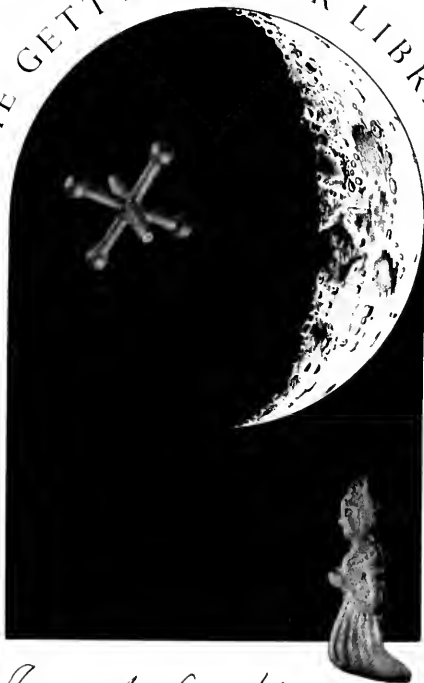




THE GETTY CENTER LIBRARY



*Why ask for the moon  
when we have the stars?*











**ANNALES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**  
DE NANTES  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 Décembre 1877.

---

**Volume 3<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> Série.**

---

**1882**

Premier Semestre.

---

**NANTES,**

M<sup>me</sup> V<sup>se</sup> CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilon, 5.

## TABE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Allocution de M. Maitre, président sortant.....	5
Allocution de M. Linyer, président élu.....	8
L'Instruction publique dans les villes et dans les campagnes, par M. Maitre.....	11
Notice biographique sur M. Gautret, par M. Linyer.....	105
Rapport sur deux ouvrages de M. A. Bourgault-Ducoudray, par M. J. Rousse.....	107
Notice sur les poésies bretonnes de M. J. Rousse, par M. Biou.....	114
Projet de création à Nantes d'une Société de géographie, par M. Linyer.	120
Etude sur l'École centrale de Nantes, par M. Ch. Morel.....	129
M. Pasteur et ses découvertes scientifiques, par M. le Dr Guénel.....	180
Quelques mots sur la répression de la mendicité à Nantes, avant la Révolution, par M. Rouaud.....	218

---

•

A N N A L E S

D E L A S O C I É T É A C A D É M I Q U E

D E N A N T E S



**ANNALES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE**  
DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉ

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 Décembre 1877.

---

**Volume 3<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> Série.**

---

1 8 8 2

---

**NANTES,**

M<sup>me</sup> V<sup>ce</sup> CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,  
Place du Pilon, 5.





# ALLOCUTION DE M. MAITRE

PRÉSIDENT SORTANT.

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En quittant le fauteuil de la présidence, l'année dernière, mon honorable prédécesseur vous exprimait les regrets qu'il éprouvait en voyant le ralentissement de nos travaux et les absences trop fréquentes de la plupart de nos confrères, et il émettait le vœu que son successeur, plus heureux que lui, fût témoin d'une ère féconde pour la littérature et la science.

Personne n'était plus autorisé que M. Malherbe pour faire appel à votre concours actif ; il est de ceux qui ont le courage de joindre l'exemple au conseil. Partout où il accepte une fonction, on est sûr de le voir assidu et dévoué à en remplir toutes les obligations.

Tous ensemble nous avons recueilli ses souhaits comme un présent de bon augure, comme un encouragement fortifiant, et malgré notre désir commun d'avancer d'un pas plus rapide, nous n'avons pas changé sensiblement

nos habitudes. Les circonstances ont été plus fortes que nos résolutions. Il y a en effet dans la vie des Sociétés des périodes où elles doivent se résigner à un rôle sans retentissement. Subissons cette nécessité des temps agités, non toutefois sans penser à l'heure du réveil. *L'aurea mediocritas*, vers laquelle nous inclinons, aurait ses périls si nous la prenions à la lettre.

Notre intérêt comme notre réputation nous commandent d'utiliser tous les éléments de vitalité que renferme la Société académique. Dans le rapport si remarquable de notre Secrétaire général, je vois bien des noms qui s'obstinent à rester dans l'ombre quand tout, au contraire, les convie à se produire. Est-ce à dire que l'indifférence pour les choses de l'esprit nous gagne ? Non ; mais nous cédon trop facilement à une autre faiblesse non moins funeste : nous nous renfermons étroitement dans nos études favorites, sans oser partager le fruit de nos veilles avec nos collègues. Nous vivons dans l'isolement, au lieu de nous rapprocher les uns des autres, oubliant que le travail solitaire ne revêt tous ses charmes que le jour où il se révèle devant un auditoire avide de s'éclairer. Notre vie intérieure ne peut s'entretenir qu'au moyen d'un échange incessant de pensées et de sentiments ; il est donc nécessaire que tous, lecteurs et auditeurs, nous marchions les uns vers les autres pour nous rencontrer. La bienveillance qui préside à toutes nos relations est un encouragement pour ceux qui hésiteraient encore à se faire inscrire à l'ordre du jour de nos séances.

Mon langage ne sera pas démenti par le nouveau président que vos suffrages appellent au fauteuil. M. Linyer a fait ses preuves au barreau et dans l'enseignement de notre Ecole de droit. Ce n'est pas lui qui laissera sommeiller notre zèle.

La juste considération qu'il s'est acquise dans ses différentes fonctions vous est un sûr garant qu'il saura maintenir la Société académique au rang honorable qu'elle a su conquérir dans cette cité. Je vous remercie d'avoir placé mon nom entre le sien et celui de M. le D<sup>r</sup> Malherbe sur la liste de vos dignitaires.

---

# ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. LOUIS LINYER

PRÉSIDENT NOUVELLEMENT ÉLU.

---

MESSIEURS,

En me nommant Président de votre Compagnie, vous m'avez fait, sans doute, un honneur dont je sens tout le prix, mais vous m'avez aussi imposé une tâche dont je ne me dissimule pas les dangers.

Diriger vos travaux est une mission difficile pour ceux-là mêmes que leur situation et leur expérience désignent naturellement à vos suffrages ; cette mission devient périlleuse quand celui que votre indulgence appelle à la remplir ne possède ni le talent qui assure l'autorité, ni l'âge qui impose le respect.

Aussi, serais-je véritablement préoccupé si je ne me sentais rassuré par les garanties que me donne l'organisation de la Société académique. Il semble qu'en rédigeant les statuts qui nous gouvernent, nos prédécesseurs aient prévu l'hypothèse dans laquelle, par une bienveil-

lance excessive, vous appelleriez le moins digne d'entre vous à l'honneur de vous présider.

Tout paraît en effet avoir été combiné dans le but de rendre ma tâche facile.

J'aurai autour de moi, dans les membres du Comité central, les représentants les plus autorisés de chacune des sections qui composent notre Société ; avec leur aide, il me sera facile de résoudre les questions parfois délicates que fait naître la réunion, au sein d'une même Compagnie, d'éléments appartenant à des branches si variées de l'intelligence humaine.

A défaut d'expérience personnelle, n'aurai-je pas l'expérience de mon prédécesseur, placé derrière moi comme un tuteur bienveillant, décidé à me donner ses conseils et à m'abriter sous son patronage, dans cette carrière qu'il a su si brillamment parcourir l'année dernière ?...

Enfin, si parfois je risque de m'égarer dans les détails de l'organisation matérielle ou de me tromper dans le maintien des saines traditions, je n'aurai qu'à lever les yeux pour rencontrer, tout autour de moi, des hommes qui donnent, sans compter, leur temps à notre Société, soit pour en fouiller l'histoire, soit pour en classer méthodiquement les collections, soit pour en organiser, avec tant de bonheur, les réunions solennelles.

Ces considérations me rassurent, et puisque je suis certain de trouver en dehors de moi les qualités qui pourraient me faire défaut, il ne me reste plus qu'à vous promettre l'appoint du seul élément que je sois assuré de fournir à l'œuvre commune : l'activité.

Et permettez-moi de le dire, sous sa forme modeste, cet élément n'en est pas moins devenu un des plus nécessaires à l'accomplissement de la mission dont vous m'avez chargé.

Il est inutile, en effet, de se le dissimuler : notre Société, comme toutes les Sociétés savantes, a vu se ralentir le mouvement intellectuel qui l'animait autrefois. Ne cherchons pas le secret de ce ralentissement fâcheux dans des circonstances particulières à notre contrée : il doit être attribué à l'agitation de notre époque. Pour que la littérature, la science et les arts puissent s'épanouir, il faut des temps calmes et reposés ; leur culture souffre toujours des transformations sociales ou politiques qui agitent périodiquement les peuples. L'Histoire est là pour confirmer cette vérité, et le raisonnement en fournit l'explication naturelle : les esprits qui se passionnent pour les Lettres, quand l'époque ne leur procure pas d'autre aliment, les délaissent, au contraire, quand les circonstances leur permettent d'aborder les questions politiques, qui, de tout temps, ont offert aux hommes un attrait auquel ils n'ont jamais su résister.

Il ne suffit pas de constater cette tendance déplorable ; il faut la combattre, et, pour y réussir, le Président d'une Société comme la vôtre ne saurait déployer trop d'activité tant dans le but de provoquer de nouvelles adhésions ou de stimuler le zèle de nos travailleurs ordinaires que dans le but d'organiser des séances bien remplies et de fournir à nos Annales des aliments qui leur permettent de ne pas déchoir.

C'est à cette partie de ma tâche que je compte surtout me consacrer.

Soutenu par votre bienveillant concours, j'espère maintenir à son rang la Société académique et remettre intact, aux mains de mon successeur, le dépôt précieux que vous avez bien voulu me confier.

---

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LES VILLES

ET

DANS LES CAMPAGNES

DU COMTÉ NANTAIS AVANT 1789

PAR LÉON MAITRE.

---

TROISIÈME PARTIE.

L'UNIVERSITÉ

DE NANTES.

---





## L'UNIVERSITÉ DE NANTES.

---

Si la Bretagne ancienne compte dans ses fastes beaucoup d'illustrations dans tous les genres, il faut reconnaître que ses plus grands noms n'appartiennent pas au monde des Lettres, des Sciences et des Arts. Ses enfants ont plutôt cherché la gloire sur les champs de bataille et à travers les périls de la mer, que dans les luttes académiques. Ils ont suivi en cela le penchant de leur nature, et il n'y a pas lieu de le regretter, car si leur mérite, dans le rude métier des armes et dans la marine, a été souvent égalé, il n'a jamais été surpassé. Le souvenir de la valeur des guerriers et des marins intrépides nés sur le sol breton est dans toutes les mémoires, mais on cite rarement les productions de ses littérateurs, de ses savants et de ses artistes.

Faut-il en conclure que les Bretons aient méprisé le savoir ? Le penser, ce serait leur faire une injure gratuite et méconnaître les efforts répétés de leur clergé pour combattre l'ignorance. Dans les neuf diocèses de la province, on ne comptait pas moins de 38 abbayes peuplées de Bénédictins qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, propageaient autour

d'eux le goût de l'étude, par leur exemple, et tenaient école pour tous ceux qui témoignaient le désir de s'instruire. Au centre de chaque diocèse, à l'ombre du manoir épiscopal, florissait également une école ouverte à tous, aux riches comme aux pauvres, et, dans les temps moins éloignés, de nombreuses légions de Dominicains, de Cordeliers et de Carmes, vinrent propager, avec la lumière des saines doctrines théologiques, l'art de bien penser et de bien dire (1).

On ne peut pas nier l'influence bienfaisante de tous ces docteurs, à la fois professeurs et apôtres ; il en reste plus d'une preuve écrite dans les archives des ducs de Bretagne. Aux plus mauvaises époques, ils ont su recruter des élèves et continuer leur enseignement, malgré les troubles des guerres. En plein XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire pendant que l'invasion anglaise tenait en alarme tous les esprits et obligeait tous les hommes d'armes à se préparer au combat, la noblesse bretonne trouvait encore le temps d'apprendre à lire et à écrire (2). En 1440, le duc Jean V ayant voulu s'assurer de la fidélité de ses vassaux, envoya des commissaires chargés de recueillir leurs serments. La plupart de ceux qui furent appelés à comparaître dans les divers ressorts, étaient capables de signer leur protestation, et on peut juger, par beaucoup de signatures, que leurs auteurs maniaient la plume non moins bien que l'épée. Plus tard, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a vu plus d'un Breton s'asseoir dans les rangs de nos académiciens (3).

Les leçons qui se distribuaient autour des églises et des

(1) *Inventaire des arch. départ.*, séries G et H.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, E 144-147.

(3) *La Bretagne à l'Académie française*, par R. Kerviler.

monastères étaient bonnes pour initier les enfants aux connaissances élémentaires, mais elles étaient rarement suffisantes pour former des hommes supérieurs. Les clercs et les laïcs qui voulaient acquérir une instruction étendue dans le droit, la médecine, la théologie ou la littérature ancienne, étaient obligés de s'expatrier, d'aller aux cours de l'Université de Paris ou de l'Université d'Angers. Cette dernière ville conserve toujours les registres de la nation bretonne.

La science s'acquerrait alors au prix de mille peines ; elle n'en était pas moins recherchée. On ne croyait pas l'acheter trop cher, même en se faisant mendiant. Le titre d'écolier valait, dans bien des cas, celui de chevalier.

De chaque diocèse partaient périodiquement des légions de pauvres écoliers, qui, en dépit des obstacles et de la misère, se rendaient à pied, la besace sur le dos, un bâton à la main, aux universités les plus célèbres de France ou d'Italie, quêtant leur pain le long de la route et couchant dans les aumôneries (1). Dans beaucoup de contrées, ils trouvaient des lits qui leur étaient spécialement réservés par la volonté formelle d'un pieux fondateur d'hôpital, et, à leur arrivée, ils recevaient l'hospitalité gratuite dans des collèges. Est-il une époque où les écoles aient rencontré plus de patrons généreux, et où la science ait exercé une pareille attraction sur les esprits ? On sait que, quand le professeur se nommait Abélard, des milliers d'auditeurs le suivaient dans toutes ses pérégrinations.

Le duc Jean V, surnommé le Sage, est le premier prince de Bretagne qui ait songé à affranchir ses vassaux de la nécessité d'aller conquérir les grades universitaires en dehors de leur province. Désireux de rivaliser avec les

(1) *Histoire de Du Guesclin*, par Siméon Luce, p. justif., p. 613.

ducs d'Anjou, qui, dès 1364, avaient fondé une université, il voulait que la Bretagne, fière de son autonomie, jalouse de son indépendance, pourvût elle-même à tous ses besoins, et qu'elle eût ses écoles propres, comme elle avait sa nationalité, ses privilèges, ses coutumes; et il était trop éclairé pour ne pas comprendre qu'en dotant ses États d'un enseignement supérieur, il aurait du même coup une pépinière sans cesse renaissante de recteurs, de juges, de sénéchaux, de prélats et de conseillers.

Ce projet ne pouvait se réaliser sans l'assentiment préalable de l'autorité du Saint-Siège, duquel relevaient alors tous les corps enseignants dans l'ordre civil, comme dans l'ordre ecclésiastique. Le pape était, au Moyen-Age, le docteur suprême de la Chrétienté, et quiconque voulait exercer une maîtrise était obligé de demander une délégation. Les bons rapports que la Bretagne entretenait depuis longtemps avec le Saint-Siège rassuraient d'avance le duc sur le succès de l'ambassade qu'il envoya à Rome pour traiter de l'érection d'une université bretonne, vers 1414.

Le pape Jean XXIII, qui portait alors la tiare, s'empressa d'accorder son approbation. En même temps, il notifia qu'il ordonnait aux collecteurs des dîmes du duché de Bretagne de verser, pour le soutien de la future institution, le tiers de la dîme triennale imposée sur les biens ecclésiastiques de la Bretagne. Faute de ressources ou de professeurs, la pensée de Jean V resta sans suite. Sous les pontificats de Martin V et de Nicolas V, le duc François I<sup>er</sup> obtint des bulles de confirmation, et les mêmes raisons sans doute l'empêchèrent de les mettre à exécution.

Enfin, sous le duc François II, l'érection d'une université fut encore mise en délibération, et il fut arrêté au Conseil ducal, dans la séance du 13 avril 1459, qu'elle

serait établie à Nantes (1). Pour justifier le choix de cette ville, le prince exposa au Souverain Pontife, comme ses prédécesseurs, que Nantes offrait des avantages particuliers pour l'établissement d'une université. Il vanta sa situation voisine de la mer, la commodité du fleuve navigable qui l'arrose, la douceur de sa température, la variété des ressources dont elle est pourvue en tous genres, et l'abondance de ses vignobles. Le pape Pie II, gagné d'avance par la haute utilité du projet, décréta que la Bretagne aurait une université. Plus large que ses prédécesseurs, il voulut qu'elle eût autant de facultés que celles de Bologne, de Sienne, d'Avignon, de Paris et d'Angers, sans en excepter celle de théologie. La bulle par laquelle ce grand pape notifie ses volontés à la Bretagne contient des considérations qui méritent d'être citées. Si faible que soit ma prose pour rendre ses hautes pensées, je vais tenter d'en donner la traduction :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, a voulu consacrer la mémoire de ses faveurs à perpétuité par l'acte suivant :

» Parmi les biens qu'il est donné à l'homme d'obtenir du Ciel dans le cours de sa vie mortelle, il y en a un qui mérite au plus haut degré notre estime : c'est le bonheur de pouvoir s'enrichir des trésors de la science (2), car la science nous aide à passer des jours heureux et à pratiquer le bien. Son prix est tel, qu'elle élève le savant bien au-dessus de l'ignorant. Elle nous fait pénétrer les secrets cachés du monde ; elle s'impose même aux moins lettrés et porte les hommes de la plus humble origine aux sommets les plus élevés de la considération humaine.

(1) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, pr., t. II, col. 1740.

(2) *Quod per assiduum studium adipisci valeat scientiæ margaritam.*  
(*Ibid.*, col. 1748.)

» Le Saint-Siège apostolique, dont la prévoyance et l'action s'étendent aussi bien sur les choses temporelles que sur le monde spirituel, s'est toujours plu à favoriser les entreprises louables, et principalement celles qui sont capables de conduire les hommes au plus haut perfectionnement de la nature humaine, et au moyen desquelles ils peuvent ensuite répandre autour d'eux le trésor des lumières qu'ils ont acquis, sans cesser de faire des progrès. Car, dans le cours ordinaire des choses, toute largesse appauvrit le fonds où l'on puise, tandis que, dans le domaine intellectuel, le savoir croît d'autant plus qu'il se prodigue plus généreusement, etc. (1) »

Peut-on faire un panégyrique plus éloquent de la science, et le pouvoir qui en comprenait ainsi la portée et la valeur n'était-il pas digne de présider au gouvernement des esprits ?

Comme gage de sa sympathie pour la nouvelle institution, Pie II voulut que les professeurs et les étudiants de l'Université de Nantes fussent en possession des mêmes privilèges qu'il avait concédés à l'Université de Sienne, si chère à son cœur, et leur envoya copie de la bulle adressée à cette dernière, en 1459. Aux termes de cet acte, les ecclésiastiques réguliers ou séculiers, suivant les leçons de l'Université de Nantes, devaient être aussi bien traités que ceux qui fréquentaient assidûment la cour de Rome et y poursuivaient continuellement la délivrance des titres et bénéfices auxquels ils aspiraient ; ils étaient aptes à obtenir les faveurs et prérogatives qui s'accordent aux postulants assidus ; leurs procès en cour de Rome se jugeaient comme en leur présence. Dans toute compétition, ils avaient la préférence sur leurs rivaux, et le grade de

(1) *Scientiæ vero communicatio, quantum in plures diffunditur, tanto semper augetur et crescat. (Ibid.)*

docteur de Nantes leur assurait les mêmes prérogatives que le titre de docteur obtenu à Rome ; ils étaient dispensés de toute résidence, quelle que fût leur dignité, et continuaient à percevoir les revenus de leurs cures ou de leurs bénéfices pendant le cours de leurs études. Ce résumé d'une longue bulle est une peinture fidèle des mœurs de la société ecclésiastique au quinzième siècle (1).

L'évêque Guillaume de Malestroit, en sa qualité de chancelier, fit publier, le 21 juillet 1460, la bulle d'érection datée du 4 avril 1460, et, le 23 du même mois, après en avoir donné lecture en présence de tous les docteurs, licenciés et bacheliers qu'il put réunir dans son palais épiscopal, il déclara l'Université constituée. D'après le premier matricule, elle se composait, dès ce début, de 77 gradués, savoir : d'un docteur en théologie, de 41 canonistes, de 27 légistes, de 4 médecins et de 4 maîtres ès-arts (2).

Après l'institution canonique vint la consécration du prince. Dans toute création importante au Moyen-Age, on est sûr de trouver la coopération du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Ces deux forces entraînent parfois en lutte dans les questions de prépondérance, mais sur le terrain des entreprises utiles, elles marchaient toujours d'accord. Quand une œuvre était patronnée par l'Eglise, l'autorité civile omettait rarement d'y mettre sa sanction, et, comme si elle avait voulu enseigner sans cesse que rien ne pouvait vivre sans elle, elle y apportait sa part contributive de secours matériels. On sait que nos rois et nos princes n'avaient pas les immenses ressources que donne la centralisation aux États modernes ; l'argent était rare dans

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, E 48.

(2) Travers, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 120.

leurs mains, et quand ils voulaient venir en aide à des favoris, ils n'avaient le plus souvent à leur portée qu'un expédient : c'était de leur concéder des exemptions. Cet artifice, qui ne soulevait pas la moindre réclamation, leur permettait de se montrer généreux à l'excès sans courir le risque de perdre leur popularité. François II n'agit pas autrement à l'égard de l'Université de Nantes. Voici les privilèges étendus qu'il lui accorda par ses lettres du 22 avril 1461.

Le duc concède aux docteurs, clercs et écoliers incorporés à l'Université et à tous ses suppôts les grâces, privilèges, prérogatives et prééminences dont jouissent les étudiants et les maîtres de Paris et d'Angers; et précisant sa pensée, il indique le droit d'avoir deux bedeaux dans chaque faculté avec un grand bedeau, le droit de choisir et d'établir deux libraires et un parcheminier. Le prince veut que tout ce personnel soit exempt de toutes tailles et impositions publiques, et jouisse, en franchise, de toutes les denrées qu'il tirera de son propre crû. Suivant la teneur des mêmes lettres, maîtres et écoliers avaient la faculté d'apporter ou de faire venir les denrées nécessaires à leurs besoins, sans payer aucune taxe de coutume, de traite, de péage, d'acquit ou de billot, ils étaient affranchis de tout subside, du logement des gens de guerre, des charges du guet, de tutelle et de curatelle, et, en cas de déni de justice, les uns et les autres pouvaient invoquer la protection directe du pouvoir ducal. L'Université avait sa juridiction spéciale, et son juge devait seul connaître des instances civiles ou criminelles dans lesquelles ses membres étaient parties en cause, soit demandeurs, soit défendeurs (1). Par ces mêmes lettres

(1) Le sénéchal de la Prévôté de Nantes fut désigné pour être le juge



le duc interdisait d'établir aucune taxe sur les vivres vendus à Nantes, sans entendre les remontrances du procureur général de l'Université. De cette dernière faveur il ne faut pas conclure, à l'exemple de l'abbé Travers, que la police municipale devenait l'une des attributions de l'Université; son procureur acquérait seulement, par là, le droit d'accompagner le prévôt dans les visites qu'il jugeait à propos de faire chez les marchands et le droit de réprimer les exactions (1).

François II mérite le titre de fondateur de l'Université de Nantes, par d'autres motifs. Quand il publia les lettres que je viens de résumer, il avait préparé le succès de la nouvelle institution en construisant des écoles et en appelant à Nantes « plusieurs vénérables docteurs et autres » cleres licentiez et graduez ès-sciences », et de suite on avait vu accourir une multitude d'étudiants (2). Le duc annonce lui-même le fait en 1461. Quelques années plus tard, il ajouta à tous les bienfaits énumérés ci-dessus une dotation permanente sur la recette de ses finances. Par les mandements transcrits dans les registres de la chancellerie ducale, on voit que le trésorier général avait reçu ordre de payer chaque année une somme de 200 livres aux docteurs régents (3). L'Université étant une institution destinée à répandre la lumière sur toute la Bretagne, il

conservateur des privilèges de l'Université ; il garda cette charge jusqu'en 1789.

(1) L'abbé Travers a cru que l'Université avait été chargée de la police municipale jusqu'en 1560 (t. II, p. 228, 229).

(2) Voir le préambule des lettres de François II. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1316.)

(3) *Reg. de 1472-1473*, fo 159. *Reg. de 1486-87*, fo 152. (Archives de la Loire-Inférieure, B.)

était juste que la recette générale des impôts contribuât aux frais d'entretien des professeurs.

Par ces concessions, la corporation universitaire s'enrichissait de toutes les prérogatives nécessaires à son indépendance, elle se trouvait placée, par ce fait, au nombre des puissances morales qui commandaient le respect. A Rome, l'Université de Nantes n'était pas moins en honneur qu'en France, car toutes les fois qu'un pape prenait la tiare, il ne manquait pas de notifier sa promotion aux régents et docteurs de Bretagne. A peine montés sur le trône, nos Rois s'empressaient de leur envoyer des lettres patentes de confirmation qui leur permettaient de jouir en paix de leurs exemptions. On peut voir, dans le recueil imprimé des *privilèges de l'Université*, que Charles VIII, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV n'ont pas manqué de ratifier ce qu'avait fait François II (1). Après avoir dispersé les écoliers et les maîtres, pendant la guerre qu'il entreprit contre la duchesse Anne et son père, Charles VIII se hâta de rétablir les leçons interrompues en assurant un traitement aux professeurs. Ses lettres du mois de novembre 1493 érigent 4 chaires, et assignent à chacune d'elles 100 livres à prendre sur les deniers communs de la ville de Nantes (2). Quelque temps après, il consentit à transférer cette dépense au compte de la recette des Domaines de Bretagne (3). C'est le même roi qui, au mois d'avril 1493, accorda aux régents de la faculté de médecine la permission de prendre les cadavres des suppliciés et des noyés pour étudier l'anatomie (4).

(1) Bibl. de Nantes, 8427.

(2) *Mandements royaux*, vol. I, p. 20.

(3) *Histoire de Nantes*, de Travers, t. II, p. 222.

(4) *Procès-verbal de 1669*. (Arch. du greffe du Tribunal de Nantes.)

Les troubles causés par les guerres de religion, en relâchant tous les ressorts de l'autorité temporelle et de l'autorité spirituelle, auraient dû nuire à l'importance de notre premier corps enseignant ; il n'en fut rien, au contraire, il semble que le XVI<sup>e</sup> siècle fut l'époque de sa grande influence dans la cité. Dans tous les principaux événements du temps, il a le pas sur les autres corps constitués, même sur l'évêché. S'agit-il d'orthodoxie ? les attestations de catholicité de l'Université sont les seules valables (1). Si un gouverneur ou un prince se présente pour faire son entrée solennelle, c'est le recteur entouré de ses docteurs régents qui porte la parole et lui souhaite la bienvenue (2). En politique, l'Université prétendait avoir aussi voix au chapitre, et, quand elle entendit parler en 1576 d'un édit de paix avec les Protestants, elle envoya des députés à la barre du Parlement avec mission de protester contre l'enregistrement de certains articles (3). Pendant la rébellion du duc de Mercœur, elle résista avec tant de fermeté et afficha si haut son attachement à Henri IV, que les chefs de la compagnie se firent emprisonner (4).

Le recteur Choimet prétend, dans sa déclaration de 1792, que l'Université possédait, dans la paroisse Saint-Similien, des terrains considérables provenant de sa première dotation, qui lui auraient été enlevés sans indemnité par le duc de Mercœur, pour la punir de ses opinions royalistes (5). Cette assertion est appuyée sur des données si mal déterminées qu'il est permis de la tenir pour suspecte.

(1) *Hist. de Nantes*, de Travers, t. II, 499.

(2) *Ibidem*, p. 390.

(3) *Ibidem*, p. 467.

(4) *Mémoire de 1764*. (Arch. dép., D.)

(5) *Histoire de Nantes*, t. III, p. 76, 77.

Ni les registres de la chancellerie ducale, qui font mention de la rente constituée par François II, ni le dénombrement de temporel produit en 1554, ne font allusion à cette propriété immobilière. L'indemnité à payer pour cette prétendue confiscation n'a pas pu être demandée par le Roi, aux Etats de 1593, comme le dit Choimet, puisque la pacification n'a eu lieu qu'en 1598. L'abbé Travers, qui a compulsé les registres de l'Université, et qui nous en donne fréquemment des extraits dans son histoire, est bien plus digne de foi quand il nous parle de cette époque. Le duc de Mercœur, suivant ce dernier, n'aurait pas fait main basse sur les domaines de l'Université, mais il aurait détourné au profit des grands travaux de fortification de la ville neuve du Marchix, les 60,000 livres votées par les Etats de Vannes à l'intention des professeurs. Il n'aurait obtenu cette somme importante qu'en simulant un projet de rassembler les régents dispersés.

En déclarant que les étudiants de l'Université de Nantes seraient non moins favorisés que ceux des Universités de Paris et d'Angers, le duc François II avait ouvert la porte à bien des revendications qui se firent jour peu à peu, et obtinrent, par l'usage, force de loi. Voici, d'après Rebuffé, les privilèges qu'on reconnaissait aux collèges et aux écoliers de son temps.

Si une maison voisine d'un collège est nécessaire à son agrandissement, on peut obliger le propriétaire à la céder.

Il n'est pas permis aux corps d'état qui font grand bruit de demeurer près des collèges, et quand ils y sont établis, on peut les faire chasser.

On ne peut retenir les livres d'un écolier pour se payer de sa pension ou de ses dettes, ni saisir ses biens et ses vivres.

Il n'est pas permis à des archers ou à des sergents de venir dans un collège arrêter un écolier, ou une autre personne, si ce n'est un écolier rebelle à ses maîtres.

Les valets d'un écolier jouissent aussi du privilège de scholarité.

Les écoliers jouissent de tous les privilèges accordés aux habitants de la ville où ils étudient, mais ils ne participent pas aux charges.

Les écoliers ont trois sortes de juges, le conservateur apostolique, le conservateur royal et leurs docteurs régents.

Un écolier peut recevoir des legs, tester du vivant de son père, il ne rapporte pas ses livres au partage de famille, il agit en justice tant en matière civile que criminelle.

Un étudiant qui prend une cure, peut obtenir une dispense de résidence pour 7 ans.

Les Universités de Paris et d'Angers avaient le pouvoir exclusif d'instituer des messagers auxquels les étudiants et leurs familles remettaient de l'argent, des lettres, des paquets ; l'Université de Nantes s'empressa de revendiquer ce monopole et de l'exploiter. Il était de son intérêt de se mettre en relation avec les principales villes de Bretagne et de France, afin d'attirer à elle les étudiants, en leur offrant les moyens de correspondre avec leurs parents. Elle eut ses courriers pour Rennes, Vannes, Quimper, Angers, Paris, Poitiers, la Rochelle. Chaque messenger de son choix recevait une commission qu'il payait souvent très cher, et signait un marché qui réglait le tarif de ses gages et l'itinéraire de sa marche. Chaque Université ayant ses courriers, il arrivait que les uns faisaient concurrence aux autres ; de là des réclamations et des procès qui aboutissaient à une réglementation excessive. Ainsi le messenger

Raguideau, qui faisait le service, en 1603, de Nantes à Paris, ne pouvait pas tenir bureau en passant à Angers ; il lui était enjoint de passer seulement sans séjourner (1). En 1669, le privilège des messageries rapportait 486 livres, sans compter le produit de la poste de Rennes, pour laquelle nos régents plaidaient (2) ; mais il faut observer que la majeure partie de ce profit était absorbée par les frais de procédures et de consultations que nécessitait sa conservation. Vers 1650, l'Université menacée par je ne sais quel traitant, avait été obligée de se pourvoir au Conseil, et le Roi lui avait adressé un arrêt du 23 mars 1653, revêtu de lettres patentes, qui la maintenait dans le droit exclusif d'instituer des messagers jurés dans la province de Bretagne « par respect pour les concessions faites » par les ducs et les Rois de France (3). » Toutes ces faveurs ne s'obtenaient pas sans bourse délier.

En 1673, quand l'Etat s'empara du privilège des postes, nos docteurs régents surent encore se préserver de la confiscation ; il n'en fut pas de même sous le règne de Louis XV. Le vent de l'opinion qui poussait nos gouvernants à la centralisation était tel, qu'il fallut alors transiger avec les fermiers du fisc. L'Université céda son monopole, en 1732, moyennant une rente de 300 livres (4).

Les finances de la corporation n'ont jamais été assez prospères pour qu'elle eût la possibilité de faire construire ou d'acquérir un immeuble. Ses réunions avaient lieu tantôt dans la chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien, à la collégiale, tantôt dans l'une des salles des Cordeliers,

(1) *Privilèges de l'Université*, p. 40.

(2) *Procès-verbal de 1669*.

(3) *Déclaration du recteur de 1792*. (Arch. dép., Q.)

(4) *Ibidem*.

après la messe du dimanche, et les exercices publics se faisaient chez les Carmes (1). Chaque Faculté avait ses recettes particulières et ne versait à la caisse commune que des contingents très modiques. Sous Henri II, la recette des Domaines n'acquittait sans doute plus la rente de 540 livres créée par Charles VIII, car elle ne figure pas dans la déclaration produite devant le sénéchal de Nantes par le procureur général Patrice Feuillet. Ce document n'accuse en charge que 50 livres de rentes hypothécaires sur les seigneurs de Chavagne, de Larchats et de la Guerche (2). Dans l'année 1644-1645, le bedeau préposé à la recette générale encaissa 253 livres qui se décomposent ainsi :

Une doctorande.....	3 liv.
Rentes foncières constituées et hypothécaires.	250
	<hr/>
	253 liv.

Dans d'autres comptes de la même époque, on voit figurer des cotisations d'entrée. Les dépenses sont instructives : elles consistent en gratifications distribuées au célébrant et aux choristes de la messe de rentrée, en frais de services funèbres commandés pour les collègues décédés, en jetons de présence accordés aux assistants et en frais de pain bénit (3). En 1669, la situation financière était bien meilleure ; le Recteur annonçait au commissaire du Roi 458 livres de rentes constituées et 486 livres de casuel provenant des messageries. Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut fatal à l'Université : c'est l'époque où elle perdit ses franchises d'impôt sur les subsistances, où le privilège des postes fut

(1) *Hist. de Nantes*, par Travers, t. II, p. 192.

(2) *Registre des déclarations de biens non sujets aux décimes*, 1554.  
(Arch. dép., B.)

(3) Arch. dép., D.

racheté, et où les Facultés de droit furent transférées à Rennes. Affaiblis par ces infortunes successives, ses revenus ne dépassaient pas 537 livres quand la Révolution l'obligea à déposer son bilan (1).

Si nous voulons connaître ce qu'étaient les ressorts de la vie intérieure du corps universitaire, les rapports de chaque Faculté avec l'assemblée générale des agrégés, le personnel, les usages, les règlements de l'association, il ne faut pas chercher ces renseignements dans la bulle de Pie II, ni dans les lettres d'institution du duc François II. L'organisation de notre Université est tout entière dans le recueil qui fut préparé par ses docteurs et arrêté dans la séance du 30 octobre 1461. La promulgation n'eut lieu que l'année suivante (11 octobre 1462), lorsque le pape et le duc, fondateurs, eurent donné leur approbation à la rédaction des statuts (2). Dans une étude aussi rapide que celle-ci, je dois me borner à citer les dispositions principales.

Le premier dignitaire était l'évêque, chancelier né de l'Université, qu'on nommait aussi le conservateur des privilèges apostoliques ; il désignait en son absence un vice-chancelier pour signer les actes soumis à son approbation. Après lui, venait le Recteur, officier renouvelable tous les quatre mois, qu'on prenait à tour de rôle dans chacune des cinq Facultés. Dans le principe, il ne devait être ni marié, ni religieux. Le jour de son installation, il prêtait serment à son prédécesseur ; et l'investiture de sa

(1) Arch. dép., Q.

(2) *Statuta inclite universitatis Nannetensis*, man. in-4<sup>o</sup> goth. 96 ff. (Bibl. de Nantes, 8426.) Ces statuts ont été imprimés à Nantes, chez la veuve Dorion, en 1630 et en 1651, puis, chez Lemonnier, en 1653, avec diverses pièces annexes. La dernière édition est dans la bibliothèque de M. Boismen, notre éminent architecte diocésain.



dignité lui était conférée par la remise de la robe, du sceau et des statuts de la corporation. Le titre de Recteur était le plus envié, aussi chaque élection amenait avec elle des compétitions ardentes. On voyait des Facultés qui, pour ramener plus souvent leur tour, grossissaient le nombre de leurs votants en multipliant les agrégations d'une façon abusive. Après avoir accordé voix délibérative aux bacheliers et aux licenciés, il fallut les écarter des assemblées pour rétablir la paix.

Le doyen était aussi un dignitaire électif, ainsi que le procureur général. Ce dernier était chargé de la défense active de tous les intérêts temporels de la corporation. On lui adjoignait un greffier qui enregistrerait soigneusement toutes les décisions prises dans les séances particulières ou générales. Le célibat était de rigueur pour être suppôt ou affilié à un titre quelconque ; les suppôts mariés n'ont été tolérés qu'après 1581 (1).

Si nous en jugeons par les extraits fournis par l'abbé Travers, les questions d'étiquette, de cérémonial, de préséance et de vêtement tenaient une grande place dans les préoccupations de notre Université bretonne. Le 24 mai 1551, il fut décidé qu'on achèterait pour le Recteur une chape ou robe de satin rouge cramoisi avec le chaperon doublé de taffetas bleu, et pour le syndic une chape de tabis rouge ou camelot de soie rouge avec capuchon doublé de taffetas. Ordre fut donné aussi aux suppôts de toutes les Facultés de se procurer des chapes de taffetas ou de damas rouge avec capuchons doublés de bleu. Le premier bedeau, les bedeaux et le scribe avaient également un costume qu'on détermine avec précision (2).

(1) *Hist. de Nantes*, de Travers, t. II, 521.

(2) *Hist. de Nantes*, t. II, p. 326.

Tout cet appareil n'était pas inutile, car les démonstrations extérieures étaient autrefois l'accompagnement obligé des moindres événements de la vie civile ou religieuse. Nos pères aimaient les bannières, les insignes, les défilés par les rues ; et l'Université tenait à faire grande figure dans chaque manifestation, de même qu'elle exigeait un rang très honorable parmi les assistants. Le Chapitre de la cathédrale ayant refusé de lui céder le pas à la procession du Sacre, en 1563, nos régents restèrent chez eux plutôt que de marcher après les chanoines. L'installation des docteurs et des licenciés se faisait toujours en grande pompe. Hervé Jacob et Yves Busnel admis à la *doctorande*, en 1494, invitèrent l'Evêque, les deux Chapitres et toutes les personnes de distinction à leur faire cortège. Ils partirent de l'église des Carmes, en habits de docteur, précédés des trompettes, entourés de régents et de suppôts de tous degrés et montèrent ainsi toute la Grande Rue jusqu'à Notre-Dame. Là, le vice-chancelier leur donna le bonnet rond et les installa dans la chaire doctorale, où ils prirent possession de leur titre, en ouvrant et en fermant un livre (1).

Le jour de la Saint-Yves, fête patronale de l'Université, il y avait messe solennelle et grande procession depuis Saint-Pierre jusqu'à Saint-Nicolas. Le défilé se rendait à la chapelle de Saint-Yves de la Boucherie et revenait de là à la collégiale de Notre-Dame où l'office se célébrait dans le principe (2). Yves du Quirisec ayant établi une fondation, la messe fut chantée à la cathédrale après 1492.

L'ouverture des cours avait lieu le lendemain de la

(1) *Hist. de Nantes*, par Travers, t. II, p. 230.

(2) *Ibidem*, p. 216.

Saint-Clair, le 11 octobre, et les vacances commençaient au 15 août (1).

Il y a peu de chose à dire sur les rapports de notre Université avec le pouvoir royal. Bien que celui-ci ait revendiqué dans l'ordonnance de Blois de 1579 le droit d'envoyer des commissaires-inspecteurs pour surveiller l'exécution des statuts, il n'en est pas moins vrai que la corporation a vécu dans la plus grande indépendance depuis son origine jusqu'à la fin. La tutelle de la puissance civile était purement nominale. On voit bien, lors de l'enregistrement des lettres de Charles IX au Parlement, que les conseillers de la Cour annoncent qu'il sera procédé à une réformation, mais la conséquence de cette résolution n'apparaît nulle part. Sous Louis XIV, la visite faite en 1669, par le sénéchal, n'a modifié aucunement les habitudes de la corporation, et ses successeurs n'ont pas touché davantage à sa constitution. On n'a jamais vu sous l'ancien régime de Conseil supérieur dicter des programmes de leçons et des méthodes d'enseignement. Le Parlement est la seule autorité qui ait vécu en relations étroites avec l'Université : par son droit d'homologation, il avait connaissance de toutes les résolutions importantes, et par son droit de juridiction souveraine, il réglait les compétitions ou les conflits, et éteignait les rivalités.

---

(1) *Privilèges de l'Université*, p. 33.

## CHAPITRE I.

### LA FACULTÉ DES ARTS.

Après les développements auxquels je me suis livré, au chapitre des collèges de Nantes, il me reste peu de détails à ajouter ici pour faire connaître ce qu'était la Faculté des Arts. En citant les professeurs qui occupèrent les chaires des collèges de Saint-Jean et de Saint-Clément, j'ai, par là même, indiqué les docteurs qui furent chargés de distribuer son enseignement. Le cercle de connaissances, que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'*humanités*, composait tout le programme des *arts libéraux* : il débutait par le latin et le grec, se continuait par la rhétorique et la géographie, et se terminait par l'histoire naturelle et la logique. Aucune de ces matières ne pouvait être enseignée ailleurs que dans les collèges reconnus par l'Université ; il n'y avait pas d'exception même pour les couvents les mieux famés. Ainsi, les Dominicains de Nantes ayant essayé de faire un cours de philosophie, reçurent, en 1686, l'ordre de cesser leur entreprise (1).

(1) Arch. de la mairie, BB 54.

L'évêque, lui-même, en fondant un séminaire, n'avait pas le pouvoir de fonder une chaire de philosophie, sans que la Faculté des Arts s'y opposât. Il envoya ses séminaristes aux cours de l'Oratoire, jusqu'au jour où, rompant toutes les entraves, les lettres patentes du Roi lui rendirent sa liberté d'action (1).

A l'égard des étudiants, les statuts de l'Université contenaient des dispositions non moins formelles; on exigeait d'eux, à leur arrivée, le serment de respect et de soumission avec la promesse d'assister aux processions. Tout récipiendaire payait un devoir de 5 sous au receveur, de 10 sous au procureur et de 10 sous aux bedeaux. Les externes acquittaient un réal environ par an. Qui-conque se présentait au baccalauréat, attestait qu'il avait étudié au moins une année les livres ordinaires de logique et trois des sciences naturelles. Il payait à son préparateur un demi écu pour droit de régence.

Pour être admis à l'épreuve de la licence, il était nécessaire d'avoir 18 ans accomplis, d'être d'une taille convenable et de répondre préalablement aux interrogations des maîtres de la Faculté, dans deux séances publiques. On s'y préparait en étudiant dans les cours ordinaires les catégories de Porphyre et d'Aristote, les deux premiers livres et les deux derniers, les quatre premiers livres des Topiques et des Sommaires. En philosophie, les questions s'étendaient sur les huit livres des sciences naturelles, sur les trois du Ciel, les deux de la Création, les trois de l'Astronomie, les trois qui traitent de l'Âme, sur les chapitres des Sens, de la Sensation, de la Mémoire, du Souvenir, du Sommeil, etc. La métaphysique comprenait six livres, et la philosophie morale, six livres des Ethiques,

(1) *Lettres patentes de 1724.* (Arch. départ., G 290.)

le traité de la sphère et une partie d'Euclide (1). Si le candidat à la licence était vainqueur, il revêtait pour insigne le manteau court à capuchon, et ne prenait le bonnet rond que le jour où il devenait docteur. La qualité de licencié était indispensable pour enseigner en seconde, et les docteurs seuls pouvaient prétendre aux chaires de rhétorique, de philosophie et aux positions de principal ou de préfet des études. Un régent ne prenait pas possession de sa chaire sans avoir subi de nouvelles épreuves, et l'usage voulait qu'il fût présenté par le procureur général. C'est ainsi qu'il entraît au collège Saint-Jean ou au collège Saint-Clément. Il ne jouissait de tous les privilèges concédés aux suppôts de l'Université que le jour où les agrégés, réunis en assemblée, accueillaient sa demande d'incorporation (2).

Après avoir été longtemps répartie entre les maîtres de deux établissements, l'autorité de la Faculté des Arts se trouva concentrée tout entière sur la tête des prêtres de l'Oratoire, quand ceux-ci devinrent les gouverneurs de l'unique collège de Saint-Clément. On a vu comment ils s'emparèrent peu à peu de la position qu'ils ambitionnaient et quelle habileté ils déployèrent contre la défiance de leurs adversaires. On avait voulu limiter leurs voix délibératives, et il arriva que la Faculté tomba complètement entre leurs mains, tant et si bien que les règlements n'existaient plus pour eux. Ils devenaient suppôts de l'Université au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans prendre aucun degré. La robe et le collet leur suffisaient pour être

(1) *Statuts de l'Université de 1462*, p. 72.

(2) Les frais des actes publics étaient très modiques, cependant la Faculté retirait encore 444 livres, en 1789, des écus de collège et de la délivrance des lettres de maître ès-arts. (*Déclarations de 1790*. Arch. départ., Q.)

de plein droit bacheliers, licenciés, maîtres et docteurs. « C'est un abus, disent leurs adversaires, contre lequel on » réclame le secours du Ministère public. Le seul titre » d'Oratorien suffit pour les autoriser à prendre ces » qualités; l'Université n'a point d'autre garant de leur » capacité que leur soutane et leur bonnet (1). »

C'est le penchant commun de tous ceux qui exercent une puissance quelconque de tendre à l'omnipotence et à la domination exclusive de leurs inférieurs: les Oratoriens ne surent pas résister à cet entraînement et cherchèrent à amoindrir leurs rivaux lorsqu'ils furent en possession définitive du collège Saint-Clément. Il est bien constaté qu'après avoir présenté, en 1654, 17 candidats pour être immatriculés, comme maîtres ès arts, sur les registres de la Faculté, ils s'abstinrent ensuite de toute autre présentation, pour avoir la prépondérance dans les délibérations. Ils avaient eu soin, en 1669, de déclarer, devant le commissaire enquêteur, qu'ils exerçaient seuls la Faculté des Arts, ils renouvelèrent, en 1704, dans une assemblée générale de l'Université, cette affirmation. L'assistance protesta, en déclarant qu'on pouvait recevoir d'autres maîtres ès arts, et soutint que l'examen de l'acte d'incorporation des Pères de l'Oratoire ne justifierait pas leurs prétentions. Lorsqu'on ouvrit le coffre des archives déposé dans la bibliothèque des Oratoriens, le concordat avait disparu, ainsi que le registre de l'année 1625 (2). L'acte se retrouva cinquante ans plus tard, et prouva qu'ils gardaient trop sévèrement l'entrée de la Faculté des Arts.

On a vu comment la Congrégation se défendit contre

(1) *Mémoire de 1766.*

(2) *Mémoire de 1768.*

les partisans de la liberté d'enseignement qui voulaient entamer le monopole de son collège; elle ne lutta pas avec moins d'opiniâtreté contre les rivaux envieux de son influence et de ses privilèges. Le Parlement lui prêta son appui en prononçant trois arrêts en sa faveur, mais l'Université ne voulut pas donner complètement la main aux Oratoriens.

Il y avait alors à Nantes plusieurs maîtres ès arts, autorisés à enseigner les belles-lettres, qui se plaignaient de partager les fatigues de l'enseignement public sans être admis à participer aux privilèges et immunités accordés aux suppôts de l'Université. Le 31 juillet 1765, ils présentèrent une requête, dans laquelle ils demandaient à être incorporés à l'Université, en vertu des droits que leur conférait leur qualité de maître ès arts. Les membres des facultés prirent leur temps, nommèrent des commissaires rapporteurs, vérifièrent les titres et statuts, et conclurent, après examen, que l'Université pouvait immatriculer dans la Faculté des Arts d'autres maîtres que les régents de l'Oratoire; mais elle ne publia sa décision qu'après avoir réglé les conditions de l'admission des nouveaux maîtres, car on voulait ménager scrupuleusement la susceptibilité et les droits des Oratoriens. L'Université leur conserva les honneurs, les préséances et tous les profits; elle arrêta que le décanat dans la Faculté des Arts appartiendrait toujours à un Oratorien, que les maîtres admis ne dépasseraient jamais le nombre de dix, et prit en quelque sorte l'engagement de choisir de préférence ceux des maîtres qui auraient déjà obtenu d'eux l'approbation d'enseigner.

Il est fâcheux que la congrégation de l'Oratoire ne se soit pas contentée des concessions honorables qui lui étaient faites; elle aurait épargné à ses amis et à ses



membres la tristesse de voir sa conduite dénoncée devant une Cour du royaume comme une suite d'intrigues, et sa réputation ébranlée par des insinuations malveillantes. Au lieu de continuer paisiblement sa mission, elle voulut protester contre les délibérations de l'Université, du mois d'août et du mois de novembre 1765, et forma opposition, lorsque le recteur voulut faire homologuer la résolution nouvelle par le Parlement de Bretagne, prétendant que le collège de Saint-Clément et ses directeurs étaient seuls fondés à composer la Faculté des Arts exclusivement à tous autres. L'Université, en 1768, répliqua que la grâce qu'elle avait bien voulu faire à l'Oratoire en l'incorporant dans la Faculté des Arts, ne lui avait pas donné le droit exclusif qu'elle revendiquait, et, pour mieux le démontrer, elle passa en revue toute l'histoire de la Faculté des Arts, dans un long mémoire rempli de traits acérés qui devaient plaire aux contemporains de Voltaire. En cette occasion, elle affirme encore son attachement au gallicanisme. « Rien » n'est plus éloigné, dit-elle, des mœurs et de l'esprit » des Universités du royaume que ce qui peut tendre à y » faire dominer les ordres et les congrégations tant régulières que séculières. Il est de l'avantage de l'Eglise, de l'Etat et des Universités qu'il règne une liberté entière » dans les délibérations, et que l'on soit attentif à la conservation des anciennes maximes du royaume. »

Du Parlement l'affaire fut portée au Conseil du Roi, qui rendit un arrêt dont je n'ai pu retrouver le texte. Quoi qu'il en soit, l'esprit qui régnait dans cette compagnie est assez connu pour qu'on se persuade qu'elle inclina du côté des doctrines de l'Université et enregistra les résolutions prises à l'égard des maîtres ès arts.

---

## CHAPITRE II.

---

### FACULTÉS DE DROIT CIVIL ET DE DROIT CANON.

Il y a bien longtemps que la connaissance du Droit conduit aux honneurs et aux carrières lucratives ; la société du Moyen-Age, plus qu'aucune autre, a eu besoin d'avocats, de procureurs, de juges, de sénéchaux, de prévôts, d'alloués, car jamais les intérêts n'ont été plus divisés, les conflits d'autorité plus fréquents, les compétitions plus ardentes, les classes plus empressées à défendre leurs privilèges. Il n'est donc pas surprenant qu'en plein XV<sup>e</sup> siècle l'évêque de Nantes soit parvenu à réunir autour de lui 41 canonistes et 27 légistes le jour qu'il inaugura les cours de l'Université, tandis que les trois autres Facultés ensemble ne comptaient pas plus de cinq représentants. La jeunesse d'alors courait aux leçons des professeurs de Droit, comme les jeunes gens d'aujourd'hui. La multiplicité des tribunaux ecclésiastiques et séculiers, qui se partageaient autrefois les justiciables, offrait de nombreuses positions aux aspirants des Ecoles de Droit, et ceux qui s'adonnaient à l'étude du Droit canon n'étaient pas moins favorisés que les autres.

De même que le Roi avait ses *cas royaux*, l'Eglise avait elle aussi ses *cas divins*. La Société lui reconnaissait le

droit d'appeler à sa barre certains criminels qu'elle frappait d'excommunication, avant de les livrer à la justice civile. On sait que l'infâme Gilles de Retz fut interrogé par l'évêque de Nantes et le vicaire de l'Inquisition, avant d'être traduit devant les commissaires du duc de Bretagne. Pour ces assises extraordinaires, comme pour les tribunaux permanents des officialités, le clergé avait besoin de jurisconsultes capables d'appliquer le Droit canon, c'est-à-dire les décisions contenues dans les anciens canons de l'église et dans les décrétales de divers papes. Dans la crainte de manquer d'hommes éclairés, on envoyait des clercs jusqu'en Italie aux fameuses écoles de Pavie et de Sienna. La connaissance du Droit canon n'était pas moins nécessaire aux juges des juridictions civiles qu'aux juges des officialités ; les questions mixtes qui se présentaient à leur barre n'étaient pas rares, et la compétence de chaque tribunal était mal définie. Aussi les faveurs du prince allaient-elles de préférence au-devant des magistrats qui étaient doublement docteurs, *doctores in utroque jure*.

On désignait le docteur en Droit canon par le titre de *doctor in decretis*, et le docteur en Droit civil par celui de *doctor in legibus*.

A l'origine, la faculté de Droit canon fut entièrement distincte de la faculté de Droit civil : l'une et l'autre avaient leurs statuts particuliers et leurs professeurs différents ; tous les actes en font foi. On sait les noms des deux premiers régents qui commencèrent les cours : ce sont Yves Rolland et Pierre Méhaud (1). On connaît également les maîtres qui, sous le règne de la duchesse Anne,

(1) Yvo Rollandi pro facultate decretorum, Petrus Mehaud utriusque juris doctor pro facultate legum. (*Concordat de 1469*. Arch. dép., G 144.)

furent chargés de réorganiser l'Université et de rassembler les écoliers qui s'étaient dispersés pendant l'invasion de la Bretagne par l'armée de Charles VIII.

La subvention accordée par le Roi (400 livres) n'étant pas suffisante pour attirer à Nantes des hommes de mérite, la municipalité envoya à Angers une députation qu'elle chargea de conclure un traité avec l'une des célébrités de cette ville. L'abbé Jacques Clatte consentit à se déplacer (1494) à la condition que la Ville lui compterait 60 livres par trimestre, qu'elle lui fournirait un logement pour lui et ses pensionnaires, et qu'il aurait la liberté de choisir deux coregents, l'un en Droit civil, l'autre en Droit canon, qui toucheraient chacun 25 livres tournois par trimestre. L'installation de ces professeurs eut lieu rue Saint-Gildas, dans la maison de l'Huis de Fer, qu'on avait prise à loyer.

Il paraît que Jacques Clatte, à peine investi des fonctions de vice-chancelier, manifesta une grande ambition, car nous le trouvons, quelques années après, pourvu de nombreux bénéfices ecclésiastiques. Outre les trois cures de Saffré, de Pont-Saint-Martin et des Moûtiers, qui réunies lui valaient 440 livres, il possédait une prébende de chanoine à Guérande, soit 80 livres, la charge de chefciier à la collégiale de Nantes, soit 120 livres, la charge d'official de l'évêché, soit 240 livres, et siégeait comme conseiller de la reine Anne. Aussi, la municipalité comptait bien saisir la première occasion pour se délier de ses engagements et lui dire qu'elle le jugeait suffisamment rémunéré de ses services. Quand il vint réclamer ses honoraires, en 1498, le miseur ou receveur de la ville lui répondit en lui faisant l'addition de toutes les sommes qu'il recevait de différentes mains (1).

(1) Arch. de la mairie de Nantes, GG.

Quatre ans auparavant, la municipalité avait obtenu que la dotation de 400 livres, assignée par le Roi sur les fonds de la ville, fût transformée en dépense d'intérêt général et mise au compte de la recette des Domaines (1). Le loyer de l'École de Droit, sise rue Saint-Gildas, fut seul laissé à sa charge. On connaît les noms des professeurs qui enseignèrent là, pendant le XVI<sup>e</sup> siècle : Jean du Boschet, chanoine, grand vicaire du diocèse et conseiller au Parlement, en 1504, professait le cours de Droit canon, pendant que son contemporain Jean Moysen, aussi chanoine, enseignait le Droit civil (2). Guillaume Cochetel, licencié, représentait la faculté de Droit canon, et Mathieu André, docteur régent, celle de Droit civil, en 1554 (3) ; puis je citerai, en 1576, Antoine Clavier et Jean de Francheville, tous deux docteurs régents, qui, préoccupés des moyens d'attirer les étudiants autour de leur chaire et de stimuler leur ardeur, proposaient qu'on réservât un certain nombre de bénéfices ecclésiastiques pour ceux qui auraient conquis leurs grades. Le plus célèbre de cette époque fut le président du Parlement de la Ligue, Carpentier, magistrat inébranlable sur les principes, qui ne connaissait pas la flatterie. Quand il inaugura ses leçons, le 15 octobre 1593, il prit pour texte de son discours ces paroles de l'empereur Théodose : « Il convient que le législateur donne l'exemple de l'obéissance aux lois. » *Eum enim qui leges facit, pari majestate legibus obtemperare convenit*, et les commenta en présence du duc de Mercœur. La harangue qu'il prononça dans la séance où les décisions du Concile de Trente furent apportées, pour

(1) *Hist. de Nantes*, de Travers, t. II, p. 230.

(2) *Ibidem*, p. 258.

(3) *Déclarations des bénéfices non sujets aux décimes*, en 1554. (Arch. dép., B.)

être enregistrées, sont à noter, parce qu'elles peignent bien les opinions qui avaient cours parmi les ligueurs de Nantes, en 1593. On est tout surpris de l'entendre dire, lui, le champion de l'orthodoxie, que le pape n'est pas le souverain des souverains, et que l'église gallicane, par ses privilèges, ne relève, au point de vue spirituel, que du Concile général. « Et nous pouvons dire avec toute » modestie à la Tiare romaine, dit-il, que nous ne recon- » naissons personne ès choses temporelles (1). »

« La forteresse de la liberté gallicane est l'appellation » comme d'abus fondée sur la constitution des Saints Dé- » crets (2). »

Le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle fut une époque de prospérité relative pour les facultés de Droit de Nantes, de 1582 à 1669 ; elles délivrèrent 162 diplômes à des bacheliers, à des licenciés et à des docteurs. Les professeurs, au nombre de 4, se partageaient une dotation de 460 livres. On ignore l'année dans laquelle ils quittèrent les salles de la rue Saint-Gildas ; on sait seulement qu'en 1669, ils en étaient réduits à mendier un asile près des marguilliers de la paroisse Saint-Denis. Les cours se faisaient alors par deux professeurs seulement, dans la chapelle Saint-Gildas, en présence de 22 écoliers originaires de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou (3).

L'édit de 1679, par lequel Louis XIV exige que le Droit français, contenu dans les ordonnances royales et les coutumes, soit enseigné publiquement aux futurs avocats, aurait pu rendre un peu de vie à la faculté de Droit, si le Roi avait pris en même temps des mesures pour faire vivre le professeur nouveau.

(1) *Hist. de Nantes*, Travers, t. III, p. 77.

(2) *Ibidem*, t. III, p. 75.

(3) *Procès-verbal de visite de 1669*. (Arch. du greffe de Nantes.)

« Et afin de ne rien omettre, dit-il, de ce qui peut » servir à la parfaite instruction de ceux qui entreront » dans les charges de judicature, nous voulons que le » Droit français soit enseigné publiquement, et à cet » effet, nous nommerons des professeurs qui expliqueront » les principes de jurisprudence française (1). »

Dès 1681, l'avocat Douteau accepta d'occuper la chaire nouvelle, et son cours se continua pendant 17 ans, bien que le Roi eût négligé de lui assurer un traitement. En 1698, son grand âge lui fournissant un prétexte pour se retirer, il s'empessa de résigner ses fonctions (2). Personne ne s'étant présenté pour le remplacer, la chaire demeura vacante pendant près de 25 ans. L'enseignement du Droit ne fut repris que le 18 novembre 1722, par le sieur Bizeul, docteur agrégé en l'Université de Nantes, qui, pour ses honoraires, était autorisé à prélever sur chaque étudiant une taxe de 6 livres d'inscription dont le produit, bon an mal an, valait environ 300 livres. Pour l'encourager, les Etats de Bretagne lui accordèrent, en 1724, une gratification de 1,000 livres à laquelle il ajoutait les revenus de son grade d'agrégé, soit 225 livres. Le sieur Bizeul s'étant plaint d'être moins bien traité que ses collègues, l'Intendant fit une enquête de laquelle il ressortit que chaque chaire de professeur de Droit civil ou canonique rapportait 1,862 livres, et que les émoluments du sieur Bizeul ne dépassaient pas 516 livres.

Les querelles intérieures qui agitèrent l'existence de la faculté de Droit sont peu intéressantes ; elles ne mériteraient pas d'être signalées, si elles ne nous apprenaient quels rapports existaient entre les professeurs et les élèves.

(1) Arch. de la mairie, série GG.

(2) Ibidem.

Dans la contestation qui s'éleva en 1723, à propos de la présidence des thèses, le Conseil du Roi intervint par un arrêt, du 12 mai 1723, qui fixe le droit de présidence à 9 livres, sans compter les droits des professeurs qui tous ensemble n'auront pas plus de 80 livres (1). Par le même arrêt, il est enjoint aux professeurs de ne pas s'ingérer dans les répétitions de Droit, mais de laisser aux étudiants la liberté de choisir parmi les agrégés ; il est également défendu de prélever des taxes abusives et de dispenser aucun étudiant de l'examen sur le Droit français.

Depuis que la Faculté était sortie des salles primitives de la rue Saint-Gildas, elle n'était pas parvenue à trouver un local convenable pour ses leçons (2). En 1732, ses exercices, même les plus solennels, se passaient dans une salle obscure et malsaine qu'elle louait au couvent des Carmes. « Il conviendrait à la province de Bretagne, disait le sub- » délégué Vedier, de faire les frais d'une construction » pour cette école. » Malgré toutes leurs requêtes à la Ville et aux Etats, les professeurs n'obtenaient pas autre chose que des promesses. Ces lenteurs aboutirent au démembrement de l'Université de Nantes. Pendant qu'on hésitait à voter les fonds nécessaires à une meilleure installation et qu'on étudiait les plans des édifices, les conseillers du Parlement de Rennes négociaient en Cour pour que les Ecoles de Droit fussent transférées auprès d'eux. Leurs remontrances furent si habilement présentées qu'en octobre 1735, le Roi ratifia le déplacement qu'on lui demandait, « attendu que les habitants de Nantes, dit-il, » s'attachent beaucoup plus au commerce qu'à l'étude » souvent trop stérile des lois et de la jurisprudence. »

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, F 95.

(2) Ibidem, C 23.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### DÉCLARATION DU ROI

*pour la translation de la Faculté de Droit de la ville de Nantes en celle de Rennes, donnée à Versailles le 1<sup>er</sup> octobre 1735, enregistrée au Parlement le 12 octobre 1735.*

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre ; à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — La résidence que les anciens ducs de Bretagne faisaient ordinairement dans la ville de Nantes, avait donné lieu d'y faire l'établissement d'une Université, mais, comme depuis la réunion de ce païs à notre couronne, les Rois, nos prédécesseurs, ont jugé à propos d'y ériger un Parlement pour le bien de la justice et pour l'avantage des peuples de la même province, la ville de Rennes où le siège en a été fixé, s'est accrue considérablement par le grand nombre d'habitants que cet établissement y a attiré ; et c'est ce qui a donné lieu aux officiers du dit Parlement de nous représenter que l'expérience et les changements qui sont arrivés dans la suite des temps, ont fait connaître que la ville de Rennes, étant située presque dans le centre de la province, et les pères pouvant y envoyer plus facilement leurs enfants pour y faire leurs études, l'Université y serait placée beaucoup plus

convenablement que dans la ville de Nantes qui est à l'une des extrémités de la dite province, et si éloignée de l'autre qu'elle ne peut lui être d'une grande utilité ; mais que, si ce changement paraissoit susceptible d'une trop grande difficulté, il seroit d'une extrême conséquence pour pouvoir former avec plus de soin dans la science des loix et des coutumes, les sujets qui sont destinez à rendre la justice au Parlement de Bretagne, ou à servir le public dans la profession d'avocat ; que Sa Majesté voulût bien au moins transférer à Rennes la Faculté de Droit qui est établie à Nantes ; que, d'un côté, une ville où la résidence du Parlement rassemble en grande partie ce qu'il y a de plus éclairé dans la province, pourroit fournir plus aisément qu'aucune autre des professeurs et des maîtres, capables de bien instruire la jeunesse ; que, d'un autre côté, les officiers dont le Parlement est composé, et tous ceux que leur profession attache au service de la justice, seroient bien plus en état de veiller par eux-mêmes, non seulement sur les études, mais aussi sur la conduite et les mœurs de leurs enfants, au lieu qu'à présent ils sont obligés de les éloigner d'eux pour les envoyer étudier et prendre des degrez dans la Faculté de Droit de Nantes, où se trouvant livrez à eux-mêmes dans un âge peu avancé, ils ne font souvent que des études très imparfaites, et sont d'ailleurs exposez à toutes les occasions de dissipation et de dérèglement qu'une ville aussi peuplée que celle de Nantes, et où il aborde un aussi grand nombre d'étrangers peut leur présenter.

Qu'ainsi le moyen le plus propre à former de dignes sujets pour la science ou pour les mœurs qui puissent nous servir utilement soit dans notre Parlement de Bretagne, soit dans les tribunaux inférieurs de la même province, seroit de faire en sorte qu'ils fussent élevez dans l'étude de la jurisprudence, sous les yeux de cette Compagnie, ce qui contribueroit aussi à rendre les études plus célèbres et à exciter une plus grande émulation soit entre les étudiants, soit entre ceux qui les instruisent ; qu'enfin la ville de Nantes dont les habitants s'attachent beaucoup plus au commerce qui y fait tous les jours de nouveaux progrès qu'à l'étude souvent trop stérile des loix et de la jurisprudence, ne

souffriroit presque aucun préjudice par la translation de la Faculté de Droit dans la ville de Rennes ; et que ce préjudice seroit d'ailleurs si peu sensible qu'il ne mériteroit pas d'entrer en comparaison avec le grand avantage que le public trouvera dans un changement si favorable. Toutes ces considérations nous ayant paru également dignes de notre attention, nous avons jugé à propos d'y avoir égard, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que les mêmes raisons de convenance et d'utilité publique nous ont déjà engagés à établir une Faculté de Droit dans la ville de Pau, où notre Parlement de Navarre est établi, et dans celle de Dijon, où notre Parlement de Bourgogne a sa séance. — A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré, et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, voulons et nous plait ce qui suit :

Art. I. — La Faculté de Droit, cy-devant établie dans la ville de Nantes, sera et demeurera transférée, comme nous la transférons par ces présentes, dans la ville de Rennes, pour y vaquer à l'instruction des étudiants, aux examens et aux thèses nécessaires pour l'obtention des degrez, ainsi qu'elle le faisoit cy-devant dans la ville de Nantes, sans aucun changement ni innovation, quant à présent, ni dans le nombre des professeurs, ni dans celui des docteurs agrégés, ni dans les règles qui y ont été observées par le passé ; et ce jusqu'à ce qu'autrement par nous il en ait été ordonné.

II. — Les écoles de la dite Faculté, ensemble les lieux destinés aux examens, thèses et autres actes académiques, seront placés dans l'endroit de la ville de Rennes qui sera jugé le plus convenable pour la commodité publique, et en cas qu'il survienne quelque difficulté à cet égard, il y sera par nous pourvu ainsi qu'il appartiendra.

III. — L'ouverture des écoles de la dite Faculté transférée à Rennes se fera le second janvier prochain, auquel temps les étudiants seront tenus de s'inscrire, en la manière accoutumée, sur les registres de la dite Faculté, et de prendre les leçons des

professeurs, selon ce qui est prescrit par les édits et déclarations qui concernent l'étude du Droit, sans que le défaut du trimestre, qui a commencé le premier du présent mois, puisse leur être opposé ; notre intention étant que l'année prochaine, 1736, soit réputée une année entière académique, quoiqu'elle ne soit composée que de trois trimestres, et qu'il en soit usé par rapport à eux comme s'ils avoient commencé de continuer leurs études pendant le dernier trimestre de la présente année.

IV. — Voulons que la dite Faculté transférée à Rennes, ses membres et suppôts, jouissent des mêmes droits, honneurs, privilèges ou prérogatives qui ont été accordez à l'Université de Nantes, notamment de ceux dont la dite Faculté de Droit étoit en possession pendant qu'elle étoit établie à Nantes, nous réservant au surplus d'expliquer plus amplement nos intentions au sujet de la dite Faculté ; et de pourvoir, par tels réglemens qu'il appartiendra, à ce qui concerne le nombre des professeurs ou des docteurs agrégez, l'ordre et la discipline qui y seront observez à l'avenir. — Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant notre Cour de Parlement de Bretagne, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer, même en temps de vacation, et le contenu en icelles entretenir, garder et observer selon leur forme et teneur ; car tel est notre plaisir. En témoin de quoy nous avons fait mettre notre sée à ces dites présentes. — Donné à Versailles, le 1<sup>er</sup> jour d'octobre, l'an de grâce 1735, et de notre règne le 21<sup>e</sup>. — Signé, Louis. Et plus bas : par le roy, Philippeaux.

---

### CHAPITRE III.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

La théologie, contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, n'était pas la science qui attirait le plus d'étudiants sur les bancs de notre Université. A la séance d'inauguration, cette Faculté ne comptait qu'un représentant. Les sujets qui prenaient leurs grades de théologie au Moyen-Age vivaient dans les cloîtres ; ils se recrutaient principalement dans l'ordre des Carmes et dans celui des Dominicains. Le clergé séculier d'alors se consacrait entièrement à l'administration des sacrements et laissait aux religieux le soin d'étudier la doctrine et d'instruire le peuple du haut de la chaire.

Le duc François II, qui avait une préférence marquée pour les Carmes, institua une fondation de 560 livres de rente au profit du couvent de Nantes pour subvenir à la pension des écoliers qu'ils recevraient (1). Il n'y avait pas de dotation de même nature pour les Dominicains, et

(1) *Livre des déclarations de biens de main-morte non sujets aux décimes*, de 1554, fo 60. (Arch. dép., B.)

cependant, ces religieux avaient une école de théologie fréquentée par de nombreux auditeurs au XVI<sup>e</sup> siècle (1). François Lespervier, seigneur de la Bouvardière, voulant les encourager à entretenir des étudiants à Paris, leur légua, avant 1554, une île en Loire, valant environ 120 livres de rente (2).

Parmi les usages adoptés dans cette Faculté, je n'en vois qu'un qui soit à signaler : elle devait un sermon au clergé à toutes les fêtes principales de l'année ; elle le faisait prêcher par un de ses sup pôts, docteur, licencié ou simplement bachelier, selon l'ordre du tableau. Chaque récipiendaire, avant d'être admis à son grade, était aussi tenu de composer un sermon, mais il lui était permis de le faire prononcer par un gradué de sa classe (3).

La décadence que l'abbé Travers nous signale dans les cours de théologie, à la date de 1551, ne fit que s'accroître pendant les troubles du protestantisme (4) et mit le comble à l'ignorance qu'on déplorait dans le clergé séculier au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. « Comme il » n'y avait pas de séminaires, dit le recteur de Casson, » Vincent du Pas, on allait à l'école, et l'on se formait » en mangeant son lard. Un prêtre voisin, dont l'éru- » dition était fort bornée, apprenait à lire à Mathurin ou à » Barthélemy, ensuite quelque bout de latin, lui expli- » quait la Bible et le rituel, avec les rubriques du missel. » Cette explication de la Bible était, même dans les Uni- » versités, la meilleure et la plus grande partie de la » théologie. Quand Mathurin avait quelques notions con-

(1) *Livre des déclarations de biens de main-morte non sujets aux décimes*, de 1554, fo 101. (Arch. dép., B.)

(2) *Ibidem*, fo 99.

(3) *Hist. de Nantes*, de Travers, t. II, p. 121.

(4) *Ibidem*, p. 327.

» fuses, et que l'âge était venu, on le présentait au prélat  
» qui n'en demandait pas si long qu'aujourd'hui : Mathu-  
» rin était admis ; on le promovait aux Ordres par inters-  
» tices. C'est à cette observation d'interstices que l'Eglise  
» s'attachait le plus scrupuleusement. Enfin, moyennant  
» quelques voyages à la ville épiscopale, Mathurin deve-  
» nait prêtre (1). »

Le rétablissement des cours de théologie à Nantes, d'une façon régulière, est dû aux prêtres de l'Oratoire. Une requête de Michel Arminot, préfet de l'Oratoire et procureur général de l'Université, nous apprend (2) qu'en 1652, la plupart des élèves des cours de philosophie, après avoir soutenu leurs thèses avec succès, s'étaient voués au service de Dieu dans l'état ecclésiastique. Ces jeunes clercs étaient venus avec plusieurs prêtres de la ville, au nombre de plus de cent, le presser de trouver un moyen de faire enseigner la théologie, afin de pouvoir étudier les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, alléguant qu'il n'existait pas un seul cours de théologie dans toute la Bretagne. Ainsi, ceux qui n'avaient pas assez de ressources pour se transporter au loin, étaient presque condamnés à l'ignorance.

La municipalité, ayant été saisie de ces doléances, en 1653, autorisa le préfet du collège à ouvrir deux classes de théologie et prit à sa charge le traitement des deux professeurs. L'Oratoire devint donc une école sacerdotale : avant de recevoir les saints Ordres, les clercs passaient aussi leur retraite préparatoire dans cette maison religieuse. A la date ci-dessus, les Oratoriens n'avaient aucun pied dans la Faculté de théologie ; leur incorporation ne

(1) *Reg. de Casson, 1764.*

(2) *Hist. de Nantes, par Travers, t. III, p. 352.*

fut prononcée que le 9 février 1654. Voici les termes dont se sert le prévôt, juge conservateur des privilèges de l'Université, à cette occasion :

« Avons ordonné et ordonnons que les escoliers pré-  
» sents et à venir étudiants en théologie, sous les prêtres  
» de l'Oratoire de cette ville, seront immatriculés sur le  
» livre du recteur de l'Université, en la forme prescrite  
» par les ordonnances royaux et statuts.....

» En outre, que l'Université et Faculté de théologie re-  
» cevront gratuitement pour docteurs de théologie deux  
» prêtres de l'Oratoire à la foy, à la charge néanmoins  
» qu'ils n'y seront admis qu'après avoir fait chaineun une  
» année de lectures publiques en théologie etc..... et à  
» condition qu'il n'y aura plus grand nombre que de  
» deux régentants actuellement en la dicte Université,  
» etc. (1). »

Lorsque le commissaire du Roi vint s'enquérir, en 1669, de l'état des études dans l'Université de Nantes, la Faculté de théologie ne lui répondit pas avec toute la franchise que comporte la vérité historique. Il est vrai qu'il s'agissait alors, non pas de faire un mémoire en règle pour instruire la postérité, mais surtout de se défendre contre les projets de réorganisation qu'on prêtait alors au pouvoir civil.

Suivant la déposition des membres interrogés, les exercices de la Faculté et l'enseignement théologique n'auraient subi aucune interruption depuis l'origine de l'Université. Nous savons ce qu'il faut penser de cette allégation. « Quoiqu'il n'y ait aucune chèze fondée, ni  
» maison bâtie, néanmoins, les professeurs n'ont pas  
» cessé d'enseigner, tant pour l'honneur de la Faculté

(1) *Minutes de 1654.* (Greffe du Tribunal de Nantes.)



» que pour le bien du public, et pour cet effect, se sont  
» servis des maisons des couvents des révérends pères  
» Dominicains, Carmes et Cordeliers alternativement (1). »

De ces cours étaient sortis un grand nombre de religieux, et même plusieurs ecclésiastiques séculiers, qui avaient poussé leurs études jusqu'au doctorat. Pour confirmer leur déposition, les représentants de la Faculté produisirent 53 thèses de théologie, soutenues depuis 1632 jusqu'en 1668. Ils affirmèrent, de plus, qu'ils suivaient dans les examens les mêmes formes que les maîtres de l'Université de Paris. Quiconque aspirait au bonnet de docteur à Nantes, était examiné par quatre docteurs, pendant l'espace de quatre heures et plus. Il fallait que le candidat fit sa *tentative* et son *premier principe* avant d'être bachelier formé ; qu'il fit sa *majeure* et sa *mineure* ordinaire, un grand acte de sorbonique sans président, ses licences, ses vesperises, l'acte de docteur et le dernier principe. Telle était la série des épreuves, suivant le texte du procès-verbal que nous invoquons.

En 1669, le collège de l'Oratoire ne renfermait pas moins de 110 écoliers de théologie, et dans les années qui suivirent, le nombre des élèves ne diminua pas sensiblement. Le Séminaire, dont l'Evêché projetait depuis longtemps la création, exigeait des ressources qui n'arrivaient que lentement. La tenue et la maison de Malvoisine, achetées en 1642, par l'évêque Gabriel de Beauvan, pour cette destination, restèrent vacantes pendant plus de 20 ans (2). Après avoir affermé cette propriété, l'Evêché

(1) *Minutes de 1669.* (Greffé du Tribunal de Nantes.)

(2) Le Séminaire occupait la partie Ouest du Lycée actuel. Il existait aussi un petit Séminaire des écoliers pauvres, dirigé, en 1687, par l'abbé Fouré, dont j'ignore l'emplacement. Il est cité dans la liasse de Rezé (série G.)

l'utilisa, en 1647, en y plaçant des prêtres qui instruisaient les aspirants aux Ordres sacrés pendant les trois mois réglementaires de retraite que les ordonnances épiscopales du même prélat prescrivaient (1). Peu à peu les constructions s'augmentèrent, grâce aux subventions votées par l'assemblée diocésaine du clergé, et, en 1670, elles parurent assez importantes pour être occupées par l'établissement projeté. En accordant son autorisation par lettres patentes d'avril 1670, Louis XIV stipula que la nouvelle fondation n'aurait pas plus de 6,000 livres de revenu (2).

L'année précédente, l'abbé René Levêque, ancien séminariste de Saint-Sulpice, était venu s'établir, avec sa communauté naissante de prêtres réguliers, au faubourg de Saint-Clément, à proximité de la tenue de Malvoisine, pour fonder une pépinière de missionnaires (3). Cette heureuse rencontre prépara la fusion des deux maisons. M. Leblanc de la Baume, alors évêque, saisissant une occasion qui lui paraissait favorable, remit la direction de son Séminaire aux prêtres de la communauté de Saint-Clément, par décret du 14 mai 1673. L'approbation du chapitre de Saint Pierre était alors nécessaire pour valider un acte de cette nature. Les chanoines, consultés, répondirent, le 23 juin 1673, que le nombre des directeurs du Séminaire serait limité à 4 prêtres, et que le supérieur serait présenté à l'évêque par la communauté. Les lettres par lesquelles Louis XIV confirme l'accord ci-dessus sont du mois de janvier 1674.

(1) Arch. dép., G 96.

(2) Arch. dép., G.

(3) Les lettres patentes de cette maison sont de juillet 1671. (Arch. dép., G, liasse de Saint-Clément, fabrique.)

L'évêque Gilles de Beauvau n'était pas homme à laisser péricliter l'autorité épiscopale entre ses mains ; il estima que son prédécesseur avait abandonné trop facilement ses droits sur la conduite du Séminaire et attaqua l'acte d'union. Par ses négociations, il amena la communauté de Saint-Clément à une transaction dans laquelle elle reconnaît que les Séminaires et ceux qui les dirigent doivent être entièrement dépendants des évêques et que le chef du diocèse est seul capable de juger du mérite du supérieur et des professeurs. En retour, l'évêque promit de maintenir les mêmes directeurs en fonctions.

Lorsque les révoltes du Jansénisme se manifestèrent à Nantes, l'évêque sentit qu'il avait encore été trop confiant et que ces derniers liens, quoique légers, l'empêchaient de maintenir l'orthodoxie dans l'enseignement de la théologie. La procédure qu'il entama en 1714, pour obtenir l'annulation du concordat et la soumission des deux maisons à la juridiction épiscopale, fut interminable. Il eut d'abord une grande déception quand il tenta d'ouvrir un cours public de théologie dans son Séminaire, en avril 1716, car il se croyait en droit de faire cette innovation. Le prélat avait déclaré le jour de l'ouverture qu'il ne conférerait aucun titre à ceux qui étudieraient dans la classe de théologie de l'Oratoire et ne suivraient pas les leçons du Séminaire. Cette injonction fut un coup mortel pour la Faculté de théologie : de 150, le nombre des élèves tomba à 20 en deux mois. La municipalité, qui soutenait le collège de ses subventions et qui était fière de sa prospérité, s' alarma des mesures prises par l'Evêché. Dans sa séance du 14 juin suivant, le Conseil de Ville se plaignit hautement de l'interdit lancé contre l'Oratoire, sans que les maîtres eussent été blâmés, et annonça que le bureau de Ville, « *duquel la patrie et le public doivent attendre*

*le remède* », présenterait un *placet* au Régent, afin qu'il défendît aux directeurs du Séminaire d'enseigner la théologie aux externes, et à l'abbé de la Blottière d'expliquer les auteurs de philosophie aux séminaristes (1). Le Parlement, saisi de la même plainte, se tourna contre l'évêque et lui défendit par arrêt de continuer ses innovations.

M. Lavergne de Tressan, successeur de M. Gilles de Beauvau, ne se laissa pas intimider par cette injonction abusive; il interjeta appel au Roi et obtint un arrêt du Conseil du 6 octobre 1722, qui lui rendait toute sa liberté d'action. Les cours de théologie confiés aux abbés Quesson et Girardeau commencèrent de suite, alors la Faculté comprit qu'il était de son intérêt d'agréger, au plus tôt, cette nouvelle école, et voici les propositions d'accord que ses députés portèrent à l'Evêché le 30 janvier 1723.

Les titulaires des cours du Séminaire ne seront pas membres d'une congrégation régulière ou séculière soumise à un général.

L'Evêque aura seul le choix des deux professeurs de l'école de théologie, mais dans sa nomination il prendra de préférence les docteurs en théologie de Nantes, et à leur défaut, il s'adressera aux Universités fameuses.

Les professeurs ne seront pas plus de deux et ils se feront agréger après leur installation, en payant les taxes ordinaires. Ils prendront leurs degrés dans le délai d'un an à l'Université de Nantes.

L'Oratoire continuera ses leçons de théologie (2).

Ce concordat ne fut pas homologué à la chancellerie sans

(1) Arch. de la mairie, GG.

(2) L'Oratoire ne tira aucun avantage de cette clause, les élèves le quittèrent peu à peu pour aller au Séminaire. En 1765, les classes de théologie étaient fermées. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1315.)

changement. Dans les lettres patentes expédiées à la date d'avril 1724, on voit que le Roi approuve l'incorporation de l'école de théologie fondée par l'évêque, mais il réduit les exigences de l'Université. L'évêque pourra choisir ses professeurs partout où bon lui semblera, parmi les docteurs, les licenciés ou les bacheliers, comme parmi les membres d'une congrégation séculière autorisée, et s'il va les chercher dans les rangs de l'Université de Paris, ils ne seront pas tenus de subir de nouveaux examens à Nantes (1). Les mêmes lettres permettent à l'autorité épiscopale de continuer le cours de philosophie, fondé au petit Séminaire par l'abbé de la Blotière, dispensent les séminaristes de suivre les classes de l'Oratoire et ordonnent aux examinateurs de la Faculté des Arts de les admettre aux épreuves sans difficulté.

La séparation de la communauté de Saint-Clément et du Séminaire, demandée par M. Gilles de Beauvau, était toujours attendue; elle ne fut prononcée au Conseil d'Etat que le 1<sup>er</sup> septembre 1727. Alors M. Turpin de Crissé, évêque de Nantes, entra en pourparlers avec les Sulpiciens et réussit à traiter avec eux le 21 avril 1728. Depuis cette époque, le Séminaire du diocèse est constamment resté sous la direction de la congrégation de Saint-Sulpice (2).

En 1678, des prêtres irlandais, chassés de leur pays, étaient venus fonder à Nantes, dans l'ancien logis de la Touche, une communauté qui prospérait et qui visait, elle aussi, à former elle-même ses sujets, sans être obligée de les envoyer aux cours de l'Université. Louis XV, sur leurs instances, érigea la maison en Séminaire, en 1765.

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, G 290.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, G 281.

Ses lettres patentes disposent que la philosophie et la théologie pourront être enseignées par des professeurs de nation irlandaise, de plus, que les étudiants pourront prendre des grades dans l'Université.

Appelée à délibérer sur cette nouvelle création, l'Université, assemblée en séance générale, le 20 mai 1766, consentit à s'agréger les écoles du Séminaire irlandais en ayant soin, toutefois, de rédiger les conditions qui régleraient leurs rapports. L'acte se trouvera plus loin, aux pièces justificatives ; je me contente d'insérer ici quelques réflexions à propos de l'article VII, qui oblige les professeurs à enseigner les quatre propositions du clergé de France de 1682.

Au temps où la Bretagne était province d'obédience, c'est-à-dire à l'époque où elle était un duché soumis à l'autorité directe du Saint Siège, l'article VII aurait soulevé des protestations ; mais depuis l'annexion à la France, les ordonnances royales et les arrêts du Parlement avaient bien changé le cours de l'opinion. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le gallicanisme avait pénétré partout. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les quatre propositions admises dans l'assemblée du clergé de 1682 et condamnées de nos jours se trouvent recommandées dans ce programme officiel, comme un point fondamental de l'enseignement théologique. Les maximes qu'elles contiennent n'ont pas été, comme on le croit trop généralement, le résultat d'une erreur passagère, ou l'*ultimatum* d'un roi orgueilleux : on les aperçoit, aux diverses époques de notre histoire, au fond de toutes les déclarations publiques des rois et du clergé de France. Les Jésuites eux-mêmes ont affirmé, à plusieurs reprises, qu'ils se ralliaient aux principes du Gallicanisme (1).

(1) *Miintes de l'officialité de Nantes, de 1762.* (Arch. du Trib. de Nantes.)

Ce qui serait aujourd'hui un danger pour l'unité du monde catholique ne troublait en rien les règles de l'orthodoxie dans l'ancienne société. L'attachement de nos rois au Saint Siège était si éprouvé, que l'opinion ne s'alarmait jamais de les voir édifier une *Église gallicane*.

L'Église de France, étant d'ailleurs un corps politique et une puissance territoriale considérable, devait nécessairement se faire l'auxiliaire de la royauté, dont elle était l'un des principaux soutiens, comme premier ordre de l'État. Et d'autre part, la Papauté, entraînée par la coutume et les lois du temps dans le courant des affaires temporelles, rencontrait souvent des antagonistes qui étaient plutôt des adversaires politiques que religieux.

Le pape était alors un roi, et les évêques des princes.

Quand le clergé de France proclamait les libertés de l'Église gallicane, il plaidait surtout pour défendre les prérogatives du pouvoir civil, et non pour se mettre en dissidence avec le pontife de l'Église universelle. Cette appréciation est si vraie, que le jour où l'Église de France a perdu ses droits politiques et a été dépouillée de ses biens, elle n'a cessé de se rapprocher de plus en plus de la Papauté.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### CONDITIONS DE L'AGRÉGATION DU SÉMINAIRE DES IRLANDAIS A L'UNIVERSITÉ DE NANTES, EN 1766.

Art. I. — Ladite école, tant de philosophie que de théologie, ne sera que pour les seuls ecclésiastiques venus d'Irlande et des autres îles Britanniques en France, pour y faire leurs études et demeurans dans ladite communauté, sans qu'aucuns externes, de quelque pays, nom ou qualité qu'ils soient, même Irlandais, puissent prendre des leçons dans ladite école.

Art. II. — Les deux professeurs de philosophie de ladite école se feront recevoir maîtres ès arts, en subissant les examens ordinaires, avant de commencer leurs leçons, et ils présenteront leurs lettres de maître ès arts et leur mandement de professeurs à la Faculté des Arts, que le doyen fera assembler à cet effet, indiquant auxdits professeurs le jour et l'heure de ladite assemblée.

Art. III. — Les professeurs de théologie, qui ne pourront pas être plus de deux à la fois, seront au moins bacheliers en théologie, avant de commencer le cours de leurs leçons. Ils seront tenus, en outre, de prendre le bonnet de docteur en théologie dans ladite Université, au moins dans l'espace de trois années, en soutenant les thèses et autres actes que les bacheliers ordinaires sont obligés de soutenir, sans que leurs



qualités de professeurs puissent les en exempter, et ils présenteront à la Faculté de théologie le mandement qu'ils auront eu de leur supérieur pour professer suivant l'usage des autres professeurs de théologie.

Art. IV. — Les dits professeurs de philosophie et de théologie commenceront leurs cours de leçons à l'ouverture des écoles de l'Université, et ils ne les finiront pas avant la clôture des cours académiques de ladite Université. Lesdits professeurs donneront aux syndics des Facultés de philosophie et de théologie, à l'ouverture des écoles, les noms de leurs écoliers.

Art. V. — Lesdits professeurs de théologie et de philosophie auront soin de faire soutenir, chaque année, au moins à quelqu'un de leurs écoliers, des actes et thèses publiques, en leur maison et communauté, et ils seront tenus de faire examiner et syndiquer leurs thèses, encore bien qu'elles ne seroient pas destinées à l'impression; sçavoir: les thèses de philosophie par le syndic de la Faculté des Arts, et les thèses de théologie, par le syndic de la Faculté de théologie, suivant l'usage et l'arrêt de la Cour du 22 août 1759. Et les professeurs, avant de faire soutenir, se présenteront devant le recteur de l'Université, pour qu'il leur prescrive les jour et heure convenables des thèses, afin que ledit sieur recteur y assiste, si bon lui semble, conformément audit arrêt. Lesdits actes et thèses, s'ils sont imprimés, le seront par l'imprimeur de l'Université.

Art. VI. — A chaque *prima mensis* d'août, lesdits professeurs de théologie, suivant l'usage de ses autres professeurs, se présenteront à la Faculté de théologie, pour lui indiquer les traités qu'ils se proposeront de donner à leurs écoliers dans le cours de l'année suivante, et la Faculté veillera à ce qu'ils enseignent à leurs dits écoliers les traités et matières les plus utiles et les plus convenables, et pour ce qui est de la philosophie, les professeurs enseigneront à leurs écoliers les différentes parties de la philosophie, suivant l'usage, dans le cours de deux années.

Art. VII. — Lesdits professeurs en théologie enseigneront à leurs écoliers les quatre propositions du Clergé de France de

1682 et les leur feront soutenir dans les thèses, suivant que les matières le demanderont, et ceux de leurs écoliers qui voudront prendre des grades en la Faculté de théologie, seront obligés de soutenir leurs actes pour lesdits grades dans la salle ordinaire de la Faculté.

Art. VIII. — Les écoliers qui, après leur cours de philosophie, voudront se faire recevoir maîtres ès arts, se présenteront à la Faculté des Arts pour être examinés, comme le sont les autres étudiants en philosophie; après quoi ils assisteront à l'inauguration solennelle de la Magdeleine, pour y recevoir le bonnet de maître ès arts, suivant l'usage.

Art. IX. — En quelque nombre que soient les docteurs irlandais, anglais ou écossais en la Faculté de théologie, il n'y aura jamais que les deux professeurs en théologie et exerçant actuellement et reçus docteurs, comme il est dit cy-dessus, à avoir voix et suffrage dans les assemblées et actes, tant de la Faculté que de l'Université, sans qu'ils puissent être suppléés; et quant aux assemblées de l'Université, qui seront seulement de cérémonies publiques, les autres docteurs pourront y assister sans pouvoir délibérer, ayant été reçus gratis.

Art. X. — Le recteur et les députés de l'Université feront, quand l'Université le jugera à propos, la visite dans lesdites écoles des prêtres irlandais, pour veiller à l'exécution des présentes conditions et au maintien des bonnes études.

Art. XI. — Les gradués et docteurs irlandais se conformeront, au surplus, à tous les règlements de l'Université et des Facultés cy-devant faits à leur égard, en ce qui ne se trouvera point de contraire aux présentes conditions, notamment au sujet du décanat et rectorat (1).

---

(1) Arch. départ. de la Loire-Inférieure, D.

## CHAPITRE IV.



### LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

D'après le procès-verbal de la séance d'inauguration que j'ai plusieurs fois cité, on ne comptait pas plus de quatre médecins à Nantes en 1461 (1). Il ne faut pas s'en étonner. La faveur dont jouissaient les empiriques et les chirurgiens barbiers d'une part, de l'autre les frais considérables qu'entraînait la longueur des études universitaires, détournaient bien des aspirants de la carrière de médecin. Dans le cours des recherches que j'ai faites pour mon *Histoire des hôpitaux de Nantes*, j'ai eu l'occasion de constater ce fait bien singulier : c'est que dans la plupart des cas, même en temps d'épidémie, les soins d'un chirurgien illettré étaient souvent préférés à ceux d'un médecin. On se croyait plus en sécurité entre les mains d'un homme dont l'expérience s'était formée dans la fréquentation assidue des malades, que sous la direction d'un savant qui dédaignait d'appliquer lui-même ses formules. Le duc de Bretagne François II, appréciant

(1) *Hist. de Nantes* de Travers, t. II, p. 120.

autant les services de l'un que ceux de l'autre, voulait avoir à sa suite un médecin et un chirurgien. C'est lui qui retint à Nantes le médecin Savaton, pour soigner les pestiférés de 1488, et obligea la Ville à lui payer des gages (1). Il tenait la médecine en si haute estime, qu'il ne voulait pas tolérer l'ignorance parmi ceux qui l'exerçaient. Les lettres d'institution de l'Université portent la trace de sa sollicitude à cet égard.

« Art. XVIII. Item voulons et ordonnons que doresnavant nul ne aucune personne soit receu en nostre pays » et duché à exercer pratique de médecine, jusques » tout premier se soit présenté à l'examen des régens de » la Faculté de médecine en ladite Université de Nantes » ou qu'il ait esté aprouvé en autre Université fameuse et » que deument il en aparaisse (2). »

On sait combien ces défenses sont vaines et illusoires. Nos rois ne se sont pas lassés de les renouveler dans leurs ordonnances, néanmoins la médecine occulte a toujours été en vogue ; nous en sommes encore les témoins. Toutefois, le principe de la nécessité du contrôle était bon à proclamer, pour mettre le savoir en honneur et lui garder la place que l'ignorance usurpait trop souvent avec impudence.

Les renseignements qui nous sont parvenus sur les débuts de la Faculté de médecine sont presque nuls ; j'en suis réduit à paraphraser quelques passages des lettres ducales déjà citées et les statuts de l'Université. Pouvons-nous croire que François II n'ait pas assuré l'enseigne-

(1) *Hist. des hôpitaux de Nantes*, p. 366.

(2) *Lettres de François II*. — La Faculté fut plus sévère : elle exigea que tout étranger, même gradué, fit ses preuves devant les régents de Nantes. (*Statuts de 1462*, cap. XXIII.)

ment de la médecine par tous les moyens dont il disposait, quand nous savons avec quel soin il présida à l'installation des Facultés.

« Nous avons ja faict préparer et construire les escolles,  
» y faict venir et congréger plusieurs vénérables docteurs  
» et autres clerics licentiez et graduez ès-sciences devant  
» dictes, lesquels sont à présent lisans et exerçans conti-  
» nuellement en ladite Université où a grant multitude  
» d'estudians (1). »

Quelle était la dotation de chaque chaire de la Faculté ? Je n'ai pu le découvrir. Il est à présumer que les médecins jouissaient, comme les autres professeurs, des rentes que le duc avait constituées à l'Université (2).

Sous le règne de Charles VIII, il y a de l'apparence que les études étaient en bonne voie, puisque le Roi accorda aux médecins la permission de prendre « des cadavres de gens exécutez à mort ou noyez pour fere anatomie (3). » L'Université n'avait pas attendu cette année 1493 pour reconnaître l'utilité des dissections ; on voit dans les statuts rédigés en 1461, que deux maîtres de la Faculté étaient chargés de procurer des cadavres aux professeurs pour leurs démonstrations anatomiques (4) ; ces deux documents sont à noter, pour prouver que le médecin du XV<sup>e</sup> siècle n'était pas exclusivement un homme de spéculation pure, comme l'ont pensé plusieurs auteurs.

Sur le point capital du programme des études, adopté

(1) *Lettres de François II.*

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, série Q, *Déclaration de 1790.*

(3) *Procès-verbal de 1669.* (Arch. du Tribunal de Nantes.)

(4) *Insuper eligentur duo magistri vel licentiati qui... procurabunt habere corpus humanum mortuum pro anatomia dum oportunitas aderit.* (Statuts de la Faculté de médecine, XIII.)

par les professeurs, les statuts de la Faculté sont très laconiques ; en revanche ils renferment des détails nombreux sur le cérémonial de la promotion au doctorat. Les questions de forme et d'appareil, on le sait, primaient souvent toutes les autres chez nos aïeux, et ici encore leur préférence s'est bien accusée, surtout dans le chapitre XII que je vais traduire :

« Le maître chargé de conférer les insignes du doctorat et le titre de régent fera l'éloge de la médecine et de la maîtrise. Il donnera au candidat le bonnet rond, le baiser, le livre et les autres objets en lui disant : Je te fais maître-docteur en médecine de par l'autorité apostolique qui m'a été conférée et je te donne le bonnet qui est l'insigne du docteur, afin qu'en vertu de cette collation de grade, tu puisses lire, discuter, interpréter, agir et remplir enfin tous les devoirs de docteur. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Ceci dit, le nouveau professeur fera à son tour l'éloge de la science ; il commencera à lire et discutera avec l'un des docteurs ou des licenciés présents. Puis les bedeaux annonceront les jours et heures de ses leçons ; ils inviteront les assistants à se rendre au dîner du récipiendaire et celui-ci remerciera. Enfin, le recteur, les maîtres, les étudiants et l'assistance accompagneront le nouveau docteur à la cathédrale (1). »

Toutes les réceptions des Facultés se terminaient de cette manière. Le cortège se mettait au pas de procession sur deux rangs et se rendait à l'église pour y entendre une messe d'actions de grâces, suivant l'usage adopté autrefois par les corps constitués.

Avant d'arriver à la dignité suprême de docteur, il y

(1) *Livre des statuts de l'Université.*

avait bien des épreuves à subir, même à l'origine. L'aspirant au baccalauréat n'était pas admis à l'examen, s'il n'apportait l'attestation de son assiduité aux cours de l'Université pendant trois années. Celui qui était maître ès arts n'avait que deux années de cours à suivre. Pour être admissible à la licence, il fallait certifier qu'on avait fait deux années d'études depuis son baccalauréat, qu'on avait visité des malades en compagnie d'un médecin de la Faculté, enfin qu'on avait lu les traités d'Hippocrate, de Galien, de Joannicius et d'Isaac (1).

La thèse qui conduisait au grade de docteur était la dernière épreuve, quand le récipiendaire voulait embrasser la carrière de médecin ; mais celui qui aspirait à exercer les fonctions de régent, devait subir une nouvelle épreuve publique, nommée dans la langue des écoles, *une résümpte*, parce que l'orateur y dissertait en résumé sur toutes les parties de l'enseignement.

Je suis obligé de franchir tout le XVI<sup>e</sup> siècle sans rencontrer le moindre document sur la Faculté de médecine de Nantes, et quand elle réapparaît dans l'histoire, je la trouve en décadence (2). L'Université ayant décidé l'impression de ses statuts, jugea bon d'en envoyer, en 1653, un exemplaire au Parlement, pour en solliciter l'enregistrement. La Cour accéda à la requête, non toutefois sans

(1) *Libri de quibus sint : Joannicius, aphorismi Hippocratis, libri prognosticorum Hippocratis, de regimento acutorum ejusdem, technii Galeni, de morbo et accidente, de differentiis febrium, de crisi et criticis diebus, de simplicibus medicinis, de complectionibus, de jvumentis membrorum, de interioribus, de regimine sanitatis, de virtutibus naturalibus, de febribus Isaac, de dietis, de ulceribus, de particularibus ejusdem.* (Statuts de la Faculté, cap. VI.)

(2) En 1554, la Faculté de médecine était représentée par le docteur François Ménardeau. (*Déclarations de bénéfices de 1554*, Arch. dép., B.)

stipuler « que les lectures se feraient en l'Université et autres exercices dignes de vraie Université » (1).

La fondation du duc François II était alors, sinon renversée, du moins dans un état de langueur tel, qu'on ne la jugeait plus digne de son nom. Après les troubles de la Ligue, les Facultés de droit obtinrent du pouvoir royal quelques émoluments, mais la Faculté de médecine ne reçut jamais aucune compensation pour ce qu'elle avait perdu. Les professeurs, ne pouvant pas donner gratuitement leurs leçons, prélevèrent leurs honoraires sur leurs élèves, en établissant des taxes onéreuses de diplôme et d'examen, dont le total dépassait le tarif réglementaire. Il résulte d'un titre authentique que, pour conquérir tous ses grades à Nantes, il en coûtait deux mille livres, sans parler des frais de repas, qui étaient toujours à la charge de tout récipiendaire.

Si les chaires avaient été mises au concours, on aurait sans doute vu régner plus d'activité au sein de la Faculté ; mais les difficultés que rencontraient les aspirants à l'agrégation n'étaient pas de nature à faciliter le recrutement du personnel. Aux termes des lettres duciales, les docteurs des Universités fameuses n'avaient qu'à produire leurs titres pour être incorporés à l'Université de Nantes ou pour exercer la médecine. Tout au plus leur faisait-on subir une épreuve publique au XVI<sup>e</sup> siècle. Il en fut bien autrement dans le siècle suivant : un statut, arrêté le 19 novembre 1653, porte qu'aucun médecin étranger, soit licencié, soit docteur, ne pourra être admis dans la Faculté de médecine, sans conquérir de nouveau tous ses grades et subir les épreuves d'usage. La Faculté justifia plus tard cette décision en disant que les diplômes étaient

(1) *Reg. du Parlement de 1653. (Greffe de la Cour.)*



alors délivrés avec trop de complaisance dans certaines académies (1). Un arrêt du Parlement du 9 novembre 1668 confirma cette mesure rigoureuse, sans même adopter d'exception pour les docteurs de Paris et de Montpellier (2). « Il n'est pas juste, disaient encore les » médecins de Nantes, que les sujets refluant continuel- » lement des autres écoles puissent prendre rang et » s'asseoir au milieu des membres qui ne les ont pas » créés. » *Chacun chez soi*, tel était l'esprit exclusif qui dominait alors et qui persista au sein de l'Université nantaise.

La Faculté tenait à se faire une réputation d'intégrité et de ponctualité ; aussi, quand le Roi envoya un commissaire enquêteur, en 1669, pour s'informer de l'état des études, elle s'empressa de faire constater qu'elle veillait scrupuleusement à l'application des règlements et des ordonnances. Voici dans quels termes elle fit son panégyrique :

« Nous ont aussi lesdits docteurs de la Faculté de » médecine dit que le nombre des docteurs de ladite » Faculté n'est point limité et qu'il en est reçu autant » qu'il s'en présente de capables. Ils sont à présent au » nombre d'onze qui s'appellent tous docteurs régents, » après avoir fait tous les actes requis avant et après le » doctorat, conformément aux ordonnances royales et à » leurs statuts... Ils font des leçons publiques de quel- » ques traités particuliers de médecine par députation » de la Faculté, ne reçoivent aucuns gages, ni esmolu- » ments du Roy ou d'autre part, n'y ayant aucun fonds » pour ce subject, mais seulement s'en acquiter pour

(1) *Mémoires des doct. Blin et Laënnec*, 1783. (Bibl. de Nantes, 7615.)

(2) *Reg. du Parlement*. (Arch. de la Cour de Rennes.)

» l'honneur de la profession. Les R. P. Carmes leur  
» prestant pour fere leurs leçons et actes, une salle,  
» n'ayant aucune escolle en propre. »

» Nous ont en outre déclaré qu'ils ont été si exacts  
» observateurs des ordonnances royaux et de leurs statuts  
» qu'ils n'ont jamais reçu aucun docteur *per saltum* ou  
» *extra muros*, ainsi qu'il se fait abusivement en plusieurs  
» autres Universités. »

« Nous ont aussi apparu le nombre de 24 minutes de  
» lettres de bacheliers, licentiez et docteurs de ladite  
» Faculté de médecine, depuis l'an 1571 jusqu'en 1643.  
» De plus, nous ont représenté le nombre de 32 thèses  
» imprimées soustenuës par différants particuliers (1). »

Au risque d'encourir le reproche d'être trop sévère, la Faculté de médecine de Nantes, quelques années plus tard, augmenta la durée des études pour les aspirants au baccalauréat. En vertu d'un nouveau statut (2), adopté le 6 novembre 1683 et homologué au Parlement le 1<sup>er</sup> décembre suivant, les aspirants à ce degré devaient produire un diplôme de maître ès arts, un certificat de catholicité, de bonnes vie et mœurs et attester qu'ils avaient étudié à Nantes, ou dans une Université fameuse, pendant quatre ans. On faisait grâce d'une année aux fils de docteurs.

Les leçons publiques dont il est fait mention dans le procès-verbal de 1669 devinrent de plus en plus rares à la fin du règne de Louis XIV, et sous Louis XV elles cessèrent presque complètement. Pour sauver les apparences, la Faculté conservait une salle d'études, elle affichait,

(1) Procès-verbal de 1669. (Arch. du Tribunal de Nantes.)

(2) *Livre des statuts de l'Université* (cabinet Thibeaud-Nicollière). Cet exemplaire est le seul qui contienne les statuts supplémentaires du XVII<sup>e</sup> siècle.

une fois l'an, au coin des rues, un tableau de ses exercices, et les professeurs continuaient de porter le titre de docteur régent (1). Au lieu de faire un cours devant quelques rares auditeurs, les régents préféraient emmener les élèves dans leurs visites à l'Hôtel-Dieu ou en ville, et les dirigeaient ainsi dans la pratique de la médecine. Leur but était, non pas de suppléer aux cours, mais seulement d'aider les élèves dans leur instruction médicale, et surtout d'apprécier leur talent : l'école de Nantes était une école pratique. Avant de se faire porter sur ses registres, les étudiants étaient obligés d'aller suivre les cours d'une Faculté en plein exercice et, à leur retour, il leur fallait prouver qu'ils n'avaient pas pris leurs inscriptions dans des lieux différents, ni conquis leurs grades *per saltum*, c'est-à-dire sans les intervalles réglementaires. Des abus criants s'étaient introduits sous Louis XIV dans les meilleures Universités. Les examinateurs étaient si peu rigoureux qu'ils délivraient le bonnet de docteur à des jeunes gens de 16 et 17 ans, aussi les étudiants s'en faisaient-ils un jeu et passaient-ils leur jeunesse à courir de ville en ville. On distinguait déjà, à cette époque, deux classes de médecins : ceux qui n'avaient pas la prétention d'exercer à la ville pouvaient en trente mois obtenir un diplôme sur lequel ils étaient qualifiés médecins *extra muros* ou hors murs, et, moyennant ce brevet de facile conquête, ils avaient droit de vie et de mort sur tous les gens des campagnes.

Louis XIV essaya de combattre le relâchement des études par un édit du mois de mars 1707, en forme de règlement, qui contient les plus sages prescriptions. L'art. XI dispose que les Facultés dont les ressources ne suffisent pas à l'entretien des professeurs s'assembleront pour

(1) Voir le *Mémoire Blin et Laënnec* de 1783 et la réponse *ut supra*.

aviser aux moyens qu'ils estimeront les plus convenables et enverront leur délibération au chancelier, pour y être pourvu. La Faculté de Nantes, qui n'avait pas un sou, s'empressa de réclamer et adressa des remontrances qui ne furent jamais exaucées. Les articles essentiels de l'édit ordonnent les examens de la manière suivante :

Art. IX. — Nul ne pourra être admis à aucun degré èsdites Facultés s'il n'a étudié trois ans entiers et si, pendant ledit temps, il n'a assisté assidûment aux leçons et écrit ce qui aura été dicté par les professeurs.

Art. X. — Ceux qui étudieront à l'avenir dans les Facultés de médecine seront tenus de s'inscrire de leur main, quatre fois par an, dans deux registres qui seront tenus pour cet effet.

Art. XIV. — Ceux qui voudront prendre des degrés, seront tenus de subir, à la fin de chacune des trois années d'étude, un examen de deux heures au moins, et, dans le troisième desdits examens, ils répondront sur toutes les leçons qu'ils auront prises pendant le cours entier de leurs études, et, s'ils sont trouvés capables dans lesdits trois examens, ils soutiendront publiquement un acte, pendant trois heures au moins, après lequel ils seront reçus bacheliers. Voulons que, trois mois après, ils subissent un dernier examen sur la matière médicinale, après lequel ils soutiendront un second acte public pendant quatre heures au moins, pour être admis ensuite au degré de licencié. . . . outre lesquels actes, ceux qui voudront être reçus docteurs seront obligés d'en soutenir un troisième pendant cinq heures au moins, sur toute la partie de la médecine, lequel acte ils pourront soutenir dès qu'ils seront reçus licenciés, sans être tenus d'observer aucun interstice, à moins qu'il n'y en ait d'établi entre lesdits degrés par les statuts des Facultés où ils se feront recevoir docteurs.

Art. XV. — N'entendons déroger aux usages des Facultés où les aspirants aux degrés sont tenus de subir un plus grand nombre d'examens ou autres actes probatoires (1).

L'ordonnance royale n'eut pas les effets qu'on en attendait. Si elle suspendit un moment le cours des abus, la trêve ne fut pas longue et les Universités revinrent bientôt à leurs anciennes habitudes de tolérance. Sous Louis XV, la faculté de Montpellier, dont pourtant la réputation était européenne, conférait ses grades et procédait aux admissions sans aucun souci des réglemens. Plusieurs docteurs de Nantes, sortis de l'école de Montpellier, assurent dans un mémoire que, pendant leur séjour en cette Faculté, « ils n'avaient pas vu refuser un seul candidat parmi les milliers qui se présentaient chaque année (2). »

Malgré ce pernicieux exemple, la Faculté de médecine de Nantes ne consentit jamais à se relâcher de sa rigueur, et, profitant du bénéfice de l'article XV de l'édit, qui laissait aux Universités sévères la liberté de garder leurs règles, à l'imitation des Facultés de Paris et d'Angers, elle maintint la durée de stage qu'elle avait adoptée en 1653 et en 1668 (3).

Son attitude inflexible lui causa bien des désagrémens et l'entraîna dans des luttes d'où elle ne sortit pas toujours avec honneur. Elle persistait à ne pas enregistrer les titres pris en dehors d'elle, et assujettissait les aspirants à l'agrégation, comme les autres, à recommencer leurs épreuves, quelles que fussent leurs lettres de recommandation ; elle ne se montrait bienveillante que pour les Nantais. Cette conduite lui valait des critiques amères comme celle-ci :

(1) *Recueil des anc. lois françaises*, Jourdans, vol. XX.

(2) *Mémoire Blin et Laënnec* déjà cité.

(3) *Mémoire de 1764*. (Arch. de la Loire-Inférieure, série D.)

« La Faculté de médecine n'a point d'école ouverte ; les docteurs médecins donnent leurs soins à faire subir de nouveaux examens à ceux qui sont reçus dans les Universités étrangères, avant de leur permettre d'exercer à Nantes, et *la meilleure réponse* du candidat est de payer les droits (1).

Sa partialité envers les étrangers était trop évidente pour qu'elle ne lui suscitât pas des ennemis obstinés. Un docteur du nom de Bernard, qui a laissé une certaine réputation de science dans les annales de l'Université de Douai, fut un candidat éconduit de l'Université de Nantes. Comme il avait des amis puissants, il obtint, en 1740, contre ce corps trop exclusif, un arrêt du Conseil du Roi qui lui défendait d'exiger des docteurs aspirant à l'agrégation d'autres épreuves qu'un acte de quatre heures, et d'autres taxes que celle de 150 livres. La Faculté de médecine fut encore plus habile que lui, car elle trouva moyen d'é luder cet arrêt tant qu'elle vécut (2). Voici, d'après une lettre du sous-doyen Bonamy, la série d'épreuves par lesquelles devait passer tout aspirant aux degrés dans la Faculté de médecine de Nantes, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Pour parvenir à ces degrés, l'usage est que les aspirants commencent par étudier une année, puis ils présentent une requête qui doit être latine. Si l'aspirant est en règle, on lui donne toujours environ un mois après pour subir son premier examen particulier appelé *tentative*, qui roule sur tous les principes de la médecine, la physiologie et la pathologie.

• Quelques jours après cet examen, l'aspirant se pré-

(1) *Correspondance du subdélégué, 1777.* (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 87.)  
La Faculté ne comptait alors qu'un élève.

(2) *Mémoire des docteurs Blin et Laënnec, ut supra.*

sente à la Faculté pour demander la question pour sa thèse au baccalauréat. La Faculté lui nomme un président et lui assigne le jour auquel il doit soutenir.

» Cet acte fait, l'aspirant doit garder un interstice de deux ans avant de faire sa licence, et, dans cet intervalle, il doit faire un autre acte public, qui est la *quodlibétaire*, et subir un examen particulier qui est le *point rigoureux*.

» La *quodlibétaire* est un examen public sur toute la médecine pratique par *quid est ? quotuplex, etc.*

» Lorsque le bachelier a intention de faire son *point rigoureux*, ce qu'il fait ordinairement quatre ou cinq mois avant le terme de deux ans d'interstice, il se présente dans la Faculté, assemblée *ad hoc* chez le doyen, et tire deux points, l'un dans *Avicenne* et l'autre dans les *aphorismes d'Hippocrate* et est obligé de rendre ces deux points en vingt-quatre heures.

» Environ trois mois avant que les deux ans d'interstice soient expirés, il se présente à la Faculté pour demander la question pour sa thèse de licence. La Faculté lui nomme son président, lui assigne la question qui est toujours de pratique et le jour qu'il doit faire son acte de licence. L'aspirant étant reçu licencié n'a plus d'acte à faire, ni d'examen à subir, le doctorat étant une pure cérémonie qui se fait à la diligence du licencié. Il se présente au corps de l'Université pour demander jour pour son doctorat.

» Pour cette cérémonie, le président assis à la droite de l'Université assemblée, prononce d'abord un discours à la louange de la médecine, ensuite, observant les cérémonies prescrites par les statuts, donne le bonnet de docteur au licencié, lequel, assis à la droite du président, prononce un discours. Ensuite un docteur de la Faculté discute une question problématique *seu in utramque partem*. Après quoi le nouveau docteur remercie en faisant un

compliment au recteur, au juge conservateur, à son président et à chacune des Facultés. Deux ou trois jours après, le nouveau docteur fait en public *sa resumptio* ou acte de régence (1). »

Quiconque prétendait échapper à l'une de ces formalités n'avait qu'une ressource : c'était d'invoquer l'intervention des juges ; alors il soulevait de longs conflits qui mettaient aux prises les plus graves jurisconsultes. Ainsi, quand le sieur Merlet, docteur de Montpellier, voulut s'établir à Nantes, le juge prévôt de la ville lui donna une licence de guérir, pourvu qu'il subit un examen général et une thèse publique. La Faculté, irritée de tant de complaisance, en appela au Parlement qui ordonna l'application du statut de 1653. Quelquefois la Cour s'emparait du différend et désignait des experts spéciaux. Lorsque, par exemple, le docteur Bertrand de Cousaiges (2), auquel l'Université de Nantes refusait l'incorporation, porta plainte à Rennes, le Parlement ordonna que le docteur afficherait sa thèse aux lieux publics de la ville de Rennes, et qu'il discuterait avec tous les contradicteurs, quels qu'ils fussent, en présence d'un docteur fameux, pris en dehors de la Faculté de Nantes.

Le plus célèbre procès que les docteurs nantais aient eu à soutenir est celui que leur intentèrent, en 1783, les docteurs Blin et Laënnec. Ces deux candidats, pourvus de titres qu'ils rapportaient de Montpellier, espéraient, après un certain stage à Nantes, obtenir facilement l'agrégation et gagner même un tour de faveur sur certains rivaux moins méritants qu'eux, jugeaient-ils. Leur impatience ne sut se contenir, quand, au jour de l'épreuve, ils se virent

(1) *Lettre du sous-doyen Bonamy à un aspirant, 1781.* (Arch. dép., D.)

(2) Noël du Fail, *Arrêts*, liv. 1, chap. LXVII.



ajournés, et leur mécontentement s'exhala en récriminations qui nous sont parvenues imprimées dans un mémoire violent, mais intéressant pour nous, qui, privés de documents, cherchons partout les moyens de recomposer le passé d'une institution éteinte. Cette pièce est accompagnée de la réponse (1). Les deux adversaires de la faculté, pour se défendre, ont été obligés de citer une foule de faits instructifs, dont nous avons tiré profit pour cette étude. Ainsi nous apprenons, dans ce procès, que deux professeurs faisaient des leçons en 1783, l'un sur la botanique (2), l'autre sur la chimie et les maladies des gens de mer. Le mémoire de la Faculté se plaint amèrement de la concurrence constante du charlatanisme : « Le charlatanisme a régné à Nantes » de tout temps, dit l'acte, avec impunité, malgré les » arrêts de la Cour et les réclamations du corps des » médecins. Il suffit de se dire médecin pour qu'on le croie. » On voit abonder chaque jour à Nantes des gens de toute » espèce, gens à brevets, gens sans brevets, médecins aux » eaux, médecins aux yeux, soufferts, employés, volant, » empoisonnant avec la plus grande et la plus honteuse » tolérance. »

Les empiriques n'étaient pas les seuls rivaux désagréables à la Faculté ; les chirurgiens, dont la situation officielle était parfaitement établie, jouissaient à son détriment d'une grande considération. Ceux-ci avaient su gagner, par leur dévouement en temps d'épidémie et leur assiduité au service

(1) Bibliothèque de Nantes, 7615 et 7616.

(2) Par ordonnance de 1726, les capitaines des vaisseaux qui revenaient à Nantes étaient obligés d'apporter de l'étranger, surtout d'Amérique, toutes espèces de plantes pour le jardin des plantes médicinales établi à Nantes. Le docteur régent chargé du cours n'avait pas de traitement ; cependant beaucoup de chaires analogues étaient dotées ailleurs. (*Mémoire de 1764*, Arch. de la Loire-Inférieure, série D.)

des hôpitaux, toutes les préférences du pouvoir. Sous l'influence de ces circonstances, l'ambition s'était glissée parmi les maîtres chirurgiens et l'orgueil en avait fait des gens importants. Ils voulaient eux aussi garder soigneusement l'entrée de leur corporation contre l'invasion de *gens de peu de naissance* et n'ouvrir leurs rangs qu'aux candidats riches et longuement éprouvés (1). Des statuts autorisaient la corporation à exiger six années d'études, et l'ensemble des taxes qu'elle percevait sur les aspirants s'élevait à 3,000 livres. Aussi intolérante pour ses propres membres que la Faculté était exclusive, elle ne voulait pas que les maîtres chirurgiens attachés au service de l'Hôtel-Dieu fissent des démonstrations, sous prétexte que leurs leçons portaient atteinte au monopole de la corporation. Telles étaient les mesquineries auxquelles on était descendu, en exagérant l'esprit de corps pourtant si estimable quand il reste généreux et bienveillant. En voyant ces luttes intestines aussi préjudiciables au progrès de l'industrie qu'à l'avancement des études, on pressent que toutes ces petites républiques jalouses et processives courent au devant de leur ruine et que le moment approche où le vœu de la Nation voudra remplacer ces Universités chancelantes par une institution unique, mue par un esprit large, dont le rayonnement s'étendra sur toute la surface de la France.

Voici ce que le dernier recteur de l'Université dit des médecins quand la Nation lui demanda son rapport :

« La faculté de médecine tient habituellement ses séances  
» chez son doyen ; pendant quelques années elle a cepen-  
» dant occupé une chambre chez les Carmes, à qui elle  
» payait une somme annuelle de trente-six livres ; elle n'a  
» aucune dotation particulière, elle donne cependant de

(1) *Délibérations de 1752 et 1755.* (Arch. des hospices, E.)

» temps immémorial un professeur de botanique au jardin  
» des apothicaires, des médecins aux hôpitaux et prisons,  
» des professeurs spéciaux à ses élèves quand l'occasion  
» s'en présente ; elle a depuis 1780 un professeur spécial  
» pour les maladies des gens de mer. Ses médecins des  
» hôpitaux reçoivent une très modique rétribution. Ses  
» professeurs n'ont rien, pas même celui de botanique, qui  
» est astreint à beaucoup de dépenses (1). »

On voit que si cette Faculté n'a pas laissé de traces bien profondes dans l'histoire de l'enseignement, elle n'a pas non plus à se reprocher d'avoir imposé de lourdes charges aux finances de la ville, de la province ou du royaume.

---

(1) *Déclaration de 1792.* (Arch. dép., Q.)



QUATRIÈME PARTIE.

L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL.





# ÉCOLE DE CHIRURGIE

OU

COLLÈGE SAINT-COSME.

Il n'y a pas un siècle que la médecine et la chirurgie se donnent la main et s'enseignent dans le même amphithéâtre ; leur union n'est pas antérieure à la suppression des corporations, c'est-à-dire à la révolution de 1789. Sous l'ancien régime, les praticiens qui coupaient les membres, maniaient le rasoir et la lancette, pansaient les plaies, suivaient le traitement des maladies et se consacraient en un mot à la partie manuelle de l'art de guérir, composaient une association qu'on nommait la corporation des barbiers chirurgiens et qu'on assimilait aux corporations des artisans ordinaires. Il n'y avait pas de différence entre leurs apprentis et ceux des gens de métiers : les uns et les autres se formaient dans la boutique, sous l'œil du patron, sans lier aucune relation avec les facultés de l'Université. Les médecins étaient les docteurs suprêmes, les chirurgiens n'étaient que les très humbles exécuteurs de leurs arrêts comme les apothicaires.

Il ne faudrait pas croire que la fusion a été instantanée, qu'un décret seul de l'Assemblée Nationale a suffi pour l'opérer ; elle n'a été possible que parce qu'elle a été préparée de loin par une série de faits que j'indiquerai rapidement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la corporation des chirurgiens

semble avoir conscience de ses destinées futures ; elle abandonne la routine pour étendre le cercle de ses études, elle modifie son organisation, appelle dans ses rangs les jeunes gens de la riche bourgeoisie et se met en vue dans chaque occasion favorable.

La dernière rédaction de ses statuts porte que la corporation élira chaque année quatre de ses membres et les chargera d'enseigner les principes de chirurgie, l'ostéologie, les maladies des os, l'anatomie et les opérations sur les cadavres en présence des aspirants. Suivant l'article 27, elle se réservait aussi la liberté de nommer un cinquième démonstrateur pour discourir sur les matières médico-chirurgicales et enseigner la fabrication des instruments de chirurgie, enfin elle promettait à chacun des professeurs la somme de 50 livres. La Ville, informée de ces projets, s'empessa de les favoriser en concédant, le 6 avril 1746, la tour du Connétable, celle-là même qui s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui la bibliothèque municipale (1). C'est là que les chirurgiens firent construire leur amphithéâtre et fondèrent cette école publique et gratuite de chirurgie qu'on a nommée le collège Saint-Cosme. Les frais d'installation furent payés au moyen d'un emprunt de 6,000 livres.

En 1762, la Ville avait besoin d'un emplacement pour édifier une halle ; elle n'en trouva pas de plus convenable que le terrain situé derrière l'école de chirurgie, mais il ne pouvait être employé qu'en rasant la tour du Connétable. Les préliminaires de l'entente à conclure avec les chirurgiens ne furent pas longs. Ceux-ci consentirent à transférer leur cours dans la rue Saint-Léonard, en face de l'église de ce nom, au lieu qu'occupait l'ancien *Museum*

(1) *Livre des délibérations de 1746.* (Arch. de la mairie, BB.)



avant 1874, à la condition que les frais de déménagement seraient à la charge de la Municipalité. Une fois établie dans ce dernier local, l'école y demeura jusqu'à la fin de son existence. L'accord conclu avec la Mairie est du 21 février 1766 (1).

On crut un moment que la Corporation avait assumé une entreprise au-dessus de ses forces; le fonds commun était si minime qu'il était impossible de faire face aux charges qui s'imposaient; la pension de 100 livres servie aux veuves des confrères décédés, les intérêts de l'emprunt à payer, laissaient peu de ressources au trésorier pour acquitter les honoraires des professeurs. Ceux-ci, après avoir enseigné quelque temps sans rétribution, prirent le parti d'exposer leur situation aux Etats de la province. L'assemblée prêta l'oreille aux plaintes des maîtres chirurgiens, et encouragea leur zèle en leur allouant une indemnité de 2,000 livres par an qui leur fut comptée à partir de 1760 (2).

Cette somme n'était pas à leur entière disposition, elle fut néanmoins employée à payer les dettes de la Communauté et à décorer la salle des leçons : ce n'était pas là ce qu'attendaient les professeurs. Les mécontents eurent soin d'informer les Etats de l'application qui avait été faite de leurs fonds et firent condamner la Corporation à rapporter quatre annuités (3). La Corporation eût été bien embarrassée pour trouver 8,000 livres, si l'arrêt avait été maintenu : ses amis intervinrent heureusement à la session de 1766 et obtinrent sa grâce ; mais il fut stipulé que dorénavant les professeurs seraient nommés

(1) *Livre des délibérations de 1766.* (Arch. de la mairie, BB.)

(2) *Livre de la session de 1760, fo 169.* (Arch. dép. de la Loire-Inférieure, C.)

(3) *Tenue des Etats de 1766, fo 224.* (Ibidem.)

au concours. Depuis cette date, le Procureur général fut chargé de prendre connaissance de la distribution des 2,000 livres allouées chaque année et les membres de la Commission intermédiaire s'érigèrent en surveillants des leçons. Ainsi, à la session de 1772, l'indemnité fut votée sous cette réserve qu'il serait enjoint au professeur Guichard de commencer son cours beaucoup plus tôt (1).

Une dépendance moins étroite aurait mieux plu à nos chirurgiens ; ils auraient préféré que les professeurs fussent élus par la Corporation et présentés aux commissaires des Etats devant lesquels ils auraient subi un interrogatoire ; cependant ils acceptèrent les conditions qui leur étaient dictées. Dans une réunion tenue au mois d'août 1765, les maîtres en chirurgie de la ville de Nantes arrêterent en commun qu'ils consentaient à n'admettre désormais pour professeurs à leur amphithéâtre que ceux qui auraient passé par l'épreuve du concours, et promirent que la gratification votée ne profiterait pas à d'autres. Comme il y avait nécessité de conserver les bonnes grâces des commissaires des Etats, on les invita à fixer eux-mêmes la forme, le jour et les heures du concours, et à siéger parmi les examinateurs. Ces avances furent bien reçues : la première session d'épreuves, qui eut lieu en 1765, ne dura pas moins de cinq jours ; si les suivantes furent aussi longues, il n'est pas surprenant que l'usage des concours ne se soit pas perpétué jusqu'à la Révolution. En 1787, les maîtres chirurgiens étaient tous admis à enseigner ; ils montaient à tour de rôle dans la chaire de démonstration. A cette époque, les noms les plus connus du collège Saint-Cosme étaient les suivants : Godebert, Bisson, Darbefeuille, Cantin, Etieuvrin et Fabre.

(1) Tenue de 1772, fo 65.

Etieuvrin, professeur d'accouchement, élu en 1765, est celui qui fit le plus de bruit. Tout d'abord, il se contentait de faire son cours en présence de quelques étudiants ; il négligeait complètement de former des sages-femmes pour la ville et les campagnes, bien que l'article 78 des statuts de la corporation lui fit un devoir d'étendre ses leçons jusqu'à ces utiles auxiliaires des médecins. Les entreprises de son confrère Godebert le forcèrent à déployer plus de zèle. Ce dernier, bien qu'éliminé de trois concours, ne manquait pas de talent. Pendant que la dame du Coudray, professeur d'accouchement, séjournait à Nantes, il avait suivi assidûment ses démonstrations et avait fini par gagner sa bienveillance. En partant, la dame du Coudray le recommanda à la Ville. Fort de cet appui, Godebert ouvrit un cours spécial d'accouchement pour les sages-femmes de la campagne, et, quand son autorité fut bien établie, il s'enhardit jusqu'à demander à la Ville, en 1777, qu'elle lui livrât une machine de démonstration, nommée *phantôme*, qu'elle avait achetée de la dame du Coudray. Sa pétition représentait qu'il donnait ses leçons tous les jours, soir et matin, pendant trois heures, qu'il attendait de la campagne un grand nombre de sages-femmes, et que le *phantôme* faciliterait beaucoup ses démonstrations.

Dès que la machine lui eût été livrée, son confrère, Etieuvrin, poussé par la jalousie, s'empressa, mais en vain, d'écrire à l'Intendant, en le priant d'intervenir, pour qu'il eût la préférence sur Godebert. Ce dernier resta en possession de l'instrument, car, suivant la réponse du Maire, il devait en tirer meilleur parti qu'Etieuvrin dont les cours étaient trop rares : celui-ci n'enseignait qu'une heure par jour et trois fois la semaine.

Etieuvrin se vengea du refus en faisant placarder, sur tous les murs de la ville, un avis annonçant qu'il ferait,

lui aussi, pour les sages-femmes de la campagne, un cours public d'accouchement, les mardis, jeudis et samedis, et de plus un autre cours sur les maladies des femmes grosses, des femmes accouchées et des petits enfants, les lundis, mercredis et vendredis. Cette rivalité n'empêcha pas Godebert de continuer son cours et ne changea rien aux dispositions de ses protecteurs. Toujours préoccupé de l'intérêt général et désireux de perfectionner l'habileté de ses élèves, il sentait ce que son cours avait de défectueux; son vœu était d'avoir un asile spécial, une sorte d'hôpital de la Maternité dans lequel il pourrait faire des démonstrations, non pas sur un *phantôme*, mais sur nature, en un mot, un cours de clinique tel que nous l'entendons aujourd'hui. Les élèves sages-femmes n'étaient pas assez nombreuses à son gré, les campagnes étaient trop généralement livrées à l'ignorance des vieilles matrones. Les libéralités de certains recteurs de paroisses pour quelques femmes dignes d'intérêt étaient des faits isolés sur lesquels on ne pouvait pas compter.

Suivant lui, il n'y avait qu'un remède, c'était de relever la situation des sages-femmes dans les campagnes, en leur accordant quelques exemptions, et d'imposer aux assemblées paroissiales l'obligation de voter des allocations pour celles qui, foulant aux pieds les préjugés, consentiraient à venir s'instruire au cours. Ces idées généreuses et progressives sont exposées dans un *placet* qu'il adressa, en 1781, à la Mairie. La Municipalité y applaudit dans la mesure de ses moyens, en lui accordant, 19 janvier 1782, une allocation de 150 livres, à l'aide de laquelle il loua un petit logement dans la rue Saint-Similien (1). La

(1) *Carton du cours d'accouchement. — Délibérations de 1782.* (Arch. de la ville, BB.)

charité privée lui procura du linge, des ustensiles, des aliments pour les pauvres femmes qui venaient y séjourner pendant leurs couches. Le professeur Godebert les gardait huit jours après leur délivrance, et il avait ainsi les moyens de joindre la pratique à la théorie et de donner d'utiles leçons sur les maladies des femmes et des enfants. Cet essai d'hôpital de maternité est le seul dont j'aie trouvé la trace dans les Archives.

Le cadre de ce chapitre comporterait quelques renseignements complémentaires sur l'habileté des professeurs et les principes théoriques de l'enseignement ; je n'ai pu me procurer d'éclaircissements que pour le XVII<sup>e</sup> siècle. On sait qu'au Moyen-Age les chirurgiens lisaient très peu. Quand un aspirant se présentait pour être examiné, il n'était admissible qu'après avoir montré qu'il savait forger une lancette ou un rasoir. C'était là, la pierre de touche qui permettait de reconnaître encore au XVI<sup>e</sup> siècle les aspirants vraiment prédestinés à la maîtrise. Claude Viard, malgré tout son savoir, se vit éliminé uniquement parce qu'il se refusait sur ce point et, sans l'intervention du Parlement auquel il porta plainte, il n'aurait jamais été examiné (1).

Il prétend, dans sa requête à la Cour, que des candidats ne sachant ni lire, ni écrire ont été agréés ; l'adresse de main était donc la qualité la plus prisee dans la Corporation. Nous allons voir que, sous Louis XIV, les chirurgiens faisaient plus de cas de la science. Prenons pour exemple le différend qui éclata au sein de la Corporation, en 1656, entre les maîtres jurés et le compagnon Huet, aspirant à la maîtrise (2).

(1) *Bulletin de la Soc. Archéol. de Nantes*, 1873.

(2) *Minutes de 1656*. (Arch. du Tribunal de Nantes.)

La scène se passe au convent des Cordeliers, dans la salle que louaient les chirurgiens pour leurs exercices publics et leurs délibérations. Le candidat est armé d'un arrêt de la Cour, qui oblige les maîtres à lui faire subir ses quatre séances d'examen en présence du lieutenant civil et criminel du Présidial de Nantes et de son greffier, qui va dresser procès-verbal de tous les incidents de l'épreuve, demandes et réponses. De leur côté, les maîtres ont en main un arrêt du Conseil du Roi, qui interdit aux médecins d'envoyer plus de deux délégués à leurs examens; mais ceux-ci ripostent en exhibant un arrêt, tout frais sorti du greffe du Parlement, à la date du 30 août 1656, qui les autorise tous à siéger au bureau; ils s'opposent à ce que les questions et réponses soient écrites, en disant qu'ils sont les juges du mérite de l'aspirant. La Corporation invoque la prééminence de son titre et proteste si énergiquement contre les prétentions de la Faculté, que les médecins vident la place et abandonnent le candidat à la justice du lieutenant et de la Corporation. Alors l'examen commence. Il serait trop long de l'insérer ici; j'en relèverai seulement les traits les plus saillants, pour montrer ce qu'était l'instruction d'un chirurgien au temps de Louis XIV :

*Demande.* — Combien de choses doivent concourir à la guérison des maladies chirurgicales ?

*Réponse.* — Deux choses : la première que c'est par la nature, la seconde par l'art et opération.

La réponse n'est valable, car, selon Hippocrate, il en faut quatre : le malade, le chirurgien, les assistants et les choses externes, dit l'examineur.

*Demande.* — En combien de manières les maladies sujettes à la chirurgie se guérissent-elles ?

*Réponse.* — Les maladies sujettes à la chirurgie se guérissent ou par médicament ou par opération.

La réponse n'est pas satisfaisante, dit l'examineur, car les maladies se guérissent de quatre manières : la première par expérience, sans rechercher ni connaître la cause ; la deuxième par analogisme, recherchant la cause et ne la connaissant pas, mais se servant de similitudes ; la troisième par raison, recherchant et connaissant la cause ; la quatrième par indication, connaissant la cause sans la rechercher.

*Demande.* — Pourquoi les humeurs se meuvent-elles à certaines heures et en certains temps plus qu'aux autres ?

*Réponse.* — C'est que les humeurs dominent plus en un temps qu'en l'autre.

La réponse n'est pas satisfaisante, car les raisons, ce sont l'analogie, propriété occulte et forme spécifique des humeurs qui font les maladies, lesquelles de leur propre nature à certains temps et heure, comme la bile se meut de trois jours en trois jours, la mélancolie de quatre jours en quatre jours, le flegme de dix-huit heures en dix-huit heures, avec six heures de faux repos, et le sang se meut toujours uniformément. Par ce moyen, les chirurgiens connaissent de quelles humeurs et matières sont faites les apostèmes.

On voit que, si les chirurgiens s'appliquaient à la partie manuelle de la médecine, ils n'en avaient pas moins un goût très prononcé pour la métaphysique. Voici encore quelques spécimens des questions posées à l'aspirant :

Combien de choses sont nécessaires pour la construction parfaite d'une partie ?

Combien y a-t-il de choses qui entrent dans la composition des choses naturelles ?

Quelles sont les maladies de tout l'œil ?

Quelle différence y a-t-il entre période, paroxysme, exacerbation et crise?

En quoi les plaies des parties similaires diffèrent-elles d'avec les organiques?

Comment la fièvre étique survient-elle au poumon?

Comment traite-t-on une plaie?

Quels sont les préceptes infailibles et nécessaires que le chirurgien doit connaître?

Les auteurs cités au cours de l'examen sont Hippocrate, Galien, Fabricius, Guydon, de Marque, du Lorans, Riollan et Courtin.

Le domaine de la chirurgie n'était donc pas bien déterminé; il était facile au praticien le moins agressif de faire des sorties sur le terrain de son voisin, le médecin. Il est superflu de faire remarquer la ressemblance qui existe entre les questions oiseuses de cet interrogatoire et les controverses de la scholastique. La méthode expérimentale de Bacon et de Descartes n'a pas encore expulsé des écoles de Nantes les vaines subtilités et les puérides argumentations de l'époque où les professeurs discutaient sur les Nominiaux et les Universaux.

---



## COURS D'HYDROGRAPHIE.

Les premiers professeurs qui enseignèrent l'hydrographie à Nantes appartenaient à l'ordre des Jésuites. Comme tous les religieux, les fils de Loyola eurent beaucoup de peine à trouver une maison dans le cœur de la ville ; la municipalité, assemblée le 25 septembre 1661, n'ayant consenti à leur établissement à Nantes qu'en leur imposant l'obligation de résider en dehors de l'enceinte. A force d'instances, de démarches et de promesses, les Pères parvinrent à faire lever l'interdiction prononcée contre eux, et aussitôt ils s'établirent (1672), rue de Briord, dans l'hôtel même que les Oratoriens avaient occupé 50 ans auparavant. Les lettres d'autorisation qui leur furent octroyées en décembre 1671, par le roi Louis XIV, amortissaient gratuitement tous les biens-fonds qu'ils pourraient acquérir jusqu'à concurrence de 40,000 livres, et en échange le Roi leur demandait d'ouvrir un cours public et gratuit de mathématiques et d'hydrographie (1). Cette exemption, quoique réellement avantageuse dans le moment où elle fut accordée, parut légère au bout de quelques années. Les RR. Pères, cependant, attendirent jusqu'en 1684 pour élever une réclamation. Leur requête au Conseil du Roi ne dit pas qu'ils ont été dispensés

(1) *Hist. de Nantes*. Travers, t. III, p. 423, 424.

de payer un impôt très onéreux ; elle porte seulement qu'aucun revenu ne leur a été assigné pour entretenir un maître d'hydrographie et que cette charge est devenue trop lourde pour leurs ressources. Louis XIV leur répondit par un arrêt du Conseil, du 30 avril 1684, qui ordonnait aux Etats de Bretagne de leur servir une rente de 1,000 livres.

L'allocation, adoptée bon gré mal gré et maintenue sans interruption pendant 20 ans, fut refusée en 1715, sous prétexte que la province avait à solder des dépenses plus urgentes. Pendant cette première période, le Père de Lambilly publia une carte du diocèse qui n'est pas sans mérite. Le cours d'hydrographie cessa et ne fut repris qu'en 1728. Les Jésuites croyaient qu'il leur serait aussi facile qu'au début d'obtenir une subvention et qu'il leur suffirait de présenter une requête pour être exaucés. Le Conseil du Roi voulut une enquête à laquelle fut appelé le corps des Marchands, et ceux-ci répondirent, le 30 mars 1729, que les leçons des Jésuites étaient inutiles, parce que le professeur faisait mal son cours. Les Pères se justifièrent en disant que l'enseignement n'était faible que depuis le jour où le maître ne recevait plus rien. *Pas d'argent, pas de Suisses.*

Sans s'arrêter à ces reproches, Louis XV jugea que l'institution était du nombre de celles qu'il faut maintenir dans un État, et, par un arrêt du 23 juillet 1729, il accorda aux Pères une pension de 1,000 livres, non plus sur les Etats, mais sur les deniers d'octroi de la ville de Nantes (1). Ces émoluments leur furent comptés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1729 jusqu'au 2 août 1762. Le dernier des professeurs qui enseignèrent durant cette période est le seul qui me soit connu ; il se nommait le Père Simon Chardin (2).

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C 1250.

(2) Ibidem, B 65.

La dissolution de la compagnie de Jésus ayant été prononcée, le Parlement, par son arrêt du 23 décembre 1761, invita tous les maires à informer la Cour des chaires occupées par les Jésuites et à lui proposer des sujets capables de les remplacer. Cette fois, la suppression de la chaire ne fut pas demandée ; au contraire, la municipalité représenta, dans une assemblée tenue le 5 août 1762, qu'il y aurait les plus grands inconvénients à interrompre les leçons, et elle désigna le sieur Rousseau, à la condition qu'il se pourvoirait de cartes, d'instruments et d'un local convenable. Dès le lendemain, 6 août, les leçons commencèrent et se continuèrent sans que personne élevât de plaintes. Le sieur Rousseau avait des antécédents qui le recommandaient d'une façon particulière : il avait été professeur de physique au collège de l'Oratoire, où pendant deux ans il avait donné des preuves publiques de sa capacité et de son talent en montrant les mathématiques. Au mois de novembre suivant, le Parlement lui envoya son arrêt de confirmation, comme s'il eût été en son pouvoir d'imposer silence à tout opposant, et pourtant il y avait une autorité rivale qui, plus que toute autre, devait être consultée dans la circonstance sur la validité du titre, c'était l'amirauté. Quand le sieur Rousseau envoya ses provisions à la Chancellerie, M. de Grandbourg écrivit que le droit de nommer aux places de professeur d'hydrographie appartenait au duc de Penthièvre, grand amiral de France, gouverneur de Bretagne, et que Son Altesse avait fait choix, depuis plusieurs années, du sieur Lyon pour exercer ces fonctions dans le port de Nantes. Devant ces prétentions rivales, l'Intendant de la province restait spectateur et attendait qu'une décision souveraine intervînt pour autoriser la ville de Nantes à mandater les honoraires du professeur qu'elle avait choisi.

Au mois de juin 1764, le sieur Rousseau n'avait pas encore touché la moindre pension. Il adressait requêtes sur requêtes au Gouverneur et à l'Intendant, disant qu'il n'avait pas cessé d'enseigner avec zèle, qu'il croyait avoir rempli tous ses engagements, et rappelait qu'il avait même composé un ouvrage d'hydrographie dédié au duc d'Aiguillon. Le conflit n'était pas vidé en 1765 ; la municipalité arrêta néanmoins, le 24 août, que la somme de 3,000 livres serait payée à l'hydrographe Rousseau, et l'Intendant ratifia la décision, pensant que le titulaire n'avait rien à craindre de son compétiteur. Il se trompait. Si le sieur Lyon gardait le silence, c'est qu'il attendait le retour de son protecteur et le moment opportun de réclamer. Au mois d'avril 1767, il s'ébranla et obtint, le 22 mai suivant, un arrêt du Parlement qui révoquait l'arrêt approubatif et « défendait à toutes personnes d'exercer » la place de professeur d'hydrographie mathématique au » port de Nantes, » avec ordre au miseur de la ville de payer au sieur Lyon les appointements des années 1762, 1763, 1767, et de continuer à l'avenir.

Au lieu de s'incliner, la municipalité protesta contre la révocation de son candidat, en rédigeant un mémoire rempli de détails instructifs sur la position respective des deux compétiteurs. Suivant son exposé, l'école fondée chez les Jésuites, par le Roi, était absolument distincte de l'office particulier d'hydrographe du port. Ce dernier avait pour honoraires certains droits de réception de capitaines et de pilotes, avec divers émoluments ; sa charge remontait au temps du comte de Toulouse ; elle avait été créée à l'occasion des lettres de provision délivrées, en 1741, au sieur du Tour de Montgaillard, qui avait été installé par le siège de l'amirauté et remplacé ensuite, en 1744, par le sieur Blain du Mary ; puis, en

1762, par le sieur Lyon. Il est vrai que le sieur de Montgaillard avait tenté de se faire reconnaître comme seul hydrographe, mais il n'avait pas été du tout encouragé dans son entreprise par le grand Amiral, puisqu'il avait été forcé de déclarer qu'il renonçait au traitement alloué aux Jésuites. Pour conclure, les officiers municipaux demandaient que l'hydrographe du port et le professeur de la mairie fussent conservés et mis en concurrence, dans l'intérêt de la jeunesse. Malgré toutes ces bonnes raisons, le sieur Ronsseau fut révoqué, et son rival eut la direction du cours d'hydrographie qu'il continua jusqu'en avril 1771 (1).

Le sieur Levêque prit sa place le mois suivant : c'était un professeur consciencieux et zélé. Voici ce qu'en dit le procureur du Roi près du siège de l'amirauté : « Zèle, » activité, lumière, honnêteté, il réunit tout ce qui peut » donner à ses leçons la plus grande utilité pour les » élèves de la marine et conséquemment pour l'Etat. » Il réclama pour lui une décharge de l'impôt des vingtièmes et un local pour faire ses cours. L'Intendant de la province répondit qu'il était dans une situation trop avantageuse pour mériter une exemption. En effet, outre ses appointements de 1,000 livres, il percevait des honoraires sur les capitaines, sur les maîtres de navires, aux jours d'examen, et des rétributions sur ses écoliers (2). Sa place, dit la réponse, lui vaut 3,000 livres environ, en comptant ce qu'on lui paie pour les leçons d'orthographe. Si on comparait ses honoraires à ceux des professeurs du Croisic, d'Auray et de Quimper, il était évidemment le plus favorisé. Il est vrai que le sieur

(1) *Liasse d'instruction*. (Arch. de la Loire-Inf., C.)

(2) *Carton hydrographie*. (Arch. de la mairie.)

Levêque était un homme distingué. Il a publié en deux volumes in-4° la traduction d'un livre très savant qui a pour titre : *Examen maritime, théorique et pratique, ou traité de mécanique appliqué à la construction et à la manœuvre des vaisseaux*, par Dom Georges Juan. La ville le remercia en lui offrant une bourse de 40 jetons d'argent aux armes de la ville et du maire.

Sous le règne de Louis XVI, les écoles d'hydrographie furent l'objet d'une attention spéciale de la part du pouvoir central. Monge, examinateur de la marine, parcourait alors les villes de nos côtes, afin de stimuler partout le zèle des municipalités et obtenir des augmentations de ressources pour les professeurs. Il venait des ports de Picardie, de Flandre, de Normandie et de Bretagne quand il se présenta à Nantes. Les réclamations de Levêque (Pierre) lui parurent si justes qu'il s'empressa d'adresser une requête de sa main à la mairie. Par son règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1786, le Roi avait arrêté que les places de professeur d'hydrographie ne seraient données qu'au concours. « Cette sage disposition n'aurait aucun » effet, dit Monge, si le traitement du professeur n'était » pas suffisant pour appeler des concurrents d'un mérite » convenable. »

Dans sa séance du 12 février 1788, la Ville vota 200 livres d'augmentation d'honoraires, 300 livres pour achat d'instruments à donner en prix, et accorda un local au-dessus de la nouvelle halle pour en faire une salle de cours.

L'école d'hydrographie, fondée au Croisic par Jean Bouguer, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, a joui d'une réputation plus étendue que celle de Nantes, bien qu'elle n'ait pas été encouragée par les subventions des Etats. Son fondateur est l'auteur d'un *traité de navigation*, qui a eu

deux éditions en 1699 et en 1706. Pierre Bouguer du Raudrun, son fils et son successeur dans l'enseignement de l'hydrographie, dépassa encore le mérite de son père. Ses travaux, couronnés trois fois, lui valurent le titre d'académicien, en 1731. L'école dirigée par le père et le fils était très appréciée ; elle fournissait à la marine de l'Etat et du commerce une grande quantité de pilotes, de marins et de capitaines de corsaires. Ils avaient une méthode qui leur permettait de former des pilotes en six mois. « A la mort de ces grands maîtres, nous avons » bien perdu, dit un contemporain ; mais depuis leur » disparition, les génies ne se sont pas raccourcis, et je » suis sûr que leur successeur obtiendrait les mêmes » résultats s'il voulait enseigner de la même manière. » Le sieur Digard, auquel on donnait ce conseil, prit la suite des leçons, en 1755. Après trois ans d'exercice, il se plaignit à l'Intendant de la modicité du traitement que lui servait la ville du Croisic, et osa solliciter une exemption d'impôt. La municipalité fit alors savoir que son cours ne répondait pas à ce qu'on attendait. Au lieu de s'appliquer à former exclusivement des pilotes, il voulait faire des savants. « Par je ne sais quel entêtement » géométrique il se croit indispensablement obligé d'ap- » pliquer ses élèves à des calculs d'algèbre qui emportent » un temps auquel la fortune des pères ne peut suffire » (1). »

Le professeur Papin, qui succéda au sieur Digard, en 1775, avait étudié sous la direction de Bouguer (2).

---

(1) Arch. dép., C, *liasse du Croisic*.

(2) *Ibidem*.

## COURS DE DESSIN.

La nécessité de répandre la connaissance du dessin dans les classes ouvrières n'est plus à démontrer depuis longtemps : les générations des derniers siècles reconnaissent déjà comme nous que l'industrie ne peut pas perfectionner ses produits sans le secours de l'art. Une nation qui cherche sa gloire dans le progrès de ses manufactures n'a qu'un moyen de défier la concurrence : c'est de pousser de bonne heure le fils de l'artisan vers l'école, de le mettre en présence des modèles destinés à façonner sa main et d'élever son idéal en l'initiant aux règles du goût. Cette opinion était celle de la Commission du Commerce, chargée d'examiner la question des écoles de dessin, pendant la session des Etats de Bretagne de 1756. Adoptant les conclusions de son rapport, l'assemblée décida qu'il y avait lieu d'ouvrir deux cours gratuits de dessin, l'un à Nantes, l'autre à Rennes. Les deux maîtres chargés de l'enseignement seront tenus, dit la délibération, de donner quatre jours par semaine et durant trois heures à chaque fois, des leçons publiques de leur art à *tous ceux qui se présenteront*. Ils recevront chacun 500 livres de traitement par an <sup>(1)</sup>. Le sieur Volaire, désigné pour faire le cours de Nantes, entra en fonctions de suite pendant que son collègue

(1) *Délibérations des Etats, 1756, fo 183, vo. (Arch. dép., C.)*



Causier prenait possession de la chaire de Rennes. L'un et l'autre furent placés sous l'inspection des membres de la Société des Arts.

A la session de 1758, la ville de Saint-Malo, jalouse de jouir des mêmes avantages que Nantes et Rennes, obtint aussi pour elle la création d'un cours gratuit de dessin. En lui accordant ce privilège, les Etats déclarèrent que les trois maîtres seraient invités à instruire les élèves principalement dans le genre de dessin le plus propre au progrès des arts et métiers (1).

Le sieur Volaire, après avoir professé pendant 14 ans, se vit obligé de cesser ses leçons ; les Etats ayant refusé, à la session de 1772, de voter l'indemnité ordinaire et ajourné à des temps meilleurs la continuation de leur subvention. Il n'en resta pas moins à Nantes et se fit entrepreneur de fêtes publiques. On le voit réclamer de la ville, en 1772, une gratification de 400 livres par cette raison qu'il a organisé les réjouissances de la réception du duc de Duras et que l'illumination a duré six heures de plus qu'on ne le prévoyait.

Un concurrent, le sieur Beaucourt, peintre et dessinateur, croyant à une disgrâce, se flatta de l'espoir de le remplacer et fit des offres de service qui ne furent pas accueillies. Le cours de dessin ne fut rétabli qu'en 1772 au profit du sieur Vattier qui en conserva la direction jusqu'au mois de septembre 1785, date de sa mort, aux mêmes conditions que son prédécesseur. En 1782, il obtint des Etats une allocation spéciale de 150 livres qu'il employait en achat de livres de prix pour les meilleurs élèves, et, en 1786, une autre somme de 150 livres qui était consacrée à l'acquisition de modèles. Sa place excitait

(1) *Délibérations de 1758*, fo 285.

l'envie des autres professeurs. En 1784, le peintre Durand Dorcelly demandait aux Etats de lui accorder sa survivance, mais l'assemblée décida qu'en cas de vacance, il ne serait pas pourvu au remplacement du sieur Vattier autrement que par la voie du concours. Celui qui l'emporta se nommait Ligeret. La ville de Nantes voulant l'attacher à ses fonctions, lui offrit un logement dont il profita jusqu'au mois de mars 1790, époque où il tomba malade. Le 7 avril suivant, la Commission intermédiaire des Etats désigna pour le remplacer le sieur Hussard que nous trouvons l'année suivante, (avril 1791) en instance devant le Directoire du département pour être payé d'une somme de 402 livres qui lui était due comme maître de dessin (1).

La ville de Nantes n'a pas manqué de maîtres de dessin dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Outre les noms que je viens de citer, on en rencontre encore d'autres qui méritent d'être signalés. Dans le temps même que les Etats fondaient les cours gratuits, les frères Nicolas et Clément Gangy sollicitaient de la municipalité la permission d'ouvrir une école de dessin à Nantes, en se qualifiant peintres et dessinateurs de Paris. L'autorisation qu'ils demandaient leur fut accordée le 25 février 1755 (2). L'arrivée du professeur Hénon, dont les gravures sont très connues à Nantes, n'est pas de beaucoup postérieure à cette date. Dans un avis qu'il fit distribuer, il s'intitule élève des Académies royales d'architecture et de peinture de Paris, et se dit breveté depuis le 9 septembre 1756 (3). Son cours ouvert tous les jours, le samedi excepté, depuis 10 heures du

(1) *Délibérations et arrêtés du Directoire*, 19 avril 1791, vol. IV, fo 70. (Arch. dép., série L.) Le sieur Hussard enseignait encore sous la Restauration à Nantes.

(2) Archives de la ville, série GG.

(3) *Avis imprimé sans date*. Arch. dép., série G.

matin jusqu'à midi, embrassait l'enseignement de l'architecture, de la figure, du paysage, de l'ornement, de la perspective et du blason, la manière de peindre, la démonstration des nivellements et la levée des plans ; Hénon réservait les autres heures de la journée aux élèves qui désiraient prendre des leçons à domicile.

Nantes possédait bien d'autres professeurs élémentaires. Les personnes dont les souvenirs précis peuvent remonter à 1825 se rappellent parfaitement que les patrons avaient l'habitude, pendant les veillées, de réunir autour d'eux les plus jeunes de leurs apprentis pour leur donner des leçons de trait. Cet usage régnait parmi les tailleurs de pierres, les charpentiers, les menuisiers et bien d'autres corporations au commencement de ce siècle, et tout porte à croire qu'il remontait à une antiquité reculée.

Le patron a toujours eu besoin d'auxiliaires habiles, et l'apprenti n'a jamais été dispensé de produire son chef-d'œuvre quand il a sollicité la maîtrise. Croit-on que les ouvriers qui ont taillé les pierres de nos escaliers en spirale ou de nos voussures, forgé nos balcons de la Fosse et de l'île Feydeau, façonné les charpentes des maisons du Moyen-Age ou orné les meubles Renaissance, ignoraient le dessin ? Ce n'est pas possible. Il suffit de voir ce qui nous reste de la vieille industrie française pour être convaincu que, bien avant l'institution des cours publics, nos artisans s'exerçaient à manier la plume et le crayon. Ceux qui ont construit la cathédrale, le château de Nantes et tant de demeures seigneuriales n'étaient pas de grossiers manœuvres obéissant servilement à un architecte, j'oserai même dire qu'ils n'étaient pas illettrés, car ils ont laissé partout la trace d'intelligences cultivées. Pour exécuter le plan dicté, ces ouvriers étaient obligés de faire au préalable une épure de la forme qu'ils

devaient donner à la pierre, de la numéroter pour indiquer sa place, de calculer les dimensions des divers ouvrages et de régler les proportions. Toutes ces opérations exigeaient, outre la science du dessin, la connaissance de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Nous voici revenus, sans nous en douter, à notre point de départ, l'école de dessin nous apporte un argument inattendu en faveur de la thèse que nous avons développée dans le premier chapitre de ce livre. A défaut de documents précis, le goût des arts, qui chez nous n'a fait que progresser depuis le XII<sup>e</sup> siècle, sous toutes ses formes, serait à lui seul une démonstration irréfutable, par cette raison qu'on ne l'a jamais vu fleurir là où l'ignorance est érigée en système de gouvernement. Notre race a été la même à toutes les époques; elle avait soif de lumière, autrefois autant qu'aujourd'hui, et les classes les plus obscures ont compté parmi elles des hommes éclairés capables de les diriger dans leur rôle social.

---

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

## SUR M. GAUTRET

MEMBRE RÉSIDENT

LUE DANS LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 1882

PAR M. LOUIS LINYER, PRÉSIDENT.

---

MESSIEURS,

La Société académique vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Gautret, décédé le 28 janvier dernier.

Né le 24 décembre 1815, M. Gautret avait été reçu avocat en 1837 et s'était fait inscrire, en 1841, au barreau de notre ville, où il figura pendant plus de vingt années.

Mais la pente naturelle de son esprit devait nécessairement le conduire à préférer, aux luttes ardentes de la barre, les occupations plus calmes de la magistrature.

Nommé juge suppléant en 1863, il en remplit consciencieusement les fonctions, jusqu'au jour où de cruelles infirmités vinrent l'obliger à la retraite.

Il suffit d'avoir fréquenté le Palais pour être tenu de rendre hommage aux rares qualités que déploya M. Gautret pendant sa longue magistrature ; assiduité absolue aux audiences, connaissance profonde du droit, travail opiniâtre et consciencieux jusqu'au scrupule : tout concourait à le placer au rang de nos juges les plus distingués.

Il semblait que ces longs services dussent être couronnés par une récompense qui eût obtenu l'assentiment universel ; il n'en fut rien, et l'on regretta que M. Gautret dût sortir de la magistrature sans avoir occupé, en

qualité de titulaire, le siège sur lequel, en qualité de suppléant, il s'était fait si justement apprécier.

Cet oubli immérité ne diminua pas l'activité de M. Gautret : il persista à remplir son devoir, même au mépris de sa santé ; et ce n'est pas sans émotion que nous nous rappelons l'avoir vu souvent venir prendre sa place, alors qu'on était obligé déjà de guider ses pas chancelants.

Les qualités de M. Gautret n'avaient pas échappé à ses concitoyens, malgré sa modestie qui, volontiers, s'abstenait de les mettre en lumière ; à plusieurs reprises, il avait été appelé à remplir des fonctions importantes.

C'est ainsi, notamment, que pendant quelques années, il prit place parmi les administrateurs des Hospices ; il fit aussi longtemps partie du Bureau de bienfaisance de notre ville.

Si la politique ne devait être rigoureusement bannie de nos réunions, j'eusse pris plaisir à vous faire connaître dans quelles conditions, sous des gouvernements singulièrement différents, il fut amené à abandonner les fonctions que je viens d'indiquer ; vous eussiez découvert, sous l'apparence calme et réservée de M. Gautret, un homme soucieux, jusqu'à l'excès, de son indépendance et de sa dignité.

M. Gautret était, depuis 1852, membre de la Société académique. Son état de santé l'avait contraint, depuis longtemps, à ne plus fréquenter nos réunions, où sa modestie ne lui avait pas permis de donner la mesure de sa valeur.

Il n'en conservera pas moins sa place dans le souvenir de ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier ses éminentes qualités.

---

# RAPPORT

SUR

DEUX OUVRAGES DE M. ALBERT BOURGAULT-DUCOUDRAY

PAR M. JOSEPH ROUSSE.

---

MESSIEURS,

Notre compatriote, M. Albert Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de Paris, a fait hommage à la Société académique de deux publications intitulées, l'une : *Conférence sur la modalité dans la musique grecque*, l'autre : *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient*. Me conformant à votre désir, je viens, Messieurs, vous en rendre compte, mais je dois vous avouer que je ne suis point musicien ; aussi serai-je forcé de glisser sur la partie technique de ces ouvrages.

La conférence dont j'ai à vous entretenir a été faite avec un grand succès par M. Bourgault, le 7 septembre 1878, à Paris, au palais du Trocadéro, sous la présidence de M. Ch. Gounod.

Les sources de l'inspiration musicale ne sauraient être

trop nombreuses. M. Bourgault, dans ses voyages, a été frappé de la beauté des mélodies populaires, et, sachant que des compositeurs russes ont tiré heureusement parti des chants nationaux de leur pays dont la plupart sont construits avec les gammes grecques, il voudrait que cet exemple fût imité.

En faisant sa conférence, il s'est proposé pour but de « montrer qu'il existe dans les modes nombreux de la » musique grecque une saveur et un accent particulier » que les deux modes uniques de la musique européenne » ne peuvent rendre : en second lieu, que l'emploi des » gammes grecques est compatible avec la polyphonie » moderne et que les effets qu'on en peut tirer peuvent » être transportés dans le domaine des faits musicaux » contemporains. »

Le conférencier expose d'abord les sept principaux modes de la musique grecque : *l'hypodorien*, *l'hypophrygien*, *l'hypolydien*, *le dorien*, *le phrygien*, *le lydien* et *le myxolydien*.

Permettez-moi, Messieurs, malgré mon incompetence, d'entrer dans quelques détails sur ces divers modes, en analysant brièvement le travail de M. Bourgault-Ducoudray.

Le mode *hypodorien*, qui était qualifié par les anciens de *fier* et de *grandiose*, diffère du mode mineur en ce qu'il n'a pas la note sensible *sol dièse*. Nous en avons pour spécimen antique un fragment de la première Pythique de Pindare. Beaucoup de mélodies populaires de la Bretagne sont aussi dans ce mode qui a été employé par plusieurs compositeurs modernes, MM. Berlioz, Gounod, Ambroise Thomas, Saint-Saëns.

Le mode *hypophrygien* est plus solennel que le mode majeur dont il se distingue, en ce qu'il n'a pas la note sensible *fa dièse*.



Dans le mode *hypolydien* le quatrième degré, *si*, est *naturel*. C'est par là qu'il diffère du mode majeur. Les anciens l'accusaient d'être voluptueux, ce qui n'a pas empêché les Pères de l'Eglise de l'admettre dans le chant liturgique. M. Bourgault cite une charmante mélodie suédoise, en ce mode, qui a été publiée par M. Gevaërt.

Berlioz s'en est également servi pour sa chanson du Roi de Thulé. Le mode majeur qu'on pourrait, dit M. Bourgault, appeler « le sultan de la musique moderne, » est un *hypolydien* mitigé. »

Le mode *dorien* n'est autre chose que *l'hypodorien* basé sur la dominante. Comme exemples nous avons l'hymne à la Muse de Dyonisios qui date du II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne et l'hymne bien connue *Pange lingua*.

Le mode *phrygien*, qui est aussi *l'hypophrygien* basé sur la dominante, a un caractère de gravité enthousiaste. La belle cantilène du *Credo* en donne l'idée, ainsi qu'un admirable chant populaire recueilli à Smyrne par M. Bourgault.

Du mode *lydien* il reste peu de traces.

Enfin le *myxolydien*, plaintif et languissant, n'est que *l'hypophrygien* commençant sur la médiant *si*.

Outre ces sept modes diatoniques que M. Gevaërt, dans son *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*, a savamment étudiés, il y en avait d'autres dont on se servait moins souvent, tels que le *syntono-lydien* et le *locrien*.

Pendant cette conférence, M. Bourgault accompagnait sa théorie d'exemples, en faisant exécuter les chants dont je vous parlais tout à l'heure par des artistes, au nombre desquels se trouvait M<sup>me</sup> Bourgault-Ducoudray, afin de prouver que ces modes répondent bien aux caractères que les anciens leur attribuent.

Il me semble que la pauvreté d'inspiration que nous avons tous pu remarquer dans beaucoup d'œuvres musicales contemporaines, pauvreté mal dissimulée sous une forme savante, montre la justesse de la thèse du conférencier. Comme il le dit fort bien, « tous les modes » anciens ou modernes, européens ou étrangers, par cela » seul qu'ils sont aptes à engendrer une impression, » doivent conquérir droit de cité parmi nous et peuvent » être employés par les compositeurs. »

Les idées exposées par M. Bourgault ont surgi dans son esprit pendant un voyage d'agrément qu'il fit à Athènes en 1874, et en y écoutant les chants populaires. « Ces » mélodies, dit-il, au point de vue de la modalité, ressem- » blaient au plain chant, mais elles s'en distinguaient par » leurs rythmes piquants et bien accusés, par leurs » contours pleins d'élégance et de souplesse, par leur » allure vivante et libre. »

Pour étudier ces chants avec plus de soin, il demanda l'hiver suivant au Ministre de l'Instruction publique une mission qui lui fut accordée et il partit pour Athènes au mois de janvier 1875. Ses *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce et en Orient* sont le résultat de ce voyage. Son récit est écrit dans un style excellent, précis et coloré. Il est rempli de tableaux pittoresques, de peintures de mœurs curieuses, d'aperçus ingénieux et de vues artistiques de haut vol.

Rendu à Athènes, M. Bourgault se prépara à ses recherches par de sérieuses études sur le grec moderne et la musique notée de la liturgie grecque. En même temps il recueillait des airs populaires dont l'exquise originalité le charmait. Le carnaval lui permit de voir les danses du peuple. Elles sont ordinairement accompagnées par la flûte et la grosse caisse et souvent aussi de ce « gros hautbois

» aux sons durs et criards qu'on appelle en Bretagne  
» *bombarde*. »

« L'élément musical indigène est représenté par les  
» chants populaires et la musique d'église. » Malheureu-  
» sement il existe en Grèce un parti qui, sous prétexte de  
» progrès, favorise la musique européenne et néglige la  
» musique nationale bien supérieure pourtant par la  
» richesse et la variété d'expression mélodique.

D'Athènes, M. Bourgault se rendit à Smyrne où il  
entendit un chanteur célèbre nommé Gêrasimos.

« Nous n'avons pas l'idée en Occident, dit-il, de ces  
» célébrités populaires. Pour nous, la musique ne marche  
» pas sans un certain appareil. Un grand chanteur ne se fait  
» jamais entendre sans orchestre ou du moins sans piano.  
» En Orient, où l'on n'a pas la notion de l'harmonie et  
» où les seules productions sont les productions popu-  
» laires, il existe une classe d'artistes spéciaux qui sont à  
» peu près aujourd'hui ce que furent dans l'antiquité les  
» aèdes et au moyen-âge les trouvères. Ces artistes, dont  
» tout le talent réside dans l'emploi de facultés naturelles  
» très heureuses, sont doués parfois d'un foyer de senti-  
» ment intense et d'une rare puissance communicative....

» Comme tous les Orientaux, Gêrasimos a une prédi-  
» lection pour les notes élevées. Pour lui l'*ut* de poitrine,  
» qui valut de si bruyants triomphes à Duprez, est une  
» note ordinaire. De pareils sons ne sortent pas sans  
» effort de la poitrine d'un homme. Aussi quand il chante,  
» la face du chanteur s'empourpre, ses veines se gonflent,  
» les muscles de son cou s'accroissent et se raidissent.  
» Comme la pythouisse sur son trépied, il paraît exalté par  
» une sorte de délire. Il n'interprète pas, il improvise, il  
» crée. S'il exécute deux fois de suite le même air, c'est  
» toujours d'une manière différente et avec des variantes

» que lui inspire l'émotion du moment. Quand il est bien  
» disposé, il arrive par un chant purement passionné et  
» complètement dépourvu d'art à des effets d'une puis-  
» sance inouïe. »

Gérasimos est un chanteur grec. M. Bourgault entendit aussi à Smyrne un chanteur arménien nommé Karabet, dont la manière se rapproche davantage du chant oriental, beaucoup « plus fiorituré, plus hérissé de trilles et de rou-  
» lades » que le chant grec, qui se préoccupe avant tout de l'expression du sentiment. Il assista, dans la même ville, à une bonne exécution de musique religieuse, ce qui est très rare en Orient.

A Constantinople, il entra en relations avec le poète Tantalidis, mort depuis, et avec l'archimandrite Aphthonidis, qui mirent à son service leur expérience et leurs lumières. Il vit les danses des derviches tourneurs dont il admira le caractère imposant. A cette occasion, il énumère et décrit les instruments de musique dont se servent les Orientaux.

Ces *Souvenirs* se terminent par le récit d'une excursion à Mégare, où il trouva des sites admirables et une population remarquable par sa beauté et ses costumes. La description qu'il en fait est vraiment charmante ; j'en détache le passage suivant :

« Rien de plus original et de plus riche que le costume  
» de fête des mégariennes. Leur tête est couverte d'une  
» coiffure faite avec des pièces de monnaie turque, qui  
» emboîtent le front comme un casque. Leurs cheveux sont  
» enveloppés d'un mouchoir de couleur qui laisse flotter  
» par derrière de longues tresses terminées par des franges  
» d'or. Un large collier de pièces de monnaie descend sur  
» leur poitrine recouverte d'écaillés brillantes, comme  
» celle de Minerve guerrière.

» Les femmes mariées portent sur la tête un voile blanc.  
» Leur justaucorps est en soie de couleur éclatante, verte  
» ou bleue et brodée d'or. Les manches sont d'une autre  
» couleur que le corsage et souvent d'une étoffe mordorée  
» qui reluit au soleil. Les jeunes filles, dont le costume est  
» inférieur en richesse, non en élégance, ont la jupe bleue  
» bordée de rouge, relevée par derrière, et la tunique  
» flottante. Toutes, femmes et filles, portent au-dessous de  
» la taille une large ceinture qui sert à maintenir le tablier  
» attaché très bas, comme une draperie d'almée. De fines  
» pantoufles turques complètent cet ajustement aussi riche  
» qu'original. »

Vous voyez, Messieurs, qu'un poète ne décrirait pas mieux et que M. Bourgault-Ducoudray est aussi élégant écrivain que musicien éminent.

---

# NOTICE

SUR LES

POÉSIES BRETONNES DE M. JOSEPH ROUSSE

PAR M. BIOU.

---

M. Rousse vient de réunir en un seul volume, sous le titre de *Poésies bretonnes*, ses œuvres publiées par fragments à des époques successives. Il y a joint de nombreuses pièces inédites.

Il a eu raison : car il a prouvé que ni l'imagination, ni l'esprit, ni le cœur, rien chez lui n'a changé.

Tel qu'il était, il y aura bientôt vingt ans, au début de sa carrière littéraire, tel et mieux inspiré encore nous le retrouvons aujourd'hui.

Heureux ceux que le temps n'a pu toucher, et dont le génie n'a fait que se développer avec la maturité, pour ajouter au charme de ses créations, comme la fleur avec l'épanouissement, pour se montrer plus riche de couleurs et plus remplie de parfums !

N'est-ce pas le sentiment qu'on éprouve en parcourant ces pages empreintes de douce rêverie, où s'épanche la verve toujours féconde et limpide de notre poète et ami ?

L'ouvrage, édité par le libraire Lemerre, qui sait choisir entre les bonnes choses, se divise en quatre parties :

1° *Au pays de Retz*, dont la première publication remonte à 1866 ;

2° *Les poèmes italiens et bretons*, qui ont paru en 1869 ;

3° *Les Cantilènes*, datées de 1880 ;

4° *Les Souvenirs et Légendes*, dont la Société académique a reçu les prémices par des communications récentes.

Ces titres, qui s'appliquent réellement aux œuvres, peuvent être attribués cependant à la fantaisie de l'auteur plutôt qu'à une différence de genre.

L'inspiration se meut dans des milieux à peu près semblables, tout en produisant sous des formes variées.

On n'a qu'à choisir entre des tableaux représentant les décors merveilleux que la nature seule peut créer, où apparaissent et rayonnent, en les animant, des figures aussi expressives que séduisantes ; des scènes de mœurs retracées sans prétention, mais toujours avec grandeur ; des légendes empruntées au vieux temps, peut-être inventées quelquefois, dans lesquelles l'art ne se dissimule que pour faire ressortir mieux la grâce naïve du récit ; des analyses de sentiments d'une délicatesse exquise ; des impressions vives, saisies, pour ainsi dire, au vol, partout où le poète voyageur a reposé son regard et fixé sa pensée.

Dans une courte mais éloquente préface, M. Ronsse a comparé ses œuvres aux peintures trouvées à Pompéi, où les artistes anciens reproduisaient avec quelques traits et des teintes légères les paysages les plus gracieux et les figures les plus élégantes. Il ajoute : « Quand on croit avoir » mis l'image devant l'esprit du lecteur, pourquoi insister ? » On risquerait de l'obscurcir et on chasserait peut-être » la rêverie prête à s'éveiller. »

Il était impossible d'exprimer d'une manière plus simple et à la fois plus exacte, l'impression que doit produire l'harmonie de ses vers.

L'intérêt et l'émotion sont souvent la conséquence naturelle du sujet traité ; souvent aussi ils sont excités par l'effet imprévu d'un contraste.

Le poète alors, par un trait rapide qui jette sur le cadre un éclat subit, fait saisir l'image et l'idée ; puis il s'arrête, et laisse à la méditation le soin de continuer l'œuvre, en suivant la pensée inspiratrice pour la développer et pour en faire l'application.

Comme exemple, nous détacherons du recueil deux pièces seulement :

#### UNE FILLE DES CHAMPS (p. 61).

- « Je vis une chaumière, au fond de la vallée :
- » Des aulnes l'entouraient ; à sa porte, un ruisseau
- » Coulait sous un vieux pont, dont l'arche était voilée
- » Par les rameaux touffus et fleuris d'un sureau.
- » Fraîche et blonde, une fille à la fenêtre assise
- » Filait ; tout était calme et le soir approchait.
- » Les glaïeuls du ruisseau frissonnaient à la brise,
- » Derrière les coteaux le soleil se couchait.
  
- » Fille heureuse ! disais-je ; ô séjour plein de charmes !
- » J'avançai . . . . Son visage était baigné de larmes ! . . . . »

#### SOUS LES NOYERS D'ÉVIAN (p. 239).

DÉDIÉ A MA PETITE MADELEINE.

- « Sous les noyers d'Evian aux feuillages dorés,
- » Je regarde pâlir le lac bleu de Genève ;
- » Les barques aux grands mâts de vert d'eau colorés
- » Près des quais de granit se rangent sur la grève.
  
- » Un cygne revenant du château de Chillon
- » Vers celui de Coppet s'en va comme un poète.
- » Il nage mollement sur l'eau qui le reflète,
- » Derrière lui laissant à peine un blanc sillon.



- » La lune argente au loin les monts de la Savoie ;
  - » Un phare sur le lac fait trembler ses lueurs ;
  - » L'horizon du Jura dans la brume se noie ;
  - » Au bord du môle assis causent les vieux pêcheurs.
- 
- » Et moi je pense à toi, petite Madeleine,
  - » Que ta mère en chantant couche dans ton herceau.
  - » C'est l'heure où j'allais voir à travers ton rideau
  - » Tes yeux bleus se fermer, écoutant ton haleine. »

Nous nous garderons bien d'ajouter un mot de commentaire ; ce serait détruire le charme.

M. Rousse a rêvé (les rêves des poètes ne sont-ils pas souvent des prophéties ?) d'élever sur une des places de Nantes une statue à Brizeux, le chantre par excellence de la Bretagne, et dont le nom peut, sans souffrir d'amointrissement, être rapproché de ceux de Lamartine et de Victor Hugo.

Il dit :

- « Nantes, ne dois-tu pas au poète breton
- » Qui nuit toute sa gloire à chanter sa patrie,
- » Les *Bretons et Primel*, la *Fleur d'or et Marie*,
- » Un monument durable et digne de son nom ? . . . »

Où dresser la statue ?

- « Près de la cathédrale et du château gothique,
- » Entre Anne et Richemont, Clisson et Duguesclin,
- » L'image du poète en bronze florentin
- » Vous évoquerait tous, héros de l'Armorique ! »

L'idée doit faire son chemin, parce qu'elle est juste et déjà on peut prévoir le succès.

Nantes a le sentiment de la grandeur, sous quelque aspect qu'elle se montre.

La première cité bretonne tiendra sans doute à honneur de posséder la statue de Brizeux, pour laquelle les souscrip-

teurs ne manqueront pas ; mais elle ne négligera point, non plus, nous l'espérons, d'acquitter une dette personnelle, en consacrant par le marbre ou l'airain, la figure imposante d'un de ses citoyens les plus dignes et les plus aimés, trop tôt disparu ; d'Emile Péhant, le savant aussi éminent que consciencieux, le créateur de l'admirable catalogue de la *Bibliothèque publique*, l'auteur de ces poèmes puissants, qui n'ont pas de rivaux en France dans le genre épique : *Jeanne de Belleville* et *Jeanne la Flamme*.

La poésie de M. Rousse a son cachet : la facilité et la sûreté de la versification, la clarté et l'élégance du style, le choix heureux des sujets et des expressions la signalent d'abord ; mais, ce qui vaut mieux sans doute encore, les accents d'une sensibilité profonde et pénétrante, qui prouvent la bonté du cœur, lui donnent surtout un puissant attrait.

Il aime bien l'humanité, celui qui n'en parle que pour la plaindre ou la consoler ; il aime bien sa famille et ses amis, celui qui a voulu attacher un nom de parent ou d'ami à la plupart de ses œuvres, et qui a pieusement interrogé le passé, afin d'honorer par une dédicace la mémoire des absents regrettés ! Il aime bien aussi sa patrie, le poète à qui l'on doit les chants si noblement conçus, dont la pièce intitulée : *Le clocher de Strasbourg*, offre un modèle accompli !

Strasbourg ! Ce mot magique n'est-il pas à lui tout seul une épopée ? Strasbourg ! c'est l'ancienne gloire ! c'est le courage indompté sous l'écrasement des ruines ! c'est le regret poignant, la douleur infinie !.... Qui sait ?.... Peut-être l'espérance !....

Le poète et un vieux gardien de la basilique, le front voilé de tristesse, contemplant de la haute plate-forme du clocher légendaire, l'immense horizon, ces terres, autrefois

heureuses, peuplées d'hommes à qui la violence d'une loi fatale n'a pu arracher de français que le nom.

Le poète parle, et l'émotion s'accroît à mesure que les strophes se succèdent.

Voici la dernière :

- « Midi sonna ; puis les cloches bruyantes,
- » En ébranlant les échos de la tour,
- » Dirent au ciel le chant de chaque jour,
- » Joyeusement, toujours indifférentes ;
- » Mais le gardien s'écria soucieux :
- » — Quand sonnera l'heure de délivrance ? . . . .
- » Et tous les deux, en pensant à la France ,
- » Nous nous sentions des larmes dans les yeux. »

M. Rousse a de grandes préférences pour la Bretagne. Peut-être oserions-nous dire qu'il se montre parfois Breton un peu trop exclusif, si nous n'avions pas, comme lui, le culte du pays natal, et surtout si nous ne savions pas que la poésie a des droits presque illimités et des exigences inévitables. Mais nous sommes certain que dans la pensée de M. Rousse, qui a fait ses preuves, les cœurs des Bretons sont, aussi bien que leur sol, unis intimement et sans réserve à la France.

Accueillons donc, avec toute la faveur à laquelle il a droit, le livre des *Poésies bretonnes*.

Le plus digne éloge que nous en puissions faire, c'est d'affirmer qu'on se sent meilleur après l'avoir lu.

Nantes, le 15 mai 1882.

---

PROJET DE CRÉATION  
A NANTES  
D'UNE SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

PAR M. LOUIS LINYER,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

---

La Société académique a pour but, non seulement de cultiver dans son sein les diverses branches des connaissances humaines, mais encore d'en favoriser le développement au milieu des populations dont elle forme le centre intellectuel.

C'est sous les auspices de cette pensée fondamentale de notre organisation, pensée nettement affirmée d'ailleurs dans l'article premier de nos statuts, que je viens parler d'un projet dont la réussite constituerait un progrès notable pour notre région, et ferait particulièrement honneur à la Société qui en aurait été l'instigatrice.

Il est un phénomène qui frappe tous ceux qui s'intéressent à la marche de l'esprit humain dans notre pays : c'est la transformation soudaine et prodigieuse qui s'est opérée depuis dix ans dans les études géographiques. Avant 1870, il semble que ce fût une science méconnue

par nos compatriotes ; n'ayant dans l'enseignement qu'une place secondaire, elle était négligée par ceux-là mêmes auxquels sa connaissance approfondie eût pu paraître indispensable ; et, pour n'en fournir qu'une preuve caractéristique, il suffira de rappeler qu'on a pu, non sans apparence de raison, expliquer une partie des désastres de 1870 par l'insuffisance de nos connaissances géographiques.

Les déplorables résultats de notre infériorité scientifique ont amené une salutaire réaction ; et l'on s'est empressé de restituer à la science géographique la place qu'elle n'eût jamais dû cesser d'occuper. Sans doute, l'initiative de cette régénération doit être attribuée à l'Etat et notamment aux Ministres de la Guerre et de l'Instruction publique, qui, chacun dans la sphère de ses attributions, a introduit des réformes importantes ; mais chose remarquable dans un pays qui s'était habitué à n'agir que sous la direction du pouvoir central, le mouvement imprimé s'est communiqué à la masse qui semble même en avoir accéléré l'évolution. La France a pris, pour l'étude de la géographie, un goût aussi vif qu'imprévu ; et, sous l'impulsion des efforts individuels, cette science a fait un pas qu'aucune science n'a franchi depuis dix ans.

La forme caractéristique de ce progrès a été la création d'un grand nombre de groupes scientifiques libres, qui, sous le nom de Sociétés de géographie, se sont partagés la surface du pays ; et ce qui, à défaut d'autre signe, suffirait à préciser la puissance de ce mouvement d'expansion intellectuelle, c'est qu'il s'est produit non seulement dans les grandes villes, mais encore dans les villes de population médiocre, qui presque toutes ont l'avantage de posséder une Société de géographie.

Cette extrême diffusion de la science aurait pu engendrer

la confusion et la faiblesse. On a su en combattre les inconvénients au moyen d'une centralisation puissante : toutes les Sociétés de géographie sont en effet organisées en groupes régionaux dont le centre est fixé dans la ville la plus importante, et qui correspondent eux-mêmes avec la Société de géographie dont le siège est à Paris. C'est ainsi que Nancy est le siège d'une Société qui dirige les études géographiques des principales villes de l'Est ; il en est de même à Marseille, pour les villes du Midi ; à Lyon, pour les villes du centre ; à Bordeaux, pour la région du Sud-Ouest ; à Douai, pour les villes du Nord, et à Rouen, pour les villes de la Normandie.

L'on se tromperait singulièrement si l'on imaginait que ce développement imprévu des Sociétés de géographie soit exclusivement dû au caractère scientifique de leurs études. L'on a parfaitement compris que les connaissances géographiques ont un intérêt pratique et positif plus important peut-être que l'intérêt spéculatif qui s'attache aux progrès de la science ; et, dans la circonstance, c'est le côté commercial bien plus que le côté théorique qu'il faut envisager si l'on veut expliquer le succès.

Dans tous les temps, mais surtout à notre époque où la concurrence est devenue si âpre, il a été difficile aux commerçants de trouver des débouchés pour leurs produits ou des frets pour leurs navires. Cette difficulté a été aggravée encore par la rapidité avec laquelle, grâce aux récentes découvertes scientifiques, se nouent et se modifient les relations internationales. A peine un pays nouveau est-il découvert, qu'il est visé par les nations européennes qui, à l'envi, essaient de l'accaparer pour s'y réserver le monopole de l'influence politique et commerciale ; et celles-là seules peuvent espérer d'y réussir, qui, attentives aux transformations de la géographie écono-

mique, guettent et même prévoient les débouchés nouveaux qui s'ouvrent ou les modifications qui s'opèrent dans les anciens débouchés.

C'est grâce à cette préoccupation constante que l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, et depuis quelque temps l'Italie, ont pu pousser si loin leurs relations commerciales, et épancher en outre, dans des terres nouvelles, le trop plein de leur population ; c'est ce qui leur a permis d'infuser dans les veines de pays nouveaux le sang qu'elles avaient puisé dans leurs veines propres, et de conquérir aux Etats-Unis, au Brésil, dans les Indes, dans l'Asie occidentale, dans l'Afrique australe, une prépondérance dont il semble que nous ayons perdu le secret.

Et cependant, il est devenu d'autant plus urgent que nous prenions part à ces entreprises fructueuses que la surface de la terre est presque totalement découverte, et que, seule, l'Afrique centrale demeure à peine entrevue, recélant dans son sein des populations considérables et des produits de toute nature, dont l'exploitation assurera pendant longtemps la prospérité des nations qui auront su les utiliser.

C'est ce qu'ont admirablement compris ceux qui ont provoqué l'établissement des Sociétés de géographie ; pour bien établir le caractère commercial que devaient revêtir ces Sociétés, ils ont pris soin soit de les faire naître au sein même des Chambres de Commerce, soit tout au moins de les faire éclore avec leur patronage et sous leurs auspices. Ce caractère pratique a survécu à leur création ; et si elles s'empressent, dans leurs annales, de tenir leurs membres au courant des découvertes purement scientifiques, elles font une large part au commerce et à l'industrie, en cherchant des débouchés nouveaux, en indiquant les relations à établir, en faisant en somme de

leurs publications périodiques, des organes à la fois scientifiques et commerciaux.

Au milieu de la lumière qu'ont répandue sur le pays ces heureuses créations, un point noir apparaît comme, sur les cartes que publie le Ministère de l'Instruction publique, ces teintes sombres qui indiquent les contrées où la science ne se développe pas. Il est pénible de l'avouer, cette partie obscure, cette région demeurée immobile au milieu du progrès général, c'est la région de l'Ouest, la Bretagne, la Vendée, l'Anjou, qui ne comptent pas une seule de ces Sociétés de géographie semées avec profusion dans les pays environnants.

Il m'a semblé que cette situation ne pouvait se prolonger et que c'était à la ville de Nantes qu'il appartenait d'y mettre un terme.

Placée par sa situation, son importance et son commerce, à la tête de la région de l'Ouest, la ville Nantes ne peut tarder plus longtemps à prendre l'initiative d'un mouvement qui, à son défaut, serait inévitablement imprimé par une ville moins importante. Ajoutons que son commerce n'est point malheureusement assez prospère pour qu'elle puisse négliger l'étude des moyens propres à lui donner une vie nouvelle.

Depuis longtemps déjà j'avais conçu la pensée qui se manifeste aujourd'hui ; mais je n'entrevois ni le moyen de l'exposer avec quelque autorité, ni l'occasion sans laquelle les œuvres les plus utiles ne peuvent utilement être mises en lumière. Le moyen, la Société académique me l'a fourni quand elle m'a fait l'honneur de me nommer son président ; quant à l'occasion, elle va se produire incessamment avec le Concours régional, l'exposition industrielle qui y sera annexée et le mouvement intellectuel qui en jaillira nécessairement.



J'ose donc proposer à la Société académique de prendre sous ses auspices et de patroner la création à Nantes d'une Société de géographie.

Il serait souverainement téméraire de proposer la fondation d'une œuvre aussi importante, sans indiquer du même coup les conditions sommaires de son fonctionnement et les moyens qui semblent propres à favoriser sa naissance.

Notons d'abord que j'ai bien précisé ma pensée quand je me suis borné à proposer à la Société de patroner la fondation de la Société de géographie : il n'est point entré dans mon esprit de lui demander de la créer dans son sein. Cette combinaison, qui ne serait pas sans avantage, semble cependant devoir être écartée, tant en raison du chiffre de notre cotisation évidemment trop élevé, qu'en raison du nombre probable des adhérents à l'œuvre nouvelle : ils finiraient par absorber la Société mère.

Ce que je propose, c'est une Société à part, ayant son origine indépendante, sa vie propre, ses statuts personnels, comme les Sociétés multiples qui fonctionnent autour de nous. Pour être à même de donner des renseignements précis, je me suis adressé aux Sociétés de géographie de Lyon et de Bordeaux, qui ont mis beaucoup d'empressement à m'envoyer un exemplaire de leur règlement et un spécimen de leurs publications périodiques. Il est bon de noter que ces documents sont l'œuvre de Sociétés qui comptent déjà plusieurs années d'existence, qui sont entrées dans la période de prospérité et qui, depuis leurs débuts, ont dû modifier à plusieurs reprises les statuts qui avaient régi leur origine. Toutefois, ces statuts qu'il serait imprudent de copier dans la période de formation, contiennent des indications qui doivent montrer la marche à suivre ; en voici l'économie générale :

A la tête de ces Sociétés est un bureau composé d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire général, de plusieurs secrétaires et d'un trésorier. Leur budget, indépendamment de subventions sur la nature desquelles je n'ai pas de renseignements, est alimenté par des souscriptions dont le chiffre est de 20 fr. à Lyon et de 10 fr. à Bordeaux. Leur action se manifeste par des réunions mensuelles, par des publications périodiques, par des conférences et par des subventions données aux voyageurs et des prix accordés aux établissements d'éducation.

Sous l'empire de ce régime, la situation de ces deux Sociétés est devenue si prospère, qu'il ne s'écoule pas d'année sans que le pays ne leur soit redevable d'un progrès sérieux aussi bien au point de vue commercial qu'au point de vue scientifique.

Pour assurer à notre entreprise cet avenir fécond, il conviendrait de ne pas laisser échapper l'occasion unique que nous offre le Concours régional. Vous savez que ses organisateurs ont bien voulu faire appel à la Société académique dont plusieurs membres doivent faire des conférences publiques. Il a semblé qu'on accueillerait sans défaveur une conférence faite par votre Président sur ce sujet, qui, malgré son caractère un peu spécial, ne se rattache pas moins par des liens étroits aux progrès que le Concours et l'Exposition industrielle vont mettre en lumière.

Après cette première manifestation, l'on ferait appel au public pour la fondation d'une Société de géographie dont les membres auraient à payer une cotisation annuelle de 10 fr. Le chiffre modeste de cette cotisation, l'attrait tout particulier que présente la géographie commerciale pour une ville peuplée d'armateurs, de négociants, de marins et d'hommes qui s'intéressent au progrès intellectuel, enfin

les renseignements que je me suis procurés depuis un an, tout me permet d'affirmer que la Société ne tarderait pas à compter deux cents membres.

A supposer, ce qui est invraisemblable, qu'elle n'en comptât jamais davantage, son existence n'en serait pas moins assurée.

Quelles seraient en effet ses dépenses indispensables ?

Elles se composeraient des frais d'un bulletin trimestriel, nécessairement peu volumineux à l'origine, et qui ne coûterait pas 1,000 fr. par an ; ajoutons-y des frais généraux qui ne dépasseraient pas 500 fr. Il faut noter, en effet, qu'avec une Société fonctionnant dans des conditions restreintes, l'on trouverait facilement des personnes assez dévouées pour donner leurs concours gratuit à l'organisation des divers services. Quant au local, il serait inutile de s'en préoccuper, puisque la Société aurait gratuitement à sa disposition un local qui serait, soit la salle de la Mairie, soit la salle de la Bibliothèque, soit, à l'exemple de la Société des Bibliophiles bretons, une des salles du Cercle des Beaux-Arts, qui, j'en suis convaincu, consentirait à nous faire la même faveur.

Les dépenses, évaluées ainsi à 1,500 fr., laisseraient encore un boni de 500 fr., en supposant que l'on ne reçut de subvention ni du département, ni de la ville, ni de la Chambre de Commerce. Or, j'ai les motifs les plus sérieux pour affirmer que, de ces divers côtés, l'on rencontrerait un appui, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue pécuniaire.

Conséquemment, dans les conditions les plus défavorables qu'on puisse imaginer, sans appui, sans subvention, avec le chiffre réduit de deux cents membres, alors que la Société de Bordeaux en compte huit cents, il resterait

encore une somme qui permettrait à la Société de manifester son action par des encouragements quelconques.

Le succès de la tentative que je me propose me paraît donc assuré : il suffit que la Société académique veuille bien en accepter le patronage.

J'estime qu'en y consentant, elle affirmerait une fois de plus sa vitalité et donnerait un lustre nouveau à son passé déjà glorieux à tant de titres (1).

Nantes, 5 avril 1882.

---

(1) Diverses circonstances ont précipité la marche des choses, et la Société de géographie commerciale de Nantes est définitivement constituée.

# ÉTUDE

## SUR L'ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

PAR M. CH. MOREL.

---

### PRÉAMBULE.

Puisque notre savant et laborieux collègue, M. Maître, archiviste du département, n'a pas cru devoir poursuivre son travail sur l'enseignement dans la Loire-Inférieure, au-delà de la révolution de 1789, j'ai pensé qu'avant d'aborder mon sujet, *Etude sur l'Ecole centrale de Nantes*, il ne serait pas hors de propos de vous dire quelques mots sur les autres établissements de sciences et arts qui existaient alors dans notre cité.

Dans un volume que possède notre bibliothèque, lequel a pour titre : *les Annales nantaises*, Guimard, imprimeur, place du Pilon, dont le nom figurera parmi les candidats à la chaire d'histoire de l'Ecole centrale, constate avec regret que Nantes possédait avant la révolution une Université qui n'existe plus. Il ne nous reste, dit-il, qu'un Institut national, une école publique et gratuite de navigation, une école de dessin, une école d'anatomie et de chirurgie, un jardin botanique, rue Paré (ce jardin vient de disparaître par suite de la création du petit lycée).

**Collège de l'Oratoire.** — Il ne faudrait pas croire cependant que le collège de Nantes à l'Oratoire, dont M. Maître nous a retracé l'existence pleine de vicissitudes, après celle du collège Saint-Clément, eût cessé d'exister dès 1789. Les *Etrennes du Commerce de 1792* contiennent une réclame en sa faveur. On annonce un enseignement conforme au nouvel ordre de choses créé par la Constitution. C'est *Fouché, de l'Oratoire*, docteur doyen de la Faculté des arts, qui est le directeur du collège.

Ce Fouché, né à la Martinière, près le Pellerin, ex-élève de l'Oratoire, n'est autre que le célèbre député à la Convention, dont la carrière appartient à la politique. Je ne retiens de lui que la publication d'un ouvrage sur l'éducation, un in-octavo de 93, et la date de sa mort, 1820. En 1793, même réclame avec addition des noms des professeurs qualifiés *d'instituteurs publics*. Le citoyen Fouché, député à la Convention nationale, reste principal du collège ; il est suppléé par le citoyen Noyer. Les autres sont les citoyens Lachaud, professeur de littérature et d'éloquence, Dépéret, professeur de mathématiques et de physique, Petit, professeur de mathématiques et de logique, Faye, professeur de mathématiques et d'histoire naturelle, Giraud, professeur de géographie et d'histoire, Biscarra, professeur des langues française et latine, Deleau, professeur de langue latine et de mythologie, Brayer, professeur suppléant.

L'indication des cours faits par les professeurs nous renseigne sur l'enseignement nouveau de l'Oratoire. On y voit prédominer la partie scientifique ; mais l'existence de ce collège allait finir. Depuis, les bâtiments situés près le cours Saint-Pierre ont servi longtemps de caserne à la gendarmerie ; la chapelle est aujourd'hui le Musée d'archéologie.

**Institut national.** — Le 21 brumaire an IV, des cours d'instruction publique, connus sous le nom d'*Institut national*, avaient été ouverts, place de la Liberté (place Louis XVI), maison d'Aux ; c'est l'hôtel du général commandant le corps d'armée ; quelques professeurs y avaient leur logement. Les droits de l'homme et la Constitution étaient enseignés dans les cours de mathématiques et développés plus particulièrement dans le cours de logique et de morale, dont nous retrouverons le professeur Mellinet aîné, avec quelques-uns de ses collègues, Poirier et Barré, à l'Ecole centrale. L'Institut national était dirigé par le citoyen Pralon ; il offrait à peu près le même enseignement que celui donné par l'Oratoire de 1790 à 1793. Son existence fut des plus éphémères ; les temps n'étaient guère favorables aux études.

**Institut des amis réunis.** — Il est à croire que malgré les troubles, les dissensions civiles et les guerres extérieures, le besoin d'instruction se faisait néanmoins sentir. A l'époque de l'ouverture de l'Ecole centrale (an IV) fut érigé à Nantes, l'*Institut des amis réunis*, dans la maison des ci-devant Cordeliers, place du Département. Les *Etrennes de Nantes*, quelques années plus tard, en l'an IX, déclarent que cet établissement est avantageusement connu, que les professeurs s'y distinguent par leurs talents, et que la multiplicité des cours donne la possibilité de classer les élèves suivant leur degré d'instruction. L'*Institut des amis réunis* fut une espèce d'école secondaire qui eut pour but de remplir l'immense lacune existant entre l'école primaire et l'Ecole centrale. L'un des professeurs associés, le citoyen Dufo, prenait des pensionnaires à son domicile, rue Vignolle, 3, près le cours de la Fédération (cours Saint-André). Il y eut des examens publics sur les langues française, anglaise, latine, sur la

géographie, les belles lettres et les mathématiques, en présence de professeurs et d'élèves de l'Ecole centrale ; ils furent même parfois honorés de la présence du Préfet et du Maire de Nantes. Nous retrouverions plus tard à l'école secondaire ecclésiastique, ou petit séminaire, l'usage de ces exercices publics, auxquels les meilleurs élèves étaient appelés à prendre part.

---

## ÉCOLE CENTRALE.

**Loi et règlements.** — La loi relative à la création des Ecoles centrales fut discutée par la Convention, le 7 ventôse an III. Elle fut présentée au nom des comités de l'instruction publique et des finances, par Lakanal qui, comme Fouché, avait voté la mort de Louis XVI sans sursis, mais qui n'accepta rien des nouveaux pouvoirs. La République française, dit-il, dans son exposé, ne peut se maintenir et prospérer que par l'instruction et le développement de la liberté qui, sans les lumières, ne fut jamais qu'une bacchante effrénée, etc. Cet exposé et autres pièces que j'aurai à citer ou à analyser, sont caractérisés par l'exagération et l'emphase qui marque le style de la révolution.

La loi comprenait trois chapitres.

### CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — INSTITUTION DES ÉCOLES CENTRALES.

Art. 1<sup>er</sup>. — Pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il sera établi, dans toute l'étendue de la République, des Ecoles centrales, distribuées à raison



de la population ; la base proportionnelle sera d'une école par 300,000 habitants.

Art. 2. — Chaque école sera composée : 1° d'un professeur de mathématiques ; 2° d'un professeur de physique et de chimie expérimentales ; 3° d'un professeur d'histoire naturelle ; 4° d'un professeur de méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées ; 5° d'un professeur d'économie politique et de législation ; 6° d'un professeur de l'histoire philosophique des peuples ; 7° d'un professeur d'hygiène ; 8° d'un professeur d'arts et métiers ; 9° d'un professeur de grammaire générale ; 10° d'un professeur de belles lettres ; 11° d'un professeur de langues anciennes ; 12° d'un professeur de langues vivantes les plus appropriées aux localités ; 13° d'un professeur des arts du dessin.

Art. 3. — Les professeurs donneront leurs leçons en français. (*La philosophie se faisait encore en latin.*)

Art. 4. — Ils auront, chaque mois, une conférence publique sur les matières qui intéressent le progrès des sciences, des lettres et des arts les plus utiles à la société.

Art. 5. — Auprès de chaque Ecole centrale, il y aura une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique expérimentale, une collection de machines et de modèles pour les arts et métiers.

Art. 6. — Le comité d'instruction publique demeure chargé de faire composer les livres élémentaires pour l'enseignement dans les Ecoles centrales.

Art. 7. — Il sera statué par décret particulier sur le placement des Ecoles centrales.

---

## CHAPITRE II. — JURY CENTRAL D'INSTRUCTION. PROFESSEURS.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les professeurs seront examinés, élus et surveillés par un Jury central de trois membres nommés par le Comité d'instruction publique, à Paris.

Art. 2. — Le Jury central sera renouvelé par tiers, chaque six mois. Le membre sortant pourra être réélu.

Art. 3. — Les nominations des professeurs seront soumises à l'approbation de l'Administration départementale.

Art. 4. — Si l'Administration refuse de confirmer la nomination faite par le Jury, celui-ci pourra faire un autre choix.

Art. 5. — Lorsque le Jury persistera dans sa nomination et l'Administration dans son refus, celle-ci désignera le candidat de son choix ; les deux choix seront envoyés au Comité de l'instruction publique qui prononcera entre le Jury et l'Administration.

Art. 6. — Les plaintes contre les professeurs seront portées directement au Jury central d'instruction publique.

Art. 7. — Lorsque la plainte sera en matière grave, si le Jury, après avoir entendu l'accusé, juge qu'il y a lieu à destitution, sa décision sera portée à l'Administration du département pour être confirmée.

Art. 8. — Si l'arrêté de l'Administration n'est pas conforme à l'avis du Jury, l'affaire sera portée au Comité de l'instruction publique qui prononcera définitivement.

Art. 9. — Les traitements sont de 3,000 livres dans les communes de 10,000 habitants, de 4,000 dans les communes au-dessus de 15,000 habitants, de 5,000 dans celles au-dessus de 60,000 habitants.

Art. 10. — Il sera alloué à chaque Ecole centrale, tous les ans, 6,000 fr. pour frais d'expériences, pour les

employés à la garde du cabinet d'histoire naturelle et de la bibliothèque et pour toutes les dépenses nécessaires à l'établissement.

---

### CHAPITRE III. — ÉLÈVES DE LA PATRIE. — PRIX D'ENCOURAGEMENT.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les élèves qui, dans la fête de la jeunesse, se seront le plus distingués, recevront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle afin de pouvoir fréquenter les Ecoles centrales.

Art. 2. — Des prix seront distribués tous les ans, en présence du peuple, à la fête de la jeunesse. Le professeur des élèves qui auront remporté le prix, recevra une couronne civique.

Art. 3. — En conséquence de la présente loi, les anciens établissements consacrés à l'instruction publique, sous le nom de collèges et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés.

Art. 4. — Le Comité d'instruction publique fera un rapport sur les établissements consacrés à l'enseignement public des sciences et arts, les jardins des plantes, les cabinets d'histoire naturelle, les terrains destinés à des essais de culture, les observatoires, les Sociétés des savants et des artistes qu'il serait bon de conserver dans le nouveau plan d'instruction nationale.

NOTA. — Dans la discussion de la loi, Levasseur (de la Sarthe) fit adopter un amendement. A l'art. 2 du chapitre 1<sup>er</sup>, on ajouta un cours de commerce et d'agriculture.

La loi sur les Ecoles centrales fut promulguée le lendemain ; elle porte la date du 8 ventôse an III. Elle fut suivie d'un règlement de police de ces écoles fait par le Comité de l'instruction publique. En voici la teneur :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les professeurs se réuniront tous les trois mois en Conseil général.

Art. 2. — Ils nommeront entre eux trois membres, par voie de scrutin, pour former le directoire de l'école.

Art. 3. — Les fonctions du directoire seront : 1<sup>o</sup> de prendre toutes les mesures de police intérieures de l'établissement. Le directoire pourra exclure provisoirement l'élève coupable d'une faute grave; l'exclusion définitive ne sera prononcée que par le Conseil général de l'école; 2<sup>o</sup> de veiller à la conservation des dépôts d'instruction formés près de l'école en exécution de l'art. 4 du chapitre I<sup>er</sup> de la loi d'organisation. Il nommera les employés nécessaires à la garde dudit dépôt et au maintien du bon ordre dans l'établissement; 3<sup>o</sup> d'ordonnancer sous sa responsabilité les dépenses nécessaires sur l'attribution annuelle faite par l'art. 10 du chapitre II de la loi du 8 ventôse. Le directoire adressera tous les trois mois les comptes de la dépense à l'Administration départementale; 4<sup>o</sup> de correspondre avec le Comité d'instruction publique, la Commission exécutive du même nom et le Jury central pour tout ce qui intéresse l'établissement.

Art. 4. — Le directoire pourra convoquer le Conseil général toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

Art. 5. — Il y a dans chaque école quatre salles pour l'enseignement.

SALLE N<sup>o</sup> 1.

- 1<sup>o</sup> Grammaire générale;
- 2<sup>o</sup> Langues vivantes;
- 3<sup>o</sup> Langues anciennes;
- 4<sup>o</sup> Belles lettres.

SALLE N<sup>o</sup> 2.

- 1<sup>o</sup> Méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées;
- 2<sup>o</sup> Histoire des peuples;
- 3<sup>o</sup> Economie politique et législation.

SALLE N° 3.

SALLE N° 4.

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| 1° Mathématiques ;                       | 1° Hygiène ;                 |
| 2° Histoire naturelle ;                  | 2° Agriculture et commerce ; |
| 3° Physique et chimie<br>expérimentales. | 3° Arts et métiers ;         |
|  | 4° Arts de dessin.           |

Art. 6. — Les travaux scolaires seront distribués dans l'ordre suivant :

(Suit un tableau qui sera modifié par le Conseil général de l'Ecole centrale de Nantes).

Art. 7. — Chaque professeur donnera une leçon par jour d'une heure.

Art. 8. — Les écoles vaqueront les décadis et quintidis.

Art. 9. — Elles vaqueront, tous les ans, deux mois sans interruption.

Art. 10. — Les bibliothèques établies près des Ecoles centrales seront ouvertes quatre fois par décade.

Art. 11. — La fixation des jours de leçons et d'ouverture de la bibliothèque, ainsi que des vacances, sera déterminée par le Conseil général de chaque Ecole centrale.

Un arrêté fixa au 8 germinal de la même année le concours pour les places de professeur à l'Ecole centrale, et l'ouverture de l'école au 1<sup>er</sup> messidor an IV, dans la maison des ci-devant Ursulines, rue Pigalle (aujourd'hui rue du Lycée).

**Jury.** — Le Jury de l'instruction publique, formé à cette occasion, fut composé de citoyens distingués cités par notre honorable collègue, M. Doucin, dans son *Histoire des vingt premières années de la Société académique* ; ils figurent au nombre des fondateurs de l'Institut départemental, berceau de notre Société.

De Gay, ingénieur de la marine, en fut le président, Guillaume Laënnec, le secrétaire.

Les séances du Jury furent fixées en l'an V, au 15 et au

30 de chaque mois et la surveillance des cours fut répartie de la façon suivante :

*Dessin.* — De Gay, Crucy (Mathurin), architecte-voyer.

*Mathématiques.* — De Gay, Athénas, directeur de la Monnaie.

*Histoire naturelle.* — Athénas, Richard (jeune), médecin.

*Langues anciennes.* — Laënnec, Marion, juge civil (Marion de Procé).

*Physique.* — Richard, Cantin, chirurgien, de Gay.

*Littérature.* — Marion, Laënnec, Peccot (Antoine), commissaire national à la Monnaie.

*Législation.* — Peccot, Gédouin (Félix), homme de loi, Huet de Coëtlisan, secrétaire général du département.

*Histoire.* — Gédouin et Marion.

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Bénézech, avait, au sujet des choix des membres du Jury par les administrateurs des départements et au sujet du choix des professeurs par les Jurys, fait d'instantes recommandations très honnêtes et qui me semblent avoir été suivies à Nantes.

L'importance, dans le choix du jury, écrit-il, le 27 frimaire an IV, croît en raison de l'importance des fonctions. C'est ici surtout que la vertu, les lumières et le patriotisme doivent être uniquement considérés. C'est ici que l'intérêt personnel doit se taire devant l'intérêt public. Les principes qui présideront aux choix des membres du Jury doivent aussi présider aux élections que ceux-ci feront. Ces élections seront pures si les Jurys ne consultent ni la faveur, ni les affections particulières, etc. Il est des hommes dont l'examen est tout fait : ce sont ceux dont la conduite morale et républicaine est sans tache, dont les talents ont été éprouvés par des ouvrages utiles ou des succès marqués dans l'enseignement.

A chaque séance, les commissaires devaient faire leurs observations sur la tenue des cours, les progrès des élèves, la méthode des professeurs. Le président devait transmettre les rapports à l'Administration centrale.

Y eut-il de la part du Jury beaucoup de zèle, de zèle durable ? C'est bien douteux. Une pièce qui se rattache au chapitre : *Bâtiments et aménagements*, dont j'aurai à parler plus tard, prouve que le 27 ventôse an V, quatre membres seulement se présentèrent pour une réunion importante, ils attendirent vainement *une heure et demie* l'arrivée de leurs collègues, ce qu'ils constatèrent dans leur rapport.

**Candidats.** — Cependant huit des membres désignés plus haut se trouvèrent réunis pour le concours des places des professeurs à l'École centrale et de plus les citoyens Darbefeuille aîné, de Nantes, qui s'était d'abord fait inscrire comme candidat à la chaire de l'histoire philosophique des peuples avec le titre de ci-devant co-principal du collège d'Ancenis, et Rollin, professeur national de mathématiques et d'hydrographie, habitant rue Racine, 1. Voici les noms des candidats :

Bonnemant (Pierre-Jean), de Nantes, ex-oratorien, pour les belles lettres ou les langues anciennes.

Peccot, de Nantes (probablement Mathurin, le frère d'Antoine Peccot, membre du jury), pour la méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées.

Darbefeuille (Augustin), officier de santé, chirurgien-major de l'hospice de l'humanité, demeurant quai Barbinais, pour le cours d'hygiène.

Lemeignen, docteur-médecin, professeur de botanique à Nantes, pour l'histoire naturelle et la botanique.

Desbrières, pour les langues française, latine, anglaise, espagnole et portugaise.

Dubuisson, naturaliste, pour l'augmentation (ogmantasion, écrit-il) et la conservation du cabinet d'histoire naturelle.

Giraud, ex-oratorien (collaborateur de Fouché), professeur à Nantes, pour la littérature, la grammaire générale, l'histoire philosophique des peuples.

Mellinet aîné, professeur à l'Institut national de Nantes, pour la méthode des sciences ou l'histoire philosophique des peuples.

Simonnin, professeur d'hydrographie au Croisic, pour les mathématiques ou l'histoire.

Huette, opticien, né à Rennes, pour les arts utiles en général. Il mentionne qu'il a habité les principales capitales de l'Europe, y exerçant divers arts mécaniques.

Villenave, de Nantes, professeur de littérature et d'éloquence à l'Institut national, pour l'histoire ou les belles lettres.

Renou, médecin : il présente un programme détaillé, et une traduction manuscrite de l'*Economique* de Xénophon, pour les langues anciennes.

Poirier, professeur à l'Institut national, pour la grammaire générale. Son programme porte pour épigraphe : *Os sublime dedit , calumque tueri.*

Guimard, ancien élève du collège d'Ancenis, libraire-imprimeur à Nantes, auteur d'un volume intitulé *Les Annales nantaises*, que possède la bibliothèque de la Société académique, pour l'histoire.

Chefdehoux, ex-professeur à Louis-le-Grand et à Rennes, recommandé par les autorités de Rennes comme un digne citoyen, pour la grammaire générale.

Tardiveau, de Machecoul, ex-législateur, pour la législation.

Barré, professeur de mathématiques à l'Institut national, pour les mathématiques.



**Des programmes des candidats.** — Plusieurs candidats avaient joint à leurs demandes un programme, un aperçu de leurs cours, des travaux divers, comme le citoyen Renou ; je m'arrêterai à quelques-uns qui m'ont semblé assez curieux ou assez intéressants.

Dans un programme non signé, mais qu'accompagnait évidemment une lettre d'envoi que je n'ai pas retrouvée aux archives, un candidat à la chaire de grammaire générale qu'il ne devait pas obtenir, est retenu à l'armée, il écrit :

« Ma situation intéressera mes juges et me promet leur indulgence. Quel présage pour la langue française ! On *accourra* de toutes parts dans la France, comme autrefois à Athènes. L'étude seule de notre langue sera un cours de politique. L'immortel Condillac servira longtemps de modèle pour la grammaire générale. J'abandonne la plume ; le tambour bat ; il m'appelle. » (Ainsi fini et non signé.)

Je trouve également sans signature un discours sur l'éducation qu'un candidat avait joint à sa demande. Dans son préambule, il s'adresse aux membres du Jury en ces termes :

« L'opinion publique est une mer orageuse sur laquelle navigue le vaisseau de l'Etat et de la liberté. L'instruction est comme une huile salutaire qui calme les flots élevés par l'ignorance et les passions. Jamais objet ne fut plus important que l'instruction. C'est une fleur qui manque à la couronne de la liberté et qui doit en faire le plus bel ornement. C'est à nous, citoyens, qu'il est réservé de lui donner un nouvel éclat. »

Ce style si imagé, ces pensées si brillantes et si exagérées, reviennent souvent dans ce discours dont j'extraits les passages les plus saillants, propres à en faire ressortir l'originalité avec le caractère littéraire de l'époque et aussi les illusions de l'auteur.

« L'éducation ne semblait se proposer que d'affaiblir le corps, corrompre le cœur et pervertir l'esprit. Citoyens, un nouvel horizon va luire. La lumière de la vérité éclairera l'homme dès son berceau. Il ne sera plus environné ni des ténèbres, ni des préjugés, ni des prestiges de l'erreur. Les premières paroles qu'il bégaiera seront celles du sentiment, les premières idées qui frapperont son esprit seront celles de la raison, parce qu'il n'y aura plus d'autre langage que celui de la nature ; c'est à ses pieds, pour ainsi dire, que l'homme sera élevé ; elle dirigera ses premiers pas. C'est l'heureuse perspective que nous laisse entrevoir la mémorable Révolution qui présage le bonheur de l'univers..... L'éducation va réparer tous nos malheurs ; l'art de gouverner les hommes n'a été jusqu'ici que l'art de les tromper, de les retenir dans l'aveuglement, afin de les contenir plus facilement dans l'esclavage. »

Ce candidat serait partisan de voir les élèves coupables jugés par leurs camarades. Il termine en rappelant au Jury qu'il n'a pas à tenir compte des talents seuls dans les choix qu'il va faire. Je cite et ne discute pas.

Le citoyen Bonnemant, ex-oratorien, qui devait obtenir la chaire de langues anciennes, avait joint à sa demande un programme assez développé. Il y expose d'abord la façon dont il conçoit l'éducation et termine ainsi cette première partie :

« La reconnaissance et l'amour du genre humain nous imposent l'étroite obligation de rendre le même service à la génération future (*transmission des connaissances acquises*). Celui qui n'observe et ne s'instruit que pour lui-même est, à mes yeux, coupable au même degré que l'infâme Harpagon qui thésaurise en secret, sans dessein particulier, en faveur de personne. »

Parlant de l'utilité des langues anciennes et de l'histoire, il écrit :

« L'homme, naturellement jaloux de connaître l'histoire du globe, ne voguerait-il pas sans elles dans d'inépuisables conjectures sur l'espace circonscrit du propre terrain qu'il couvre de son ombre. Notre morale serait faible et sèche ; nos principes seraient rétrécis et douteux sans les Platon, sans les Aristote, sans les Plutarque. Réduits à bégayer quelques mots sur le juste, sur l'utile, nous serions peut-être aussi barbares que le farouche cannibale, ou non moins agrestes que le puéril hottentot. »

L'ex-oratorien, après avoir dit qu'il a toujours étudié, mais qu'il lui répugne de parler de lui, termine par ces mots un article intitulé *Papiers relatifs au civisme* : « Je ne redoute d'inculpation de la part de personne. S'il vous faut ces papiers équivoques, arrachés tant de fois à l'erreur, payés à la cupidité ou concédés à l'intrigue ; j'en ai, mais non pas de ce genre à vous produire. La meilleure de mes attestations est un séjour ininterrompu dans votre ville ; c'est l'opinion de ceux qui me connaissent ; c'est le calme dont j'ai joui jusqu'à ce jour, fruit et preuve certaine de mon civisme et de mon innocence. »

Il vante ensuite l'étude de l'hébreu, du grec et du latin ; il pourrait expliquer quelques morceaux de Milton ou de Gessner.

Signé : Votre concitoyen, BONNEMANT.

Cet ancien professeur de l'Oratoire subit l'influence de l'époque ; il sacrifie aussi lui à l'emphase, à la phraséologie. Chose curieuse, son orthographe n'est pas toujours correcte. Il paraît avoir eu cependant un véritable mérite.

**Candidats choisis.** — Le Jury présenta en définitive : Mellinet aîné, à l'unanimité, pour la chaire d'histoire.

Rollin, pour la législation, mais au refus de Tardiveau qui avait été élu d'abord.

Darbefeuille (Augustin), pour la chaire de physique et de chimie.

Lemeignen, pour la chaire d'histoire naturelle.

Barré, pour la chaire de mathématiques.

Poirier, pour la chaire de grammaire générale.

Bonnemant, pour la chaire des langues anciennes.

Renou, pour la chaire de belles lettres (avec la mention suivante : talent heureux pour la littérature ; distingué par son civisme et sa moralité).

Lamarie, pour le cours de dessin.

Les autres candidats furent exclus pour avoir, contre toutes les lois reçues dans les concours de ce genre, emporté chez eux leurs dessins.

Le citoyen Bonnard fut confirmé dans ses fonctions de bibliothécaire.

**Installation matérielle.** — L'installation matérielle de l'Ecole centrale de Nantes fut longue et difficile.

L'Administration avait, par un arrêté du 4 ventôse an III, chargé les citoyens Grolleau et Cruey de lever le plan de la Visitation. Ils constatèrent, dans leur rapport, que les jardins étaient trop petits, que la maison par elle-même était convenable ; mais ils firent observer qu'elle était réservée à l'hospice civil, lors de la paix.

Un arrêté nouveau du 27 pluviôse an IV, c'est-à-dire près d'un an plus tard, charge les mêmes architectes de lever les plans de la maison des Ursulines et de voir si ce bâtiment national convient à l'Ecole centrale. Le 9 prairial, ils fournissent les plans et un mémoire de réparations montant à 22,000 fr. Plans et mémoire sont adressés au Ministre de l'Intérieur. La question reste en suspens ; l'Ecole centrale y fait quand même l'ouverture de ses

cours. La demande des bâtiments des Ursulines est réitérée et motivée par une lettre du 24 nivôse an V. A la suite de l'échange de plusieurs lettres, le Ministre des Finances, pressé par son collègue de l'Intérieur, répond le 4 ventôse an VI, que « les réparations demandées n'étaient pas d'une » utilité indispensable, puisque sans cela les cours s'y font » depuis deux ans. »

Cependant, le 22 floréal de la même année, il y eut un arrêté de l'Administration centrale approuvant le nouveau devis de réparations, lequel fut envoyé le même jour au Ministre de l'Intérieur pour être transmis au Ministère des Finances. Enfin l'année suivante, 1<sup>er</sup> floréal an VII, encore un nouveau devis des citoyens Crucy et Sauvaget père. Dès le lendemain, les citoyens Douillard et Athénas, nommés commissaires par l'Administration centrale, déclarent nécessaires les réparations indiquées.

De son côté le Jury de l'instruction publique n'était point resté indifférent à cette question de bâtiments. Dans sa réunion du 27 ventôse an V, il déclara qu'il ne pouvait voir sans chagrin qu'il n'y avait encore aucune certitude d'obtenir l'établissement des Ursulines. Ce bâtiment, dit-il, est vraiment précieux par sa position ; il n'est tout au plus qu'une compensation des bâtiments de l'ancien collège qui, quoique dégradés par les malades de l'hôpital militaire qu'on y a placés pendant la guerre de la Vendée, seront toujours d'une valeur supérieure à l'établissement actuel. Il demande avec instance les réparations locatives des portes et fenêtres dont le manque fait désertier des élèves, dégoûte les parents et décourage les professeurs.

Nécessairement le Jury fut, l'année suivante, peu satisfait de la réponse du Ministre des Finances, réponse que j'ai citée tout à l'heure.

Parfois les choses ne se passaient pas comme il convient

dans une maison bien organisée ; l'égoïsme remplaça la fraternité. Une délibération en fournit la preuve : le Jury réclame un logement pour le professeur de dessin. Il constate qu'il en existe plusieurs dans les bâtiments de l'École centrale. Il y en a de parfaitement inutiles aux professeurs qui s'en sont arrangés. Donc quelques professeurs au moins s'étaient tout d'abord installés suivant leurs convenances, sans s'inquiéter de celles de leurs collègues.

Il eût été étrange que les élèves n'eussent pas aussi eux réclamé. Ils sont sans feu à la fin de brumaire ; ils demandent des poêles ; le froid ne leur permet pas de dessiner. On s'occupe de les satisfaire ; les choses ne vont pas vite ; au 15 frimaire les poêles ne sont pas encore livrés. Enfin ils le furent plus tard ; car il existe une note du citoyen Guesdon, garde-magasin des hôpitaux militaires, lequel se plaint de n'en pas obtenir le récépissé réclamé.

Je poursuis l'histoire de cette installation pénible qui resta toujours insuffisante.

En l'an VIII, quatrième année de l'existence de l'École, les élèves deviennent plus nombreux ; la salle des cours de mathématiques est trop petite, puisque vingt élèves à peine peuvent y trouver place ; il faut encore recourir à l'Administration départementale : c'est l'architecte Crucy qui se charge d'appuyer la réclamation. Son écriture, son orthographe, sa correction grammaticale étaient remarquables, comme son talent d'architecte ; mais avec le temps il vient à subir d'une façon étrange l'influence de son milieu, de l'atmosphère qu'il respire. Voici quelques passages de sa lettre :

« Il est possible que l'écolier qui n'a pas de place soit d'un génie supérieur. — Qui sait si l'un de ces jeunes gens, pour lesquels je réclame, n'est pas destiné à être

un Bonaparte, un Duguay-Trouin, le créateur de machines utiles, l'auteur de découvertes qui pourraient intéresser le genre humain. — Il est impossible de parler des sciences sans quelque chaleur et sans porter des regards d'espérance sur l'avenir, etc. »

La même année les professeurs se plaignent d'être payés irrégulièrement; je laisse de côté pour le moment ce sujet de plaintes très fondées et je ne retiens de leur lettre au Préfet que ce qui concerne les aménagements de l'Ecole; ils les trouvent insuffisants. Depuis quatre ans, disent-ils, l'Ecole est en activité. Il y manque encore plusieurs choses pour compléter son organisation. Aux termes de la loi, il devait être accordé à chaque Ecole centrale un local propre à une telle institution, une bibliothèque, un cabinet de physique, un jardin botanique, etc. Les professeurs devaient y être logés. De toutes ces choses nous avons la douleur de voir qu'aucune encore n'a été exécutée. Nous vous prions de nous faire concéder le local *définitivement*, de donner des ordres pour les réparations de façon à fournir des logements aux professeurs, de déterminer à qui devra être confiée la police de l'école, etc. Le Jury de l'instruction publique venait ajouter à ces plaintes, comme le prouve sa délibération du 12 messidor an VIII. Après avoir exprimé l'espoir que le Préfet se décidera à donner plus d'importance au cabinet de physique, il s'exprime ainsi: « En effet, tous les objets d'arts et de sciences manquent à l'Ecole centrale; les instruments de physique sont pour la plupart usés, imparfaits et trop rares. Il n'existe aucune pièce d'histoire naturelle qui n'appartienne primitivement au professeur (M. Darbeuille). Les plâtres et modèles de la salle de dessin sont la propriété du professeur et de quelques élèves; la bibliothèque elle-même ne renferme que de vieux bou-

quins de théologie, de jurisprudence ou de littérature antique, malgré les ressources qu'offrent les collections de livres qui pourrissent à Guérande et ailleurs. »

La bibliothèque telle qu'elle existait avait été installée dès l'an IV dans les dortoirs de la ci-devant maison des Ursulines; le citoyen Bonnard, chargé de ce soin, avait dû enlever promptement tous les livres et papiers de l'Oratoire qui allait recevoir les récoltes des domaines nationaux et devenir conséquemment impropre à sa destination. Il dut réclamer des frais de clôture et de sûreté pour la nouvelle bibliothèque; il se plaint de voir les élèves parcourir la maison et briser les fenêtres. Cependant il y avait encore le citoyen Naquefaire, qui habitait les bâtiments de l'Ecole centrale, en sa qualité d'adjoint au bibliothécaire; sa vigilance aurait dû donner plus de sécurité.

**Ouverture de l'Ecole.** — L'Ecole centrale, malgré ces conditions fâcheuses, existait donc. Pour se conformer à l'arrêté du Gouvernement en date du 17 prairial, fixant l'installation des professeurs au 1<sup>er</sup> messidor an IV, l'Administration centrale du département prit peu de jours après l'arrêté suivant :

« L'Administration considérant qu'il importe de donner à cette installation l'éclat et la publicité convenables, qu'il est nécessaire d'indiquer l'alternat des cours, la durée des leçons et le mode d'administration des élèves, conformément à la loi du 3 brumaire, après avoir entendu le Commissaire du directoire exécutif, arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les Présidents et Commissaires du directoire près les Tribunaux et l'Administration municipale de Nantes, les professeurs de l'Ecole centrale, le bibliothécaire, les membres du Jury d'instruction, seront invités à se trouver le 1<sup>er</sup> messidor, à 3 heures de l'après-midi, à



la séance publique qui aura lieu dans la grande salle de l'Administration centrale.

Art. 2. — Après la séance, le Président et un membre de l'Administration se transporteront avec les professeurs et les membres du jury à l'école centrale.

Art. 3. — Les cours dont les professeurs sont nommés s'ouvriront le 2 messidor.

(J'ai nommé précédemment les professeurs choisis.)

Art. 4. — L'ordre et la durée des leçons seront réglées ainsi qu'il suit; elles se donneront tous les jours, excepté les quintidi et décadi. (Suit le tableau des cours).

J'y remarque qu'ils ont une durée de deux heures, excepté ceux de langues anciennes, professeur le citoyen Bonnement, et ceux du citoyen Lemeignen, professeur d'histoire naturelle; leurs cours duraient une heure et demie, mais ils avaient lieu tous les jours, tandis que les autres ne se faisaient que d'un jour l'autre. L'art. 7 du règlement général des écoles centrales avait fixé leur durée à une heure seulement. Tous les nonidi, les professeurs, au lieu d'une leçon nouvelle, faisaient une récapitulation des leçons précédentes; ils n'y consacraient qu'une heure généralement, quelques-uns une heure et demie.

Art. 5. — Les élèves ne peuvent suivre les cours de la première section qu'après 12 ans. Ces cours comprenaient les langues anciennes, l'histoire naturelle et le dessin.

Ceux de la deuxième section, qu'à 14 ans. Ces cours embrassaient les mathématiques, la physique et la chimie.

Ceux de la troisième section, qu'à 16 ans. C'est-à-dire les cours de grammaire générale, d'histoire, de législation et de belles-lettres.

Les élèves devront se faire inscrire chez le bibliothécaire adjoint, demeurant à l'École centrale. La rétribution sera

de 25 fr. par an, payable par moitié, au commencement de chaque semestre. Les pères de famille, qui prétendent à l'exemption de cette rétribution, s'adresseront à l'Administration centrale.

Cet arrêté fut imprimé par A.-J. Malassis, imprimeur des Administrations, place du Pilon; c'est l'imprimerie Mellinet. Il est signé J.-A. Francheteau, président, Pierre Clavier, Legall, Gourlon, Poton, Letourneux, commissaire et J.-B. Huet, secrétaire en chef.

Moins de deux ans après plusieurs de ces dispositions étaient, les unes complétées, les autres modifiées par un nouvel arrêté de l'Administration.

Chacun des professeurs de la deuxième et de la troisième section, dont les cours alternaient par jours pairs et impairs, devait veiller, le jour où son cours vaquait, à la police extérieure de l'École. Il fallut revenir sur cette mesure qui ne donna que de mauvais résultats.

La rétribution devait être répartie entre les professeurs d'après le nombre de leurs élèves.

Les cours devaient se fermer le 9 fructidor et ouvrir le 15 brumaire de chaque année. Le congé du quintidi n'était maintenu que pour les élèves de la première section; les élèves de la deuxième et de la troisième section, et conséquemment les professeurs, n'avaient congé que les décadis et les jours consacrés aux fêtes républicaines.

Art. 11. — L'art. 11 était ainsi conçu :

Les prix seront adjugés par le Jury d'instruction, d'après un concours, et distribués le jour de la fête de la République (1<sup>er</sup> vendémiaire).

Art. 12. — Le concours comprendra des compositions et des examens publics.

Art. 13. — Nul élève ne pourra se dispenser de con-

courir ; mais il pourra n'y être pas admis. La première cause d'exclusion indiquée était d'avoir négligé d'apprendre l'acte constitutionnel.

Aussi l'art. 22 porte que le Jury veillera à ce que les élèves apprennent de mémoire l'acte constitutionnel et à ce qu'on leur inspire l'amour et le respect des lois républicaines.

Chaque membre du Jury pouvait assister aux leçons des professeurs, et le président, d'après une délibération du Jury, exiger que le professeur déposât ses cahiers. Le Jury devait adresser chaque mois à l'Administration centrale un rapport sur la situation de l'école.

Conformément à l'arrêté cité plus haut, l'installation solennelle de l'École eut lieu, le 1<sup>er</sup> messidor an IV, en présence du préfet Letourneux, commissaire du directoire exécutif. Francheteau, président, prononça un discours qui fut jugé remarquable ; mais je ne l'ai pas trouvé dans les archives. On l'attribua généralement, dit le Dr Guépin dans son *Histoire de Nantes*, à Huet, secrétaire de l'administration départementale. Rollin, professeur de législation, eut ensuite la parole. Il passa en revue tous les cours de ses collègues et termina par le sien. Son discours est une exposition curieuse des principes et des idées qui devaient inspirer leur enseignement ; c'est peut-être le monument le plus propre à permettre de l'apprécier. Aussi malgré le jugement bien sévère du Dr Guépin, qui n'y voit qu'une « plate répétition des opinions les plus » vulgaires où le sens, dit-il, est sacrifié à la forme de » la phrase » je crois devoir m'y arrêter. Je vais donner plusieurs extraits et analyser divers passages de ce discours-programme.

....*Summa sequar fastigia rerum.*

Après quelques mots sur les révolutions physiques du

globe et les révolutions politiques et sociales qui se succèdent, l'orateur continue ainsi :

« C'est à l'époque extrême d'une de ces grandes périodes qu'il a plu au destin de nous lancer sur la terre. C'est lorsque le despotisme, après avoir filtré l'amertume et l'ignominie sur les mortels asservis ; c'est lorsque les vastes réservoirs du crime étaient à leur comble, et que les fermentations du vice ne laissaient espérer de retour à la vertu qu'après une explosion éclatante, que la génération présente a reçu l'être et la vie.

Cette étonnante révolution était annoncée par des milliers de présages et, si la justice seule eût pu en organiser et en diriger les mouvements, elle n'eût été que bienfaisante et salutaire. Du labyrinthe affreux de toutes les sortes de tyrannie, l'on aurait vu s'élever les colonnes du temple de la Liberté, le bonheur se répandre de proche en proche sur la terre. Je ne ferai qu'ébaucher les tableaux déchirants de tant d'échafauds ensanglantés, de tant de victimes expirantes. C'est au burin de l'histoire à les graver en traits de feu.

Je monte à cette tribune dans un instant où le souffle impétueux des tempêtes intérieures et extérieures semble prêt à suspendre ses ravages. Les miasmes putrides de l'aristocratie et du royalisme, du vandalisme et de l'anarchie, bientôt n'empoisonneront plus notre atmosphère. C'est le retour au bonheur ; c'est la renaissance des lettres, des sciences et des arts que je suis chargé d'annoncer dans cette enceinte. Je n'aurai presque que des images consolantes à présenter à votre imagination : c'est l'harmonieux accord des talents et de la morale publique, ressortant du chaos, dont ma plume et ma voix devront crayonner la réunion touchante.

Je sens, citoyens, combien cette tâche est imposante et

sublime, et surtout combien elle est difficile et pénible. J'ai à justifier le choix de mes collègues. »

Malgré quelques coupures dans cet exorde, mes citations suffirent à en prouver la longueur et l'emphase. Ce sont toujours les mêmes illusions. L'orateur croit que notre atmosphère ne sera plus empestée par l'aristocratie et le royalisme d'avant 1789, par le vandalisme et l'anarchie de 92 et 93. L'avenir lui donnera plus d'un démenti ; il ne voit pour la France que l'ère du bonheur et de la liberté. Il devrait voir poindre à l'horizon le despotisme d'un guerrier que grandit la victoire, et dont il va prononcer le nom avec honneur, mais qui confisquera ce prétendu bonheur et cette liberté douteuse, deux biens qui semblent fuir sans cesse les mains qui s'efforcent de les enchaîner.

L'orateur se propose, dit-il, d'étudier la loi relative aux Ecoles centrales et de faire admirer à son auditoire la sagesse qui l'a dictée. Il paraît trop oublier ce but ; son enthousiasme l'entraîne. A peine parle-t-il de la loi.

Il passe en revue :

1° Le dessin, cet art enchanteur qui retrace la beauté des formes de la nature ;

2° L'histoire naturelle, à laquelle il ne s'arrête guère ;

3° Les langues anciennes. A ce sujet il insiste sur le besoin d'étendre la mémoire et de multiplier les ressorts de l'imagination : peuples de Rome, de Sparte et d'Athènes, s'écrie-t-il, nous allons après deux mille ans rouvrir vos tombeaux et répandre des parfums sur les cendres de vos grands hommes. La France régénérée est digne de s'associer à la gloire des Solon et des Lycurgue, d'en renouveler l'apothéose et d'y joindre celui de tant de grands hommes qui entourent le berceau de la République. Le génie de la liberté qui nous inspire nous rend dignes de goûter toutes les beautés de ces périodes sonores dont

Cicéron, Isocrate et Démosthènes faisaient retentir vos tribunes.

4° Pour les langues vivantes, l'orateur exprime l'espoir qu'une chaire sera créée à l'Ecole centrale de Nantes.

C'était en effet une lacune dans l'enseignement ; elle ne fut pas comblée. .

5° Il importe de ne pas oublier que, bien qu'il ait été nommé à la chaire de législation, Rollin était un professeur de mathématiques et d'hydrographie. Voici comme il s'exprime en abordant les mathématiques :

Ici j'entr'ouvre la carrière la plus vaste et la plus sublime ; c'est ici qu'est placé le sanctuaire des vérités éternelles, et, hors de l'enceinte que je vais tracer, l'on ne rencontre que doute et incertitude.

Il n'y a pas deux siècles que nos pères se demandaient de quelle utilité pouvaient être les sciences ; il n'y a pas deux ans que nos contemporains plus féroces, plus hideux, plus exécrables peut-être plongeaient dans les cachots quiconque pouvait illustrer sa patrie par ses lumières. Le flambeau des arts s'éteignait dans des torrents de sang et celui des Furies incendiait les bibliothèques, les monuments et les chefs-d'œuvre de l'esprit humain . . . La restauration des sciences voue pour jamais votre nom à l'opprobre et à l'infamie.

Suit l'éloge de l'arithmétique, cet instrument salutaire dont les jeunes gens apprendront à se servir dans les Ecoles centrales et qui les sauvera pour l'avenir des embuches de la cupidité et d'un vil agiotage. Encore une illusion que notre âge a bien dissipée et dissipe tous les jours ! Puis viennent l'éloge de l'algèbre dont le nom seul effraie le vulgaire ; l'éloge de la géométrie sur laquelle il s'étend longuement, en termes pompeux. Il y déplore

la mort funeste de Condorcet. Passant aux sciences physiques, il termine cette partie par l'éloge de Lavoisier :

« Victime chère et sacrée, ta dépouille mortelle a péri sous la hache des bourreaux ; mais ton génie sera dans la durée des siècles le phare des philosophes et des sages. Ton dernier vœu était de prolonger ton existence de quelques jours pour terminer d'importants travaux. Nos élèves se souviendront de la réponse farouche et barbare du monstre qui présidait le tribunal de tes assassins. A ton heure suprême on vit en présence le crime et la vertu. Pourquoi donc l'heure du crime ne sonnait-elle point encore ? »

Je me demande : est-ce le savoir de Lavoisier qui le fit traîner au tribunal de l'accusateur public Fouquier-Tinville ? C'est, à mon avis, peu probable ? Est-ce sa vertu ? C'est possible. Il paraît en effet avoir eu la réputation d'un homme vertueux. La raison majeure, la raison unique peut-être, c'est, si je ne me trompe, sa qualité de fermier général. Il y eut proscription en masse des fermiers généraux. Ils avaient accumulé sur leurs têtes des haines terribles. Rollin lui-même va les appeler les vampires de la finance.

6° En sixième lieu l'orateur arrive au cours de grammaire générale. Il se livre à des considérations philosophiques très élevées, mais parfois très contestables. En voici un exemple : « C'est en vain que l'antiquité, voulant s'annoblir à ses propres yeux, élevait avec complaisance tant de systèmes absurdes des idées innées. Il lui devait suffire du premier retour sur elle-même pour les voir se réduire en poudre. Ce n'est, hélas, que par nos sens que les conceptions les plus brillantes entrent successivement dans nos âmes. »

C'est dire très clairement : arrière les Platon, les

Descartes, les Mallebranche, les Leibnitz ; nos maîtres sont Aristote, Locke et Condillac. Notre maxime unique est celle-ci : « *Nihil est in intellectu quod non prius* » *fuerit in sensu.* » Or, attribuer aux sens toutes les idées, même celles de cause, de temps, d'espace, du moi et de Dieu, est-ce admissible ? Mais le système sensualisme devait être la règle de l'Ecole centrale.

Malgré plusieurs candidatures, la chaire de logique et analyse des sensations et des idées, mentionnée dans le programme des Ecoles centrales, ne fut pas instituée à Nantes ; il n'y eut pas non plus de chaire de morale. Aussi l'orateur prie son auditoire de ne pas s'étonner de le voir faire entrer les questions de philosophie dans le cours de grammaire générale. A propos de l'âme il s'exprime ainsi :

« Ne serait-ce qu'une émanation de l'Etre suprême qui agit en nous ? Qu'un souffle actif de l'Eternel ? Ou bien une substance particulière, isolée, maîtresse d'elle-même, capable de sentiment et d'intelligence ? Ah ! quelle qu'elle soit, je sens qu'elle réside en moi ; qu'elle a le droit d'y commander en souveraine ; qu'elle ne peut périr ; qu'elle ne périra jamais. C'est elle qui me fait chérir mes amis, ma patrie et la vertu. »

Quant aux belles lettres, cette partie est moins développée, moins lyrique ; l'éloquence toutefois ranime l'enthousiasme de l'orateur et il s'écrie : « L'éloquence longtemps réduite parmi nous à se réfugier dans l'ancre de la chicane, à parer de quelques fleurs des questions sans intérêt, ou bien tristement enchaînée dans nos temples à des chaires qui rarement étaient celles de la vérité, sera rendue désormais à sa véritable grandeur. Vergniaud, Guadet, Fabre d'Eglantine, Buzot, Barbaroux, Gensonné, Chénier, Camille Desmoulins, paraissez tous



et du haut de cette tribune foudroiez, tonnez sur les anarchistes, frappez le crime qui ose circuler en replis tortueux jusque dans le sein du Sénat. Que dis-je, malheureux ! Quel affreux spectacle s'offre à mes regards ! Je m'aperçois que je marche sur des cadavres ! O ma patrie, j'entends exhaler tes soupirs ! Je vois couler tes larmes ! Ils ne sont plus ! »

Cette partie se termine par des vœux pour que l'éloquence enfante de nouveaux orateurs.

L'histoire est traitée plus brièvement encore ; bien de bonnes idées y sont émises, celle-ci par exemple :

« Elle (l'histoire) montrera que les peuples conquérants après avoir ravagé la terre ont eux-mêmes fini par s'anéantir dans les convulsions du despotisme militaire. »

Arrive enfin la dernière partie, la législation dont l'enseignement lui est confié. Rollin s'étend longuement sur ce sujet ; il entre plus d'une fois dans des considérations historiques.

« Le professeur, dit-il, après avoir parcouru la législation des empires et des républiques, après avoir comparé leurs lois civiles et politiques, etc., fixera enfin ses regards sur cette république naissante qui, dès son aurore, fait trembler sur leurs trônes tous les rois de l'Europe. Il remontera à la source de cette grande révolution. Il en trouvera les causes dans les déprédations et l'immoralité d'une cour corrompue, dans un haut clergé dont le luxe immodeste tenait à sa disposition un quart des revenus du royaume, et dans un bas clergé trop souvent inepte et crapuleux, qui entretenait l'ignorance et la superstition, enfin dans les vampires de la finance (1) qui aspiraient tous les sucs

(1) Fermiers généraux.

de la terre et ne laissaient échapper vers le Trésor public que ce que leur cupidité n'osait envahir. »

Des jeunes gens de 16 ans environ étaient-ils en état de comprendre et de goûter les premières considérations annoncées dans le programme du cours de législation ? J'estime que la chose leur était fort difficile, impossible à beaucoup. Continuant sa revue historique, l'orateur arrive à la Révolution de 1789. Il ne dit que quelques mots de nos deux premières assemblées et arrive à la troisième.

« A peine réunie, dit-il, la Convention se signale par un coup de foudre qui retentit de l'un à l'autre pôle. Anéantir la monarchie, proclamer la souveraineté du peuple, faire briller aux yeux du monde l'égalité primitive et la liberté reconquise, tout fut l'œuvre d'un jour. Chasser l'ennemi de nos provinces, conduire nos armées triomphantes au-delà de l'Escaut et du Rhin, au fond de la Savoie, tout fut l'œuvre d'une campagne.

Déjà presque sans effusion de sang nous touchions aux termes de nos malheurs politiques, quand tout à coup, au centre même de cette assemblée, l'on vit l'ambition, la discorde suivie de toutes les furies des factions, établir leur champ de carnage, et pour comble de maux, la trahison marcher à la tête de nos armées.

De dessous un crêpe funèbre qui couvrait toute l'étendue de l'empire, l'on vit sortir un monstre informé, le chef-d'œuvre de l'anarchie, sous le titre de Constitution de 93, production dégoûtante. Et la France vit en frémissant s'élever sur ses débris cet infâme Gouvernement révolutionnaire dont les agents, gorgés d'or et baignés dans le sang humain, ne s'occupèrent qu'à creuser autour d'eux de vastes tombeaux. Les vœux secrets des vrais amis de la patrie appelaient un Brutus. Ce fut une femme qui, la

première, osa donner un grand exemple ; elle périt victime de son héroïsme. (Charlotte Corday.)

Cependant le génie de la liberté respirait encore. Des représentants préparaient le triomphe du 9 thermidor. Ce jour mémorable et sacré deviendra la véritable époque du bonheur des Français. Bientôt l'on vit éclore cette Constitution vraiment républicaine, cet ouvrage sublime où pour la première fois on osa proclamer les droits du citoyen. C'est sur cette base inviolable que votre professeur de législation établira la jurisprudence de toutes les lois secondaires. Qu'il sera beau d'être parmi ses concitoyens l'organe de la justice et des lois !

« La loi du 3 brumaire, citoyens, assure à vos enfants des professeurs choisis, distingués par la pureté de leurs mœurs, la profondeur de leurs talents. Hâtons-nous, pères et mères de famille, de faire jouir notre postérité d'un si grand bienfait. L'affreuse immoralité disparaîtra pour jamais sous l'empire des arts ; leur charme embellira nos foyers. »

J'arrive enfin à la péroration, dont je cite un seul passage :

« O ma patrie ! qu'il est glorieux d'être compté au nombre de tes enfants ! Tu vas devenir un temple où règnera la vertu. Entre les portiques extérieurs seront placés en vedette, comme pour défendre les approches de la tyrannie et du crime, les Dagobert (1), les Dugommier, les Pichegru, les Hoche, les Jourdan, les Buonaparte, les Kléber et tant d'autres. Au dedans, la liberté resplendissante, l'égalité, l'humanité, toutes les vertus sociales environneront le trône de l'Être suprême ; c'est ainsi que nous célébrerons d'âge en âge la renaissance des lettres et du bonheur au sein de la République française. »

(1) Vieux général mort à Puycerda en 1794.

J'ai dit que ce programme me semblait le monument le plus propre à permettre d'apprécier l'enseignement de l'École centrale de Nantes et que je l'analysais pour ce motif. Quelles idées en ressortent ?

Il en ressort :

L'idée vague d'un Être suprême, d'une sagesse éternelle.

L'idée de l'âme mal définie.

Le principe de son immortalité y est proclamé.

L'affirmation des principes de l'école sensualiste.

L'affirmation du doute pour tout ce qui est en dehors des sciences mathématiques.

La haine exaltée contre l'ancien régime, la royauté, le clergé, la noblesse et les fermiers généraux d'une part, et d'autre part contre les excès abominables de 93, dont les auteurs semblent vouloir éteindre le flambeau des lumières, détruire les monuments et les arts.

L'exaltation de l'assassinat politique.

L'exaltation aussi des espérances inspirées par la réaction thermidorienne.

Enfin des illusions fréquentes sur le bonheur, la liberté et les résultats promis par le nouvel enseignement.

Une plume savante et autorisée tirerait de ce discours-programme une ample matière à des études critiques, pleines d'intérêt, à des discussions qui auraient l'inconvénient de nous trop passionner. Laissons donc se dérouler ce drame immense de la Révolution ; abandonnons à nos arrière-neveux le soin de le juger à une plus grande distance avec toute l'impartialité désirable.

**Fonctionnement de l'École et résultats.** — Le fonctionnement de l'École centrale et les résultats obtenus sont les deux points que je me propose d'étudier spécialement dans cette dernière partie de mon travail.

Assurément, le Gouvernement au milieu des guerres

civiles et extérieures ne perdait pas de vue la question si importante de l'enseignement ; les écoles communales et les écoles centrales étaient l'objet constant de sa sollicitude. L'instruction publique était alors rattachée au Ministère de l'Intérieur ; François, dit de Neufchâteau, appelé deux fois à la direction de ce département, parut s'en préoccuper tout particulièrement.

Le 20 fructidor an V, il adresse une circulaire aux administrations centrales et aux Commissaires du Directoire exécutif, près de ces administrations ; après avoir parlé des écoles communales, il arrive aux Ecoles centrales et pose les questions suivantes :

« Les édifices consacrés aux Ecoles centrales ont-ils les convenances que la loi détermine et celles que fait désirer leur destination ?

L'Administration locale a-t-elle contrarié ou négligé ces établissements ?

Les citoyens ont-ils senti l'importance des sacrifices que l'éducation commande à un peuple républicain ?

Les professeurs se sont-ils attachés dans leurs leçons à inspirer la haine de la royauté, l'amour de la patrie et des vertus républicaines ?

Quels sont les noms des élèves qui ont eu des prix et des accessits ?

Quelles mesures a-t-on prises pour venir au secours des élèves qui ont annoncé de grandes dispositions ? »

Tels sont les principaux points sur lesquels le Ministre désire être renseigné.

Il ajoute : « On s'est trop attaché dans le premier moment à traverser et à combattre les Ecoles centrales. Les discours les plus imprudents, les inculpations les plus hasardées, les critiques les plus futiles ont été mises en avant pour dégoûter les professeurs. On doit leur savoir gré de n'avoir

ralenti leur zèle ni par le défaut de ressources qui a trop souvent arriéré leurs faibles traitements, ni par l'injuste prévention qui calomniait leurs travaux avant leurs résultats. Ce n'est que sur ces résultats qu'on pourra les apprécier.

« L'expérience de la première année, faite au travers de tant d'entraves, serait une puissante et victorieuse réponse aux attaques indiscrettes de ceux qui n'ont tant affecté de regretter et de vanter leurs ci-devant collègues que parce que c'étaient des établissements de l'ancien régime, et qui n'ont rabaissé les Ecoles centrales que pour en empêcher ou retarder le succès. »

Le Ministre désire savoir si l'on a suivi les instructions de son prédécesseur (Bénézech) pour les musées et bibliothèques. Il demande s'il existe des sociétés littéraires.

La dernière partie de sa circulaire s'occupe des pensionnats et pose cette question : « Le pensionnat n'est-il pas un bon moyen de faire fréquenter les Ecoles centrales ? »

J'ai dit et démontré précédemment que l'installation matérielle de l'Ecole centrale à Nantes avait été des plus pénibles. La circulaire de François de Neufchâteau prouve que les débuts des Ecoles centrales en général furent fort difficiles, qu'il y eut, comme toujours, comme aujourd'hui encore, des mécontentements, des luttes. Les Ministres cesseront-ils enfin de détruire imprudemment avant d'être en mesure de réorganiser ?

A Nantes, en l'an V, le Jury témoigne que plusieurs professeurs de l'Ecole centrale remplissent religieusement leur tâche ; mais il ne peut dissimuler que quelques-uns n'ont pas encore commencé leurs cours, que cette négligence dont il ignore les motifs expose l'école à une désertion. Cette plainte est du 7 ventôse. Ainsi quatre mois après

l'ouverture des cours, quelques professeurs ne sont pas encore montés dans leur chaire.

Le même Jury constate que les professeurs ont désigné le citoyen Rollin comme directeur spécial auquel ils donnent sur eux et leurs élèves une sorte d'autorité magistrale et paternelle et auquel ils confient le soin de maintenir l'ordre. C'était une bonne mesure toute naturelle qui mettait fin à la surveillance inefficace exercée tour à tour par les professeurs, le jour où ils n'avaient pas de cours à faire.

Le Gouvernement travaillait au recrutement de ses écoles ; c'était naturel. Un arrêté du Directoire, en date du 27 brumaire an VI, prescrivit aux citoyens non mariés qui désiraient de l'avancement ou des places, de joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat de fréquentation des Ecoles centrales ; ce certificat devait contenir des renseignements sur la conduite civique, la moralité et les progrès du candidat, ainsi que sur son assiduité.

Les citoyens mariés, ayant des enfants en âge de fréquenter les écoles nationales, étaient tenus de joindre à leurs demandes un certificat de fréquentation desdites écoles. De plus, à Nantes, pour favoriser la prospérité de l'Ecole centrale, la municipalité, sur le désir des professeurs et la proposition du Jary, réduisit à 6 fr. la rétribution fixée d'abord à 25 fr., afin, est-il dit dans l'arrêté, de procurer le bienfait de l'instruction aux familles peu aisées. Ces 6 fr. se payaient en une seule fois, lors de l'inscription de l'élève, quand celui-ci n'en était pas dispensé.

L'arrêté relatif aux certificats de fréquentation porte les signatures de L.-M. Réveillère-Lepaux, président de l'exécutif et de Lagarde, secrétaire général. L'envoi en eut lieu,

le 29 frimaire an VI. Il était accompagné d'une lettre du Ministre de l'Intérieur qui défendait et prônait le nouvel enseignement en ces termes :

« En faisant connaître à vos administrés, écrit-il aux administrations centrales, les intentions du Directoire exécutif, vous ne manquerez pas de leur montrer combien le nouveau plan d'études l'emporte sur l'ancien. Les élèves formés dans les nouvelles écoles doivent être mieux préparés pour les divers états et emplois de la société, que ceux qui, sortant des collèges, ne savaient que transporter un discours d'un idiome dans un autre.

Pour réconcilier avec les écoles républicaines ceux qu'un reste des préjugés de la première éducation attache encore aux idées religieuses, vous leur ferez observer que si dans ces écoles l'enseignement est indépendant de tout culte, puisque la Constitution n'en adopte aucun à l'exclusion des autres, la morale élémentaire, à laquelle les instituteurs doivent sans cesse rappeler leurs élèves, fondées sur les notions si simples et presque innées en nous du juste et de l'injuste, et sur ce principe si évident de ne rien faire aux autres de ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes, ne saurait contrarier les préceptes que doit donner à ses enfants, quelle que soit la croyance, « un père de famille vraiment digne de ce titre respectable. » Elle n'est donc point nouvelle cette question de l'exclusion de l'enseignement religieux dans les écoles, puisqu'en 1798, François de Neufchâteau la traitait ainsi. Je n'ai point à la discuter ici, je constate seulement que les ministres actuels ne l'ont point inventée.

Sa lettre ajoute : « Je vous recommande aussi de surveiller les maisons d'éducation tenues par des particuliers. Encouragez par tous les moyens ceux qui professeront l'amour de la République et réprimez ceux qui s'en déclareront ouver-



tement les ennemis. Vous y êtes autorisés par l'art. 356 de la Constitution qui dit que la *loi surveille particulièrement les professions qui intéressent les mœurs publiques*. Toutefois, vous repousserez les mesures inquisitoriales dignes seulement de ces hommes turbulents et soupçonneux qui ne veulent écouter que les délateurs parce qu'ils ne cherchent que des coupables. »

Excellente, cette dernière recommandation ! Pourquoi donc alors, pourquoi aujourd'hui encore, des fonctionnaires politiques paraissent-ils si souvent tenir une conduite tout opposée ?

Ainsi, malgré ses embarras, le Gouvernement ne perdait pas de vue la question de l'enseignement ; il faisait tous ses efforts pour y réussir ; il stimulait le zèle des administrations locales et celles-ci ne reculaient point devant les sacrifices afin d'assurer le recrutement des élèves. C'est presque la gratuité à l'Ecole centrale de Nantes, 6 fr. de rétribution pour toute une année ! Et encore que de dispenses !

En reprenant le Ministère de l'Intérieur une seconde fois avec la direction de l'Instruction publique, François de Neufchâteau célèbre avec enthousiasme les prétendus résultats déjà obtenus par les Ecoles centrales. Voici la lettre qu'il adresse aux professeurs et bibliothécaires desdites écoles, le 17 vendémiaire an VII :

« Vous avez pris pour règle les vœux que je formais lors de mon premier ministère. Vous avez écarté les ronces difficiles qui hérissaient l'entrée du temple des sciences. Il n'y a que deux ans, l'Instruction publique était un chaos. Abandonnée à elle-même, la jeunesse, sans guide ou guidée dans un sens funeste à la chose publique, voyait épaissir autour d'elle les ténèbres de l'ignorance, du préjugé et de l'erreur. Le fanatisme veillait seul ; il épiait dans le silence

les lueurs de la raison naissante pour les étouffer sans retour. Vous avez rallumé le flambeau tout près de s'éteindre ; vous avez partout fait briller la vérité. La lumière philosophique, communiquée de toutes parts par une étincelle rapide, a éclairé en même temps tous les points de la République. Une heureuse émulation s'est saisie de tous les esprits. Partout la jeunesse s'éveille ; avide de savoir après avoir rongé de son ignorance, elle ne connaît plus qu'un désir, celui de s'instruire.

» Tels sont les effets nécessaires du règne de la liberté et de l'égalité. Le riche ne trouverait plus dans les biens qu'il étalerait l'unique moyen de prétendre à la considération ; le pauvre peut être fier de son indigence lorsqu'elle a pour compagnes l'instruction et la vertu. Chez les républicains on n'hérite pas de la gloire ; on n'usurpe pas l'importance ; l'homme vaut par lui-même ; il n'est jugé que par ses œuvres, et le mérite seul a droit à la considération.»

Il faut remarquer que ce langage était tenu en 1799. Depuis lors, depuis 1830 surtout, grâce aux efforts des Guizot, des Salvandy, des Duruy et d'autres, les progrès de l'instruction ont été incontestablement considérables. Si nous prêtres à ces ministres le langage de François de Neufchâteau, nous aurions à reconnaître que notre génération, aujourd'hui même, n'est point encore arrivée à cette perfection qu'il proclame si haut et qui, de fait, n'exista pas du tout. Il reste encore beaucoup à faire avant que le pauvre soit fier de son indigence, avant que le mérite seul soit considéré, avant que le peuple n'ait d'autre désir que celui de s'instruire ? Je doute que notre siècle soit appelé à jouir de ce spectacle. Puisse au moins nos arrière-neveux voir ce retour de l'âge d'or !

Il y eut peu de modifications dans le personnel de l'École

centrale durant son existence ; cependant l'un des principaux membres du Jury, de Gay, cessa d'en faire partie ; il fut nommé, en l'an VII, ingénieur des constructions navales du port d'Anvers.

Mellinet, professeur d'histoire, dont le cours paraît avoir été fait très irrégulièrement et peu suivi, obtint d'abord un congé, parce que les blessures qu'il avait reçues à l'armée s'étaient rouvertes. Il eut peu après une place de sous-inspecteur aux revues. Il fut remplacé par le citoyen Barret dont l'enseignement est resté inconnu ; ses élèves n'ont pas plus figuré sur la liste des distributions de prix que ceux de son prédécesseur.

Il y eut lieu, en l'an VII aussi, de désigner un professeur intérimaire de législation en l'absence du citoyen Rollin, nommé membre du Corps législatif. Un seul candidat se présenta, Phélippe Tronjolly. Ce Tronjolly paraît avoir été, en l'an III, avec Goullin, Robin et autres, un accusateur de Carrier dans le procès du Comité révolutionnaire de Nantes.

A un programme jugé insuffisant dans une réunion précédente du Jury, il en joignit un second de onze pages avec une preuve de nomination de substitut du Commissaire du pouvoir exécutif, près les tribunaux de l'Aube, et, de plus, une délibération de l'Assemblée municipale de Rennes où il avait exercé diverses fonctions.

Cependant le jugement du Jury lui fut très défavorable :

« Considérant que les deux dernières pièces qui supposent des services recommandables ne dispensent pas un candidat d'administrer la preuve de ses talents, le Jury procède à l'examen particulier du programme et atteste avec regret, mais avec vérité, que le travail du citoyen Tronjolly lui paraît tout aussi inadmissible que le premier, qu'avec le vice d'une orthographe très incorrecte, on y

découvre un désordre d'idées. On n'aperçoit plus de la septième page à la fin qu'un index brut. En conséquence, le Jury déclare que le citoyen Tronjolly n'a pas mérité la place de professeur de législation. »

C'est un hommage à rendre au Jury de l'instruction publique de Nantes, c'est qu'il paraît avoir agi toujours avec la plus grande justice. C'est pourquoi je pense, bien que les preuves me fassent défaut, que le choix qu'il fit peu après du citoyen Fouré (Julien), pour remplacer Rollin pendant deux ans, était motivé par le mérite du candidat. Toutefois, on ne parla ni de lui ni de son cours. En l'an VIII, le citoyen Ducommun fils, qui faisait les fonctions d'aide dans les cours de physique et de chimie, fut nommé garde-conservateur des objets de sciences et arts. A cette occasion, le Jury exprime sa satisfaction avec l'espoir que le Préfet se décidera à donner au cabinet de physique une importance qui justifie l'emploi d'un conservateur en titre. Cet espoir, je crois, ne se réalisa pas.

Il se produisit aussi une candidature assez singulière pour une Ecole centrale. C'est celle d'un citoyen Bénigne Joly. Il se proposait pour donner des leçons d'écriture. Il avait remarqué que les élèves ne savaient pas suffisamment écrire. Il n'y a là rien qui m'étonne; souvent des mesures ont été prises dans les lycées et les collèges à l'égard des élèves latinistes dont l'écriture était réellement des plus défectueuses. Ce citoyen dévoué serait heureux, dit-il, de donner des leçons d'écriture à l'Ecole centrale qu'il qualifie de *sublime institution*; il se contenterait de ce que les parents voudraient lui accorder. Aucune suite ne fut donnée à sa demande.

Les professeurs titulaires avaient un traitement fixe de trois mille francs, traitement satisfaisant pour l'époque et supérieur de mille francs au tarif établi par le Gouverne-

ment. En effet, un arrêté, postérieur à la loi, avait fixé à deux mille francs le traitement des professeurs des Ecoles centrales dans les communes au-dessous de cent mille habitants ; celle de Nantes était alors dans ce cas.

Les professeurs y étaient payés un peu en argent et surtout en mandats négociés au cours de la Bourse, ce qui leur occasionnait une perte considérable. Ainsi le premier trimestre de l'an IV, c'est-à-dire le premier trimestre qui suivit l'ouverture de l'Ecole, et les quatre trimestres de l'an V, laissèrent un déficit de 1,527 fr. 50 c. pour chaque professeur qui n'eut effectivement que 2,222 fr. 50 c. au lieu de 3,750 fr.

A noter aussi que les paiements ne se faisaient pas régulièrement comme le prouve la lettre suivante :

*Les professeurs de l'Ecole centrale aux administrateurs  
du département.*

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

« Nous avons entendu dire que les fonctionnaires publics ont été payés pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'an VII, et qu'ils vont recevoir des ordonnances pour le second. Nous touchons presque à la fin du troisième et nous n'avons encore rien reçu pour notre traitement de cette année. Nos besoins sont urgents, etc. Vous êtes trop amis des sciences et des lettres pour nous laisser plus longtemps dans la pénurie. »

*(Suivent les signatures.)*

Je trouve ces plaintes renouvelées, à la fin de l'an VIII, dans une lettre au Préfet. La première partie de cette lettre est relative à diverses questions ; la dernière aborde celle des traitements. Les professeurs s'expriment ainsi :

« Nous appelons votre attention sur un fait de la dernière importance pour nous. L'an VIII est écoulé ; nous n'avons encore reçu aucune partie de notre traitement ; quatre mois de l'an VII n'ont point été payés ainsi qu'une partie du traitement de l'an V. Pour plusieurs de nous, le traitement est le seul moyen d'existence, etc. Nous nous voyons exposés aux plus grands embarras, étant pères de famille pour la plupart, etc. Dans le département du Morbihan, livré comme le nôtre à la guerre civile, les professeurs sont complètement payés pour l'an VIII. »

*(Signée par les sept professeurs et par Bonnard, bibliothécaire.)*

Franchement la plainte n'était que trop fondée, et peut-être le dévoûment des maîtres fût-il plus d'une fois ébranlé, de ceux surtout qui n'avaient d'autres ressources que le fruit de leur enseignement.

Si encore ils avaient eu par ailleurs toute satisfaction ; mais non. J'ai déjà signalé des faits relatifs à l'état des bâtiments, aux logements des professeurs, au matériel scientifique, à la surveillance de l'établissement, etc.

Je dois ajouter que les élèves étaient livrés un peu trop à leurs caprices, que les uns suivaient un seul cours, les autres plusieurs, que l'autorité des parents, l'influence des maîtres sur la direction de la jeunesse, ne se faisaient guère sentir. Il est constaté cependant dans un rapport de l'an VI que les élèves des classes des langues latine et grecque, lesquels sont au nombre de trente-six, se tiennent mieux que les autres. Ils appartenaient évidemment, en général au moins, à des familles plus aisées, plus soucieuses, qui exerçaient une surveillance plus active, tandis que d'autres avaient la prétention d'être des étudiants libres et agissaient en conséquence.

D'autre part, le Jury dans son rapport relatif au concours

pour les prix constate que certains professeurs ne trouvent pas grand empressement pour les concours.

« Des jeunes gens qui ne peuvent être au-dessous de 16 ans, et dont la plupart sont au-dessus de 20 ans, ont pu croire, dit le professeur Renou, qu'il leur suffisait d'être instruits et qu'ils pouvaient se dispenser d'en faire la preuve. »

Ce même Jury et les autorités locales s'efforçaient néanmoins d'encourager la jeunesse par les récompenses, par la solennité donnée aux distributions de prix, par la publicité du nom des lauréats, par les recommandations accordées à ceux qui s'étaient les plus distingués, à ceux surtout qui, dépourvus de fortune, pouvaient être l'objet des faveurs du Gouvernement. Les livres donnés en prix avaient une certaine valeur. La physique de Brisson, 3 vol. in-8°, fut donnée, en l'an VII, à l'élève Maisonneuve, 1<sup>er</sup> prix de physique, et la chimie de Fourcroy, 5 vol. in-8°, à l'élève Lebec, 1<sup>er</sup> prix de chimie.

Si j'ouvre l'un de ces livres d'honneur, le plus complet de ceux que j'aie trouvés aux archives, celui de l'an VIII, livres d'honneur appelés palmarès dans les diverses institutions d'enseignement public, j'y rencontre des noms assurément sympathiques qui se sont perpétués heureusement pour la plupart et que je proclamerai à près d'un siècle de distance. J'y rencontre aussi une preuve de la conscience que le Jury apporte dans sa mission à juger le mérite des élèves. Ainsi en l'an VII, le 4<sup>e</sup> jour complémentaire, on doit procéder aux délibérations et procès-verbaux relatifs aux récompenses qui seront accordées, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII, le jour de la fête de la République. La réunion a lieu à l'École centrale même. La séance est présidée par le citoyen Legall, président de l'Administration centrale, assisté des citoyens Beaumont,

Marion, Bongérard, Lecomte, administrateurs, et Dufeu, commissaire du Directoire exécutif.

Assistent à la séance les citoyens de Gay, Athéna, Richard, Peccot, Gédouin, Crucey, Laënnec, membres du Jury, tous hommes considérables dans la ville de Nantes.

« Ceux-ci, après avoir recordé, dit le procès-verbal, les notes et renseignements des professeurs sur la conduite et l'application des élèves pendant l'année; après avoir recueilli les plunitifs des décisions prononcées dans les séances des 21, 22, 23 et 29 fructidor, tant sur les compositions écrites que sur les examens oraux, subis par les élèves, en présence de leurs professeurs respectifs, après avoir pris et reçu l'avis des professeurs de l'École, *jugent, attestent et déclarent* que les prix destinés par l'Administration centrale à l'encouragement des élèves ont été mérités par eux dans l'ordre suivant. »

CLASSE DE DESSIN. — (Citoyen Lamarie, professeur, 125 élèves.) 1<sup>er</sup> prix : Julien Dumont ; 2<sup>e</sup> Yves Proust ; 3<sup>e</sup> Christophe Laënnec ; 4<sup>e</sup> Robinot-Bertrand jeune.

CLASSE DE LANGUES ANCIENNES. — (Citoyen Bonnemant, professeur, 32 élèves.)

LANGUE GRECQUE. — Prix de version du latin en grec : Christophe Laënnec.

Prix de version du grec en français : François Lemeignen.

LANGUE LATINE. - - 1<sup>re</sup> section. — 1<sup>er</sup> prix : Christophe Laënnec ; 2<sup>e</sup> *ex-aquo* : Salomon Poirier et François Lefeuvre.

2<sup>e</sup> section. — Prix : Julien Tonaille-Larôbrie.

CLASSE D'HISTOIRE NATURELLE. — (Citoyen Lemeignen, professeur, 32 élèves.) — 1<sup>er</sup> prix : Salomon Poirier ; 2<sup>e</sup> Jean-Louis Thibaud.

CLASSE DE MATHÉMATIQUES. — (Citoyen Baret, professeur, 96 élèves.)



1<sup>re</sup> section. Algèbre. — 1<sup>er</sup> prix : Jean-Baptiste Lenoir ;  
2<sup>e</sup> Auguste Hardouin.

2<sup>e</sup> section. Arithmétique et géométrie. 1<sup>er</sup> prix :  
Christophe Laënnec ; 2<sup>e</sup> Joseph Dubuisson ; 3<sup>e</sup> Etienne  
Dubuisson.

CLASSE DE PHYSIQUE ET CHIMIE. — (Citoyen Darbefeuille,  
professeur, 25 élèves.) Prix : Claude Lafont.

CLASSE DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE. — (Citoyen Poirier,  
professeur, 25 élèves.) 1<sup>er</sup> prix : Louis Hardouin ; 2<sup>e</sup> Joseph  
Pavie.

CLASSE DE LITTÉRATURE. — (Citoyen Renou, professeur,  
12 élèves.) Prix : Louis Hardouin.

Les noms cités le plus souvent pour les accessits sont  
ceux des élèves : Séguin Joseph, Landais Charles, Camin  
Blaise, Guérin Julien, Andrieux, Danilo, etc. Toujours  
conscientieux, le Jury avait demandé le concours de deux  
peintres d'histoire de Nantes, Cacault et Lacoste, pour  
l'éclairer sur le mérite des dessins exposés par les élèves.  
Robinot-Bertrand aîné (Charles) ne pouvait, aux termes du  
règlement, être admis à concourir, parce qu'il avait eu le  
premier prix l'année précédente ; cependant les dessins  
qu'il avait présentés dénotaient un tel progrès que le  
Jury résolut de lui décerner à titre de récompense extra-  
ordinaire le prix d'élève émérite.

La même récompense fut décernée aussi à Christophe  
Laënnec qui fut si souvent couronné et qui avait produit  
une bonne traduction de tout le sixième livre de l'Iliade  
d'Homère. C'est lui qui, en 1850, a occupé le poste de  
Recteur départemental de l'instruction publique dans la  
Loire-Inférieure.

L'Administration centrale vota des remerciements au  
Jury de l'instruction publique et arrêta que les noms  
désignés au procès-verbal seraient proclamés à la fête de

la République, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII, et que les élèves y recevraient les prix et les couronnes ; ce qui eut lieu en effet.

L'an VIII semble avoir été une des années les plus brillantes de l'Ecole centrale de Nantes. On y constate 150 élèves inscrits pour le cours de dessin et 130 pour celui de mathématiques ; mais il n'y en a encore que 69 pour les langues anciennes et 18 seulement pour le concours de littérature.

En l'an IX il n'y a que quatre inscriptions pour le cours de législation dont le professeur avait annoncé de si grands résultats. Encore des quatre élèves, un seul, Jean Dondet, resta fidèle jusqu'à la fin de l'année.

Les opérations du Jury, les concours, les leçons des professeurs, les distributions des récompenses se poursuivirent encore quelques années à peu près dans les mêmes conditions.

Une innovation eut lieu à la rentrée de l'an XI : le Jury décida qu'il serait accordé en plus un prix de poésie et deux accessits.

Le prix fut obtenu par J. Collin de Nantes, les accessits par R.-V. Petiteau de Soulans, et L.-J.-M. Bizeul de Blain.

L'Administration donna plus de solennité encore à l'ouverture des cours et à la distribution des prix. Le citoyen Fourcroy, conseiller, chargé de la direction de l'instruction publique, en écrivit au Préfet, le citoyen Letourneur, pour le féliciter de l'éclat donné à cette cérémonie ainsi qu'à la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire.

Sur la demande du même Fourcroy les professeurs durent fournir des renseignements sur les élèves les plus distingués de cette dernière année. J'y ai recueilli des noms qui nous rappellent des familles très honorablement

connues. Je les cite avec la mention textuelle qui les accompagne :

Bizeul, Louis-Jean-Marie, 17 ans, né à Blain. Son père, notaire, a une fortune médiocre qui consiste dans les produits de sa profession.

Petiteau, René-Victor, 20 ans, natif de Soullans (Vendée). Il a 12 ou 1,500 fr. de revenu. Son père, décédé, était notaire et procureur fiscal.

Collin, Jean, 17 ans, de Nantes. Son père, confiseur, jouit d'une certaine aisance, grâce à son état.

Il est à présumer que le Jury de l'instruction publique avait été fort sensible aux essais poétiques des jeunes lauréats, puisqu'il les recommande tous les trois les premiers à l'attention du Ministre, et cependant alors les sciences avaient incontestablement le pas sur les lettres.

Sont ensuite signalés :

Scheult, Auguste, de Nantes, fils d'André Scheult, architecte.

Vallet, Louis, de Nantes, fils de Louis Vallet, fabricant de coton, et de Renée Priou.

Couane, né à Cugand, près Clisson, fils d'un chef de bureau de la Préfecture, 3,600 fr. de rente.

Marion, Pierre-Martin, né à Nantes, dont le père, agriculteur, habite une maison de campagne, dite de Procé, faubourg de Nantes, 6,000 fr. de rente.

Ces désignations, flatteuses pour ceux qui en furent l'objet, eurent-elles des conséquences favorables : je l'ignore ; je n'ai trouvé aucun renseignement à ce sujet ; je crains qu'elles n'aient été suivies d'aucun effet.

Le 26 prairial an XII, un arrêté des Consuls fixe le 1<sup>er</sup> messidor de cette même année pour terme des travaux de l'Ecole centrale. Les professeurs demandent au Préfet de continuer leurs cours jusqu'à l'époque ordinaire, se

fondant sur l'intérêt des études et sur la loi même concernant la formation des lycées dans laquelle est manifesté le désir de ne voir aucune interruption dans les travaux de l'enseignement.

La loi qui créait l'Université ne parut que deux ans plus tard, le 10 mai 1806 ; et ce n'est encore que deux années après sa promulgation, avril ou mai 1808, que le Lycée de Nantes fut établi.

L'on peut se demander en effet pourquoi le Gouvernement ne laissait pas vivre l'École centrale jusqu'au jour pour ainsi dire de l'ouverture des lycées ; pourquoi il n'accueillit pas favorablement la demande des professeurs. Serait-ce que les résultats n'étaient pas satisfaisants ? Serait-ce que l'École centrale se voyait dépeuplée par la création d'écoles secondaires ? Le Dr Guépin dit que les cours en étaient encore passablement suivis.

Dès le 1<sup>er</sup> floréal an XI, c'est-à-dire un an après le décret de l'an X qui créait des écoles secondaires que les communes et les particuliers pouvaient également ouvrir sous la surveillance du Gouvernement, les professeurs de l'École centrale de Nantes faisaient valoir les motifs qui militaient en faveur de cette ville pour la création d'un collège qu'ils désiraient fonder.

Quoi qu'il en soit des démarches des fonctionnaires de l'École centrale, diverses écoles secondaires se créèrent dans Nantes d'après la loi de l'an X ; le Dr Guépin prétend qu'il en exista jusqu'à six. La création du lycée leur porta un coup funeste, mais je dois m'arrêter ; mon but était d'étudier l'École centrale.

**Conclusion.** — Pendant que notre collègue si laborieux, M. Maître, étudiait, l'an dernier, l'état de l'instruction publique dans le département de la Loire-Inférieure, et que moi-même je m'occupais des notes nécessaires à mon

travail, un professeur d'histoire, M. Albert Duruy, à Paris, se livrait à une étude du même genre, mais embrassant toute l'instruction publique pendant la révolution. Son œuvre très intéressante vient d'être couronnée par l'Académie française.

Elle avait été quelques mois auparavant l'objet de discussions à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au point de vue plus particulièrement des Ecoles centrales. J'analyserai en peu de mots la discussion qui démontre que les gens les plus compétents, en matière d'enseignement public, ne sont pas d'accord sur la valeur et les résultats des Ecoles centrales.

A l'Institut, M. J. Simon, rendant compte du travail de M. Albert Duruy, prétend que l'institution des Ecoles centrales fut défectueuse et que cette création ne fut réalisée qu'en partie (1). Au dire de l'auteur, qui appuie son opinion sur une foule de documents, sous le Directoire qui eut à appliquer la loi sur les Ecoles centrales, ces écoles furent en effet créées. Mais quels programmes décevants ! s'écrie-t-il. Quels maîtres ! Quel désarroi ! Comme on avait le droit de choisir les cours qu'on voulait suivre, on vit le dessin et le calcul cultivés à satiété, pendant qu'on abandonnait les belles-lettres, l'histoire, la philosophie, la législation et la grammaire. Le Conseil de l'instruction publique, créé par François de Neufchâteau, avoue dans un rapport que l'instruction publique n'existe plus en France (2). M. J. Simon attribue cet échec de l'instruction publique sous la révolution à l'épuration à

(1) Je ferai remarquer qu'à Nantes les chaires d'arts et métiers, d'agriculture, de langues vivantes, ne furent même pas instituées.

(2) On voit ici une contradiction des plus flagrantes avec la lettre que j'ai citée où le Ministre exagérait singulièrement les résultats des Ecoles centrales.

outrance qui causa une disette effrayante de maîtres. Ceci, à mon avis, doit s'entendre plus de l'enseignement primaire que des Ecoles centrales.

M. Beaussire trouve exagérées les conclusions de l'ouvrage de M. Albert Duruy. Il dit que les Ecoles centrales ont été une institution chancelante, mal venue peut-être, mais transitoire et nécessaire entre les anciens collèges et les collèges universitaires. Il ne s'étonne pas de l'affluence des élèves aux cours de dessin et de mathématiques. Ces élèves cherchaient à compléter l'instruction trop exclusivement littéraire des anciens collèges. Ces observations me semblent des plus justes, sinon des plus complètes.

Au point de vue de l'enseignement primaire, M. Lévassieur, autre membre de l'Institut, affirme que l'instruction était supérieure avant 1789 à ce qu'on croyait généralement. Il prétend que de nouvelles recherches l'ont prouvé contre des assertions de parti pris. C'est l'idée soutenue, cette année, aux applaudissements des délégués, à la Sorbonne, par M. Maggiolo dans ses études sur le pays Messin avant 1789 ; mais ce qu'il a pu dire de la Lorraine, son pays d'adoption qu'il connaît mieux que moi, n'est pas applicable sans doute à la Bretagne et autres provinces avoisinantes.

La discussion à l'Institut se termina par des réflexions très acceptables présentées par M. J. Simon. Il fit observer qu'on déserta généralement les choses de l'esprit pour ne plus s'occuper que des intérêts matériels ; que le Gouvernement, malgré toute sa bonne volonté, échoua dans son entreprise pour avoir rejeté de bons éléments qu'il aurait pu utiliser.

Toutefois, ce n'est pas pour cette raison seulement. Il ne faut pas oublier un point essentiel, celui des circonstances où se produisit cette création des Ecoles

centrales en général, de celle de Nantes en particulier, dans un pays livré aux guerres civiles. C'en était assez pour paralyser les efforts incontestables des membres du Jury et des professeurs qui apportèrent beaucoup de dévouement à une tâche ingrate et peu féconde en bons résultats. C'est du moins ce qui me semble résulter pour l'Ecole centrale qui exista à Nantes de 1796 à 1804 dans des circonstances fâcheuses pour le progrès des études.

Juin 1882.

---

# M. PASTEUR

## ET SES DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

PAR M. LE D<sup>r</sup> GUÉNEL.

---

L'Académie française a été fidèle à d'anciennes traditions en choisissant M. Pasteur pour occuper la place que la mort de Littré avait laissée vide dans ses rangs. De tout temps, elle a réservé quelques-uns de ses fauteuils pour les hommes qui, en dehors de la littérature, se distinguent par l'intelligence ou d'éminents services rendus au pays. Les savants, les penseurs, les hommes politiques sont admis dans son sein à côté des poètes, des orateurs et des romanciers. Or, le nouvel académicien est certainement l'une des gloires incontestées de la France. Expérimentateur habile et remarquable par la sûreté de sa méthode, il possède cette intuition des hommes de génie qui leur fait pressentir la vérité avant de l'avoir clairement perçue. Les découvertes dues à son ardeur infatigable pour le travail ont rendu déjà de grands services à l'humanité. Elles en font prévoir d'autres plus importantes encore et ouvrent une carrière toute nouvelle aux investigations de l'esprit humain.



Né à Dôle, petite ville du Jura, le 27 décembre 1822, M. Pasteur était à dix-huit ans maître d'études surnuméraire au collège de Besançon. Tel fut le modeste début d'un homme qui devait rapidement s'élever aux plus hautes positions universitaires. Entré à l'École normale, en 1843, il s'y fit recevoir agrégé des sciences physiques et docteur, puis préparateur de chimie, ce qui lui permit de rester attaché à cet établissement jusqu'en 1848. Il fut alors envoyé comme professeur de physique au lycée de Dijon, où il resta quatre années, après lesquelles il obtint la chaire de chimie à la Faculté des Sciences de Strasbourg. Deux ans plus tard, il fut nommé doyen de la Faculté des Sciences de Lille qui venait d'être créée ; et enfin en 1857, il revint à Paris prendre la direction scientifique de l'École normale.

Cet avancement rapide prouve que le jeune savant était déjà apprécié à sa valeur ; cependant il n'avait pas encore trouvé la voie dans laquelle il devait s'illustrer plus tard. La physique, la chimie, la minéralogie occupaient tour à tour l'activité de son esprit. En 1855, la Société royale de Londres lui décerna la médaille de Rumford, pour ses *Recherches sur les relations de la polarisation de la lumière avec l'hémiédrie des cristaux*. Mais son entrée à l'École normale, comme directeur scientifique, marque dans sa vie le début d'une nouvelle période encore plus brillante. C'est du laboratoire de cette école que sont sortis les premiers travaux sur les *fermentations*, point de départ de toutes ses autres découvertes.

Essayons de donner une idée générale des théories que M. Pasteur a déduites de ses recherches sur ce sujet.

## I.

L'observation journalière nous apprend que les matières

d'origine organique, c'est-à-dire provenant d'un animal ou d'un végétal, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, finissent par subir des changements dans leur constitution. L'expérience prouve de plus que ces transformations peuvent être activées par la présence de certains agents appelés *ferments*, de même que le phénomène est lui-même désigné dans ce cas sous le nom de *fermentation*. Ces dénominations viennent du latin *fervere*, bouillir, faire effervescence ; les fermentations, en effet, se manifestent extérieurement par toutes les apparences de l'ébullition. C'est ce qu'on observe en particulier dans celle du moût de raisin ou *fermentation alcoolique*, que l'on peut prendre comme type. Un certain nombre d'heures après la mise en barriques, le moût, matière d'origine organique, devient effervescent et dégage des bulles gazeuses. Ce gaz provient du sucre de raisin qui s'est dédoublé en alcool et acide carbonique.

Pour expliquer cette transformation, on ne peut invoquer, comme pour les phénomènes chimiques ordinaires, ni l'influence de l'affinité, ni celle des forces physiques : chaleur, lumière, électricité. La décomposition du sucre est due à la seule présence d'un ferment que l'on retrouve dans le dépôt, au fond de la barrique, et qui est connu sous le nom de *levure de bière*, parce qu'il se produit en grande abondance dans la fermentation des moûts de brasseries. Dès 1835, Cagnard de Latour étudiant cette levure au microscope avait reconnu, non seulement qu'elle était composée de petits globules sphériques, observation déjà faite avant lui, mais de plus que ces globules paraissaient être vivants et se multiplier par bourgeonnement. Mais comment ces organismes microscopiques peuvent-ils produire par leur seule présence le dédoublement du sucre ? Avant M. Pasteur, bien des théories plus ou moins

bizarres avaient été produites à ce sujet. La plus récente était celle de Liebig. Le célèbre chimiste supposait que la levure, en se désorganisant dans le moût, communique au sucre son mouvement de décomposition. Cette explication n'avait rien de satisfaisant pour l'esprit, car en réalité elle n'explique rien ; mais, faute de mieux, on s'en contenta jusqu'à l'année 1860. C'est à cette époque que parut dans les *Annales de physique et de chimie* un mémoire dans lequel M. Pasteur faisait connaître le résultat de trois années d'études sur la fermentation alcoolique.

Contrairement aux idées de Liebig, il montra que la levure, loin de se désorganiser, augmente de volume et de poids pendant l'acte de la fermentation ; et c'est pour subvenir aux frais de leur existence et de leur accroissement que les petites cellules vivantes décomposent le sucre. En effet, la plus grande partie de la substance fermentescible se dédouble en alcool et acide carbonique ; il se produit aussi un peu de glycérine et d'acide succinique. Ces quatre composés renferment les mêmes éléments que le corps dont ils sont issus, c'est-à-dire du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène. Il semble, au premier abord, que si l'on fait fermenter un poids connu de glucose, on pourra recueillir des quantités de ces divers produits telles que tous les éléments du sucre disparu s'y retrouvent. Des dosages minutieux prouvent qu'il n'en est rien et qu'une partie de la substance fermentescible a servi d'aliment à la levure.

Une observation attentive permet d'apercevoir que là ne se bornent pas les rapports de la glucose et de son ferment. Celui-ci qui est vivant n'a pas seulement besoin d'aliments. Comme tous les êtres organisés, il faut de plus qu'il respire, c'est-à-dire qu'il se procure de l'oxygène, afin que par des oxydations successives les éléments azotés et

hydro-carbonés qui le composent soient incessamment éliminés et renouvelés. Or, c'est encore la substance fermentescible qui fournit cet oxygène et c'est pour cela que la levure en décompose plus qu'il n'en est besoin pour son alimentation. C'est encore pour cela qu'il se dégage du gaz carbonique, corps dans lequel le carbone est plus brûlé que dans le sucre.

Telle est la théorie séduisante que M. Pasteur a donnée de la fermentation alcoolique. Elle a été vivement combattue, mais elle a pour elle un fait d'observation bien remarquable. Il existe une corrélation évidente entre le pouvoir fermentatif de la levure et les conditions dans lesquelles elle est placée. Si elle se trouve à la surface du liquide, en présence de l'oxygène libre, elle se développe beaucoup et décompose relativement peu de sucre. Il en est de même, mais à un moindre degré, si elle est plongée dans du moût bien aéré, c'est-à-dire contenant ce gaz en dissolution. Que les cellules, au contraire, soient immergées dans un liquide sucré, privé d'air par l'ébullition, elles augmenteront peu en nombre, mais dédoubleront proportionnellement beaucoup de sucre. C'est que n'ayant pas à leur disposition l'oxygène dont elles ont besoin, elles empruntent celui qui entre dans la composition de la glucose et s'en servent non seulement pour la formation de leurs tissus, mais pour les combustions interstitielles, conséquences de leur activité vitale.

Cette curieuse propriété que possèdent les globules de la levure de vivre et de respirer aux dépens d'une combinaison oxygénée suppléant l'oxygène de l'air est la cause même de la fermentation.

M. Pasteur fit une autre remarque intéressante. Bien que l'absence d'oxygène libre augmente la puissance fermentative de la levure, il n'en est pas moins nécessaire qu'elle

ait été primitivement en contact avec ce gaz et que sa vitalité ait été, pour ainsi dire, éveillée pour qu'elle puisse absorber l'oxygène combiné. Lorsqu'une fermentation a duré un certain temps, l'énergie des cellules ne tarde pas à diminuer ; si alors on les met en présence d'oxygène libre, elles semblent reprendre vie et leur pouvoir comme ferments renaît aussitôt.

Beaucoup d'autres fermentations sont dues pareillement à de petits organismes microscopiques dont les propriétés ont été mises en lumière par M. Pasteur.

La *fermentation acétique* qui transforme l'alcool en acide acétique et le vin en vinaigre a pour agent le *mycoderma aceti*, que l'on rencontre sur la paroi intérieure des fûts appelés mères de vinaigre. C'est la présence de ce ferment qui donne à ces tonneaux leur aptitude à l'acétification, aptitude dont on a longtemps ignoré la cause. Au microscope, il se présente sous la forme de petits corpuscules étranglés en leur milieu et réunis sous forme de chapelets qui finissent par s'enchevêtrer. Chaque corpuscule mesure environ  $1/400^{\text{me}}$  de millimètre et ils sont si nombreux que leur ensemble forme une espèce de voile membraneux à la surface des liquides alcooliques qui fermentent. Ils vivent au dépens de l'alcool, mais ils tirent de l'air atmosphérique l'oxygène dont ils ont besoin et en fixent une partie sur cet alcool qu'ils oxydent et changent en acide acétique. Au cours de ses expériences, M. Pasteur a découvert que le *mycoderma* ne borne pas là son action. Lorsque tout l'alcool a été transformé, il porte son énergie oxydante sur l'acide acétique lui-même, le brûle complètement en le changeant en eau et acide carbonique. Jamais ce fait ne se produit dans l'industrie des vinaigriers : ceux-ci, en effet, ont toujours eu pour habitude de renouveler la provision de vin des mères avant

que l'acétification ne soit terminée. Remarquons ici la suite des phénomènes qui réduisent le sucre, matière d'origine organique, en éléments minéraux. La fermentation alcoolique le transforme en alcool et acide carbonique. La fermentation acétique change d'abord l'alcool en acide acétique ; puis, si elle est poussée jusqu'au bout, l'acide acétique lui-même s'oxyde et se résout en eau et acide carbonique.

Je me contente de mentionner les fermentations *lactique* et *butyrique* qui n'ont guère d'intérêt que pour les chimistes. Comme celles dont nous venons de parler, elles ont pour résultat de réduire le sucre en éléments minéraux.

La première est due à un petit végétal analogue au *mycoderma aceti* ; la seconde a pour agent un vibron remarquable en ce qu'il ne peut vivre au contact de l'oxygène ; l'air le tue et cette circonstance rend son examen sous le microscope assez difficile.

Les transformations des matières organiques, dont j'ai parlé jusqu'ici, sont des changements parfaitement définis dont l'équation chimique était connue, avant que la cause intime du phénomène eût été révélée. Les réactions complexes qui se manifestent dans la *putréfaction*, réactions que la science n'a jamais analysées dans leurs détails, sont-elles dues à la même cause que les fermentations ?

Grâce à un mémoire de M. Pasteur, paru en 1863, nous pouvons répondre affirmativement à cette question.

Lorsqu'on examine au microscope quelques gouttes d'un liquide renfermant une matière d'origine animale ou végétale en putréfaction, on les trouve remplis d'infusoires de formes et d'aspect très divers, mais qui peuvent se partager en deux classes bien distinctes. Si la prise a été faite à la surface du liquide, dans cette espèce de couche glaireuse qui ternit les macérations putrides, on observe

que les animalcules ne peuvent vivre en dehors du contact de l'air. Au centre de la goutte observée, ils ne tardent pas à devenir immobiles et à périr, parce qu'ils sont privés du gaz qui est nécessaire à leur existence ; sur les bords, au contraire, ils se trouvent en présence de l'oxygène atmosphérique et conservent leur vitalité. Supposons maintenant qu'avec une pipette, on ait puisé quelques gouttes au fond du vase, dans les couches profondes du liquide, les infusoires y présentent des propriétés absolument opposées. L'air les tue ; au centre de la goutte en observation, ils sont en pleine activité ; sur les bords au contraire leurs mouvements s'arrêtent et ils meurent.

Nous avons donc là deux catégories bien différentes d'organismes microscopiques. Les uns, qui se trouvent baignés au fond du liquide, ont les mêmes propriétés que la levure et le ferment butyrique. Ils vivent sans air et décomposent les matières organiques pour en tirer les éléments nécessaires à leur nutrition et à leur respiration. Ce sont les ferments proprement dits. Les autres, comparables au mycoderma aceti, ont besoin d'oxygène libre ; ils fixent ce gaz sur les matières et sont surtout des agents d'oxydation. M. Pasteur a donné aux premiers la qualification *d'anaérobies*, aux seconds celle *d'aérobies* ; ces mots expriment en effet la propriété fondamentale de ces petits êtres, celle qui joue le plus grand rôle dans les fermentations.

Faut-il conclure des faits que nous venons d'exposer que tous les ferments sont des êtres vivants ? Non, si on conserve à ce mot toute la signification qu'il avait autrefois. Il est des substances solubles telles que la pepsine du suc gastrique et la diastase de l'orge germée, qui transforment les substances organiques à la façon des agents qui viennent d'être décrits, c'est-à-dire dans une

grande proportion relativement à leur poids. Elles diffèrent de ceux-ci en ce que, loin d'augmenter de volume, elles se détruisent au fur et à mesure que leur action s'opère. De plus les réactions auxquelles elles donnent lieu sont toujours beaucoup plus simples que celles qui sont dues aux êtres organisés et peuvent souvent être produites par les seules ressources de la chimie. M. Pasteur appelle *actions de diastases* ces transformations dues aux substances solubles et réserve le nom de fermentations pour celles qui ont pour agents les organismes microscopiques. La levure de bière sécrète une diastase découverte par M. Berthelot et qui a pour rôle d'intervertir le sucre de cannes, c'est-à-dire de le changer en sucre fermentescible. Cette diastase se détruit au fur et à mesure que ce changement se produit ; mais elle s'accumule lorsque la levure est inactive, faute de sucre à transformer et on peut alors en recueillir de grandes quantités. Il faut remarquer ici que toutes les diastases sont d'origine organique et qu'il est impossible à la chimie de les produire de toutes pièces.

Ce rapide résumé des premières découvertes de M. Pasteur a suffi, je l'espère, pour en faire comprendre tout l'intérêt. En dehors de ce que présente de curieux les singulières propriétés des petits êtres que nous venons d'étudier, leur rôle dans la nature devient d'une importance capitale. On savait déjà que le végétal tire sa nourriture du règne minéral, au moyen de ses racines et de ses feuilles. Le règne animal puise les éléments de sa nutrition dans les minéraux et les végétaux. L'origine des corps organisés se trouve donc être, en définitive, le minéral réductible lui-même en éléments simples. Mais si les matières organiques conservaient indéfiniment leur constitution, le sol et l'air atmosphérique finiraient par s'épuiser. Les animaux et les



plantes, il est vrai, restituent par leurs sécrétions une partie des matériaux qu'ils ont absorbés ; mais c'est en petite quantité relativement à leur poids. Nous voyons au contraire, les ferments réduire par le moyen de leur activité propre, les corps organiques en éléments minéraux et cela dans une proportion considérable, si on considère leur petitesse. Ils forment donc un des anneaux de la chaîne qui existe entre les trois règnes de la nature, dont ils conservent l'équilibre.

Mais ces êtres microscopiques, d'où viennent-ils ? Comment peut-on prouver qu'ils sont bien la cause des fermentations et non un accessoire plus ou moins important ? Il nous faut maintenant répondre à ces questions. Nous aurons ainsi l'occasion de décrire les expériences de M. Pasteur, de montrer comment il a réfuté toutes les objections de ses adversaires et de faire admirer la rigueur scientifique de ses ingénieux procédés.

## II.

La question de l'origine des êtres microscopiques, soulevée par les découvertes de M. Pasteur, se rattache à un problème général qui depuis longtemps préoccupe les savants. Se produit-il des générations spontanées ? Un être vivant, végétal ou animal, peut-il apparaître dans la nature sans tirer son origine d'un autre être de même espèce ? Dans l'antiquité et au moyen âge, on l'admettait sans conteste. Aristote faisait naître les anguilles du limon des fleuves et les chenilles de la rosée. Jusqu'à la Renaissance, on a cru que la putréfaction engendre des vers. Ce n'est qu'à cette époque que les membres de l'Académie *del Cimento* de Florence prouvèrent que ces vers sont des larves de mouches qui, attirées par l'odeur des viandes, viennent y pondre leurs œufs. Bientôt

l'invention du microscope, en faisant découvrir tout un monde d'animalcules, vint donner un nouvel aliment aux disputes sur ce sujet.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Nedham ayant porté à l'ébullition une infusion putréfiable renfermée dans un flacon bien bouché, observa que des infusoires ne tardaient pas à s'y développer. Cependant tous ceux qui existaient primitivement dans le liquide avaient dû être détruits par la haute température à laquelle ils avaient été soumis ; il avait donc fallu qu'une nouvelle génération se produisît de toutes pièces. L'abbé Spallanzani contrôla l'expérience et montra que Nedham n'avait pas assez chauffé le liquide et le vase. Il put supprimer toute production d'organismes en augmentant la durée de l'ébullition. Mais, lui répondit son contradicteur, vous altérez ainsi l'infusion et détruisez sa force végétative ; de plus, vous changez peut-être la nature de l'air du flacon. On ne connaissait pas à cette époque la composition de l'air.

Les procédés employés dans l'industrie des conserves alimentaires, inventés par Appert, au commencement de notre siècle, ne sont qu'une application de l'expérience de Spallanzani. Or, Gay-Lussac ayant analysé les gaz contenus dans quelques boîtes de ces conserves, trouva qu'elles ne contenaient plus d'oxygène. Cela semblait donner raison à Nedham et prouver que la présence de ce gaz est nécessaire au développement des infusoires. Mais en 1837, Schwann fit faire un grand pas à la question. Après avoir fait bouillir du bouillon de viande dans un ballon, il le laissa refroidir en prenant soin que l'air qui rentrait eût préalablement traversé un tube chauffé au rouge. Le bouillon resta absolument stérile, bien qu'il fût en présence de l'air. Il est vrai que cet air avait été calciné et les soutiens de la génération spontanée eurent encore la

ressource d'invoquer la destruction par la chaleur de la force végétative de la liqueur ou de l'air.

Les choses en restèrent là jusqu'à l'année 1862. L'Académie des Sciences venait de mettre au concours la question des générations spontanées, à propos du travail d'un des partisans de cette doctrine, M. Pouchet, de Rouen. M. Pasteur résolut d'entrer dans la lice. Il raconte lui-même que l'illustre Biot et M. Dumas auxquels il avait fait part de son projet, essayèrent de l'en détourner, trouvant la question trop difficile à débrouiller. Ils lui firent promettre du moins de limiter à l'avance le temps au bout duquel il devait laisser ce sujet d'étude, s'il ne parvenait à l'élucider. Mais il n'eut pas le regret d'abandonner une tâche inachevée. Le mémoire qu'il publia en 1862, dans les *Annales de physique et de chimie*, ne laissa debout aucun des arguments des partisans de l'*hétérogénie*. C'est le nom que l'on donne à la doctrine des générations spontanées.

Nous ne pouvons ici décrire longuement les belles expériences sur lesquelles reposent les conclusions de ce mémoire. Bornons-nous à résumer les principales. Schwann avait déjà montré que la filtration de l'air sur du coton le rend impropre à féconder les infusions bouillies. Au moyen d'un aspirateur convenable, M. Pasteur fit passer une grande quantité d'air atmosphérique à travers un tube de verre contenant une bourre de fulmi-coton qui ne tarda pas à se ternir et à devenir d'un noir sale. Il la fit alors dissoudre dans l'éther. Les impuretés de l'atmosphère qui ternissaient le coton, se précipitèrent au fond du flacon et purent être examinées au microscope. Au milieu de parcelles de suie, de grains de fécule, de poussières de laines, il put alors distinguer un grand nombre de corpuscules semblables aux spores des végétaux cryptogamiques.

Ces corpuscules sont-ils vivants ? M. Pouchet le niait ; mais d'ingénieuses expériences permirent à M. Pasteur de prouver qu'ils sont les germes des infusoires.

Il prit un ballon renfermant un liquide très altérable, du bouillon de viande, par exemple ; l'intérieur communiquait avec l'atmosphère par un tube de verre qui fut étiré à la lampe et recourbé à son extrémité effilée en forme d'S. Après avoir porté le liquide à l'ébullition, on laissa refroidir, dès que les vapeurs commencèrent à sortir à l'extrémité du tube. Nulle production d'infusoires ne se manifesta et voici l'explication de ce fait : Lorsque le ballon commença à se refroidir, l'air y rentra avec force, à cause de la différence des densités à l'intérieur et à l'extérieur ; mais il y rencontra des vapeurs chaudes qui détruisirent jusqu'aux moindres germes. Au fur et à mesure que le refroidissement s'opérait, la rentrée de l'air devint plus lente. Les sinuosités humides du tube effilé firent alors l'effet d'un véritable filtre et arrêtèrent au passage les impuretés de l'atmosphère qui, sans cela, auraient pénétré dans le ballon.

Après avoir conservé ce bouillon stérile un temps suffisant pour que l'expérience fût concluante, M. Pasteur ferma le tube à la lampe. Puis inclinant le ballon, il fit pénétrer quelques gouttes de liquide dans les sinuosités de l'effilure, de manière à en laver les parois ; enfin en redressant l'appareil, il les fit rentrer à l'intérieur où elles se mêlèrent au reste du bouillon. Quarante-huit heures après cette petite manœuvre, des bulles gazeuses se dégagèrent à l'intérieur du liquide qui perdit sa limpidité ; l'examen microscopique y fit découvrir un grand nombre d'organismes nouvellement formés. Cette expérience est absolument concluante. La filtration de l'air rend la décoction stérile ; et on ne peut dire ici que cette décoction a

perdu sa force végétative, puisqu'il suffit, pour l'ensemencer, d'y faire pénétrer les germes contenus primitivement dans l'atmosphère et arrêtés par les sinuosités de l'effilure. Au lieu d'étirer le tube à la lampe, on peut se contenter d'en boucher l'extrémité par une petite bourre de coton ou d'amiante; le résultat est absolument le même, mais il est bon, pour plus de sûreté, que cette bourre ait été d'abord soumise à une température assez élevée pour détruire les germes renfermés dans ses mailles.

Le sang est éminemment putréfiable; cependant chez un animal en bonne santé, il ne renferme aucun germe. Aussi suffit-il d'empêcher son contact avec ceux qui proviennent de l'air atmosphérique, pour l'empêcher de se putréfier hors de l'organisme. Voici comment procède M. Pasteur, pour démontrer cette vérité. On prend un ballon de verre relié par un tube en caoutchouc à un ajutage métallique effilé en pointe et fermé par un robinet. On y introduit une certaine quantité d'eau que l'on porte à l'ébullition. Puis, lorsque le liquide est presque entièrement vaporisé, on laisse refroidir; mais, en chauffant au rouge la pointe métallique, on calcine l'air qui rentre dans le ballon. De plus on a soin de fermer le robinet avant que le refroidissement ne soit complet, en sorte que l'air intérieur conserve une densité moindre que celle de l'atmosphère.

Prenons un ballon ainsi préparé et commençons par purifier la pointe de métal, en la chauffant dans la flamme d'une lampe à alcool. Puis introduisons-la dans la veine d'un animal et ouvrons le robinet que nous refermerons dès qu'une certaine quantité de sang aura été aspirée.

Nous aurons alors en présence de l'air un liquide organique très altérable et pourtant nous pourrions conserver

ce sang indéfiniment, sans qu'aucune putréfaction ne s'y produise.

Il est difficile, après de tels résultats, de contester que les infusoires proviennent des germes de l'atmosphère. Un des savants les plus distingués de l'Angleterre, Tyndall, non seulement admit sans réserves les conclusions de M. Pasteur, mais il les confirma par des expériences très curieuses. Tout le monde a remarqué qu'un rayon de soleil qui pénètre dans une chambre obscure à travers une ouverture étroite, laisse dans l'air une trace lumineuse, dans laquelle semblent danser une grande quantité de petits corpuscules invisibles dans les conditions ordinaires. Cela vient de ce que les particules solides que l'atmosphère tient en suspensions réfléchissent la lumière et indiquent ainsi la marche du rayon. Or, on peut purifier l'air de telle sorte que ne renfermant plus de corps solides, il ne puisse renvoyer à l'œil aucun rayon réfléchi. On dit alors qu'il est *optiquement pur*. Pour cela, Tyndall se sert d'une boîte rectangulaire dont deux parois opposées sont en verre. Il en revêt l'intérieur d'une couche de glycérine et laisse le tout reposer pendant quelques jours. Les particules de l'air que renferme la boîte finissent par tomber au fond où elles sont retenues par la glycérine. On constate bientôt que cet air est optiquement pur : un rayon de lumière très intense pénétrant par une des parois de verre sort par l'autre, mais ne laisse à l'intérieur aucune trace lumineuse. Dans une boîte ainsi préparée on peut conserver n'importe quel liquide putréfiable sans qu'il s'y développe aucun infusoire.

Il semble que des preuves aussi convaincantes ne laissent pas de prise à la contradiction. Quelques hétérogénistes n'en ont pas moins persisté dans leurs idées. M. Fremy pense toujours que les matières albuminoïdes

peuvent s'organiser; mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de son affirmation. En 1876, une discussion s'éleva entre M. Pasteur et M. Charlton Bastian, professeur à l'University collège de Londres. Ce dernier, après avoir chauffé de l'urine à 100 degrés, la conserva dans de l'air calciné et obtint le même résultat que le professeur de Paris, c'est-à-dire que l'urine resta stérile. Mais l'ayant neutralisée avec une solution de potasse préalablement chauffée à 100 degrés, il la vit se peupler très rapidement d'organismes microscopiques. M. Pasteur le mit au défi d'obtenir le même succès en employant un morceau de potasse solide, pourvu qu'il eût soin de chauffer ce morceau au rouge sombre. Il lui fit remarquer que certains germes résistent à une température de 100 degrés surtout dans les liquides alcalins et que très certainement la solution de potasse qu'il avait employée en contenait quelques-uns. Cette discussion, dans laquelle le dernier mot est resté au savant français, montre combien, en pareille matière, il est facile de commettre des erreurs.

En résumé, aucun fait bien observé ne peut jusqu'ici être invoqué à l'appui de la doctrine de l'hétérogénie. Malheureusement quelques esprits se laissent entraîner par le désir de voir concorder les faits avec certains systèmes philosophiques auxquels la constatation des générations spontanées serait d'un puissant secours. Il en est d'autres qui ne peuvent renoncer facilement à des théories dont leurs propres travaux ont fait le succès. Ces préoccupations extrascientifiques expliquent pourquoi M. Pasteur n'a pas absolument convaincu tous ses contradicteurs.

### III.

Il reste donc prouvé que les êtres microscopiques, quand

ils ne naissent pas directement par bourgeonnement, proviennent de germes. Or, ces germes sont répandus un peu partout. On en rencontre dans les eaux, dans les terres, à la surface de tous les objets exposés au contact de l'air, et enfin, comme nous venons de le voir, dans l'atmosphère même. Dès qu'ils se trouvent dans des conditions favorables, ils se développent sous forme d'infusoires. La levure de bière provient de petites cellules qui se déposent sur la grappe de raisin au moment de la maturité. Chose curieuse, tant que le raisin est encore vert, on ne peut y découvrir aucune trace de ces germes. Ce n'est qu'aux mois de juillet et août, alors que le fruit commence à mûrir, qu'on peut en trouver sur les pellicules des grains ou mieux encore sur le bois de la grappe.

Maintenant que nous connaissons leur origine, il nous reste à expliquer les procédés employés par M. Pasteur pour étudier fructueusement les propriétés de ces organismes inférieurs, de ces *microbes*, comme les a nommés Sédillot. Supposons que le microscope nous ait fait découvrir dans un liquide quelconque un être vivant dont nous voulons étudier la vie intime. Que devons-nous faire pour cela ? Il nous faut d'abord trouver un milieu de culture qui lui convienne. Ce sera, suivant l'espèce de microbe que nous aurons rencontré, tantôt une infusion ou une décoction animale ou végétale, du bouillon de poulet, de l'eau de levure, par exemple ; tantôt un liquide organique, tel que l'urine ou l'une des humeurs de l'œil. La forme du ballon destiné à l'opération variera suivant les cas, ainsi que le dispositif employé, pour y introduire le liquide de culture et la goutte d'ensemencement. Mais il faudra toujours prendre une série de précautions pour isoler le microbe, c'est-à-dire veiller à ce qu'il se développe seul. Le liquide de culture devra être stérilisé et il suffit pour atteindre ce but de le porter



à l'ébullition. De plus, le ballon, les pipettes et tous les instruments de manipulation subiront un flambage préalable. Enfin, l'intérieur de ce ballon ne doit communiquer avec l'atmosphère que par un tube renfermant une bourre de coton ; en sorte qu'après le refroidissement, il n'y puisse rentrer que de l'air filtré. Le soin minutieux avec lequel on observe tous ces détails, dans le Laboratoire de l'École normale, explique la rigoureuse exactitude des résultats qu'on y obtient.

Il est cependant impossible le plus souvent de n'ensemencer qu'une seule espèce d'organismes microscopiques. Quelque petite que soit la gouttelette que l'on introduit dans le ballon, il est rare qu'elle ne contienne pas plusieurs microbes de différentes natures. Mais on peut arriver à isoler celui que l'on veut étudier en choisissant convenablement le liquide de culture. C'est en effet celui de ces petits êtres qui trouve, dans le milieu où il est placé, les conditions les plus favorables à son existence qui se développe le plus et par sa prolifération, il arrête celle des autres organismes introduits avec lui. Nous rencontrons ici une des applications les plus curieuses de la loi de Darwin sur la *lutte pour la vie*. L'être le plus fort, celui qui puise dans le liquide nourricier le plus d'énergie vitale, l'emporte sur ses rivaux et finit par exister seul dans le ballon.

Notre microbe une fois isolé, rien de plus facile que d'en étudier les conditions d'existence. On peut faire varier la composition du milieu dans lequel il est cultivé et observer l'effet de ces changements sur le développement, l'aspect et la vitalité de l'animalcule. Nous pourrions de même expérimenter les effets produits sur lui par la chaleur, le froid, la pression barométrique et même par les divers poisons ; mais ce qui nous importera surtout ce

sera de savoir comment il est influencé par l'oxygène, s'il est, en un mot, *aérobie* ou *anaérobie*. Quand nous aurons ainsi appris à connaître les mœurs, les habitudes, tous les détails de la vie intime de ce microbe, nous aurons le moyen d'étudier utilement ses propriétés comme ferment ou agent de putréfaction.

Mais ici une difficulté se présente. La gouttelette d'ensemencement ne contenait-elle que des infusoires ? N'a-t-elle pas apporté en même temps, dans le ballon, quelque diastase ou un de ces virus insaisissables auquel on attribuait autrefois les effets des matières infectieuses, virus d'une puissance capable d'imprégner de ses propriétés délétères tout le liquide de culture ? Cette objection est très sérieuse dans la pratique ; elle a fourni pendant longtemps, aux contradicteurs de M. Pasteur, un motif pour contester le résultat de ses expériences. Pour la résoudre, notre savant inventa une méthode dont les résultats scientifiques ont été immenses et qui est un de ses plus beaux titres de gloire. C'est la méthode des cultures successives. Prenons une goutte dans le ballon que nous avons fécondé et introduisons-la dans un autre préparé de la même manière. Le microbe s'y multipliera bientôt ; quant aux matières privées de vie, elles se trouveront étendues de nouveau dans une quantité relativement considérable de liquide. Nous pouvons porter une goutte de cette seconde culture dans un troisième ballon qui sera bientôt peuplé comme les deux autres et dans lequel, ce qui appartient à la gouttelette d'ensemencement, se trouvera dilué de plus en plus. Il est facile de prouver qu'après dix cultures successives, chacune d'un volume de dix centimètres cubes, elle l'est autant que si elle avait été tout d'abord mêlée à un volume de liquide égal à celui de la terre. Or, la puissance fermentative ou putride de la dixième culture est aussi grande

que celle du premier ballon. Elle est donc bien due au microbe et à lui seul.

Tels sont les procédés qui ont permis à M. Pasteur d'établir le bien fondé de ses théories, en dépit des négations obstinées de quelques-uns de ses contradicteurs. Ardentes ont été les luttes qu'il a été obligé de soutenir. Mais la précision de ses expériences, la rigoureuse logique de ses démonstrations ont fini par convaincre un grand nombre des esprits les plus prévenus contre ses doctrines. Il ne tarda pas à recueillir le fruit de ses persévérants efforts. Il avait publié, en 1866, des *Etudes sur le vin, ses maladies et les causes qui les provoquent* ; en 1868, des *Etudes sur le vinaigre, ses maladies et les moyens de les prévenir*. Il devait y ajouter, en 1876, des *Etudes sur la bière*. Ces ouvrages furent accueillis par l'industrie avec une grande faveur. M. Pasteur y expliquait à la lumière des nouvelles théories, un grand nombre de faits incompréhensibles jusqu'alors ; il indiquait les procédés rationnels destinés à remplacer les pratiques empiriques usitées avant lui. En 1873, la Société d'encouragement lui décerna un prix de 12,000 fr. pour l'ensemble de ces divers travaux. Déjà, en 1862, il avait été élu membre de l'Académie des sciences, dans la section de minéralogie, en remplacement de Sénarmont. Décoré de l'ordre de la Légion d'Honneur en 1853, il fut promu officier en 1863, puis commandeur le 4 août 1868. Un décret, daté du 27 juillet 1870, signé par Napoléon III et contresigné par Emile Ollivier, l'avait élevé à la dignité de sénateur ; mais la Révolution du 4 septembre empêcha ce décret d'être promulgué. D'autres honneurs lui étaient réservés, honneurs mérités par la suite de ses découvertes. Les microbes, en effet, n'exercent pas leur action destructive que sur les matières mortes ; ils peuvent agir aussi sur l'organisme

vivant. A leur rôle, comme ferments ou agents de putréfaction, s'en ajoute un autre non moins important comme agents morbides. Il nous reste à parler des faits découverts par M. Pasteur, dans cet ordre d'idées, faits qui ne tendent à rien moins qu'à renouveler la pathologie générale des maladies contagieuses.

#### IV.

L'action des microbes sur l'organisme vivant avait été étudiée déjà par M. Pasteur, à propos des maladies qui sévissent sur les vers à soie. Je ne veux pas entrer dans l'analyse de ces travaux, qui ne présentent pas un intérêt général. Je dirai seulement qu'ils ont été si bien appréciés des sériciculteurs, qu'en 1868, l'auteur recevait du ministère de l'Autriche-Hongrie, un prix de 10,000 florins, en récompense des services rendus par ses découvertes sur cette question.

Mais il s'est attaqué, pendant ces dernières années, à un fléau bien plus redoutable, qui exerce ses ravages sur l'homme et sur les animaux. Il n'est personne qui ne connaisse, au moins par ouï-dire, les terribles effets des maladies charbonneuses. En outre des victimes humaines qu'elles font chaque année, c'est par millions qu'il faut chiffrer les pertes qu'elles causent annuellement à notre agriculture ; et il est d'autres pays, tels que la Russie, qui sont encore plus cruellement éprouvés. Dès 1850, M. Davaine avait démontré que le sang des animaux charbonneux contient toujours en grande quantité des vibrioniens, auxquels il avait donné le nom de *bactéridies*, parce qu'ils se présentent au microscope sous la forme de bâtonnets immobiles et extrêmement petits. Cette découverte avait été confirmée par les Allemands qui se l'étaient même

appropriée, bien que l'honneur en revienne incontestablement au savant français que nous venons de nommer.

Mais s'il fut facile à M. Davaine de faire admettre la présence de la bactériémie dans le sang des animaux malades du charbon, il lui fut impossible de prouver au monde médical que ce petit organisme était vraiment la cause de la maladie. On lui objectait que par ses inoculations, il communiquait non seulement le microbe, mais surtout le virus, c'est-à-dire quelque chose de mystérieux, d'insaisissable, qu'on ne connaissait que par ses redoutables effets. La bactériémie n'était qu'un accessoire plus ou moins nécessaire, un symptôme auquel bien des savants n'attribuaient aucune importance.

Ce ne fut qu'en 1877 que M. Pasteur et son collaborateur M. Joubert publièrent les résultats de leurs premières expériences. Ils reconnurent tout d'abord que la bactériémie charbonneuse se multiplie très bien dans l'urine neutre ou légèrement alcaline. Puis, par la méthode des cultures successives, ils tranchèrent immédiatement la difficulté qui avait arrêté si longtemps M. Davaine. Laissons ici la parole à M. Pasteur : c'est le meilleur moyen de bien faire apprécier la rigoureuse logique de sa démonstration.

« La bactériémie, écrit-il à M. Bouley, est cultivée une première fois, en prenant pour semence une trace microscopique de sang charbonneux ; puis, on passe à une seconde culture, à une troisième, à une dixième, à une centième, en prenant toujours pour semence d'une culture une gouttelette de la culture précédente. Si vous supposez que la goutte de semence pour chaque culture est délayée dans 100 fois son volume, ce qui est encore infiniment au-dessous de la vérité, la goutte de sang charbonneux de l'origine se trouvera à la fin diluée dans un nombre de gouttes d'urines représenté par le nombre

» 100 élevé à sa centième puissance, c'est-à-dire par l'unité  
» suivie de 200 zéros. Ce serait une absurdité d'admettre  
» que la dernière virulence emprunte son pouvoir, non à  
» la bactériodie qui s'est multipliée dans chaque culture,  
» mais à un agent virulent existant dans la goutte de sang  
» originaire. N'êtes-vous pas satisfait? Faites mille cultures  
» successives au lieu de cent. Voilà notre expérience. »

Ce point bien établi, il devenait évident que l'étude des conditions d'existence et de la vie intime de la bactériodie ne pouvait manquer de fournir des résultats très intéressants. Une fois la cause d'une maladie bien connue, les symptômes s'expliquent d'eux-mêmes. Ainsi, M. Pasteur ayant reconnu, au cours de ses expériences, que le microbe qu'il cultivait était aérobie et très avide d'oxygène, la constatation de ce simple fait lui donna l'explication d'un des caractères les plus saillants des maladies charbonneuses. Tous les animaux qui en meurent ont le sang noir, asphyxique; ce sang forme sous la peau et dans les viscères des amas de matières noirâtres, que l'on a comparées au charbon, ce qui est la cause du nom donné à la maladie. Or, chacun sait que le sang artériel, qui est très oxygéné, est d'un rouge rutilant, tandis que le sang veineux est d'autant plus noir qu'il est plus dépouillé d'oxygène. N'est-il pas évident que la bactériodie se multipliant dans le sang d'un animal doit le priver de l'oxygène dont elle est si avide et que c'est ainsi que ce liquide prend cette couleur noirâtre qui avait frappé tous les observateurs. C'est donc en réalité par privation d'oxygène, c'est-à-dire par asphyxie, que meurent les animaux atteints du charbon.

Poursuivons l'étude des propriétés de notre microbe. M. Pasteur et M. Joubert constatèrent qu'il peut résister à un froid assez rigoureux, tandis que si on élève sa tempé-

rature à 42°, il souffre et se développe péniblement. Ceci nous explique pourquoi certaines espèces d'animaux sont réfractaires au charbon. Les gallinacés, par exemple, ne contractent jamais cette maladie et on peut leur inoculer du sang charbonneux, sans qu'ils en ressentent aucune atteinte fâcheuse. C'est que leur température intérieure est supérieure à celle de l'homme, et que, par là même, leur sang offre un milieu peu favorable au développement de la bactériidie.

La démonstration complète de ce fait a été donnée par M. Pasteur, au moyen d'une expérience qui lui a permis de triompher d'une piquante façon de l'un de ses plus acharnés contradicteurs. M. Colin, professeur de physiologie à l'École vétérinaire d'Alfort, ayant entendu à l'Académie de médecine M. Pasteur affirmer que les gallinacés ne contractent jamais le charbon, protesta contre cette assertion, si bien que notre savant le mit au défi de montrer une poule charbonneuse. Ce défi fut accepté; mais après beaucoup d'atermoiements, M. Colin fut obligé de reconnaître son impuissance. Alors, au grand étonnement de ses collègues, M. Pasteur annonça qu'il ferait lui ce qui était impossible au professeur d'Alfort et qu'il présenterait à la savante société une poule morte du charbon. Il n'eut pour cela qu'à refroidir un de ces volatiles, en maintenant pendant plusieurs heures la partie inférieure de son corps dans un bain d'eau froide. La température intérieure de l'animal s'abaisse ainsi de quelques degrés, ce qui permit à l'inoculation de réussir. Cette expérience est facile à reproduire et ce qui est encore plus concluant, c'est qu'il est possible, lorsque apparaissent les premiers symptômes de la maladie, de guérir la poule en la retirant du bain et en la réchauffant rapidement.

Mais ce ne sont pas seulement certaines espèces animales

qui sont réfractaires aux maladies charbonnenses. Parmi celles même qui paient à ce fléau le plus large tribut, il est des races favorisées qui ne subissent pas ses atteintes. C'est ainsi que M. Chauveau a démontré que les moutons de race algérienne présentent, sous ce rapport, une immunité spéciale. Comment interpréter ce fait ? Il suffit pour l'expliquer de nous rappeler que la bactériodie introduite dans les veines d'un animal se trouve en présence des globules du sang. Ces globules sont de petites cellules vivantes très avides d'oxygène. Il se produit alors ce que nous avons constaté déjà dans les liquides de culture : deux espèces de microbes ayant les mêmes besoins alimentaires se trouvent en présence et *luttent pour la vie*, suivant l'expression introduite dans la science par Darwin. C'est le plus fort des deux, celui qui aura le plus d'énergie vitale qui l'emportera. On comprend dès lors que certaines races particulièrement vigoureuses peuvent avoir un sang assez riche pour résister à l'envahissement du microbe. Cette hypothèse semble confirmée par ce fait que dans les races et même les espèces les plus réfractaires les sujets nouvellement nés ne le sont pas. Les jeunes globules de leur sang sont attaqués par la bactériodie qui les dépouille de leur oxygène.

Le caractère aérobie de l'organisme que nous étudions, l'action que la chaleur exerce sur lui, viennent de nous apprendre comment meurent les animaux malades du charbon et pourquoi certaines espèces n'en sont jamais atteintes. Examinons maintenant son mode de reproduction et nous allons pouvoir expliquer la manière en apparence si extraordinaire dont se produisent les épizooties de fièvres charbonneuses. Avant M. Pasteur, on admettait le caractère spontané de cette affection ; de plus, on constatait qu'elle était contagieuse et endémique dans certaines loca-



lités. Dans le département de l'Eure-et-Loir, on regarde comme insignifiantes les pertes annuelles causées par le charbon, lorsqu'elles ne dépassent pas 2 ou 3 pour cent de la valeur des troupeaux. En outre, il est des champs où les moutons ne peuvent paître sans contracter la maladie : on leur donne le nom de *champs maudits*. La haute Auvergne a de même ses montagnes dangereuses que les bergers évitent avec soin. Tous ces faits singuliers s'expliquent facilement, quand on connaît les différents modes de reproduction de la bactériidie. Elle se multiplie d'abord par bourgeonnement et c'est de cette façon qu'elle finit par envahir tout le sang des animaux malades. Mais si on étudie au microscope une goutte d'urine dans laquelle elle est cultivée, on constate que dès que la vie du microbe devient difficile, les bâtonnets se remplissent de points plus ou moins brillants. Leurs contours se résorbent alors et il ne reste bientôt plus que ces points infiniment petits auxquels M. Pasteur a donné le nom de *corpuscules germes* ; ce sont en effet les spores de la bactériidie.

Or, il est une loi générale suivant laquelle, surtout dans les espèces inférieures, les graines, les œufs, les germes sont toujours beaucoup plus résistants aux influences extérieures que la plante ou l'animal qu'ils doivent reproduire.

Les corpuscules germes résistent en effet à des températures qui tueraient certainement la bactériidie ; au contraire de celle-ci, ils peuvent vivre dans une atmosphère d'acide carbonique ; enfin, ils sont capables de rester très longtemps dans cet état de germes et de subir ainsi des fortunes très diverses sans perdre leur vie latente. Dès qu'ils se trouvent ensuite dans des circonstances favorables, ils s'allongent sous forme de bâtonnets, bourgeonnent et exercent tous les ravages de la bactériidie adulte. On comprend maintenant que la maladie soit endémique dans

certaines localités. Le microbe ne périt pas tout entier avec l'animal qu'il a tué ; il laisse des corpuscules germes et ceux-ci peuvent résister à des accidents variés sans perdre leur vitalité. Il suffit pour qu'ils soient absorbés et repassent à l'état de bactériidies de circonstances quelquefois très futiles, ce qui explique l'origine en apparence spontanée de certaines épizooties. Je dis en apparence, car en réalité cette spontanéité n'existe pas puisque ce sont toujours des causes extérieures qui produisent la maladie.

Quant aux *champs maudits*, ce sont des terrains dans lesquels on a autrefois enfoui des animaux morts du charbon. On savait parfaitement, avant M. Pasteur, que telle était la cause de leur pernicieuse influence. Ces faits auraient même pu servir d'arguments à ceux qui niaient les propriétés de la bactériidie charbonneuse. En effet, M. Davaine avait autrefois prouvé que la putréfaction détruit cet organisme qui ne peut vivre dans une atmosphère d'acide carbonique. Mais nous venons de voir qu'en disparaissant notre microbe laisse des germes et que ceux-ci ne meurent pas en présence du gaz carbonique. Or, M. Pasteur a démontré que la terre des champs maudits renferme de ces germes ; il en a même retrouvé dans des terrains où l'on n'avait pas enfoui de cadavre depuis douze ans. Il doit sembler difficile que l'on puisse distinguer de petits corpuscules à peine visibles au microscope, dans des terres qui renferment, nous le savons, un grand nombre d'autres germes de même forme et de même petitesse. Voici une description très sommaire du procédé dont s'est servi M. Pasteur. Elle pourra donner une idée de l'ingéniosité et en même temps de la simplicité de ses expériences.

Il lave la terre suspecte et laisse reposer les eaux de lavage. Le dépôt renferme un grand nombre de germes de différentes espèces, parmi lesquels il en est qui ne peuvent

pas résister à une température de 90°. Il suffit donc pour faire périr ces derniers de soumettre le dépôt à cette température, pendant quelques heures. Parmi ceux qui résistent, il n'en est que deux qui soient inoculables aux animaux : un vibrion très dangereux qu'on appelle le *vibrion septique* et la bactériodie charbonneuse.

Inoculons donc à un certain nombre d'animaux des parcelles du dépôt calciné, nous verrons quelques-uns d'entre eux être atteints de la maladie du vibrion septique, c'est-à-dire de la septicémie ; mais si la terre en expérience renfermait des germes de bactériodies, il en est d'autres qui mourront du charbon et nous aurons ainsi la preuve que nous cherchions.

Mais on doit se demander comment ces corpuscules ont pu revenir à la surface du sol. Les animaux ont été enfouis à une certaine profondeur et il semble que les eaux de pluie auraient dû entraîner les germes vers le fond de la fosse et les y retenir. M. Pasteur a démontré que les vers de terre sont les agents qui opèrent ce transport. On sait que ces animaux déposent à la surface du sol de petits cylindres de terre, sortes d'excréments qui ont été absorbés par eux dans les profondeurs. Or, en recueillant sur les *champs maudits* les amas formés par ces petits cylindres et en les soumettant à la méthode décrite ci-dessus, on peut y déceler la présence des germes de la bactériodie charbonneuse. Il est probable du reste que les vers ne sont pas les seuls agents de ce transfert et que bien des insectes leur viennent en aide.

## V.

Je me suis étendu longuement sur l'étude du charbon, parce que cette étude donne une idée précise de ce qu'on

peut attendre de l'application de la théorie des germes à la pathologie des maladies contagieuses. Je dois dire, du reste, que cette affection est la seule qui ait été jusqu'ici bien étudiée à ce point de vue, au moins de celles qui peuvent atteindre l'espèce humaine.

Parmi les *zoonoses* ou maladies propres aux animaux, il en est une dont la cause a été mise en pleine lumière par M. Pasteur. C'est une maladie des animaux de basse-cour, à la fois épidémique et contagieuse, qui est connue sous le nom de *choléra des poules*. Elle est due à la présence dans le sang des gallinacés d'un microbe aérobie extrêmement petit. On peut le cultiver dans du bouillon de poulet et donner le choléra à des poules saines, en leur inoculant quelques gouttes de ces cultures. La démonstration de l'origine parasitaire de cette affection est donc complète. En outre, l'étude des propriétés de ce petit organisme a donné l'explication d'un symptôme bien remarquable. Les poules atteintes par la contagion tombent dans un profond sommeil, dont il est difficile de les tirer et la mort survient, sans qu'elles se réveillent. M. Pasteur a démontré que le microbe sécrète une substance soluble qu'il a pu isoler par la filtration et qui est un puissant narcotique. Cette substance soluble inoculée à des animaux de basse-cour les endort d'un sommeil comparable à celui du choléra, mais ne les tue pas, ce qui prouve que c'est bien la présence seule du microbe dans le sang des gallinacés qui est cause de leur mort.

Il est un grand nombre de maladies, soit des hommes, soit des animaux, que l'on a attribuées à l'action des êtres microscopiques. Je citerai parmi les plus connues : la fièvre typhoïde, la fièvre paludéenne, la diphthérie, la lèpre, la furonculose, la syphilis, la tuberculose ou phthisie pulmonaire, la fièvre puerpérale, l'infection purulente et

l'infection putride, l'érysipèle, les diverses fièvres éruptives, la blennorrhagie.

Dans toutes ces maladies on a reconnu la présence d'organismes vivants, dans les tissus ou les humeurs des malades. Mais pour aucune d'entre elles, on n'a pu prouver que le microbe est réellement la cause du mal. Pour que cette démonstration soit complète, il faut en effet que toutes les preuves fournies par M. Pasteur, dans ses études sur le charbon et le choléra des poules, soient réunies. Il faut que le microbe ait été cultivé en dehors de l'organisme dans un liquide approprié, puis isolé par des cultures successives, non seulement des autres êtres vivants qui pourraient se développer en même temps que lui, mais de toutes les substances solubles que pouvait contenir la goutte originelle d'ensemencement. Enfin il faut que par l'inoculation on ait reproduit exactement la maladie primitive. Or, ces expériences ne peuvent, on le comprend, se faire que sur les animaux et il est un grand nombre d'affections contagieuses que ceux-ci ne contractent jamais parce qu'elles sont propres à l'espèce humaine. C'est ce qui explique que le charbon et les *zoonoses* soient mieux connues sous ce rapport que les maladies qui ne s'attaquent qu'à l'humanité.

Il suffit du reste, pour bien comprendre toutes les difficultés que présentent ces questions, d'observer les résultats inattendus des expériences les mieux combinées. Dans ses études sur la rage, M. Pasteur ayant cultivé des microbes recueillis dans la bouche d'un enfant atteint de cette terrible maladie, les trouva doués d'une grande virulence ; par leur inoculation à des lapins, on communiquait à ces animaux non pas la rage, mais une affection absolument nouvelle à laquelle ils succombaient tous et dont notre savant décrivit soigneusement les lésions et les symptômes. De plus, il put

recueillir de ces organismes dans la bouche de personnes saines, surtout en faisant cette recherche le matin, sur des sujets à jeûn. Voilà donc un microbe qui se trouve normalement dans notre bouche et qui est doué d'une virulence, dont on n'avait pas jusqu'ici soupçonné l'énergie, parce que dans les conditions ordinaires, il ne se trouve pas dans un milieu favorable à la manifestation de cette virulence. Quelles réflexions suggère cette constatation et comme la pathogénie des maladies infectieuses se trouve subitement éclairée.

Si la théorie des germes explique un grand nombre de phénomènes pathologiques, elle est loin de toujours simplifier les questions. Elle fait ressortir, au contraire, la complexité de certains états morbides que l'on avait regardés jusqu'ici comme parfaitement définis. Ainsi, *l'infection purulente* et *l'infection putride*, qui décimaient autrefois les opérés de nos hôpitaux, ont été rattachées par M. Pasteur, la première au *vibrion pyogénique*, la seconde au *vibrion septique*. Mais en inoculant ces deux microbes à des animaux, on est loin de reproduire exactement les maladies que nous observons sur nos opérés. Il est évident qu'un certain nombre d'organismes microscopiques concourent à la production de ces états pathologiques. La septicémie expérimentale de Pasteur n'est qu'un des modes de l'infection putride, mode que nous n'observons jamais à cet état de simplicité. Le vibrion septique qui la produit se trouve ordinairement accompagné d'autres microbes, dont l'influence combat ou seconde la sienne, et c'est la résultante de toutes ces énergies dont nous observons les effets.

## VI.

Malgré toutes ces difficultés, les nouvelles découvertes

ouvrent de brillantes perspectives à tous ceux qui s'intéressent à l'étude des maladies contagieuses. Leurs résultats ne se bornent pas en effet à nous faire connaître la cause des maux qui nous affligent, ce qui serait sans doute une satisfaction pour notre esprit, mais une triste et stérile satisfaction. Cette connaissance est des plus fécondes en résultats pratiques et nous indique les moyens les plus propres à prévenir et à combattre les fléaux dont nous sommes si souvent victimes. Prenons pour exemple le charbon : n'est-il pas évident que la crémation des cadavres d'animaux morts de cette maladie serait le préservatif le plus efficace contre le retour des épizooties.

De plus, en étudiant l'action des diverses substances chimiques sur les microbes et sur leurs germes, on peut arriver à découvrir quels sont les désinfectants que l'on doit employer, non seulement pour prévenir leurs ravages, mais même pour les arrêter, lorsque malgré tous les soins, ces êtres si difficilement saisissables ont envahi l'organisme. L'iode tue la bactérie charbonneuse et la connaissance de ce fait a été utilisée avec succès par plusieurs chirurgiens, dans le traitement de la pustule maligne.

Ce sont du reste les chirurgiens qui jusqu'ici ont le plus bénéficié des nouvelles doctrines. Il y a quelques années à peine, les hôpitaux de nos grandes villes étaient des foyers de contagion. L'infection purulente, l'érysipèle, la fièvre puerpérale y avaient pour ainsi dire élu domicile et il est certaines opérations que personne n'eût osé entreprendre dans un hôpital parisien, par crainte de ces complications inévitables. J'ai dit plus haut que la genèse de ces diverses affections n'avait pu être encore élucidée d'une manière satisfaisante ; mais la presque généralité des chirurgiens les rattache à l'action des microbes et

agissent comme si ces microbes leur étaient parfaitement connus. C'est de cette conviction que sont nés les célèbres pansements de Lister et d'Alphonse Guérin, qui ont fait faire un si grand pas à la chirurgie contemporaine. Grâce à ces nouvelles méthodes dans le traitement des plaies opératoires, les accidents si redoutables que nous venons de citer ont presque entièrement disparu de nos hôpitaux et un grand nombre d'opérations qu'il eût été téméraire d'entreprendre autrefois sont entrées dans la pratique journalière.

Mais il était réservé à M. Pasteur de doter la thérapeutique d'une méthode beaucoup plus précieuse, en ce qu'elle est préventive et d'une portée générale. On sait que beaucoup de maladies infectieuses ne récidivent pas, ou bien ce n'est qu'après un temps assez long, et la seconde attaque est toujours moins grave que la première. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on inoculait la variole, en prenant toutes les précautions qui semblaient propres à assurer la bénignité de la maladie, et l'on mettait ainsi les sujets qui se soumettaient à cette épreuve à l'abri d'une variole grave, telle qu'on en observe surtout en temps d'épidémie. Malheureusement le résultat n'était pas toujours satisfaisant. Il arrivait quelquefois qu'après s'être servi d'un virus pris sur un malade légèrement atteint et que par conséquent on se croyait en droit de regarder comme peu énergique, on n'en voyait pas moins apparaître une éruption abondante et dont les suites étaient quelquefois funestes. On sait comment Jenner s'est immortalisé, en remplaçant cette méthode infidèle par la vaccination, c'est-à-dire par l'inoculation du *cow-pox*, maladie pustuleuse que l'on rencontre sur le pis de la vache. Le médecin anglais avait observé que les personnes qui s'inoculaient accidentellement le liquide de ces pustules, n'étaient jamais atteintes



de la variole et c'est ainsi qu'il fut amené à proposer le préservatif qui depuis a rendu tant de services à l'humanité.

M. Pasteur a fait connaître le moyen de rendre les animaux réfractaires, soit au charbon, soit au choléra des poules. C'est en étudiant le microbe de cette dernière maladie qu'il a fait pour la première fois cette importante découverte. Mais comme le principe des deux méthodes est le même, je ne parlerai ici que de la vaccination charbonneuse, qui est d'un intérêt plus général, en ce sens surtout qu'elle peut s'appliquer à l'espèce humaine.

La bactériidie charbonneuse cultivée dans un liquide largement exposé à l'air souffre et se développe difficilement ; mais comme nous l'avons vu, des spores apparaissent alors dans l'intérieur des bâtonnets et lorsque ceux-ci se résorbent, les corpuscules germes conservent à l'état latent la vitalité et la virulence du microbe dont ils sont issus. D'autre part, il est possible d'empêcher la formation des spores ; il suffit pour cela de maintenir, pendant toute la durée de l'expérience, le liquide de culture à une température voisine de celle qui tue la bactériidie, c'est-à-dire entre 42 et 43 degrés.

En combinant ces deux méthodes, on voit la vie du microbe devenir de plus en plus difficile. Au bout de deux mois, il n'en reste plus un seul vivant dans le liquide de culture et cependant il ne s'est formé aucun corpuscule germe ; aussi l'inoculation de ce liquide est-elle absolument inoffensive. M. Pasteur a eu la curiosité de rechercher ce qui résulterait de cette inoculation, si on la pratiquait plus tôt, c'est-à-dire un certain nombre de jours avant la mort des bactériidies. Il a observé qu'à ce moment la virulence, sans avoir complètement disparu, a beaucoup perdu de son énergie. L'inoculation du liquide de culture donne lieu à

une ébauche de la maladie, à une atteinte d'autant plus légère que la bactériémie est plus près du moment où elle doit succomber. On a alors ce qu'on peut appeler un *virus atténué* et on a en effet donné le nom d'*atténuation des virus* à la méthode que je viens de décrire. Cette atténuation est absolue et permanente. Si on cultive, dans les conditions ordinaires, ces bactériémies dont la virulence est si profondément modifiée, elles donnent naissance, soit par bourgeonnement, soit par germination, à d'autres bactériémies, qui ne possèdent exactement que les mêmes propriétés. On peut donc cultiver ces virus atténués, sans craindre de voir la virulence s'augmenter ni diminuer ; elle se conserve au même degré, quel que soit le nombre des cultures. Mais cette ébauche de la maladie que nous produisons ainsi rend-elle les animaux réfractaires à une nouvelle inoculation ? Oui, mais seulement d'une manière relative. L'immunité est d'autant plus complète que le virus était moins atténué et que le sujet en a reçu une atteinte plus profonde.

Telles sont les données scientifiques sur lesquelles reposent la méthode de vaccination de M. Pasteur. Voici maintenant comment il procède. Il vaccine une première fois un mouton, par exemple, avec du virus très atténué. L'animal éprouve à peine un léger malaise et dans tous les cas se rétablit promptement. Il est vacciné une seconde fois avec un virus plus actif et grâce à sa première vaccination, c'est à peine s'il en ressent les effets. On peut ensuite lui inoculer impunément le liquide le plus virulent, du sang d'animal charbonneux, par exemple. L'immunité lui est acquise et il résiste à ce traitement qui tuerait certainement tout autre animal de sa race.

Ces résultats si importants ont été vérifiés d'une manière éclatante, dans une grande épreuve faite à Pouilly-le-Fort,

auprès de Melun, sous les auspices de la Société d'Agriculture de cette ville. M. Pasteur avait formulé lui-même les conditions de l'expérience et il en avait annoncé les résultats avec une hardiesse qui n'a eu d'égale que la précision avec laquelle ses prophéties se sont réalisées. Cinquante moutons avaient été divisés en deux lots de vingt-cinq chacun. Le premier groupe fut vacciné par M. Pasteur, suivant la méthode que je viens d'exposer. Puis tous les animaux furent inoculés avec du sang charbonneux et on prit toutes les précautions, pour que chaque inoculation se fit dans les mêmes conditions. Tous les moutons non vaccinés périrent et pas un seul de ceux qui avaient été traités par la vaccination ne fut victime du charbon. De nouvelles expériences faites à Alfort sont venues confirmer la réalité de cette magnifique découverte et non seulement un certain nombre d'agriculteurs se sont empressés de faire vacciner leurs bestiaux, mais des vétérinaires, des bergers mêmes n'ont pas craint de se soumettre à cette épreuve. Enfin les nations étrangères se sont préoccupées de cette question et d'importantes expériences ont été organisées en Allemagne. Je ne sais si le résultat en est actuellement connu.

On doit se demander combien de temps durera cette immunité conférée ainsi aux animaux. Il est bon sur ce point de se tenir sur la réserve, car en pareille matière, il ne faut rien avancer qui ne repose sur des faits précis. Je dois dire cependant que les expériences de laboratoire faites par M. Pasteur lui ont permis d'affirmer que cette durée sera assez longue, pour que l'on puisse retirer un sérieux profit de sa découverte.

On voit que la vaccination charbonneuse se distingue de la vaccination Jennerienne, en ce qu'elle repose sur des données scientifiques absolument certaines. C'est ce

qui en constitue surtout l'importance. Elle montre en effet tout ce qu'on doit espérer de l'étude des microbes telle que l'a inaugurée le professeur de l'École normale et à ce titre on comprend que M. Bouley l'ait appelée la plus grande découverte scientifique de notre siècle.

Tels sont les services rendus à la science et à l'humanité par M. Pasteur. Tout fait espérer que la série de ses découvertes n'est pas terminée : bien que l'opiniâtre labeur auquel il s'est livré toute sa vie ait ébranlé la santé de cet illustre maître, ni son ardeur au travail, ni son courage n'en ont été diminués. La fièvre jaune ayant fait dernièrement une courte apparition sur nos côtes, il n'a pas craint, malgré ses infirmités, de se rendre à Pauillac, s'enfermer dans un lazaret, afin d'y étudier à son aise le terrible fléau, montrant ainsi que, chez lui, le courage moral et le dévouement sont à la hauteur de l'intelligence.

La glorieuse renommée qu'il s'est acquise par ses travaux, rejaillit sur notre pays ; aussi sommes-nous heureux de constater que la France ne s'est pas montrée ingrate envers lui. Peu de savants ont été comblés d'autant d'honneurs. J'ai déjà énuméré tous ceux qu'il avait brillamment conquis en 1873. Depuis il a été promu grand officier de la Légion-d'Honneur en 1878. En 1874, l'Assemblée nationale lui vota, sur le rapport de M. Paul Bert, une pension viagère de 12,000 fr., et l'année suivante la même somme lui fut allouée comme pension de retraite. Enfin l'Académie française vient de couronner cette brillante carrière en l'admettant à succéder à Littré. Il n'est pas de ma compétence d'apprécier son discours de réception. Je me bornerai à constater qu'il a tenu à faire devant l'illustre assemblée une franche profession de foi spiritualiste. C'était une tâche d'autant plus délicate qu'il avait à faire l'éloge de son prédécesseur dont il est un

sincère admirateur. Il devait de plus s'attendre à la réplique d'un maître dans l'art de bien dire. Il s'en est acquitté à son honneur, et ce qui frappe dans son discours, c'est la simplicité de son argumentation, simplicité qui n'exclut ni la grandeur des idées, ni la force du raisonnement.

---

DIVERSITÉ, C'EST MA DEVISE.

---

# QUELQUES MOTS

SUR LA

## RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ

A NANTES

AVANT LA RÉVOLUTION

PAR M. ROUAUD.

---

« Donner à tous indistinctement, c'est doter la  
» profession de mendiant; donner aux seuls néces-  
» siteux, c'est s'acquitter d'un devoir envers  
» l'humanité, c'est payer la dette de la société;  
» porter des consolations dans le sein des familles,  
» y distribuer des secours, c'est la perfection de  
» la charité publique. »

### PRÉFACE.

---

Notre but n'est pas de faire l'histoire de la misère publique à Nantes, nous voulons indiquer seulement en quelques pages les moyens employés à diverses époques pour venir en aide aux pauvres et pour éteindre la mendicité.

Il s'ouvre deux voies bien différentes pour soulager la misère, il s'offre deux modes bien distincts pour exécuter cette grande œuvre; ces deux voies tendent à la fois au but principal, ces deux modes sont utiles, nécessaires, quoique successifs et subordonnés l'un à l'autre.

Le premier mode, le seul que nous aurons à étudier, est essentiellement pratique, c'est la charité en action : à la vue du malheur elle s'émeut, elle lui apporte les remèdes les plus prompts, les plus directs. Tantôt sous les formes de la charité privée, elle s'exerce par des secours individuels, elle établit un commerce particulier entre celui qui donne et celui qui reçoit : c'est cette charité directe que nous verrons prédominer dans ce que nous appellerons *période ecclésiastique*. Plus tard, la charité se transforme avec les besoins nouveaux, elle fonde, dote, dirige de vastes établissements ; elle ouvre des asiles à l'infortune et distribue des secours réguliers ; alors, pour desservir ces établissements, nous voyons se former ces associations religieuses où la piété chrétienne, brillant d'un éclat si pur, inspire ces héros de la bonté dont la mémoire est justement honorée de nos respects : les Saint-Jean de Dieu, les Saint-Camille de Lellis ; les Saint-Vincent de Paul, les Legris-Duval ; puis, l'action des corps constitués se fait sentir, l'administration des villes s'impose le glorieux devoir de provoquer, d'encourager, de protéger toutes les institutions de bienfaisance, de soutenir celles d'entre elles qui, par leur nature, leur importance, leur étendue et leur rapport avec l'ordre général ont besoin d'être dotées des deniers publics et dirigées par l'autorité civile : c'est la période municipale. Enfin, la répression de la mendicité s'impose comme question sociale et l'État reconnaît la nécessité de s'en occuper sérieusement, car elle devient un péril : la période gouvernementale commence alors.

La très incomplète étude que nous allons entreprendre s'arrête aux environs de 1789 ; car à cette époque la charité publique subit une transformation dont nous n'avons pas à nous occuper, mais dont nous allons cependant indiquer l'esprit en quelques lignes.

Après la révolution, quand le gouvernement fut devenu une chose moins impersonnelle, que chacun sentit son action libre dans l'état libre, la charité telle que l'entendaient nos pères, la charité active, se transforma, et ce second mode de charité qui appartient davantage à la réflexion, à la prévoyance, devint la philanthropie : c'est encore la charité, mais la charité studieuse qui cherche à s'instruire sur les moyens à employer pour soulager le malheur.

De même que la charité active s'enflammait à la vue de l'infortune, la philanthropie s'éclaire à la vue des établissements fondés par la charité agissante ; sa mission survient donc plus tard, elle ne se substitue pas à sa devancière, à l'initiative individuelle, que rien ne saurait remplacer, mais elle est son utile auxiliaire quand elle ne se borne pas à des déclamations ou à des spéculations stériles.

La vraie philanthropie a aussi ses veilles, ses travaux et ses sacrifices : c'est elle qui a fait l'honneur des Howard et des Allen, des Morton-Eden et des Mac-Farlan en Angleterre ; des Wageman, des de Rochow, des Winkelman, des Busch, des Rumford et des Voght, en Allemagne ; de nos abbés Baudeau et Récalde, des Chamousset, des Tenon, des Dupont de Nemours, des La Rochefoucauld-Liancourt, des Monthyon, en France.

Cette charité studieuse rend des services moins directs, moins immédiats, sans doute, son influence est plus éloignée, plus générale, plus lente ; mais elle n'en est pas moins réelle, moins nécessaire : elle devient même indispensable à une époque, comme la nôtre, où le développement de la civilisation, de l'industrie et du luxe donne plus d'étendue aux besoins des classes malheureuses, et demande une combinaison plus économique et mieux comprise des divers genres de secours.



Nous renfermant strictement dans les limites que nous nous sommes imposées, nous allons étudier successivement les moyens employés pour réprimer la mendicité dans notre ville à trois époques différentes :

1° Antérieurement à l'établissement de la mairie de Nantes, période ecclésiastique ;

2° De l'établissement de notre mairie à l'édit de 1662 créant les hôpitaux généraux du royaume, période municipale ;

3° De l'édit de 1662 à la révolution, période gouvernementale.

---

## PREMIÈRE PARTIE

Antérieurement à la création de la mairie de Nantes.

---

### PÉRIODE ECCLÉSIASTIQUE.

---

Comme nous l'avons dit au début de ces notes, le premier mode de soulagement des pauvres est l'aumône directe pour subvenir à tous les besoins de l'indigence ; puis, ce secours individuel et passager étant reconnu insuffisant, la charité publique est amenée à créer des institutions fixes pour le soulagement des malheureux et à y appliquer le produit de la collecte des aumônes : c'est-à-dire qu'au lieu de donner directement à l'indigent, on donne aux institutions charitables chargées de répartir suivant les besoins de chacun et d'une façon plus réfléchie les sommes versées par les particuliers.

Nous avons appelé cette période *ecclésiastique*, parce que les distributions d'aumônes se faisaient généralement dans les églises, par les mains du clergé, et particulièrement des curés et des prêtres des paroisses à qui les fidèles confiaient ces délicates fonctions.

Ces distributions d'argent et de vivres aux pauvres de chaque paroisse n'avaient point pour but direct l'extinction de la mendicité : on ne contestait alors à personne le droit de tendre la main, et la pauvreté était loin d'être devenue un danger public. Aussi, dans cette première période, aucun règlement de police, aucune idée politique : c'est purement et simplement de la charité chrétienne sans arrière-pensée ; nous n'avons donc pas à nous appesantir sur cette époque, la répression de la mendicité n'étant pas la fin que l'on se proposait.

Qu'il nous soit permis, toutefois, de rendre hommage à l'inépuisable charité de nos pères qui, stimulés par leurs pasteurs, fondèrent et dotèrent ces aumôneries nombreuses, asiles du malade et de l'indigent, dont la réunion a constitué l'Hôtel-Dieu de Nantes.

Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la mendicité, loin de décroître avec l'aumône directe, prit des proportions inquiétantes qui attirèrent l'attention des pouvoirs publics, et déjà, pour chercher à réduire le nombre des pauvres, on prit des mesures insuffisantes, sans doute, mais qui montrent cependant que l'importance de la question n'échappait pas à la royauté.

Philippe le Bel s'occupa, dit-on, de la situation des pauvres du Comté nantais, et, naturellement, c'est au clergé qu'il dut s'adresser pour remédier au mal qu'on lui signalait.

De concert avec le gouvernement, et en retour des avantages concédés par le roi, tous les couvents de notre évêché s'engagèrent à recevoir et à soigner les malades suivant leurs ressources, et à subvenir aux besoins d'un certain nombre de pauvres. Par cette mesure, les indigents eurent alors une nourriture assurée, et ils purent chaque jour se présenter avec leur famille à la porte du couvent

dont ils dépendaient pour y recevoir le pain et les vivres qu'on y distribuait.

L'engagement pris par les communautés religieuses ne fut pas toujours tenu, il faut bien l'avouer, et le clergé faillit bientôt à sa tâche, abandonnant le soin des pauvres à l'ombre d'autorité municipale que notre ville possédait alors.

Cet abandon d'une des plus belles prérogatives de sa mission divine eut certainement pour le clergé des suites fâcheuses qu'il n'est pas de notre sujet de développer ici, mais qui, plus tard, amenèrent des conflits regrettables avec la mairie de Nantes.

Dès l'ordonnance de 1532 et l'arrêt du Parlement (1548) qui l'évincèrent du gouvernement des hôpitaux, le clergé était dépossédé du soin des pauvres et la période communale était commencée (1).

Maintenant, soyons juste, antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle, le clergé fut l'auxiliaire utile, indispensable même, de la charité publique ; toutes les fondations pieuses ayant pour but le soulagement de la misère furent encouragées et dotées par lui, et si la mendicité ne fit que s'accroître, c'est qu'on ne s'était pas proposé son extinction, mais simplement de secourir les pauvres.

Eteindre ou même réprimer la mendicité eût été, d'ailleurs, chose impossible ; la Société féodale, telle qu'elle était constituée alors, ne permettait aucun changement d'état : mendiant vous naissiez, mendiant vous mouriez. Dans ces conditions, l'aumône par la main du

(1) L'édit de François 1<sup>er</sup> (1532) reproche au clergé nantais de s'attribuer le produit des aumônes destinées aux pauvres et aux hôpitaux ; l'arrêt du Parlement de Bretagne (1548) est conçu dans les mêmes termes.

(Abbé TRAVERS.)

prêtre ou du moine avait sa raison d'être ; en effet, quand un misérable serf rencontrait un seigneur, il fuyait et ne lui tendait pas la main ; mais ce noble qui n'avait aucun point de contact avec le pauvre, et qui eût dédaigné de soulager sa misère, donnait à l'église et au convent à charge de secourir les indigents de ses terres. Au besoin même le prêtre allait stimuler la charité du riche seigneur, et ce que ce dernier eût certainement refusé à la demande du pauvre, il l'accordait à l'exhortation du prêtre.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### **De la création de la Mairie à l'ordonnance de Louis XIV concernant les hôpitaux généraux du royaume.**

---

#### PÉRIODE MUNICIPALE.

---

Nous avons vu le soin des pauvres abandonné d'abord au clergé et à la charité publique, puis à l'ombre d'autorité municipale qui existait avant la création de la mairie de Nantes ; nous allons étudier maintenant les mesures que prirent le corps de ville, le maire et les échevins, pour régler la mendicité.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>, les bourgeois avaient redoublé d'instance pour obtenir l'établissement d'une municipalité régulière : beaucoup de villes, en effet, possédaient un maire, des échevins et des juges consuls, il était donc souverainement injuste que notre cité fût privée d'avantages que l'on concédait à des villes bien moins importantes qu'elle (1).

(1) Archives de la mairie. Archives curieuses de Nantes et des départements de l'Ouest (VERGER).

Après des démarches incessantes, des lettres patentes données à Blois par François II (janvier 1559) accordèrent aux bourgeois l'autorisation d'élire un maire d'an en an et des échevins de trois ans en trois ans par lesquels « les affaires communes devaient être doresnavant conduictz, traictez, pollicez et gouvernez. »

Bien que ces lettres eussent été enregistrées au Parlement de Bretagne le 30<sup>e</sup> jour d'avril 1560, il fallut lutter quatre ans encore contre les oppositions du seigneur de Sansay, gouverneur de Nantes, que sa tyrannie faisait exécuter des habitants, du sénéchal, Guillaume Lemaire, du connétable de Nantes, le sieur de la Chartebouchère, et des greffiers, maîtres Gaudin, François Symon et Jehan Calo, ce dernier au nom et comme procureur du sieur François de la Rivière.

Le procureur général de l'Université, Jehan Valadin, déclara aussi que les immunités accordées à la ville étaient contraires aux privilèges de son corps, et l'évêque de Nantes s'opposa à l'exécution des lettres patentes, attendu que parmi les concessions faites à la mairie il pouvait s'en trouver de contraires à ses droits.

Nonobstant ces oppositions et celles du procureur des régales, Julien du Boc, et de l'alloué, Pierre Le Cousturier, oppositions dont le conseiller du roi, Michel Dessefort, dut décerner acte, le procureur des bourgeois convoqua les principaux habitants de la cité et les officiers des divers ordres à se réunir dans l'église des Cordeliers pour procéder à l'élection des 50 notables qui devaient choisir entre eux le maire, les échevins et les juges consuls (novembre 1564).

A la première assemblée, Geoffroy Drouet, sieur de Langle, en Couëron, fut élu maire de Nantes ; et, la nuit étant venue, on remit au lendemain la nomination des échevins dont le premier devait être sous-maire.

Le lendemain, les bourgeois choisirent « pour les dits 10 eschevins, conseillers de la chambre et maison commune de la dite ville, au rang et ordre qui en suict ; savoir : pour le premier, le sieur Yvon Rocaz, soubz-maire, Jehan Leloup sieur du Breuil, Robert Pillais sieur de l'Essongère, Jehan Picaud sieur de la Mossetière, Anthoine de Myrande, Michel Lorient sieur Duffiez, Estienne Boucher sieur de la Barthelotière, François Salmon, René Martin sieur de la Thomazière et Anthoine Gravoil sieur de Saint-Michel » (28 novembre) (1).

Dans le règlement général que la nouvelle municipalité s'empessa d'élaborer, nous trouvons les dispositions suivantes concernant la mendicité :

« Les amendes intervenues et adjugées... seront mises aux mains du myseur ou recepveur de la ville pour estre employées aux affaires de la dite mairerie et à la nourriture des paouvres seulement.

» Auront les dits maire et eschevins la cognoissance et manymment des paouvres, ausmosneries, et correction sur les jureurs de Dieu, yvrongnes, vacabonds, passans ès dicte ville et fors bourgs, mendicans vallides et aultres semblables malvenus et inutiles. »

Ces dispositions approuvées du roi Charles IX, suivant lettres patentes données à Chollet le 6 octobre 1565, n'étaient que les bases d'une réglementation plus sérieuse de la mendicité. Pour rendre cette réglementation plus efficace et lui donner plus de force, la communauté de ville voulut s'entourer de toutes les lumières, et se renseigner auprès de tous ceux qui devaient s'intéresser au bien public (2).

(1) Archives de la mairie.

(2) La pièce originale est aux archives de l'Hôtel-Dieu (série G, représentation de la mendicité).



Le 16 avril 1568, se réunirent au palais épiscopal, sous la présidence de « révérend père en Dieu messire Philippe Dubec, évesque de Nantes, messire René de Sansay seigneur du dit lieu, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de sa chambre, cappitaine et gouverneur des ville et chasteau de Nantes, Anthoine de Saint-Marsal, doyen, François de Bodieu, grand vycaire du dit seigneur évesque, nobles gens René de Breslay et Guillaume Beziau sieur des Hayes, conseillers du roy en sa court du Parlement de Bretagne, Nycollas de Troyes, seigneur de Boisregnault aussy conseiller du roy, trésorier de France et général de ses finances au dit pays, René de Cambout seigneur du dict lieu, maistre et général des eaux et forests, Loys de Collobel sieur des Cadres, conseiller au siège présidial, Jan Mesnager sieur de la Mynaudière, procureur au présidial, Mathieu André, docteur aux droietz, avocat au Parlement, mayre de Nantes, Robert Poullain sieur de la Branchonnière et Guillaume Gougeon, banquier, eschevins, Julien Dauffy, advocat au siège, procureur scindic des habitants de Nantes, sieur de la Mullonnière, maistre Guillaume Gaudyn, sieur de la Chemynière, greffier d'office au dit Nantes » qui élaborèrent en commun l'arrêté suivant, que l'on communiqua au sénéchal et qui fut signé par tous les membres présents et par Yvon Rocaz et Dronet, anciens maires.

« Premièrement pour obvyer que les vraiz pauvres soient frustrez des aulmosnes du peuple par le moyen des mendicands vallides a esté advisé que deffenses seront faictes suivant les ordonnances du roy à tous les mendicands vallides qui pourront travailler et gagner leur vye par leur labour, tant hommes que femmes, de quester, mandier, et demander l'aulmosne, en la ville ny aux fauxbourgs sous peine de fouet. »

L'arrêté défend ensuite aux vrais pauvres de mendier dans les églises « et aultres lyeulx publicques », attendu qu'il sera pourvu à leur nourriture « sellon et ainsy qu'il est ci-après déclayré. »

« Affin que les aulmosnes soient deument administrées, seront éleux, commys et députez troys notables personnaiges qui seront nommez gouverneurs ou administrateurs des paouvres, dont le premier sera de l'esglise que monseigneur l'Evesque et son chappitre nommeront, l'autre de la justice et sera par messieurs de la justice esleu et commis, le troisieme ung eschevin ou aultre notable bourgeoys qui sera nommé et esleu par les maire et eschevyns, lesquels députez auront la totale charge, conduiete et gouvernement du faiet des paouvres et surintendance sur les administrateurs des hospitaux de la dicte ville et forsbourgs, et feront ceste charge le temps d'un an.

» Et affin que ceulx qui feront la dite charge l'année après puissent estre instruietz, a esté advisé que procédant à l'élection des dicts gouverneurs ou administrateurs des paouvres, seront esluz troys aultres notables personnaiges de quallitez susdites qui seront désignez gouverneurs des paouvres pour l'année subséquente. »

Ces administrateurs auxiliaires assistaient au bureau qui se tenait le dimanche à la maison de ville, et remplaçaient les titulaires, en cas d'absence, de maladie ou d'empêchement légitime. Après leur élection, les administrateurs prêtaient serment à la municipalité « de bien et loyaulment faire et remplir leur charge. »

La clause qui oblige les élus à accepter sous peine de 60 livres d'amende applicable à la boîte des pauvres a été rayée sur la pièce que nous avons sous les yeux, après avoir été ajoutée au premier texte.

Les gouverneurs choisis avaient seuls le droit de faire

entrer les indigents dans les hôpitaux où ils devaient les visiter au moins trois fois par semaine.

« Ne pourront toutesfois faire mettre au grand hospital de la dicte ville aucuns mallades de vérole, taigne ou galle ou aultres malladyes contagieuses ; ains seront telz mallades mins à l'hospital de Toussainctz ou aultre hospital destiné pour l'espèce de la malladye. »

Les administrateurs devaient présenter tous les ans l'inventaire de leurs biens, et chaque dimanche « ung vray estat de la recepte et dépense de chacune sepmaine, » puis, sur la délivrance de cet état, on donnait l'ordre au receveur général de l'aumône de verser aux hôpitaux les sommes nécessaires à l'entretien des pauvres.

Dans chaque paroisse, un receveur particulier recueillait toutes les semaines les libéralités des habitants, et un receveur de l'église percevait les dons de l'évêque et du clergé ; ces receveurs étaient élus par les « fabriqueux » et soumis à l'acceptation des gouverneurs des pauvres qui engageaient les curés et les vicaires à vérifier le plus souvent possible le journal de leurs recettes et de leurs dépenses :

« Davantaige, continue le règlement, en chacune esglise sera mis ung tronc ou bonette fermant de cleff aux despens des fabrices d'y celles esglises, et par les hostelleries des bonettes pour y mettre les aulmosnes qui seront offertes... et les deniers baillés au receveur général par chacune sepmaine. »

La distribution des sommes ainsi recueillies se faisait le dimanche dans toutes les paroisses de la ville ; les pauvres qui n'étaient pas du pays recevaient du pain et étaient invités à passer promptement leur chemin, le règlement interdisant aux habitants de les loger plus d'un jour et une nuit ; cependant, en cas de maladie, on les soignait

à l'hôpital, et, après leur convalescence, on leur donnait un secours de route.

Chaque année, la direction des pauvres organisait une procession générale des indigents secourus, laquelle procession était suivie d'un sermon « pour inciter les riches à continuer leurs aulmosnes, et exhorter les pauvres d'avoir patience en leur pauvreté. » Nous parlerons plus tard de cette coutume qui s'est perpétuée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les trois derniers articles du règlement que nous étudions sont ainsi conçus :

« Les aulmosnes, questes, distributions, lettres, contractz et enseignements et les inventaires des biens meubles et titres seront mis en la dicte maison de ville sous troys cleffs dont le gouverneur de l'esglise en aura une, la justice une et le mayre de la ville l'autre.

» Tous sergents seront requis de faire exécuter la présente ordonnance sous peine de vingt sous d'amende applicable aux paouvres.

» Finalement pourront les gouverneurs adviser et ordonner tout ce qui est requis pour l'exécution du présent règlement, mesme envoyer les plus vallides des aulmosneyers chercher les restes des repas aux portes de la ville, aux boettes, tant pour demander l'aulmosne que empescher que nul entre en ville en habit de paouvre s'il ne l'est, colloquer les femmes et aultres qui pourront travailler aux mestiers, séparer les taigneux et pestiferez, députer barbiers pour les penser et cadener leurs maisons, chasser les gouges, putains et aultres débauchées et ministres de paillardise, comettre un maistre des gueuz et généralement pourront faire tout ce qu'ils verront estre requis et nécessaire pour l'entière exécution et observation de ceste pollice. »

Par ordonnance royale de janvier 1572, Charles IX

approuva ces dispositions et confirma tous les droits des maire et échevins de Nantes ; mais, dans les premières années du règne de Henri III, le Conseil royal enleva la police générale au corps de ville et ne lui laissa que la police municipale, en spécifiant toutefois que les amendes prononcées par les juges et officiers de justice seraient appliquées aux pauvres comme par le passé (1577) (1).

Dès que l'assemblée des notables eut rédigé son règlement, elle dut se mettre en devoir d'en assurer l'exécution, mais là était le point difficile. Les nouveaux gouverneurs des pauvres et les suppléants choisis, ainsi que le trésorier général, ne furent pas longtemps à s'apercevoir que leur projet péchait par la base. Secourir les pauvres valides dans la limite du produit des aumônes recueillies, rien n'était plus facile ; mais faire entrer les indigents incapables de tout travail dans des hôpitaux déjà surchargés de malades, la chose était complètement impossible. Aussi, quelques mois s'étaient à peine écoulés que la municipalité, sur les représentations des pères des pauvres, dut chercher à construire un hôpital destiné à suppléer à l'insuffisance des aumôneries de Toussaint et de Notre-Dame-de-l'Erdre : la question, d'ailleurs, devenait d'autant plus pressante que diverses épidémies avaient encombré ces maisons de malheureux pestiférés.

Après avoir obtenu l'autorisation du roi, les maire et échevins acquirent du sieur de la Vrillière, « le lieu, maison, manoir et tenement de l'Asnerie, » situé au bas de la Fosse, et y établirent un hôpital qui fut depuis appelé *Sanitat*.

N'ayant point à nous occuper ici de cette maison comme

(1) Copie de l'ordonnance de Henri III est aux archives hospitalières (série G).

asile de pestiférés, nous passerons sous silence tous les règlements destinés à prévenir le retour des maladies contagieuses, nous ne considérerons donc le Sanitat que comme le refuge de la misère, le lieu de renfermement des pauvres, la prison des vagabonds et des mendiants.

Quelles étaient, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les ressources que la charité publique mettait à la disposition des directeurs de l'hôpital, pour subvenir aux besoins des indigents ?

L'unique compte d'un receveur conservé jusqu'à nos jours va nous en instruire (1).

« Au nom de Dieu, compte du grand de toute la receipte que Ymbert d'Orléans, marchand, a faicte en l'année de sa charge qu'il a estay trésorier et recepveur général de la police des paouvres, commensant à la feste de M. Sainct Jehan-Baptiste 1591, fynissant à pareil jour 1592, lequel compte le dict d'Orléans supplie messieurs les paires et gouverneurs des paouvres examiner en charge et décharge selon les articles cy après. »

Après ce préambule, le receveur général mentionne les sommes qui lui ont été remises lors de son entrée en fonction par les directeurs en charge : de Mordelle, archidiaque et Santo-Domingo, échevin, puis les comptes que lui ont rendus ses prédécesseurs, Thomas Denis et Laurent Moulmier. Nous apprenons que dès cette époque les pauvres possédaient quelques rentes dont le produit venait s'ajouter aux libéralités de l'évêque, dont les fermiers versaient chaque année 40 écus sols, et qu'ils percevaient en outre du miseur 27 écus et 46 sous 8 deniers pour la rente due annuellement « à ladite police par MM. de la mairie de cette ville de Nantes. »

(1) Archives du Sanitat.

Après avoir tenu compte de ces recettes et du produit de six rentes perpétuelles, le trésorier continue en ces termes :

« Au nom de Dieu et de la Vierge Marye, compte rendu par moi, Ymbert d'Orléans, marchand, à présent trésorier et recepveur général de la pollice de ceste ville et forsbourg de Nantes, à MM. les paires et gouverneurs des dictz paouvres, savoyr : à noble, vénérable et discret messire Julien Durand, sieur du Rocher, trésorier et chanoyne de l'esglise St-Pierre, à René Foucault, conseiller du Roy et garde-sceau du dict Nantes, et à noble homme Bonaventure Deredye, pour l'année commensant à la St-Jehan-Baptiste 1591, fynissant à pareil jour 1592. »

Vient ensuite le produit des aumônes recueillies dans chaque paroisse ou quartier par le receveur particulier, aumônes qui montent pour le mois de juillet 1591 aux sommes suivantes :

« Saint-Sembin 3#10<sup>s</sup>, Saint-Nicolas 49#18<sup>s</sup>, Saint-Saturnin 24#13<sup>s</sup>, Sainte-Croix 23#2<sup>s</sup>, Saint-Léonard 3#10<sup>s</sup>, Saint-Vincent 19#12<sup>s</sup>, Saint-Laurent 7#8<sup>d</sup>, Notre-Dame 24#4<sup>s</sup>, Chapitre de Notre-Dame 5#3<sup>s</sup>4<sup>d</sup>, Saint-Denis 8#2<sup>s</sup>, Chapitre Saint-Pierre 15#8<sup>s</sup>4<sup>d</sup>, Sainte-Radégonde 5#, La Saulzaie 6# et Saint-Clément 4#15<sup>s</sup>8<sup>d</sup>. » (Cette recette est visée par les gouverneurs des pauvres.)

Le compte des dépenses commence ainsi :

« Papier de la réformation des paouvres de ceste ville et faulxbourgs de Nantes faicte par MM. les gouverneurs des dictz paouvres desnommez cy devant dont la minse a esté faicte par moi. »

Sur les mandats de la direction, l'argent était remis chaque mois aux recteurs des paroisses ou à l'un des « fabriqueulx, » qui en délivraient quittance et se chargeaient d'en faire la distribution dans leur paroisse ou leur quartier.

Voici, pour juillet 1591, la répartition des aumônes :

« Saint-Sembin 17#5<sup>s</sup>, Saint-Nicolas 35#13<sup>s</sup>, Saint-Saturnin 17#, Sainte-Croix 13#9<sup>s</sup>, Saint-Léonard 16#, Saint-Vincent 6#, Saint-Denis 6#16<sup>s</sup>, Sainte-Radégonde, 8#5<sup>s</sup> et Saint-Clément 8#13<sup>s</sup>. »

Outre ce secours, pour ainsi dire fixe, il y avait, suivant les circonstances, une allocation extraordinaire variable.

En résumé, la recette totale pour l'exercice 1591-92 s'élève à 5,435#5<sup>s</sup>11<sup>d</sup> et la dépense à 5,383#16<sup>s</sup>11<sup>d</sup>, laissant un reste disponible de 51#9<sup>s</sup>.

Les mesures prises par la communauté de ville pour régler la mendicité n'eurent pas d'abord tout le succès qu'on en attendait ; la misère étant extrême dans les campagnes, les paysans des environs affluèrent à Nantes, où l'on eût bientôt à pourvoir aux besoins de plus de 7,000 mendiants ! (1597)

En 1598, la ville dut voter 17,000 écus, somme énorme qui cependant fut insuffisante, une épidémie terrible sévissant au Sanitat.

En 1612, la municipalité affecta définitivement l'hôpital général aux mendiants et prit toutes les mesures nécessaires pour n'y recevoir des malades que par exception, en temps d'épidémie, ce qui arriva en 1622 et surtout en 1630. A cette dernière date, la famine étant venue se joindre à la peste, la municipalité, pour diminuer le nombre des gueux vaguant sur la voie publique, prit un arrêté ordonnant « à tous gens mendiant, gens de néant et sans aveu, de vider la ville et les faubourgs dans les vingt-quatre heures, attendu les grandes incommodités qu'en reçoivent les habitants pour les voleries que telles sortes de gens commettent, et aussi parce qu'ils troublent le service divin dans les églises (1). »

(1) Archives municipales.



Malgré cet arrêté et les précédentes ordonnances, on se vit forcé d'autoriser les pauvres de la ville munis d'une attestation de domicile à mendier dans les rues et aux portes des églises, sans pouvoir toutefois entrer dedans. Afin de pouvoir bénéficier de cette tolérance, les vagabonds des paroisses environnantes vinrent en foule à Nantes, où ils expiraient de misère dans tous les carrefours, la charité publique ne pouvant venir à leur aide.

La municipalité comprit que si elle ne prenait pas des mesures énergiques, le mal deviendrait promptement sans remède, et c'est alors que l'on résolut d'une façon définitive le renfermement de tous les mendiants.

On y avait songé dès le siècle précédent : en 1574, six sergents, aux gages de 36 livres, avaient été chargés de la police des pauvres, mais ces sergents ou archers n'étaient ni assez nombreux ni assez zélés pour rendre des services appréciables ; après leur suppression, on résolut d'utiliser les mortes-paies du château, mais on comprit bien vite que ces soldats indisciplinés préféreraient voler le peuple que de chasser les gueux.

Sitôt que le Sanitat eût été définitivement consacré au renfermement des pauvres, les trois directeurs de l'hôpital songèrent à réorganiser l'administration en s'adjoignant des délégués de toutes les paroisses : ces dispositions se trouvent énoncées avec détails dans le règlement de décembre 1650 (1).

Conformément aux décisions prises, l'administration du Sanitat fut confiée à quinze membres. Le premier présidait, il était ecclésiastique, du chapitre de la Cathédrale et député par lui, sa place était au bout du bureau, « qui est le petit bureau de la maison de ville, » dit la pièce origi-

(1) Archives du Sanitat. (Règlements divers, série E.)

nale ; le deuxième directeur était de la Chambre des Comptes, le troisième du Présidial et le quatrième du corps de ville ; puis venaient neuf délégués des paroisses de Nantes et deux des faubourgs, « selon l'ordre que les dites paroisses tiennent en l'évocation du synode, sans aucun égard à la qualité des députés, savoir : Notre-Dame, Saint-Laurent, Sainte-Radégonde, Saint-Denis, Sainte-Croix, Saint-Saturnin, Saint-Vincent, Saint-Nicolas, Saint-Léonard, Saint-Clément et Saint-Similien. »

La paroisse Saint-Jean en Saint-Pierre n'était pas comptée, à cause de son peu d'étendue ; elle était unie, tant pour la nomination d'un délégué que pour la « cueillette » de l'aumône, à la paroisse Saint-Laurent.

Les administrateurs restaient six mois en charge ; il y en avait un de service chaque semaine ; de plus « la raison et l'expérience ayant fait connaître qu'un chacun s'acquitte mieux de la charge qui lui est confiée particulièrement et dont il doit recevoir tous les blâmes et la louange, » à l'entrée de chaque semestre, on distribuait à chacun des directeurs la commission qu'il devait exercer pendant tout le temps de son service.

L'administration était ainsi répartie : le député du chapitre se chargeait des affaires ecclésiastiques ; on nommait ensuite un secrétaire, un trésorier, un avocat de l'aumône chargé du contentieux, quatre commissaires aux vivres pour recevoir le pain et le distribuer à raison d'une livre et demie par personne, quatre commissaires pour les secours à domicile, un commissaire aux vêtements, un inspecteur des manufactures chargé de la surveillance du travail des mendiants renfermés, enfin un visiteur des pauvres non renfermés (1).

(1) Registres des délibérations des pères des pauvres. (Archives du Sanitat, série E.)

Quand les choses eurent été réglées de la sorte, la direction s'occupa énergiquement de débarrasser la ville des vagabonds qui l'infestaient. Tout d'abord on supplia l'évêque et le grand-vicaire de ne plus accorder de mandement permettant de mendier, mêmes prières furent faites au maréchal duc de la Meilleraye, gouverneur de Nantes, et à M. d'Ennemont, son aumônier ; puis, les observations du bureau des pauvres ayant été prises en considération, Nantes fut divisé en quatre quartiers pour les distributions d'argent et de vivres, qui se faisaient à la chapelle de Champfleury pour Saint-Clément, Richebourg et Saint-André ; à la chapelle du cimetière, en Saint-Similien, pour le Marchix ; à l'Hôtel-Dieu, pour la Saulzaie et les ponts, et à la porte du Sanitat, pour le quartier du Bignon-Lestard.

Quand les pères et gouverneurs des pauvres firent publier que tous les mendiants étrangers devaient être chassés de Nantes, que les pauvres incapables de travailler devaient être reçus au Sanitat, que les indigents inscrits au rôle de la police seraient secourus à domicile et pourraient seuls assister aux distributions des vivres, mais que dans aucun cas on ne souffrirait de mendiants sur la voie publique et que tous ceux que l'on surprendrait tendant la main seraient impitoyablement renfermés à l'hôpital, où ils subiraient une détention plus ou moins longue, ce fut une clameur générale.

Les Nantais, qui étaient habitués depuis de longues années à donner quelques deniers aux pauvres qui les imploraient aux portes des églises, crurent que l'on voulait tuer la charité privée et substituer la direction du Sanitat à l'initiative individuelle. Pour ramener l'opinion publique à une plus saine appréciation de leurs actes, les gouverneurs des pauvres se virent contraints de justifier les mesures

prises par eux dans un écrit qui fut distribué dans la ville et que nous copions sur la pièce originale (1) :

« Messieurs et dames, vous serez avertis que le dessein de renfermer les mendiants, valides et oster la mendicité doit passer sans contestation pour le plus important qui ait été de mémoire d'homme entrepris dans la province, pour la gloire de Dieu et le bien du prochain, puisqu'il tend d'un costé à empêcher des péchez mortels sans nombre, instruire des ignorants à faire leur salut et prier Dieu pour leurs bienfaiteurs, et d'autre part à les tirer du vice et de la fenéantise pour les faire instruire à gagner leur vye et servir le public.

» Personne n'en peut douter, puisque l'on ne les a vus dans les églises que pour y troubler le divin service et la dévotion du peuple, que à peine a-t-on vu un entre les deux bouts de l'an communier ny entendre une messe entière, et ceux qui se sont donnez la peine d'en interroger les ont trouvez tout à fait ignorans des choses de la foy, comme seront encore ceux qui auront agréable d'exercer cet œuvre de charité.

» D'ailleurs, il n'y a personne qui ne sache qu'ils commettent des désordres horribles et épouvantables, vivant en toutes sortes d'impuretez et de libertinages, et ne peuplant le pays que de fainéans, voleurs, coupeurs de bourses, filles et femmes débauchées, capables d'attirer l'ire de Dieu et toutes malédictions dans le pays.

» Que ostant la mendicité, l'on n'oste pas la pauvreté, et qu'un chacun doit redoubler ses charitez pour la subsistance d'un sy bon œuvre, et donner au moins ce qu'on avait coutume de leur départir aux églises et ailleurs.

» Qu'il est très important de ne donner l'aumosne aux

(1) Archives hospitalières. (Répression de la mendicité, série G.)

mendiants dans l'église ni publiquement, que ce serait anéantir une si sainte entreprise et violer les lois divines et humaines, puisqu'il est défendu par la bulle du pape pie V et par les arrêts et règlements du Parlement auxquels l'on doit l'obéissance à peine de péché, et que telles aumosnes se font plutôt pour en tirer vanité ou par mépris de l'autorité de la justice que pour autres considérations.

» Que l'on ne défend pas d'assister les pauvres honteux, au contraire, l'on exorte les gens de bien de les visiter en leur maison, s'informer curieusement de leurs nécessitez spirituelles et corporelles, pour consoler et assister charitablement ceux qui se trouveront ignorants et nécessiteux, qui sont de très saintes œuvres de charité. »

Ces excellentes raisons auraient convaincu le public, si les mendiants n'avaient répandu le bruit que l'application du système du renfermement des pauvres se faisait d'une façon indigne, que le Sanitat était une prison affreuse où l'on faisait subir aux pauvres toutes sortes de mauvais traitements.

Les gouverneurs du Sanitat durent s'abaisser à démontrer la fausseté de ces allégations ; ils firent voir que si les mendiants désiraient la continuation de l'aumône directe en argent et sans enquête, — qui n'est qu'une prime à la paresse, — c'est qu'ils étaient habitués au vagabondage et ne voulaient, en aucune façon, s'astreindre à mener une vie réglée, n'ayant d'autres occupations, « les garçons que couper des bourses et faire d'autres volleryes ; qu'à peine, les filles avaient-elles atteint l'âge de 10 ans, qu'elles se prostituaient et s'infectaient de vilaines maladies, et que les uns et les autres n'avaient d'autres pensées que de faire bonne chère, boire du vin et de l'eau-de-vie et bétuner quand ils avaient de quoy ; »

que c'était pour continuer ce genre de vie qu'ils médisaient de la maison et faisaient courir de faux bruits (1).

« Il ne faut pas croire de léger, — disaient les gouverneurs des pauvres, — les personnes qui auraient agréable de visiter les mendiants et s'informer de la vérité, trouveront que les renfermez qui ont entré dans la maison nuds et couverts de haillons, plains de vermine, qui couchaient pour la plupart dans les halles, sous des boutiques, sur des fumiers ou dans des fanneryes et escuries sont à présent vestus de linge et habits et couchez en des lietz, sur des paillasses ou loudiers où ils ont des linceuls et couvertures. Qu'on leur donne plus de pain qu'ils n'en peuvent manger, du potage et de la viande ou du beurre, autant que les moyens de la charité le peuvent permettre. Que l'on donne des secours aux honteux par le moyen de la marmite, du pain à ceux qui ont nécessité, l'aumône aux passants, et que comme l'on aura plus de moyen l'on leur fera mieux. »

Les administrateurs terminent leur avis au public en faisant remarquer fort judicieusement que l'entretien des pauvres est un devoir qui s'impose à tous, que si la municipalité s'en occupe, ce n'est pas une raison pour que la charité privée diminue, que les aumônes, au contraire, doivent être plus abondantes que jamais, car « sy l'on ne se porte volontairement à la charité il y a longtemps que Messieurs du Parlement veulent remettre la bourse, ce que l'on doit éviter, et que si l'on était obligé de faire la charité par cette voie, ce serait un bienfait sans mérite. »

Pour subvenir aux besoins des pauvres que la municipalité prenaient à sa charge, il n'y avait, en effet, que deux

(1) Archives hospitalières. Répression de la mendicité.

moyens : l'aumône ou l'impôt. Nous verrons bientôt que l'on dut combiner ces deux moyens.

Il est impossible à l'heure présente de concevoir toutes les difficultés que les directeurs du Sanitat eurent à vaincre pour mener à bien leur utile entreprise ; les indigents avaient l'hôpital en si grande horreur, qu'ils préféreraient mourir de misère que de s'y laisser enfermer. En décembre 1653, on prévint le bureau des pauvres de la police qu'une malheureuse femme croupissait sur un fumier, près des murs de la ville ; cette vieille fut invitée à se rendre au Sanitat où l'on aurait eu soin d'elle : elle s'y refusa obstinément et l'on dut la laisser sous la porte Sauvetout où elle habitait depuis plusieurs années et où elle mourut à peu près de faim (1).

Quand un pauvre désirait entrer au Sanitat, il en faisait la demande au bureau qui déléguait un de ses membres pour se rendre compte de la situation de l'indigent, et sur le rapport présenté par l'administrateur, la demande était ou accueillie ou rejetée. On faisait de même une enquête sérieuse pour l'admission des pauvres à la subsistance et aux secours à domicile, ainsi qu'il appert des notes suivantes copiées sur les registres de l'hôpital général.

« Jaquetté Ferré, vieille mère de Lapierre, l'un des portiers de cette ville, est refusée à l'avenir de la subsistance, attendu que son filz qui est riche et aisé pourvoit suffisamment à ses besoins. »

« M. Ogereau est commis pour s'informer de la pauvreté, naissance et catholicité de Françoise Bachelot, demeurant proche l'éraud chez la Normande. »

Cette dernière note nous montre que les catholiques seuls étaient secourus ; plus tard, on exigea des billets de

(1) Registres des délibérations des pères des pauvres. E 25.

confession ; enfin, les religieux de la ville, — cordeliers, jacobins, carmes et capucins, — ayant été invités à catéchiser les pauvres, la direction arrêta que tous ceux qui seraient reçus au Sanitat devraient se confesser dans les huit jours de leur entrée, afin d'être mieux préparés aux sermons des bons pères, sous peine d'être chassés (1).

La première mesure que dut prendre la direction des pauvres pour empêcher l'augmentation du nombre des mendiants, fut d'interdire l'entrée de la ville aux indigents du dehors ; pour cela, la garde des portes de Nantes fut confiée à des concierges chargés de veiller à ce qu'aucun pauvre étranger n'entrât dans la ville ; puis, on créa des archers ou sergents ayant pour mission d'empêcher tout indigent de mendier sur la voie publique. Les directeurs étaient convaincus que par ces deux mesures on aurait, à bref délai, raison de la mendicité. Malheureusement, on ne put recruter les concierges et les archers que dans la lie du peuple, et l'on s'aperçut bientôt que ces fonctionnaires infidèles s'entendaient avec les gueux et les laissaient entrer et vaguer dans la ville en percevant sur eux un léger droit. Cependant, malgré cette connivence, le nombre des renfermés devint bientôt si considérable que l'hôpital ne put les contenir et que l'on dut demander à la mairie la permission d'emprisonner les pauvres arrêtés dans les tours de la ville. La municipalité autorisa d'abord le renfermement dans la tour dite des Espagnols, puis dans la tour du Bouffay ; enfin, dans les années de

(1) Nous lisons dans un registre du Sanitat (E 26), ce qui suit :

« Sur l'avis donné au bureau, que la Parisienne cy-devant admise à la subsistance et dans les soins de la direction était demeurante chez Mme Volle, flamande, que l'on dit qu'elle la suborne pour l'attirer à l'erreur de sa religion calviniste, il a été arrêté que le secrétaire s'en informera pour y apporter les remèdes nécessaires. »



misère qui suivirent, toutes les tours de Nantes furent encombrées de mendiants emprisonnés.

Pour nourrir tous ces misérables, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, et la direction du Sanitat n'avait d'autres ressources que quelques rares secours des États de Bretagne et quelques maigres aumônes. Poussé par la nécessité, on dut se résoudre à faire recueillir aux portes des particuliers les restes d'aliments qu'ils voulaient bien abandonner ; mais cette mesure extrême n'eut aucun bon résultat, car nous lisons au registre de l'hôpital :

« Sur la remontrance faicte par l'un des directeurs, que celui qui avet esté commis cy devant pour faire la queste des restes de la ville qui servent pour aider au soulagement et aliment des paouvres abuset de son employ et qu'après avoir recueilly les charitez il s'aidet de ce qu'il trouvet à son goust et le reste il le laisset perdre sans le distribuer à ceux qui en avaient besoin, a esté ordonné qu'il lui seret fait deffense de plus faire cette fonction (1). »

Pour faire constater au public le nombre des pauvres secourus, chaque année, à une époque déterminée d'avance, généralement à la Saint-Jean, la direction invitait tous les indigents inscrits au rôle de la police à se réunir au Sanitat pour aller processionnellement aux Minimes, et de là revenir au cimetière Saint-Nicolas.

Il est inutile d'ajouter que cette singulière procession, assemblage hideux de toutes les misères humaines, devint bientôt la cause de graves désordres : après avoir touché l'indemnité de présence, la plupart des pauvres se débandaient, profitant de tous les coins pour échapper à la surveillance des archers. Afin de remédier à cet abus, on décida que ceux qui seraient absents au retour seraient

(1) Archives du Sanitat, E 25.

privés de la subsistance pendant un mois, et que la distribution de la taxe n'aurait plus lieu au départ, mais bien à l'arrivée au cimetière Saint-Nicolas. Grâce à cette mesure, chaque année, tous les pauvres secourus se réunissaient au Sanitat, et, traversant la ville par la rue du Bignon-Lestard et la Grand Rue, montraient aux habitants de Nantes quelle somme de misère ils avaient à secourir.

Le métier de sergent, outre qu'il n'était pas des plus lucratifs, passait encore pour ne pas être des plus honorables ; il suffisait qu'un homme eût été archer des pauvres pour qu'il fût ensuite insulté dans la rue et appelé du nom injurieux de « chasse-rocquin », heureux encore quand on ne lui faisait pas un mauvais parti.

Dans ces circonstances, on comprend que le recrutement des sergents devait être difficile et ne pouvait se faire que dans la lie du peuple ; la direction lutta près de deux siècles contre cette difficulté et ne put jamais la résoudre d'une manière satisfaisante.

Nous avons vu précédemment que les directeurs du Sanitat, dans leur avis au public, avaient dit que les pauvres non admis à l'hôpital, mais inscrits sur la liste de la police, seraient secourus au moyen de la « marmite. » Donnons quelques détails à ce sujet.

Dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, l'idée de distribuer aux nécessiteux des aliments sains et bien préparés s'était présentée à tous les esprits et avait été mise de suite à exécution ; et en cela, d'ailleurs, on ne fit que suivre l'exemple donné jadis par la plupart des couvents ; mais des abus graves ne tardèrent pas à se glisser dans cette institution charitable : les gens chargés par les pères des pauvres de cette mission délicate s'en acquittèrent d'abord avec zèle ; puis, comme toujours, ce zèle se ralentit, les aliments furent mal préparés et les

indigents ne se présentèrent plus aux distributions. Pour remédier à cet état de choses, le bureau de l'hôpital général décida, en décembre 1656, que le sieur Chamillard chargé de faire cuire la viande et de distribuer la lessive « manquant de charité et de tendresse pour les pauvres » serait remplacé par Toulluyer, aumônier du Sanitat. Comme on le voit, cette « marmite » serait ce que nous appellerions aujourd'hui un fourneau municipal, gratuit toutefois (1).

Malgré toutes les mesures que nous venons d'indiquer, la mendicité existait toujours à Nantes ; l'habitude de mendier était tellement invétérée chez les indigents que, bien que secourus, ils imploraient encore les passants ; les renfermés eux-mêmes mendiaient au Sanitat ; ils se mettaient en haie dans la cour et tendaient la main à toutes les personnes qui visitaient la maison. Ce fut au point que, pendant le jubilé de juillet 1657, il fallut déléguer chaque jour un administrateur pour empêcher les pauvres de stationner aux portes de la chapelle et de solliciter la charité des gens de la ville qui y entraient.

Si la direction des pauvres avait eu des ressources suffisantes, peut-être eût-elle mené à bien sa difficile entreprise ; mais dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les charités des particuliers cessèrent à peu près complètement, et les administrateurs furent sur le point de cesser leurs fonctions. L'excès du mal réveilla la charité de nos pères ; le maréchal de la Meilleraye réunit les principaux habitants de Nantes, leur exposa vivement la détresse du bureau du Sanitat, et les engagea à chercher les moyens d'y remédier. Excités par sa parole et son exemple, les notables arrêtèrent de former entre eux une association dite « confrérie de la charité », dont tous les membres

(1) Archives du Sanitat, E 26.

s'engageraient à donner en une seule fois 300 livres ou à verser chaque année une cotisation de 12 livres, applicable aux pauvres de la police. L'élan donné par cette création augmenta le produit des dons et des aumônes, et l'hôpital fut garanti pour un temps d'une ruine qui paraissait certaine.

Quand on se fut ainsi procuré des ressources, on chercha à remédier à l'inconvénient de secourir des pauvres non inscrits au rôle ; à cet effet, le bureau arrêta que tout indigent admis à la subsistance serait marqué à l'ongle du pouce de la main droite avec de l'eau forte, et l'on décida que toute supercherie à cet égard serait punie du fouet par les sergents qui toucheraient cinq sols pour cet office, à charge de fournir les verges (1).

Quatre ans plus tard, en 1661, cette marque au pouce fut remplacée par une croix d'étoffe rouge et bleue.

Quelque temps après avoir pris toutes ces mesures, la direction requit le siège présidial de vouloir bien renouveler tous les règlements et ordonnances concernant la mendicité, et surtout de faire publier un arrêté condamnant sévèrement toute personne convaincue d'avoir insulté les archers de l'hôpital et de les avoir troublés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces malheureux sergents étaient vraiment bien à plaindre ! Presque aussi misérables que les gueux qu'ils pourchassaient, plusieurs se voyaient forcés de mettre leur casaque en gage chez leur boulanger ; de plus, ils étaient en butte à tous les outrages et n'échappaient aux insultes des écoliers que pour tomber sous les coups des apprentis et des compagnons, surtout des cordonniers. En 1662, il n'y avait plus que quatre archers, encore n'avaient-ils que trois mauvaises hallebardes ;

(1) Registres du Sanitat, E 26.

l'année suivante, leur nombre fut porté à sept, on leur acheta des casques et des hallebardes, et on les posta aux portes Saint-Pierre, Sauvetout, Saint-Nicolas, Poissonnerie, aux carroirs Saint-Denis, du Pilory et aux Changes. En dehors de la ville proprement dite, sur la demande des négociants, un archer allait chaque jour, de dix heures à midi, chasser les mendiants qui importunaient les marchands de la Fosse.

La municipalité, comprenant que la direction du Sanitat abandonnée à elle-même ne pourrait jamais venir à bout de détruire la mendicité à Nantes, résolut de joindre d'une façon plus effective ses efforts à ceux des pères des pauvres.

En juin 1663, de la Bastière-Villaine, sous-maire, et de Cazali, procureur-syndic, se présentèrent au bureau de l'hôpital général et représentèrent que MM. de la ville avait dessein d'unir leurs soins à ceux de la direction pour faire subsister les pauvres originaires de Nantes et chasser les vagabonds forains, dont l'affluence occasionnait une maladie contagiense ; que pour cela, ils engageaient le bureau à déléguer un administrateur chaque semaine pour aller avec les archers faire une perquisition exacte des mendiants, dans les rues et églises, et, au nom de la municipalité, d'entreprendre tous procès d'expulsion qu'il serait jugé convenable ; qu'à cet effet, les clefs des tours seraient données aux directeurs pour la détention préventive des gens arrêtés.

Ces mesures venaient un peu tard : déjà l'autorité royale imposait aux municipalités des obligations nouvelles, et l'action de l'Etat allait se faire sentir dans cet important service.

Nous entrons dans la période gouvernementale.

## TROISIÈME PARTIE.

### De l'organisation des Hôpitaux généraux à la Révolution.

---

#### PÉRIODE GOUVERNEMENTALE.

---

Au moyen-âge, si l'on s'en rapporte aux historiens de Paris, certaines rues étroites, tortueuses et sombres de la capitale, véritables cloaques, avaient été choisies pour refuges, depuis des siècles, par la corporation des mendiants, et de ces repaires sortaient chaque jour des milliers de gens sans aveu qui mettaient à contribution la charité publique, quand ils ne s'attaquaient pas à la bourse des passants.

Cet état de choses était accepté par tous : la corporation des mendiants avait une existence quasi-légale, elle élisait un chef, le roi des gueux,

Plus maître dans Paris que le roi dans son Louvre,

et ce chef était chargé de la police de son peuple et même du service des mœurs !

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la situation s'était quelque peu amé-

liorée; mais si la Cour des miracles s'était transformée, Paris n'en était pas moins infesté de quarante mille mendiants se changeant la nuit en quarante mille voleurs, qui se ruaient dans tous les quartiers de la capitale et commettaient impunément les crimes les plus horribles. Il est impossible, à l'heure présente, de se faire une idée d'une ville sans éclairage, n'ayant pour toute police que le guet rossé chaque nuit par des bandits arrêtant et dépouillant les passants attardés. C'est pour remédier aux désordres qui résultaient de cet état de choses, désordres qui menaçaient de s'accroître encore, que Louis XIV résolut de créer des hôpitaux généraux destinés au renfermement des pauvres, suivant en cela l'idée du chancelier Marillac qui déclarait « que 200 vagabonds renfermés délivraient la ville de plus de 800 des leurs. »

Cette prévision ayant été largement réalisée, le roi voulut étendre ce bienfait à toutes les villes et gros bourgs du royaume, et c'est pour cela qu'il rendit la célèbre ordonnance de juin 1662.

Comme nous l'avons vu, on n'avait pas attendu à Nantes les ordres du roi pour renfermer les mendiants, mais ce qui n'était que facultatif étant devenu obligatoire, toute l'organisation municipale dut être changée; la mairie se vit forcée d'établir des droits d'entrée sur diverses marchandises, d'avancer des fonds à la direction des pauvres, de s'engager à subventionner régulièrement le Sanitat et à mettre cet hôpital en mesure de rendre tous les services qu'on attendait de lui.

Les administrateurs, de leur côté, redoublèrent de zèle et d'efforts : malheureusement la misère publique rendit les difficultés insurmontables et l'apathie des auxiliaires de la direction vint encore aggraver la situation. Les sergents chargés de l'expulsion et du renfermement des pauvres

étaient ou battus et insultés ou ne faisaient pas leur service, quand ils ne volaient pas l'administration : en 1667, un archer étant mort, ses collègues ne prévinrent pas le bureau et continuèrent à toucher la solde du défunt. Que pouvait-on faire avec des gens de cette moralité?

A cette époque, non-seulement les artisans mouraient de faim, mais les maîtres eux-mêmes étaient obligés d'implorer la charité publique. Nous lisons au registre de la police : « Novembre 1667, s'est présenté Philippe Leseur, maistre serrurier, demeurant en la rue des Carmes, en Erdre, pour avoir quelque subsistance; et sur ce que tous messieurs ont dit le bien cognoistre et qu'il est fort nécessaire, il a esté arrêté qu'il aurait sept pains par semaine pendant sa vie (1). »

Avant tout, la direction du Sanitat commença par requérir du siège présidial un arrêt enjoignant « à tous mendiants valides, étrangers, vagabonds et gens sans avenu ny métier, de se retirer de cette ville et fauxbourgs dans vingt-quatre heures et de ce ressort huitaine après la publication du présent jugement, à peine des galères pour trois ans contre les hommes et du fouet contre les femmes ou filles, avec deffense à toutes personnes de leur donner retraite à peine de 20 livres d'amande, exécutif sans deport sur les locataires des logis, et, en cas d'insolvabilité, sur les propriétaires d'iceux, applicables sçavoir la moitié aux dénonciateurs et l'autre moitié aux pauvres de la charité, permet de jetter et mettre sur le pavé les meubles servant à leur usage avec deffense à tous habitants de souffrir mendier leurs femmes et enfants, à peine du fouet, et à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de leur donner l'aumône par les églises et rues

(1) Archives du Sanitat, E 29.



de la ville ny empescher l'expulsion des dits pauvres ; . . . . enjoint aux paroissiens et fabriqueux des paroisses de ce ressort de faire pourveoir à la nourriture et entretien de leurs pauvres dans quinzaine, faute de quoi y sera pourveu à la diligence du procureur du Roy. (Samedy, 16<sup>e</sup> jour de mars 1669.) (1). »

Les principales dispositions de ce jugement n'étaient pas nouvelles, mais on crut devoir les renouveler et leur donner la plus grande publicité possible, parce que, depuis quelque temps, beaucoup de pauvres s'étaient réfugiés à Nantes.

Quand les mendiants virent que cet arrêt n'était pas lettre morte comme les anciens, que l'on tenait la main à son exécution, que les indigents étaient visités à domicile, et qu'à cet effet la ville avait été divisée en six quartiers (Saint-Clément, Saint-André, Richebourg ; Biesse et Saulzaic ; Fosse et Bignon-Lestard ; ville proprement dite ; Marchix ; Saint-Léonard et Carmes), ils s'empresèrent de quitter Nantes et de se répandre dans la campagne, au grand préjudice des paysans dont les plaintes parfaitement justifiées amenèrent un arrêt du Parlement de Bretagne dont voici la teneur :

« Le procureur général a remontré que S. M. voulant pourveoir et à l'incommodité que ressentait le public de la quantité des gueux qui s'estaient répandus dans les villes et en même temps au soulagement des véritables pauvres, aurait, par son édit du mois de juin 1662, ordonné que dans toutes les bonnes villes et gros bourgs de son royaume on établirait des hospitaux généraux, que cette province, aussi bien que toutes les autres, commençait déjà à ressentir les effets d'une ordonnance aussi utile et aussi avantageuse ; . . . . que cependant un aussi grand bien a

(1) Archives hospitalières, série G.

entraîné des inconvénients ; . . . . puisqu'une infinité de gueux, fainéants, ne veulent point se soumettre à la direction des hôpitaux et voyant que leur métier leur est interdit dans l'enceinte des villes se sont jetés sur la campagne, pour y guenser et participer aux secours des pauvres du pays et qu'ensuite ils se réunissent en troupes et pillent les paysans, . . . . le procureur du Roy requiert que les habitants de la campagne nourrissent leurs pauvres et se réunissent en corps politique pour délibérer à cet effet et se débarrasser de tous vagabonds étrangers, que les abbayes, prieurés, collèges et chapistres qui, d'ancienne fondation, sont obligés de faire aumônes publiques seront tenus de mettre aux mains des marguilliers ou autres personnes chargées de la direction des pauvres le grain ou l'argent porté dans leur fondation ; les pauvres étrangers qui ne se retireraient pas pourraient estre appréhendés au corps, conduits devant les juges et, sur la déposition de deux témoins, condamnés au fouet, pour la première fois, et en cas de récidive à servir le Roy dans ses galères.

• Fait en Parlement, à Vennes, ce 25 may 1680.

» Lu en audience publique, au Présidial de Nantes, le 15 juin 1680 (1). »

L'exécution de cet arrêt mit fin au mal dont souffraient les campagnes ; mais, s'il diminua le désordre, il ne donna pas les moyens de subvenir aux besoins des pauvres de la ville laissés à la charge du Sanitat, où l'on eut la malencontreuse idée de renfermer les protestants qui ne voulurent pas se convertir, ce qui acheva d'épuiser toutes les ressources de l'hôpital.

En 1689, les archers qui ne recevaient plus que 50 sous

(1) Copie imprimée de cet arrêt du Parlement est aux archives de l'Hôtel-Dieu, série G.

par semaine se retirèrent à l'exception d'un seul, et le service du renfermement des mendiants fut encore une fois désorganisé (1).

Avant de remplacer les sergents qui s'étaient retirés, l'administration requit, suivant l'usage, un arrêté du Présidial faisant défense à toutes personnes « de méfaire ni médire aux archers des pauvres de l'hospital général de cette ville sur peine d'estre procédé contre eux extraordinairement à requeste du procureur du Roy et de punition corporelle (jeudy, 6 septembre 1696.) (2).

Le 9 mars de l'année suivante, le roi ayant été informé que parmi les mendiants renfermés se trouvaient des enfants de 12 à 18 ans, ordonna qu'ils seraient envoyés « aux isles de l'Amérique », sur les premiers vaisseaux qui s'y rendraient.

Dans les dernières années du règne de Louis XIV, la misère publique prit des proportions telles que toutes les mesures répressives ne firent qu'augmenter le nombre des mendiants et des vagabonds. Quand les rêves d'une ambition effrénée eurent fait place à la réalité la plus triste, le roi, persistant dans un système de gouvernement réprouvé par les Vauban, les Boisguilbert, les Fénelon, réduisit la France à un état d'épuisement impossible à décrire. Dans toutes les provinces du royaume, des milliers de malheureux mendiaient une nourriture que les bourgeois jadis aisés ne pouvaient trouver qu'à grand'peine pour eux-mêmes : à la cour on mangea du pain d'avoine ; que mangeait donc le peuple ?

Pour remédier à cette situation effrayante, on ne sut qu'aggraver les lois répressives : aux galères en masse tous ceux qui n'ont pas de pain ! Louis XIV ne pouvant

(1) Délibération des pères des pauvres, E 30.

(2) Archives hospitalières, série G.

supprimer la cause, la misère, voulut faire disparaître l'effet, le mendiant. Si jadis l'idée du renfermement des pauvres dans un hôpital avait en sa raison d'être, surtout à l'égard des vagabonds et des gens sans aveu, appliquée aux simples indigents, cette mesure était déjà un emprisonnement arbitraire ; mais quand les hôpitaux généraux furent pleins, que les ressources des communes, qui ne reçurent jamais rien de l'Etat, furent épuisées, l'ordonnance de 1662 devint une monstruosité quand elle eut pour complément ce moyen radical de supprimer le mendiant, les galères !

Une véritable « presse » du mendiant eut lieu en France, comme la presse du matelot en Angleterre, avec cette différence qu'ici on vous contraignait à faire un métier honnête, tandis que là on vous assimilait aux voleurs et aux assassins en vous accouplant à ces misérables. (Voir les notes ci-après.)

Avant que l'envoi au bague ne fût devenu commun, voici ce qui arrivait dans notre ville quand les Etats de Bretagne y tenaient leur session. Nos seigneurs des Etats donnaient de 500 à 1,200 livres et priaient la municipalité de les débarrasser des importunités des gueux ; alors la mairie et la direction du Sanitat embauchaient des archers supplémentaires, les nobles prêtaient leurs laquais que l'on transformait en sergents, on doublait la garde des portes, et, la ville servant de champ clos, on se livrait à une véritable battue au mendiant. Pendant les huit jours qui précédaient l'ouverture des Etats, nos places publiques servaient de champ de bataille, car c'était un combat en règle : les gueux pourchassés, acculés dans une impasse, cernés dans une rue étroite et tortueuse, se défendaient avec rage, et parfois les infirmes, ou prétendus tels, trouvaient encore assez de force pour casser leurs béquilles sur la tête des sergents.

Quelque pauvre diable, archer ou vagabond, restait souvent sur le terrain, mais on ne s'en inquiétait guère, force restait à l'autorité, et les mendiants vaincus rentraient dans leurs bouges, n'attendant que le départ ou le licenciement des archers auxiliaires pour se venger sur les sergents de l'hôpital des coups dont les avaient roués les laquais des seigneurs. Quant à Messieurs des Etats, tranquilles alors, ils pouvaient s'imaginer que leur aumône d'un millier de livres avait supprimé la misère, que la mendicité n'existait plus, que chacun avait son pain de chaque jour, et se féliciter des heureux résultats de leurs travaux et de leur sollicitude pour le bien public (1).

Les édits royaux, les arrêts du Parlement, les sentences des sièges présidiaux condamnaient à trois ans de galère les mendiants surpris en récidive : essayons de trouver la raison de cet excès de rigueur.

Colbert venait de réorganiser la marine française ; tout le monde connaît la célèbre ordonnance de 1669 sur le recrutement des matelots, mais cette première partie du travail devait être complétée par le renouvellement et l'entretien des chiourmes des galères ; or, malgré la bonne volonté des tribunaux excités par les ministres, les criminels ne fournissaient pas assez de forçats (2).

(1) Nos seigneurs des Etats donnèrent d'abord 500<sup>l</sup>, puis ils portèrent cette somme à 1,200<sup>l</sup> pour les années où les Etats devaient se tenir à Nantes.

On lit au registre des délibérations du Sanitat : « Nos seigneurs donnent » 1,200<sup>l</sup> pour faire renfermer les mendiants pendant la tenue des Etats, » suivant l'ancien usage. » 28 décembre 1722. E 36.

(2) Colbert adressa aux présidents des Parlements ces ordres d'une précision significative :

« Le roi m'a commandé de vous écrire ces lignes de sa part pour vous dire » que S. M. désirant rétablir le corps de ses galères et en fortifier la chiourme

Quand la ressource des voleurs et des assassins eût été reconnue insuffisante, quoi qu'on pût faire pour augmenter le nombre des condamnés, on songea à se débarrasser de tous les gens sans ressource qui pullulaient à cette époque de misère en les envoyant au bagne (1).

On hésita quelque temps, paraît-il, avant de prendre cette mesure radicale ; Colbert disait qu'il n'existait pas de lois à cet égard et ne voulait pas assumer la responsabilité d'un pareil acte ; mais on dut faire remarquer au roi et à son ministre qu'ils se trompaient tous deux, que d'anciennes ordonnances condamnaient bien les vagabonds aux galères, et dès-lors on ne se fit aucun scrupule d'appliquer des règlements abominables qui n'avaient jamais été mis à exécution en temps ordinaire (2).

Ainsi, vous étiez pauvre, sans travail, sans domicile,

» par toutes sortes de moyens, son intention est que vous teniez la main à  
» ce que votre compagnie y condamne le plus grand nombre de coupables  
» qu'il se pourra, et que l'on convertisse même la peine de mort en celle  
» des galères. »

11 avril 1662.

(*Correspondance de Colbert*), archives nationales. Consulter sur l'envoi des mendiants au bagne l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, d'après les dépêches manuscrites, par P. Clément, et surtout l'important travail du même auteur, ayant pour titre : *Histoire de la police sous Louis XIV*. Voir aussi la *correspondance des intendants des provinces avec Colbert*, aux archives nationales.

(1) Ce fut l'intendant de Marseille qui donna ce conseil. (*Histoire de la police sous Louis XIV*.)

(2) Nous croyons que la première ordonnance royale condamnant les mendiants et vagabonds au bagne est de Henri II.

Une sentence du siège présidial de Nantes, du 5 février 1635, enjoint à tous les mendiants valides non inscrits au rôle de secours de se diriger sur leurs lieux de naissance sous peine de la « hart. »

Enfin, par arrêté du 4 juillet 1639 rendu à Abbeville, et homologué au Parlement le 16 du même mois, Louis XIII ordonne « qu'il soit fait tant par les cours du Parlement que les baillis, sénéchaux, juges présidiaux, etc., exacte

sans pain : trois ans de galère ! Encore, si l'on vous eût mis en liberté au bout de trois ans ; si après trois ans, trois siècles de tortures, vous eussiez pu retourner dans votre ville, dans votre famille : mais non ! il fallait être logique, vous étiez sans ressource autrefois, à l'expiration de votre peine, affaibli par les privations, vous en aviez moins encore, à quoi bon vous renvoyer vous faire condamner de nouveau, il était plus simple de vous garder ! Et de même que certains malfaiteurs condamnés à un an ou deux de galères restaient dix, quinze ou vingt ans au bagne, de même l'indigent misérable condamné à trois ans passait parfois sa vie entière enchaîné au banc de sa chiourme (1).

recherche en tous lieux de leur ressort des mandians valides et vagabonds, pour, sur le champ, condamner aux galères lesdits mandians. »

Copie de ces trois documents est aux *archives hospitalières ; Sanitat, série E.*

(1) La règle, sous l'ancienne monarchie, était de ne point libérer les forçats à l'expiration légale de leur peine.

Après une mission prêchée en 1673 sur les galères, l'évêque de Marseille intervint doucement, timidement, de peur de manquer son but, en faveur des condamnés dont on avait doublé et triplé la peine.

Un état officiel dressé le 5 juillet 1674 comprend 34 forçats libérés « attendu leurs infirmités ; » sur ces 34 individus, un seul estropié du bras droit, était renvoyé à l'expiration de sa peine.

Un second document officiel du 4 août de la même année donne les noms de 103 autres forçats libérés aussi comme invalides ; vingt d'entre eux avaient servi de 15 à 20 ans au-delà de leur condamnation. Par contre, 20 condamnés à vie étaient autorisés à se faire remplacer par des esclaves tures qu'ils avaient achetés sur le produit de leur travail.

Citons encore ces deux lettres à Colbert :

« J'ai examiné, écrivait le 13 mars 1679, l'intendant des galères de Marseille, le registre de la chiourme pour vérifier en quels temps et par qui le nommé Reboul a été condamné. Il l'a été par le conseil de guerre du régiment des gardes, en l'année 1660, pour cinq ans. Aussi, comme il est

Remarquons de plus cette circonstance odieuse : le service des galères exigeant des hommes forts et vigoureux, la plupart des tribunaux, pour complaire aux ministres, usaient d'une indulgence coupable à l'égard des condamnés malingres et chétifs, que l'on envoyait à l'hôpital, réservant toutes les rigueurs de la loi pour l'ouvrier valide momentanément sans travail que l'on destinait au bagne (1).

J'aime à croire que le Présidial de Nantes, bien qu'il eût pris lui-même divers arrêtés appliquant cette loi monstrueuse, ne s'en servit qu'à la dernière extrémité, et dans des cas qui la légitimaient pour ainsi dire ; d'ailleurs, la municipalité et la direction des pauvres lui rendaient la

demeuré quatorze ans en galère au-delà de son temps, sa liberté pourrait lui être accordée par grâce (!) si vous l'avez, Monseigneur, pour agréable. »

Puis, le 6 mai suivant :

« Le nommé Carreau a été condamné aux galères en 1665 pour deux ans, de sorte qu'il y a demeuré douze ans au-delà du temps porté par la dite condamnation. »

(Correspondance administrative des intendants, archives nationales. *Histoire de la police sous Louis XIV*, par Clément.)

(1) Que ne faisait-on pas au XVII<sup>e</sup> siècle pour tenir toujours complètes les chiourmes des galères, que décimait une effrayante mortalité !

On achetait les condamnés du duc de Savoie ; on envoyait les protestants au bagne ; le marquis Denonville, gouverneur du Canada, prenait en trahison les chefs Iroquois et les envoyait en France où ils restèrent 5 ans aux galères ; on faisait commerce d'esclaves russes avec les Turcs, et d'esclaves turcs avec les républiques italiennes ; enfin, c'est le comble de l'indignité, le roi écrivait, en 1670, à Créqui, d'envoyer aux galères tous les hommes de la milice d'Epinal qui s'étaient battus pour le duc de Lorraine, leur souverain ! Il fallut que de Lionne écrivit à Louis XIV qu'on allait publier par toute la chrétienté que jamais les Turcs n'avaient commis ni cette injustice, ni cette inhumanité.

(D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, tome III.)



tâche facile et faisaient les plus louables efforts pour soulager la misère publique.

C'est une chose navrante que de lire les délibérations des pères et gouverneurs des pauvres de la police implorant la charité des riches, faisant ressource de tout, mettant sans relâche sous les yeux de l'autorité le déplorable état de leur hôpital où des centaines d'indigents ne recevaient qu'une livre de pain par jour ; encore ces malheureux devaient-ils trouver leur sort supportable en le comparant à celui des vagabonds entassés dans les tours de la ville qu'on laissait presque mourir de faim.

Si, détournant les yeux de ces horreurs, nous étudions de quelle façon le bureau des pauvres mit à exécution l'art. 25 du règlement de 1568 lui accordant la police « des gouges, putains et aultres débauchées et ministres » de paillardise, » comme dit crûment la pièce originale, nous ne serons pas moins révolté du zèle vraiment ridicule et barbare que l'on déploya à cet effet.

Ce n'est point sortir de notre sujet que d'étudier comment on s'y prit pour réprimer à Nantes la prostitution, cette mendicité de la femme, corollaire et suite forcée de la misère publique.

Quand un homme ne pouvait qu'à grand'peine vivre de son travail, quel métier honnête pouvait procurer aux femmes et aux filles le pain de chaque jour ? Aussi, toutes les grandes villes, et la nôtre en particulier, se trouvaient-elles encombrées de malheureuses que le besoin forçait à oublier toute pudeur.

Remédier à cet état de choses eût été une entreprise vraiment sainte, mais l'on manqua de charité pour des fautes pourtant si dignes de pitié, et l'on ne sut qu'élaborer un règlement dont la rigueur fait mal.

Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, on avait établi au

Sanitat quelques chambres destinées à des filles repentantes pour qui des personnes charitables voulaient bien verser une pension, et cette partie de l'hôpital prit le nom de « refuge ; » mais à côté de ce refuge payant et relativement supportable, on ne tarda pas à établir une sorte de prison pour les femmes débauchées trouvées sur la voie publique. Jusqu'à quel point se rendait-on compte si les femmes ainsi surprises imploraient la charité du passant ou s'offraient à lui, nous ne le savons pas ; toujours est-il que, vers 1680, le bureau des pauvres considérant que le refuge payant n'avait pas fait décroître « le nombre des » personnes publiques qui entretiennent la débauche et le » scandale, » résolut d'établir une maison pour enfermer telles créatures, et de le faire d'une façon si affreuse et si rebutante que l'appréhension de se voir enfermée dans un tel lieu retint celles que la crainte de Dieu et la rigueur de sa justice n'étaient pas capables d'intimider.

Comme on le voit, c'est toujours le même système coercitif : Homme, ne mendiez pas ou craignez les galères ; femmes, ne tendez pas la main ou vous serez fouettées publiquement ; et vous, filles que la misère conduit au déshonneur, on vous renfermera, non pour vous moraliser, « mais aussi longtemps que le bureau le jugera à propos et nécessaire pour vous faire expier vos désordres par la clôture, le travail et par des châtimens proportionnés à vos fautes. » Cependant, le règlement portait qu'en ne garderait les filles surprises une première fois que trois mois, une seconde fois, neuf mois, une troisième fois, deux ans, et une quatrième fois, toute la vie ; mais tout cela était subordonné au repentir.

Etudions avec quelques détails ces dispositions dignes de gardes-chiourmes.

Lorsque « quelqu'une de cette sorte de créature » avait

été dénoncée, on la faisait saisir par les archers et conduire à l'hôpital; ce qui n'était pas sans risques pour les archers, forcés bien souvent de soutenir des combats en règle contre les écoliers des Pères de l'Oratoire, parce qu'ils portaient le nom de Jésus sur leur casaque, et surtout parce qu'ils troublaient leurs amours. Entrée au Sanitat, la pauvre femme était visitée par le chirurgien de la maison « pour voir sy elle n'avait pas quelque vilaine maladie » ; puis, mise dans un cachot « jusqu'à nouvel ordre ; » pendant les huit premiers jours, on la nourrissait au pain et à l'eau, elle était couchée sur la paille et recevait une fois le jour la discipline, excepté les dimanches et fêtes. Au sortir du cachot, avant son entrée dans la maison commune, on la dépouillait de ses vêtements pour la revêtir d'habits « vils et pauvres », et on lui rasait les cheveux (1).

Les deux sœurs, chargées de la surveillance du service, devaient infliger aux filles la discipline pour la plus légère désobéissance, sans préjudice du cachot auquel pouvait les condamner la supérieure. Les travaux qui leur étaient imposés étaient rendus aussi rebutants que possible ; elles devaient garder le silence en tout temps, en tous lieux, et si l'absolue nécessité exigeait qu'elles parlassent, elles devaient en demander la permission à genoux.

Le paragraphe suivant est ainsi conçu : « Comme les plaisirs des sens et les aises du corps ont été la cause et la source de leurs désordres, il est juste d'y remédier par des moyens tout opposés, en pratiquant des peines et des mortifications qui, en châtiant le corps, expient les fautes qu'elles ont commises et particulièrement contre la vertu de pureté ; c'est pourquoi, passé les huit jours dont il est parlé dans l'art. 3, elles prendront la discipline dans un

(1) Archives hospitalières. Règlements du Sanitat, série E.

lieu obscur et sans lumière pendant qu'une des sœurs prononcera tout haut le psaume *Miserere* ; mais si les sœurs remarquaient que quelques-unes des pénitentes se traitassent avec trop d'indulgence, elles pourraient en avertir la supérieure et, de son avis, la leur faire donner mais en particulier. Il sera bon aussi de la faire donner de temps en temps, fortement à celles dont le dérèglement aura été plus considérable, à moins que l'on ne voit en elles une ferveur particulière à satisfaire la justice divine. »

Les auteurs de ce règlement avaient la naïveté, pour ne pas dire la sottise, de croire qu'en employant de telles mesures ils arriveraient à un heureux résultat et feraient accepter ces châtimens aux filles, comme une expiation salutaire, et parviendraient même à les leur faire offrir à la justice divine avec un esprit de pénitence et des dispositions chrétiennes. De tels moyens ne sauraient engendrer que l'hypocrisie.

Outre la discipline, deux fois par semaine, non compris les fêtes de la Vierge et la fête de Sainte-Marie Madeleine (en souvenir des mortifications et des larmes qui ont obtenu le pardon et le ciel à cette bienheureuse), les renfermées jeûnaient au pain et à l'eau tous les vendredis, en plus des jours prescrits par l'église. Si vous remarquez que les jours ordinaires on ne leur donnait que du pain et du potage et qu'elles ne recevaient de viande que le dimanche et parfois le jeudi, vous resterez convaincus que ces pauvres filles auraient beaucoup mieux aimé être en prison avec leur mère ou au bague avec leur père, que dans un hôpital où on ne leur permettait pas toujours d'assister à la messe. « Cette privation étant un effet de la justice divine, qui les juge indignes de cette consolation. »

Quel fut le résultat de ce système de répression de la mendicité par les galères, et de la prostitution par l'em-

prisonnement, la contrainte et la torture ? Celui qu'on devait attendre : accroissement de la misère, augmentation considérable du nombre des crimes commis par des femmes. Dans notre ville, comme dans toute la France, la situation des femmes était tellement misérable, que le nombre des infanticides et des assassinats de maris devint énorme. A Paris, en 1699, la femme Tiquet fut condamnée à mort pour tentative de meurtre sur son mari. Louis XIV allait faire grâce, à la sollicitation du mari même, lorsque l'archevêque de Paris représenta au roi que les confesseurs avaient les « oreilles rebattues » de projets contre la vie des maris. Quant aux infanticides, ces mêmes confesseurs avouaient que le nombre des femmes qui s'accusaient d'avoir attenté à la vie de leurs enfants était considérable (1).

Nous en avons fini avec cette triste époque ; c'est le cœur serré que nous avons essayé de tracer sommairement le tableau de la misère publique et de la charité chrétienne dans notre ville, sous le règne du grand roi.

Dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, on s'aperçoit que l'esprit public a changé ; les anciens règlements ne sont plus appliqués, et l'on cherche des moyens plus sages pour remédier au paupérisme.

Le premier travail sérieux que nous trouvons sur la mendicité est la déclaration du roi donnée à Chantilly, le 18 juillet 1724. Le Conseil royal, comprenant que la question devenait d'une importance capitale, mit tous ses soins à ne laisser échapper aucun renseignement pouvant

(1) Voy. les lettres de Guy Patin : *Discours sur la liberté de la presse*, mélanges politiques. (CHATEAUBRIAND.)

A Nantes, les expositions d'enfants étaient extrêmement fréquentes, il en est fait mention à presque toutes les pages des registres de l'Hôtel-Dieu. (Voir les archives hospitalières, registres des délibérations.)

l'aider à résoudre les redoutables problèmes que soulevait l'accroissement du nombre des mendiants (1).

De l'examen des lois en vigueur et de l'étude des règlements mis en pratique dans les principaux Etats de l'Europe, il résulta clairement que la création des hôpitaux généraux n'avait été qu'un faible palliatif contre la misère, et qu'il était urgent de venir en aide aux communes dont les ressources s'épuisaient sans profit pour personne ; qu'enfin, il était indispensable d'abroger tous les arrêtés appliquant des pénalités trop sévères, et de publier une ordonnance sage et humaine réglant définitivement cette importante question.

Dans sa déclaration, le roi commence par reconnaître qu'on ne peut faire un crime de mendier à tous ceux qui sont sans ressources : c'était condamner tout le système de Louis XIV ; qu'on ne devenait coupable qu'en refusant de travailler pour continuer à tendre la main ; en conséquence, sous quinzaine, Louis XV enjoignait aux pauvres valides, hommes, femmes, enfants, de chercher un emploi pour subsister, et pour cela il leur permettait de s'engager à travailler pour les hôpitaux, à charge d'être nourris par eux. Ces engagés devaient être distribués en compagnie de vingt personnes, sous le commandement d'un sergent, et être employés aux ouvrages des ponts et chaussées et autres travaux publics ; leurs journées étaient payées au sergent, au profit de l'hôpital, suivant un tarif déterminé d'avance, et la direction leur donnait chaque semaine une gratification au moins égale au sixième du produit de leur travail.

Comme on le voit, l'hôpital se transformait en une

(1) Copie imprimée de cette déclaration royale est à l'hôtel-Dieu. (Répression de la mendicité, série G.)

espèce d'atelier national et remplaçait le bague : il y avait amélioration ; mais comme on ne saurait prendre tout d'un coup de bonnes habitudes, les engagés qui tentaient de s'évader pour reprendre leur premier état de mendicité et de fainéantise devaient être poursuivis extraordinairement et condamnés à cinq ans de galères. Comme jadis, les indigents invalides tombaient à la charge des hôpitaux généraux ; mais, cette fois, l'Etat s'engageait à subvenir à leurs dépenses, au cas où les revenus hospitaliers seraient reconnus insuffisants. Tout mendiant arrêté devait être mis en prison et marqué au bras d'un M, avant d'être conduit à l'hôpital où il restait trois mois au cachot ; cette marque infligée aux mendiants n'entraînait pas infamie. Les pauvres qui désiraient retourner au lieu de leur naissance devaient se munir d'un passe-port qui leur traçait leur route à raison de quatre lieues par jour.

Un bureau central de correspondance établi à Paris permettait de se rendre compte de la situation de chaque pauvre, et servait à faire connaître les récidivistes. Les mendiants arrêtés demandant l'aumône avec insolence ; ceux trouvés munis de faux certificats ou de faux passe-ports ; ceux faisant partie d'un attroupement de plus de quatre personnes, non compris les enfants ; ceux que l'on reconnaissait pour anciens forçats, marqués de la lettre V ou d'une fleur de lys, étaient condamnés, les hommes à cinq ans de galères, les femmes au renfermement à perpétuité.

Telle est, en peu de mots, la partie essentielle de cette ordonnance, dont les réformes furent complétées par deux instructions conçues dans un excellent esprit et dont voici les principaux articles.

Pendant la quinzaine qui suivra la publication de l'ordre royal, aucun pauvre ne sera arrêté, sauf ceux mendiant

avec insolence ou contrefaisant les estropiés ou faisant partie d'un attroupement ; tous ces vagabonds seront conduits en prison et on leur fera leur procès (1).

La quinzaine écoulée, toute personne trouvée mendiant sur la voie publique sera arrêtée, les gens munis d'un passe-port en règle seront relâchés immédiatement, les autres devront être conduits en prison s'ils font partie de l'une des catégories de vagabonds dangereux indiqués dans la déclaration, ou, s'ils sont inoffensifs, ils seront renfermés dans l'hôpital le plus voisin où l'on inscrira leurs noms sur un registre spécial.

La comptabilité des hôpitaux généraux placés sous la surveillance du Gouvernement se résumait en cinq registres : d'entrée, des engagements, du travail, de sortie et des passe-ports ; le mouvement des entrées et des sorties était envoyé chaque semaine au procureur du roi, au Parlement de Paris.

La seconde instruction, envoyée aux municipalités, s'occupe des voies et moyens à employer pour la mise à exécution de l'ordonnance royale ; elle établit d'abord que les mendiants renfermés doivent être divisés en valides et invalides ; que les premiers étant soumis à un travail obligatoire, au profit de l'hôpital, n'auront que de la paille pour coucher et du pain et de l'eau pour nourriture ; que les autres seuls recevront des paillasses, des draps, des couvertures et une nourriture meilleure ; puis elle termine en plaçant toute cette partie des services publics sous la direction des intendants des provinces qui, après entente avec le contrôleur général, devaient pourvoir à tous les besoins des pauvres, en cas d'insuffisance des revenus hospitaliers.

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu. (Série G. Répression de la mendicité.)



En conséquence des ordres du roi, Paul-Esprit Feydeau, seigneur de Brou, intendant de Bretagne, après avoir pris une exacte connaissance de la situation des hôpitaux de la province, choisit pour lieux de renfermement des pauvres : Rennes, Vitré, Nantes, Vannes, Quimper, Landerneau, Morlaix et Saint-Brieuc (2 octobre 1724).

Bien que la déclaration royale eût prévu le nombre considérable des pauvres qui devaient être renfermés pendant les six premiers mois de la mise en vigueur du nouveau règlement, ce chiffre dépassa encore l'attente du ministère ; aussi le contrôleur général Joly de Fleury écrivit-il aux administrateurs du Sanitat (2 mars 1726) :

« Messieurs, il a été arrêté un si grand nombre de mendiants depuis le 1<sup>er</sup> août 1724, qu'il n'est pas possible de continuer l'impression de toutes les entrées comme par le passé ; mais le seul objet qu'on s'était proposé en envoyant les listes des mendiants étant de pouvoir reconnaître ceux qu'on arrêterait en récidive, il paraît que cet objet sera rempli en envoyant les listes de ceux qui sont sortis et de ceux qui sont évadés, puisque les autres étant actuellement dans les hôpitaux, la connaissance en est inutile (1). »

Le Gouvernement ayant pris à sa charge la partie de la dépense excédant les revenus du Sanitat, les administrateurs de cette maison, en vertu de l'art. 10 de la circulaire ministérielle du 6 octobre 1724, adressaient tous les trois mois, à l'intendant de Bretagne, un état certifié « de la dépense faite dans l'hôpital de Nantes choisi pour le renfermement des mendiants, tant en gages de domestiques et autres personnes nécessaires, que pour la nourriture et entretien des mendiants à raison par jour, sçavoir : les

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, série G.

femmes et les hommes invalides à 6 sols, par correction, 4 sols et les enfants 6 sols. »

Les trois premiers états de 1725 accusent une population de 72 hommes, 139 femmes et 96 enfants incapables de travailler, 14 hommes et 11 femmes renfermés par correction, 26 hommes et 27 femmes engagés valides ; le tout sous la surveillance de 53 employés divers et occasionnant une dépense de 16,107 livres.

Conformément aux ordres du roi, chaque pauvre était, lors de son renfermement, inscrit sur un registre spécial dont les archives des hospices conservent encore quelques feuillets.

Voici le premier article du rôle des mendiants :

« Ce mercredi 25 octobre 1724, René Quenelle, âgé de 58 ans, ancien soldat, chirurgien de sa profession, suivant ses congés des régiments de marine et du régiment du Dauphiné, de taille d'environ 5 pieds moins un travers de doigt, étant incommodé d'une descente de boyaux et mal de reins, avec plusieurs blessures sur son corps, suivant le certificat du sieur Morand, chirurgien-major de l'Hôtel royal des Invalides, en date du 30 septembre 1717, ayant une cicatrice d'un coup de sabre sur la tête, du côté droit, un visage rond et une vieille perruque sur la tête, vêtu d'un ancien habit de drap gris déchiré en plusieurs endroits, s'est présenté volontairement et a esté reçu ce même jour par MM. les Directeurs, au nombre des mendiants renfermés. »

Quelquefois le pauvre était amené par les archers ou par la maréchaussée, comme dans l'exemple suivant :

« Geneviève Mesnard, âgée de 50 ans, native de la paroisse de Blain, en cet évesché, haute de 4 pieds 7 pouces et demy, de cheveux et sourcils châtons, le visage rond et enflammé, les yeux gros et ayant perdu le nez par une

maladie, sourde, infirme et hors d'état de gagner sa vie a esté amenée par les archers. »

Que le pauvre se présentât volontairement ou qu'il y fût forcé, après constatation de son indigence, il était reçu pour deux mois, et, passé ce délai, renvoyé ou admis comme infirme ou engagé, à moins qu'il ne fût réclamé par quelqu'un.

Le 2 août 1725, le subdélégué de l'intendant de Bretagne écrivit la lettre suivante aux directeurs du Sanitat :

« Voici une ordonnance de 4,000 livres que Monseigneur l'Intendant m'a chargé de vous envoyer pour subvenir aux besoins de votre hôpital.

» Comme le temps de la moisson va fournir des travaux qui pourront occuper les mendiants valides, il est à croire que cela déchargera la maison et laissera par conséquent du vide pour ceux qu'on y amènera par la suite. Néanmoins, Messieurs, si vous venez à manquer de logement, Monseigneur de Brou est d'avis de louer quelque maison voisine de votre hôpital qui vous paraîtra des plus convenables et le plus à votre bienséance.

» A l'égard du paiement des archers de la maréchaussée qui vous amèneront des pauvres, comme cet argent ne se prend point sur les fonds de l'hôpital, mais bien sur les 1,200 livres que la communauté de la ville de Nantes paie tous les ans aux chasse-gueux, Monseigneur l'Intendant vous laisse la liberté de suivre sur cela l'usage pratiqué par le passé. »

La fin de cette lettre se rapporte à un arrêté de la mairie de Nantes dont il convient de parler ici.

Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être même dès la fin du XVII<sup>e</sup>, la surveillance des pauvres enfermés dans les tours de la ville, et spécialement dans la tour de la Poissonnerie, avait été confiée à des Frères qui

dirigeaient une maison de charité et faisaient le plus grand bien aux indigents ; cette maison ayant été supprimée par ordonnance royale, depuis la création des hôpitaux généraux, la ville qui la subventionnait affecta les 1,200 livres qu'on versait annuellement aux Frères à l'entretien du Sanitat et prit l'arrêté suivant :

« Vu les délibérations par nous prises et autorisées par Monseigneur l'Intendant pour faire payer une somme de 1,200 livres par an, à raison de 100 livres par mois, aux Frères ayant l'administration de la maison de charité cy-devant établie dans la tour de la Poissonnerie, à la charge par eux de nourrir, payer et entretenir les chasse-gueux, d'autant que ladite maison ne subsiste plus, et que pour l'exécution de la déclaration du roi du 18 juillet dernier, concernant les vagabonds et mendiants, il est nécessaire de continuer l'établissement des chasse-gueux et de les faire soutenir au besoin par la maréchaussée, où le procureur-syndic en ses conclusions, nous, maire et échevins, avons arrêté que ladite somme de 1,200 livres sera, à l'avenir, payée aux directeurs du Sanitat, aux charges de nourrir et entretenir les chasse-gueux.

» Signé: MELLIER, maire, JOUANNAULT, sous-maire,  
SOUCHAY, DE BEAULIEU-BELOOTTEAU, échevins,  
et DE LA BLANCHE-COTTINEAU, procureur-  
syndic (1). »

De plus, comme la ville donnait également chaque année 1,000 livres aux Frères qui s'étaient chargés de l'entretien et du balayage des rues de Nantes, par le même arrêté cette somme de 1,000 livres fut affectée au Sanitat dont les

(1) Registres des délibérations des pères des pauvres. (Archives du Sanitat).

directeurs s'engagèrent à faire nettoyer la ville par les mendiants renfermés dans leur hôpital.

Une première ordonnance de 4,000 livres sur le sieur Husson de Rennes ayant été suivie d'un versement de 3,000 livres en 1728, les pères et gouverneurs des pauvres, sûrs à présent de la coopération de l'Etat, voulurent connaître le nom de tous les indigents domiciliés à Nantes depuis quatre ans; pour cela, après en avoir conféré avec l'Evêque, ils prièrent les recteurs des paroisses de leur faire parvenir au plus tôt une liste aussi exacte que possible de leurs paroissiens nécessiteux, et, par la même occasion, de s'enquérir des personnes qui logeaient encore des vagabonds au mépris des ordonnances royales.

Quelques jours après, deux archers de la maréchaussée ayant demandé un salaire pour avoir chassé et conduit hors de la ville un grand nombre de mendiants, on décida que pour cette fois ils toucheraient 18 livres, puis le bureau statua qu'à l'avenir ils recevraient 30 sous pour un homme et 20 sous pour une femme. Quant aux sergents personnellement aux gages du Sanitat, logés et nourris dans cet hôpital, ils recevaient 3 ou 4 livres par semaine, et on leur allouait pour exciter leur zèle une prime de 4 sous par homme et 3 sous par femme amené au renferment.

Toutes les dispositions que nous venons d'indiquer auraient eu certainement le plus heureux résultat si la misère publique n'avait pris des proportions effrayantes.

Au commencement de 1728, les pauvres des campagnes firent demander des secours à la direction du Sanitat qui, sur l'ordre de l'Intendant de Bretagne, distribua quelques aumônes à ceux que l'on reconnut incapables de subvenir à leurs besoins et fit renfermer les invalides. Cette distribution de secours épuisa les dernières ressources, et

quelques mois après il fallut autoriser la mendicité et se borner à la surveiller, comme nous l'apprend une lettre de Feydeau de Brou aux gouverneurs des pauvres (1) :

« 27 avril 1728. Je vois, Messieurs, par votre lettre du 22 de ce mois, que vous avez distribué 200 boîtes à des pauvres de la ville qui sans doute vous ont paru être le plus dans le cas de la mendicité, et n'auraient pas manqué de devenir à charge à votre maison sans cet expédient. Il faut que l'on ait une attention singulière à empêcher ces sortes de pauvres de mendier dans les églises, ni ailleurs ; on sait leur état, et ils doivent attendre qu'on y donne du soulagement sans le demander. Il est aussi nécessaire, Messieurs, que l'on suive de près les autres pauvres qui mendieront publiquement et qu'ils soient arrêtés et conduits à l'hôpital pour y être nourris au pain et à l'eau et couchés sur de la paille, aux termes de l'ordonnance du roy du 18 juillet 1724.

» Je conviens qu'un établissement tel que celui ordonné par cette déclaration est difficile à perfectionner, et qu'il faut du temps pour y réussir ; mais si l'on n'a pu lui procurer jusqu'à présent tout le progrès que le Conseil en attendait, la cherté du pain et celle des autres vivres en 1723 et 1726 en ont été la principale cause, et comme elle est cessée depuis plus d'un an et qu'il y a lieu d'espérer que cette diminution subsistera et pourra même par la suite devenir plus favorable, on doit croire, Messieurs, que la bonne conduite et l'attention suivie que vous donnez à cet établissement lui procureront tout le succès qu'on en peut attendre.

» De mon côté, je ne m'épargnerai pas et je concourrai volontiers à sa perfection en distribuant les fonds destinés

(1) Répression de la mendicité. (Archives hospitalières, série G.)

aux hôpitaux choisis pour le renfermement en cette province. »

Cette assurance ne fut pas lettre morte, et, dès l'année suivante, monseigneur de Brou ordonnait 12,000 livres au profit du Sanitat.

L'Intendant de la Tour qui succéda à Feydeau fit toucher aux directeurs 6,000 livres en 1732, et 3,000 livres en 1733, mais un si beau zèle se ralentit bien vite, et le gouvernement, délaissant son œuvre au moment même où son action bienfaisante commençait à se faire sentir, déclara que le renfermement ne serait plus obligatoire ! En deux ans, tout l'édifice si péniblement construit s'écroula ; tout fut remis en question, et les malheureux pères et gouverneurs des pauvres, abandonnés à eux-mêmes, se virent, comme par le passé, réduits à importuner de leurs suppliques tous les personnages qu'ils supposaient devoir s'intéresser à leur œuvre.

En 1736, ils écrivaient à M. de Brancas : « Monseigneur, le 18 juillet 1724, il plut à S. M. d'ordonner par une déclaration concernant les mendiants et les vagabonds qu'ils seraient tous renfermés dans les hôpitaux les plus voisins de leur demeure où ils seraient reçus gratuitement, auxquels hôpitaux S. M. promit de fournir les secours nécessaires à cet effet.

» L'hôpital général de Nantes fut un de ceux particulièrement destinés à ce renfermement, et le nombre des mendiants qui y furent renfermés en conséquence et qui y ont depuis demeuré en cette maison en augmente la dépense de plus d'un tiers ; elle était au plus avant composée d'environ 320 pauvres de toutes espèces, et peu de temps après de 470 à la subsistance desquels les administrateurs furent fort embarrassés de fournir jusqu'au commencement de 1730.

» Ce fut pour lors que Monseigneur de Latour, intendant de cette province, commença de secourir cet hôpital par diverses sommes qu'il lui fit toucher cette année-là et les suivantes jusqu'au commencement de 1734, les dites sommes provenant de la répartition des deniers levés sur les revenus des communautés de chaque ville et destinés pour le secours des hôpitaux ; il engagea en même temps les administrateurs à faire bâtir dans les cours intérieures de la maison pour y pouvoir loger un plus grand nombre de pauvres, et il promit d'animer ce travail par des répartitions proportionnelles : il tint parole, et les pauvres lui ont l'obligation des commodités que leur procurent actuellement des réfectoires et infirmeries qui furent bâtis en ce temps-là.

» Le secours de ces répartitions a complètement été supprimé depuis le mois de may 1734, et la misère ayant néanmoins continué d'augmenter, le nombre des pauvres s'est accru jusqu'à 640 personnes de tous sexes et de tous âges....

» Malgré ce grand nombre, il ne se tient pas de bureau fixé, pour cet hôpital, à tous les jeudis de chaque semaine, qu'on ne refuse d'y recevoir plus des deux tiers de ceux qui se présentent pour demander à y entrer avec tous les caractères de la plus pressante indigence ; de façon que les administrateurs en sortent à chaque séance le cœur pénétré de ne pouvoir leur accorder un asile que leur qualité d'habitants de la ville, et habitants sans aucune ressource, semblerait devoir leur assurer de plein droit.

» On est donc obligé, par une dureté nécessaire, de fermer les yeux sur une infinité de malheureux dont la situation arrache des larmes ; mais, en outre, les administrateurs ne savent plus où prendre des fonds pour nourrir ceux qui y ont été admis ; et dans les circonstances cri-



tiques de la cherté des grains cette maison menace d'une prochaine décadence. »

En terminant, les pères des pauvres supplient Monseigneur de Brancas de vouloir bien appuyer la demande qu'ils font de 13,709 livres qui se lèvent chaque année sur les revenus de la ville, cette somme ayant été d'abord destinée au soulagement des hôpitaux. « A la vérité, continue la supplique, l'obligation du renfermement des pauvres n'existe plus, mais cette obligation a peuplé à vie la maison d'indigents qu'il faut ou nourrir ou jeter sur le pavé sans asile et sans pain. »

Ce mémoire n'eut aucun résultat et l'hôpital général retomba dans la déplorable situation où il se trouvait sous Louis XIV. Comme jadis, la mendicité sur la voie publique reparut avec tous les désordres qu'elle entraîne, et bientôt il fallut réduire le nombre des pauvres secourus qui, de 700 en 1740, tomba à 400 en 1745.

Le Sanitat n'étant plus subventionné, on aurait dû se dispenser d'y renfermer les indigents condamnés par sentences prévôtales : on n'en fit rien ; les juges, sans s'inquiéter si l'on pourrait les nourrir et s'ils ne volaient pas ainsi la subsistance des pauvres nantais, continuèrent à interner dans cette maison tous les vagabonds qui comparaissaient devant leur tribunal, et surtout les enfants trouvés sur la voie publique.

En 1770, cependant, le roi écrivit aux intendants des provinces que son intention était que les enfants des vagabonds renfermés par sentences prévôtales fussent élevés à la campagne par de bons villageois qui recevraient 40 livres de pension annuelle, pour leur nourriture et leur entretien.

La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle rappela les dernières années du règne du grand roi, toutes les misères humaines

s'étaient sur nos places et dans nos rues : en 1777, l'affluence des mendiants était telle sur le cours des États que les promeneurs étaient forcés de quitter la place, et que le bureau de ville dut arrêter qu'aux heures choisies par le public, il y aurait toujours des archers pour écarter les mendiants et veiller au bon ordre (1).

Mais les pauvres ne se contentaient plus de se plaindre et d'implorer la charité des riches, ils se révoltaient : déjà plusieurs émeutes avaient eu lieu à Nantes et l'excès de la misère publique dans toutes les provinces du royaume devait amener fatalement la Révolution.

---

(1) Archives municipales. Archives curieuses de Nantes (VERGER).

## CONCLUSION.

---

Notre tâche est maintenant terminée : après avoir montré la charité libre et spontanée venant au secours de l'indigence, sans y apporter grand remède, nous avons passé en revue les divers moyens employés par le corps de ville pour éteindre ou réprimer la mendicité ; puis, nous avons étudié l'ingérence de l'autorité royale dans cette partie importante des services publics, nous avons fait voir combien triste fut cette ingérence, passant de l'extrême sévérité à l'extrême indulgence, de la répression la plus brutale au plus inqualifiable laisser-faire, pour aboutir fatalement à la désorganisation du pays et au mouvement révolutionnaire de 1789.

La Révolution, en détruisant la majeure partie des abus les plus criants, a ouvert la porte à toutes les améliorations du sort des pauvres, a rendu possible toutes les réformes dont on trouve anciennement le germe, car, dans l'ordre de choses qui nous occupe, il n'est pour ainsi dire pas un progrès réalisé depuis dont on ne puisse trouver l'indication avant 1789. Donc, nous le reconnaissons volontiers, et nous allons le prouver, le mouvement philanthropique est antérieur à la Révolution, mais il est bien évident que ce

mouvement eût complètement avorté si toutes les entraves qui s'opposaient aux réformes n'avaient été brisées : chacun sait, d'ailleurs, que l'économie politique a eu ses Boisguilbert, ses Vauban, ses Quesnay, ses Turgot avant d'avoir Adam Smith, J.-B. Say et Frédéric Bastiat ; mais personne n'ignore aussi que c'est de nos jours seulement qu'on a appliqué au bien-être de tous les principes de cette science, si longtemps méconnue et dédaignée, qui proclame l'harmonie des intérêts aussi bien entre les peuples qu'entre les individus et les classes sociales, qui demande, en conséquence, l'abolition de toutes les barrières artificielles élevées par de prétendus sages pour gêner cette liberté naturelle de travailler, de produire et d'échanger, qui est la cause la plus efficace et la plus sérieuse garantie du bonheur et de la paix entre les hommes.

Cependant, nous le répétons, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est aperçu que les impressions spontanées du zèle, les secours immédiats et de détails ne suffisaient plus, dans l'état présent de notre société, pour apporter un remède efficace à l'ensemble des misères humaines, et qu'à côté de la charité qui assiste devait se placer la prévoyance éclairée qui cherche à prévenir le mal dans sa source et qui tend, à l'aide de toutes les réformes sociales, justes et légales, à l'amélioration du sort des classes nécessiteuses. Bien avant 1789, on était convaincu que l'économie politique, l'économie domestique, les sciences médicales et toutes les connaissances qui s'y rattachent devaient être nécessairement appliquées au soulagement des maux de l'indigence.

Antérieurement à la fondation de la société anglaise pour améliorer le sort des pauvres, avant la création de la société hollandaise du bien public et celle de la société helvétique d'utilité générale, la France avait tracé le chemin,

et déjà de nobles et généreux esprits contribuaient à développer cette grande vérité « que la plus utile assistance est celle qui prévient la mendicité et non celle qui la réprime. » Dès l'année 1777, la Société du Bien public de Paris avait un grand nombre de souscripteurs et s'occupait de l'établissement de travaux de charité pour les indigents valides, de caisses de prêt gratuit et de distribution de secours. Vers la même époque, plusieurs académies faisaient de ces graves questions philanthropiques le sujet de concours solennels et faisaient éclore ainsi des productions fort intéressantes. En 1788, l'Académie des Sciences fut appelée à exécuter un travail fondamental sur le régime des hôpitaux ; elle rassembla à cette occasion des documents très nombreux de toutes les parties de l'Europe et son rapport, qui fut publié, produisit une impression profonde qui fit naître une émulation salutaire et provoqua des sacrifices aussi nombreux qu'empressés pour l'accomplissement des réformes reconnues nécessaires.

Au début de la Révolution, ce mouvement ne se ralentit pas : le Comité de mendicité créé au sein de l'Assemblée nationale consacra près de deux ans à réunir de toutes les parties de la France des renseignements détaillés sur le nombre, la situation, les besoins des diverses classes d'indigents et sur les moyens à employer pour les assister. Ce travail, fruit de laborieuses recherches, resta pour lors stérile, mais plus tard, les vues renfermées dans ces rapports ont pu fructifier : elles sont encore consultées avec avantage, car il est dans la destinée des vérités utiles de survivre aux circonstances qui les ont fait naître. Vers 1798, le ministre de l'intérieur fit composer et publier par livraisons successives un recueil de mémoires sur les établissements d'humanité, traduits en grande partie de l'allemand et de l'anglais ; cette publication, déjà volumi-

neuse, resta interrompue par la mort du zélé Duquesnoy qui l'avait entreprise (1).

L'ensemble des faits que nous venons de rappeler montre que l'origine du mouvement philanthropique est antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle, mais c'est à notre époque seulement que revient l'honneur d'avoir mis en pratique tous les moyens indiqués à la fin du siècle précédent : réorganisation des monts-de-piété, création de maisons de travail et de secours, fondation de caisses d'épargne et de caisses de retraites, établissement de sociétés de secours mutuels, gratuité de l'assistance médicale, vulgarisation des assurances sur la vie, diffusion de l'instruction à tous les degrés, etc. Mais si l'on a beaucoup fait, est-ce à dire qu'il ne reste rien à faire ? Hélas ! nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous pour nous convaincre que si la mendicité est à peu près disparue, il n'en est pas de même de l'indigence.

Que de malheureux à secourir ! Nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux qui, sous prétexte que les gouvernements passés n'ont pas assez fait pour eux, voudraient que les gouvernements actuels fissent tout pour leur bien-être sans qu'ils fussent tenus d'y travailler eux-mêmes. A l'œuvre donc ! le mal existe comme autrefois, moins grave, certes ! mais en revanche si l'on souffre moins, on crie bien davantage ; le malade n'a pas la patience de ses pères et souvent même il ne veut pas guérir par les remèdes : travail, épargne, prévoyance, qui lui paraissent plus difficiles à appliquer que la douleur à supporter.

A l'œuvre cependant, vous tous que votre position sociale met à même d'être utiles à vos semblables ; ne vous rebutez de rien, que les difficultés ne vous effraient pas,

(1) Bulletin de la Société des établissements charitables, 1830. (Rapport du baron de Gérando.)

attendez-vous surtout à l'ingratitude, mais agissez sans retard, car il est une classe d'individus qui augmente tous les jours en nombre et qui a la prétention de faire son bonheur elle-même si l'on n'y travaille pas assez vite. Nous reconnaissons aux pauvres le droit de nous faire constater leur misère, mais de ce qu'ils souffrent s'ensuit-il qu'ils en sachent bien la véritable cause et surtout qu'ils connaissent les moyens d'y remédier ? Hélas ! il ne suffit pas de se savoir malade et de vouloir guérir pour recouvrer la santé, il faut encore appliquer le remède utile en temps opportun, être médecin, en un mot, et ces gens-là ne le sont pas.

---





## JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

*publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.*

---

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît par trimestre.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

---

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

---

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

---

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes :

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilon, 5.

---

# ANNALES

DE LA

## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 Décembre 1877.

---

**Volume 3<sup>e</sup> de la 6<sup>e</sup> Série.**

---

**1 8 8 2**

Deuxième Semestre.

---

**NANTES,**

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

Notice biographique sur M. Charles Dufour, membre résidant, par M. Louis Linyer, président .....	285
Notice biographique sur M. Alcide Thomas, par M. Louis Linyer, président de la Société académique.....	288
Sur une application des équations aux dérivées partielles linéaires, par M. V. Jamet, professeur de mathématiques au Lycée de Nantes.	290
Note sur le théorème des forces vives. — Communication faite à la Société académique de la Loire-Inférieure, par M. V. Jamet, professeur de mathématiques au Lycée de Nantes.....	296
Rapport sur une note de M. Jamet, concernant le théorème des forces vives, par M. Larocque, rapporteur.....	303
Poésies, par M. Robinot-Bertrand.....	306
Etude sur le livre de M. Edouard Fleury, ayant pour titre : Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, par M. C. Merland.....	310
Les Celtes et les Gaulois, de M. Lemièrre, par M. Alcide Leroux.....	330
Rapport sur les machines et outils exposés au Concours régional agricole de Nantes, en 1882.....	342
Rapport sur l'exposition des animaux au Concours agricole régional de Nantes, en 1882, par M. J.-B. Léonard.....	354
Rapport sur l'Exposition industrielle de Nantes, en juin 1882, au point de vue de l'éducation et de l'enseignement, par M. Ch. Morel.....	381
Rapport sur l'exposition horticole du Concours régional, ouvert à Nantes, le 13 mai 1882, par M. le Dr Delamare. ....	396
Rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture, Commerce, Industrie, Sciences économiques, par M. Maisonneuve, secrétaire... ..	413
Rapport sur les travaux de la Section de Médecine, pendant l'année 1882, par M. le Dr L. Grimaud, secrétaire.....	417
Rapport sur les travaux de la Section des Lettres, pendant l'année 1882, par M. Hervouët.....	427
Rapport sur les travaux de la Section des Sciences naturelles, pendant l'année 1881-1882, par M. Marcel Messine, secrétaire.....	433
Discours prononcé dans la séance du 19 novembre 1882, par M. Louis Linyer, président de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure .....	438
Rapport sur les travaux de la Société académique de la Loire-Inférieure pendant l'année 1881-1882, par M. le Dr Simoneau, secrétaire général .....	459
Rapport sur le concours des prix, par M. Arnault.....	481
Lauréats du concours de 1882.....	501
Programme des prix à décerner en 1883.....	502
Bulletins des séances publiques et générales.....	505
Tables des noms d'auteurs et des matières.....	511

---

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. CHARLES DUFOUR

MEMBRE RÉSIDANT

LUE DANS LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1882

PAR M. LOUIS LINYER, PRÉSIDENT.

---

Il n'est personne qui n'ait été profondément ému par la nouvelle de la mort récente de notre regretté collègue, M. Dufour ; l'estime et la sympathie qu'avaient inspirées son caractère et son mérite, les circonstances touchantes de sa mort, ce père succombant à la maladie contractée au chevet de son fils, tout concourait à faire naître une impression douloureuse.

Plus que personne, les membres de notre Société ont dû partager ce sentiment, car plus que personne ils pouvaient mesurer le vide qu'allait faire dans nos rangs la disparition de ce travailleur infatigable.

A notre époque, où l'on semble épuisé dès qu'on a fait un effort quelconque, la vie de M. Dufour est un exemple salutaire.

Né à Rouen en 1829, Charles Dufour, ses études terminées, entra dans l'Administration des douanes, et l'exer-

cice de ses fonctions modestes le conduisit dans notre département, à Mesquer d'abord, en 1854, puis à Nantes en 1855.

Il n'avait point encore trouvé sa voie, et eût été probablement perdu pour la science, sans des circonstances intimes qui, soudainement, modifièrent sa destinée. Charles Dufour devint savant pour les mêmes raisons qui firent un peintre de Quintin Metz ; en 1857, une union ardemment désirée devint la récompense du baccalauréat et de la licence ès-lettres obtenus dans 18 mois, et il renonçait à la carrière administrative pour se consacrer exclusivement aux études scientifiques.

Vous savez ce qu'a été depuis cette existence si bien remplie.

Placé, en 1859, à la tête de l'École professionnelle, il en abandonna la direction en 1862, pour des motifs qui dénotent chez lui un rare souci de la dignité personnelle.

Chargé plus tard, à l'École des sciences, du cours de géologie institué par le baron Bertrand-Geslin, il fut attaché au Muséum d'histoire naturelle, en qualité de conservateur adjoint, et devint conservateur en titre, en 1859, à la mort de M. Cailliaud. Personne n'était plus capable de tenir ce poste, et la ville de Nantes lui dut l'aménagement intelligent du nouveau local où sont installées ses collections.

Simultanément avec ces occupations officielles, il se livrait avec une incroyable activité à l'enseignement des sciences, préparant des centaines de jeunes gens aux examens du baccalauréat ou des écoles, et fournissant en outre, dans une seule institution, jusqu'à six heures de classe par jour.

Ces travaux, qui eussent écrasé un travailleur moins robuste, et dont l'excès n'a pas été sans influence sur les

causes de sa mort prématurée, ne suffisaient cependant pas à épuiser son ardeur ; il savait trouver des loisirs pour les consacrer aux études spéculatives ou effectuer des recherches dont la Société Académique avait toujours la primeur.

La botanique, la minéralogie, la géologie, l'histoire naturelle, la physique, lui fournissaient tour à tour l'occasion d'enrichir nos séances d'observations aussi nombreuses que variées, et toujours marquées par ce souci de l'exactitude que ne rebutait aucun obstacle. Ouvrez nos Annales depuis 1863 jusqu'à cette époque, vous y trouverez son nom presque à chaque page, et vous constaterez qu'il en est peu auxquels nous sommes aussi redevables.

Cette activité avait d'ailleurs reçu sa récompense ; et, en 1866, après avoir gravi les échelons intermédiaires, M. Dufour avait été nommé président de notre Société.

Depuis quelque temps, des événements douloureux avaient interrompu sa précieuse collaboration ; mais nous espérions que son absence serait de courte durée, et qu'il reviendrait promptement reprendre sa place dans nos séances et dans nos travaux.

Le sort en a décidé autrement : nous ne reverrons plus au milieu de nous la figure austère de ce travailleur intrépide, pour qui la vie avait été un labeur ininterrompu, et dont on peut dire justement qu'il n'a goûté le repos que dans la tombe.

Du moins, son souvenir nous restera, pour nous rappeler ce que peut le sentiment du devoir, soutenu par une volonté énergique.

---

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. ALCIDE THOMAS

PAR M. LOUIS LINYER,

Président de la Société académique.

---

Notre Section des Sciences naturelles, si cruellement éprouvée par la mort de M. Dufour, vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. Alcide Thomas, décédé au cours du mois dernier.

M. Thomas était né à Nantes en 1810, et y avait fait ses études.

A peine sorti du collège, il céda au penchant qui l'entraînait vers l'histoire naturelle, et se consacra spécialement à l'étude des oiseaux et des reptiles. Il y apporta ce goût de l'exactitude et des recherches consciencieuses, qui faisait le fond de son caractère, ne se bornant pas à étudier les animaux dans les traités des spécialistes, mais les suivant et les observant dans les champs, en pleine liberté, et surprenant ainsi le secret de leurs mœurs et de leurs habitudes.

Ce travail minutieux et patient obtint sa récompense. Il fut donné à M. Thomas de constater plusieurs erreurs, et même de signaler des espèces ignorées ou mal définies ;



et ces heureuses découvertes lui valurent l'honneur d'entrer en relation avec plusieurs savants de la France et de l'étranger.

Parallèlement à l'étude de la zoologie, et avec un égal succès, M. Thomas se livrait à l'étude de la botanique.

La nature spéciale de ses travaux l'avait désigné pour faire partie de la Commission de surveillance du Muséum, dans laquelle il n'a cessé de figurer depuis 1848 et où ses avis étaient écoutés avec l'attention que méritait son incontestable compétence.

M. Thomas était un des plus anciens membres de la Société Académique ; il y était entré lorsque la Société des sciences naturelles, qu'il avait contribué à fonder, vint se rallier à nous pour former notre quatrième section.

Au milieu de ses collègues, M. Thomas jouissait d'une juste considération ; et l'on doit vivement regretter que sa modestie ne lui ait pas permis de fournir des communications écrites sur ses intéressantes recherches ; ses communications verbales ont suffi pour faire pressentir leur importance.

En 1880, il avait été élu président de la Section des Sciences naturelles où ses travaux lui avaient marqué une place importante et par laquelle il sera particulièrement regretté.

6 décembre 1882.

---

S U R

UNE APPLICATION DES ÉQUATIONS

AUX DÉRIVÉES PARTIELLES LINÉAIRES

PAR M<sup>r</sup> V. JAMET,

Professeur de mathématiques au Lycée de Nantes.

---

§ 1<sup>er</sup>. — La question que je me propose de résoudre est la suivante : Existe-t-il, dans un plan, deux familles de courbes telles que si l'on prend deux courbes dans l'une des deux familles, et deux courbes dans l'autre, les côtés opposés du quadrilatère ainsi formé soient égaux ?

Voyons d'abord comment nous pourrons, au moyen de deux équations, définir deux systèmes de courbes distincts.

Soit

$$F(x, y, \lambda) = 0 \dots\dots\dots (a)$$

l'équation qui représente l'une des deux familles de courbes. Nous supposons que dans cette équation  $x$  et  $y$  représentent des coordonnées rectangulaires, et  $\lambda$  un paramètre, tel qu'à chacune de ses valeurs corresponde une courbe.

Soit aussi

$$F_1(x, y, \mu) = 0 \dots\dots\dots (b)$$

l'équation qui représente les courbes du second système. Dans cette seconde équation,  $\mu$  représentera un paramètre arbitraire ; de telle sorte que les coordonnées de chaque point du plan seront des fonctions des deux paramètres, indépendants l'un de l'autre,  $\lambda$  et  $\mu$ .

Soient

$$\begin{aligned} x &= \varphi (\lambda, \mu) \\ y &= \Psi (\lambda, \mu) \end{aligned}$$

les équations qui définissent ces deux fonctions.

Je vais chercher à déterminer les deux fonctions  $\varphi$  et  $\Psi$ , en remarquant toutefois qu'elles ne peuvent donner deux systèmes de courbes distincts, que si elles ne sont pas symétriques, soit par rapport à  $\lambda$  et  $\mu$ , soit par rapport à tout autre couple de variables dont l'une dépende de  $\lambda$ , l'autre de  $\mu$ .

A cet effet, remarquons que l'expression

$$\sqrt{\left(\frac{dx}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\mu}\right)^2} \quad (1)$$

est la dérivée, par rapport à  $\mu$ , de l'arc d'une des courbes représentées par l'équation (a) ; et que, par conséquent, l'intégrale

$$\int_{\mu_0}^{\mu_1} \sqrt{\left(\frac{dx}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\mu}\right)^2} d\mu,$$

doit être indépendante de  $\lambda$ , quelles que soient les limites  $\mu_0$  et  $\mu_1$  ; ceci exige qu'on ait :

(<sup>1</sup>) Le signe d a été employé pour désigner les dérivées partielles par rapport à l'une des deux variables indépendantes.

$$\int_{\mu_0}^{\mu_1} \frac{\frac{dx}{d\mu} \cdot \frac{d^2x}{d\mu d\lambda} + \frac{dy}{d\mu} \cdot \frac{d^2y}{d\mu d\lambda}}{\sqrt{\left(\frac{dx}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\mu}\right)^2}} d\mu = 0$$

D'où

$$\frac{dx}{d\mu} \cdot \frac{d^2x}{d\mu d\lambda} + \frac{dy}{d\mu} \cdot \frac{d^2y}{d\mu d\lambda} = 0 \dots\dots\dots (1)$$

ou

$$\left(\frac{dx}{d\mu}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\mu}\right)^2 = \left(\frac{dM}{d\mu}\right)^2, \dots\dots\dots (2)$$

M étant une fonction de  $\mu$ , et ne dépendant nullement de  $\lambda$ .  
De même, on doit avoir

$$\frac{dx}{d\lambda} \cdot \frac{d^2x}{d\lambda d\mu} + \frac{dy}{d\lambda} \cdot \frac{d^2y}{d\lambda d\mu} = 0 \dots\dots\dots (3)$$

D'où

$$\left(\frac{dx}{d\lambda}\right)^2 + \left(\frac{dy}{d\lambda}\right)^2 = \left(\frac{dL}{d\lambda}\right)^2, \dots\dots\dots (4)$$

L étant une fonction de  $\mu$ .

On voit immédiatement que les équations (1) et (3), et par suite, les équations (2) et (4) sont vérifiées, si l'on fait

$$\frac{d^2x}{d\lambda d\mu} = 0, \text{ et } \frac{d^2y}{d\lambda d\mu} = 0$$

ou

$$x = f_1(\lambda) + f_2(\mu) \dots\dots\dots (c)$$

$$y = f_3(\lambda) + f_4(\mu) \dots\dots\dots (d)$$

et que les équations (c) et (d) représentent deux familles

de courbes distinctes, si les fonctions  $f$  et  $f_2$  sont distinctes, et qu'il en soit de même des fonctions  $f_3$  et  $f_4$ .

§ 2. — Je dis maintenant que si  $\frac{d^2x}{d\lambda d\mu}$  n'est pas toujours nulle, tout système de valeurs de  $x$  et de  $y$  qui vérifie les équations (1) et (2), donne pour  $x$  et  $y$  des valeurs symétriques par rapport à deux variables indépendantes.

En effet des équations (1) et (2), on déduit

$$\frac{\frac{dx}{d\lambda}}{\frac{dx}{d\mu}} = \frac{\frac{dy}{d\lambda}}{\frac{dy}{d\mu}}$$

Soit

$$\frac{dy}{d\lambda} = \omega \frac{dx}{d\lambda} \dots\dots\dots (6)$$

On en déduit :

$$\frac{dy}{d\mu} = \omega \frac{dx}{d\mu} \dots\dots\dots (7)$$

et les équations (2) et (4) deviennent

$$\left(\frac{dx}{d\lambda}\right)^2 (1 + \omega^2) = \left(\frac{dL}{d\lambda}\right)^2, \dots\dots\dots (8)$$

$$\left(\frac{dx}{d\mu}\right)^2 (1 + \omega^2) = \left(\frac{dM}{d\mu}\right)^2 \dots\dots\dots (9)$$

d'où

$$\frac{\frac{dx}{d\lambda}}{\frac{dL}{d\lambda}} = \frac{\frac{dy}{d\mu}}{\frac{dM}{d\mu}} \dots\dots\dots (10)$$

il n'y a pas lieu de tenir compte du double signe introduit par l'extraction d'une racine carrée, car si l'on pose

$$M = - M',$$

l'équation

$$\frac{\frac{dx}{d\lambda}}{\frac{dL}{d\lambda}} = - \frac{\frac{dx}{d\mu}}{\frac{dM}{d\mu}}$$

devient

$$\frac{\frac{dx}{d\lambda}}{\frac{dL}{d\lambda}} = \frac{\frac{dy}{d\mu}}{\frac{dM'}{d\mu}}$$

Or, toute valeur de  $x$  qui vérifie l'équation aux dérivées partielles (10) est de la forme

$$x = f(L + M) \dots\dots\dots (11)$$

C'est là une fonction symétrique des deux variables indépendantes  $L$  et  $M$ .

Je dis que la valeur de  $y$  qu'il faut adjoindre à la valeur de  $x$  tirée de l'équation (9) est aussi une fonction symétrique de  $L$  et de  $M$ .

En effet, de l'équation (8) on déduit

$$\omega = \frac{\pm \sqrt{\left(\frac{dL}{d\lambda}\right)^2 - \left(\frac{dx}{d\lambda}\right)^2}}{\frac{dx}{d\lambda}}$$

D'où

$$\frac{dy}{d\lambda} = \pm \sqrt{\left(\frac{dL}{d\lambda}\right)^2 - \left(\frac{dx}{d\lambda}\right)^2} = \pm \sqrt{1 - \left[\frac{df(L+M)}{d(L+M)}\right]^2} \frac{dL}{d\lambda} \dots (12)$$

De même

$$\frac{dy}{d\mu} = \pm \sqrt{1 - \left[ \frac{df(L+M)}{d(L+M)} \right]^2} \frac{dM}{d\mu} \dots\dots\dots (13)$$

D'où

$$dy = \pm \sqrt{1 - \left[ \frac{df(L+M)}{d(L+M)} \right]^2} d(L+M) \dots\dots (14)$$

(Dans les équations (12) et (13), nous donnons au radical le même signe, afin que les dérivées partielles de  $y$  tirées de ces équations vérifient l'équation (10).

De l'équation (14) on déduit

$$y = \pm \int_{L_0 + M_0}^{L + M} \sqrt{1 - \left[ \frac{df(u)}{du} \right]^2} du$$

et cette valeur de  $y$  est symétrique par rapport à  $L$  et  $M$ .

Donc le seul réseau des courbes qui satisfasse aux conditions imposées est définie par les équations (c) et (d). Un pareil système s'obtient en imprimant à une courbe, choisie arbitrairement, un mouvement de translation : l'ensemble des positions qu'elle occupe constitue la première famille de courbes ; d'ailleurs, tous ses points décrivent des courbes égales : ce sont celles de la deuxième famille.



# NOTE

SUR

## LE THÉORÈME DES FORCES VIVES

---

### COMMUNICATION

FAITE A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR M<sup>r</sup> V. JAMET,

Professeur de mathématiques au Lycée de Nantes.

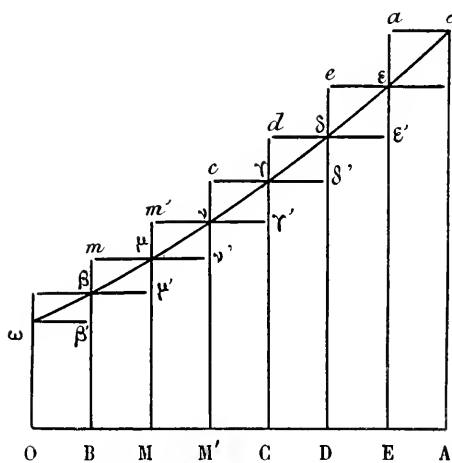
---

§ 1<sup>er</sup>. — Le présent travail a pour but d'établir le théorème des forces vives, sans avoir recours au calcul intégral. Mais avant d'aborder ce sujet, nous croyons devoir appeler l'attention du lecteur sur la définition du travail d'une force de direction constante et de grandeur variable, pendant un temps donné, ainsi que sur la représentation graphique de ce travail.

Considérons un point matériel doué d'un mouvement rectiligne, varié d'après une loi connue : un tel mouvement ne peut avoir lieu que si le point matériel est soumis à une force constamment dirigée suivant sa trajectoire (1). Si, au temps  $t$ , le point matériel occupe sur cette trajec-



toire la position  $M$ , et qu'au temps  $t + \theta$ , différant très peu du temps  $t$ , il



occupe la position  $M'$ , le produit  $F \times MM'$ , où  $F$  représente la valeur de la force au temps  $t$ , sera, par définition, le travail élémentaire de la force pendant le temps  $\theta$  compté à partir du temps  $t$ . Je dis maintenant que si l'on divise l'intervalle fini  $T$ , pendant lequel le mobile a parcouru le segment  $OA$  de sa trajectoire, en un certain nombre d'intervalles  $\theta$ , aussi petits qu'on veut, égaux ou inégaux, la somme des produits tels que  $F \times MM'$  tend vers une limite, lorsque le nombre des intervalles infiniment petits croît indéfiniment.

En effet, construisons une courbe  $\omega \mu \nu \alpha$ , telle que l'extrémité de l'abscisse de chacun de ses points soit la position qu'occupe le mobile à un instant donné, et que l'ordonnée soit la valeur de la force à ce même instant, les coordonnées étant d'ailleurs rectangulaires. Le rectangle  $M \mu \nu' M'$ , construit sur le déplacement  $M M'$  pendant le temps  $\theta$ , et l'ordonnée  $M \mu = F$  du point  $\mu$ , représentera le travail élémentaire pendant le temps  $\theta$ . Construisons de même les rectangles  $\omega O B \beta'$ ,  $\beta B M \mu'$  etc., correspondant aux divers intervalles dans lesquels on a divisé le temps  $T$ . La somme de leurs aires sera inférieure à l'aire comprise entre la courbe  $\omega \beta \mu \dots \alpha$ , les ordonnées extrêmes  $O \omega$  et  $A \alpha$ , et la droite  $OA$ ; j'aurai démontré

qu'elle peut en différer aussi peu qu'on veut, si je fais voir que la somme des rectangles  $\omega \beta' \beta o$ ,  $\beta \mu' \mu m \dots$ , tend vers zéro, lorsque le nombre de divisions augmente indéfiniment. Or, on remarquera que cette somme est plus petite que

$$OA \times h,$$

$h$  désignant la plus grande des longueurs telles que  $\beta'\beta$ ,  $\mu'\mu$ ,  $\nu\nu'$ , etc.; il est évident, d'ailleurs, que ce produit tend vers zéro, quand le nombre de divisions croît indéfiniment.

Cette démonstration fait voir aussi que la somme des aires des rectangles ex-inscrits  $Oo\beta B$ ,  $Bm\mu M$ , tend vers une limite, qui est l'aire  $O\omega \beta \mu A$  (1).

§ 2. — Ceci posé, nous appellerons travail de la force accélératrice pendant le temps  $T$ , la limite dont nous venons de démontrer l'existence, et nous nous proposerons d'évaluer cette limite en fonction des vitesses initiale et finale, et de la masse du point.

De la démonstration précédente, il résulte que cette limite est la même, quelle que soit la loi suivant laquelle on divise l'intervalle fini  $T$  en intervalle infiniment petits. Nous pouvons donc le diviser en  $n$  intervalles  $\theta_1, \theta_2 \dots \theta_n$ , choisis de telle sorte que pendant chacun d'eux la vitesse varie d'une même quantité  $h$ , égale à  $\frac{v - v_0}{n}$

$v$  et  $v_0$  désignant les vitesses finale et initiale du point matériel. En outre, nous remarquerons que les aires des

(1) Notre démonstration suppose, il est vrai, que l'ordonnée de la courbe varie sans cesse dans le même sens. S'il en était autrement, on écarterait la difficulté en partageant l'intervalle  $T$ , en deux ou plusieurs intervalles finis, jouissant de la propriété que nous venons d'énoncer.

rectangles inscrit et ex-inscrit qui correspondent à l'intervalle  $\theta_p$ , comprennent entre elles, l'aire du rectangle construit sur le déplacement pendant ce même intervalle et la *force moyenne*, c'est-à-dire le produit de la masse du mobile par l'accélération moyenne pendant l'intervalle considéré. Or, si l'on désigne par  $\delta_p$  le déplacement considéré, l'aire que nous venons de définir a pour expression

$$m \cdot \frac{h}{\theta_p} \cdot \delta_p, \quad (1) \quad m \text{ désignant la}$$

masse du point matériel, et la suite

$$\sum_{p=1}^{p=n} m \cdot \frac{h}{\theta_p} \delta_p \quad (a)$$

étant comprise entre la somme des aires des rectangles inscrits et la somme des aires des rectangles ex-inscrits, a la même limite que l'une quelconque d'entre elles.

Or,  $\delta_p$ , est lui-même compris entre

$$(v_0 + (p - 1) h) \theta_p \quad \text{et} \quad (v_0 + p h) \theta_p,$$

si, comme nous le supposons, la vitesse varie sans cesse, dans le même sens. Donc nous pourrions substituer à la suite (a) l'une quelconque des deux suites

$$m \sum_{p=1}^{p=n} (v_0 + (p - 1) h) h \quad \text{ou} \quad m \sum_{p=1}^{p=n} (v_0 + p h) h,$$

pourvu, toutefois, que celles-ci tendent vers la même limite, quand  $n$  augmente indéfiniment.

Or, la première est égale à

$$m(v_0 n h + \sum_{p=1}^{p=n} (p-1) h^2) = m \left[ v_0(v-v_0) + \frac{(n-1) n h^2}{2} \right]$$

$$= m \frac{2 v_0(v-v_0) + (v-v_0)^2 - (v-v_0) h}{2} = m \frac{v^2 - v_0^2 - (v-v_0) h}{2}$$

par suite, elle a pour limite

$$m. \frac{v^2 - v_0^2}{2}$$

quand  $n$  croît indéfiniment.

De même, la deuxième est égale à

$$m \left( v_0 n h + \frac{n(n+1)}{2} h^2 \right) = m. \frac{2 v_0(v-v_0) + (v-v_0)^2 + (v-v_0) h}{2}$$

$$= m. \frac{v^2 - v_0^2 + (v-v_0) h}{2}$$

et l'on en conclut qu'elle a la même limite que la précédente.

Ce qui précède montre que le travail total pendant le temps  $T$  a pour expression

$$m \frac{v^2 - v_0^2}{2}$$

lorsque, pendant cet intervalle, la vitesse varie constamment dans le même sens. S'il en était autrement, on arriverait au même résultat en divisant l'intervalle considéré en un ou plusieurs intervalles choisis de telle sorte que la vitesse varie toujours dans le même sens pendant chacun d'eux.

§ 3. — Le théorème étant ainsi établi pour un mouvement rectiligne, on passera facilement au cas du mouvement curviligne, pourvu qu'on ait préalablement démontré ce théorème bien connu :

« Le travail élémentaire de la résultante de plusieurs forces est égal à la somme des travaux élémentaires de ses composantes. »

La démonstration de ce théorème résulte immédiatement de ce que la projection d'une force sur une droite quelconque, et notamment sur la corde qui joint les deux positions du point au commencement et à la fin d'un intervalle infiniment petit, est égal à la somme des projections de ces composantes.

Il résulte, en outre, du théorème énoncé ci-dessus, que le travail total de la force accélératrice dans le mouvement curviligne est égal à la somme des travaux totaux de ses composantes parallèles à trois axes rectangulaires fixes  $Ox$ ,  $Oy$ ,  $Oz$  ; si donc on désigne par  $U_x$ ,  $U_y$ ,  $U_z$ , et  $V_x$ ,  $V_y$ ,  $V_z$ , les vitesses, au début et à la fin du mouvement, des projections du mobile sur ces trois axes, ce travail total sera

$$\begin{aligned} & \frac{m (v_x^2 - u_x^2)}{2} + \frac{m (v_y^2 - u_y^2)}{2} + \frac{m (v_z^2 - u_z^2)}{2} \\ &= \frac{m [v_x^2 + v_y^2 + v_z^2 - u_x^2 - u_y^2 - u_z^2]}{2} = \frac{m (v^2 - u^2)}{2} \end{aligned}$$

$u$  et  $v$  désignant les vitesses initiale et finale du point qui se meut suivant une ligne courbe.

Nous n'insisterons pas sur la transition entre le résultat que nous venons d'établir et le théorème général des forces

vives, puisque cette transition ne nécessite aucune considération d'analyse infinitésimale.

Le théorème des forces vives nous paraît donc établi d'une manière élémentaire, et nous croirons avoir fait œuvre utile, si notre travail est de nature à pénétrer, tel qu'il est présenté, dans l'enseignement secondaire.

Nantes, 14 septembre 1882.

---

# PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

**POUR L'ANNÉE 1883.**

---

**1<sup>re</sup> Question.** — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

**2<sup>e</sup> Question.** — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

*(Bretagne et Poitou.)*

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

**3<sup>e</sup> Question.** — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

**4<sup>e</sup> Question.** — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que

la flore phanérogamique, un catalogue des cryptogames et un catalogue des minéraux.

**5<sup>e</sup> Question. — Emploi de la pilocarpine en thérapeutique et spécialement dans la diphthérie.**

**6<sup>e</sup> Question. — Des meilleures méthodes de pansement des plaies. .**

**7<sup>e</sup> Question. — De l'insalubrité du canal de l'Erdre dans la traversée de la ville de Nantes.**

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage :

*De morale,*  
*De littérature,*  
*D'histoire,*  
*D'économie politique,*  
*De législation,*  
*De science,*  
*D'agriculture.*

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1883, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins, une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.



Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, de vermeil et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1883.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, novembre 1882.

*Le Président,*

LINYER.

*Le Secrétaire général,*

D<sup>r</sup> SIMONEAU.

---



# RAPPORT

SUR

UNE NOTE DE M. JAMET

CONCERNANT

LE THÉORÈME DES FORCES VIVES

PRÉSENTÉ A LA SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

AU NOM D'UNE

COMMISSION COMPOSÉE DE MM. BONFANTE, DUFOUR ET LAROCQUE,

PAR M. LAROCQUE, RAPPORTEUR.

---

**MESSIEURS,**

Dans votre dernière séance, M. Jamet vous présentait une note concernant le théorème des forces vives, et vous nommiez, pour examiner ce travail, une Commission composée de MM. Bonfante, Dufour et Larocque. Au nom de cette Commission, qui a bien voulu me désigner comme rapporteur, j'ai l'honneur de déposer le rapport suivant :

Le théorème des forces vives a toujours été considéré comme un des théorèmes fondamentaux de la mécanique ; on peut même dire aujourd'hui qu'il en est le théorème fondamental : les théories nouvelles, sur l'équivalence des

forces d'origine diverse, lui donnant une importance encore plus grande que par le passé. Dans l'ordre pratique, les conséquences qu'on peut déduire de ce théorème sont très nombreuses et de première utilité : il renferme en quelque sorte toute la théorie des machines. On conçoit donc de quel intérêt il est d'en pouvoir donner une démonstration élémentaire, qui n'emprunte rien au calcul différentiel et intégral. A cet intérêt d'ordre général, vient s'en ajouter un autre d'ordre plus particulier, tenant à ce que ce théorème fait partie des connaissances exigées par le nouveau programme pour l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr : c'est même là ce qui a appelé l'attention de M. Jamet sur ce théorème, et l'a porté à en chercher une démonstration rigoureuse qu'il pût donner à ses élèves.

Si l'on suppose le théorème des forces vives démontré pour le cas d'un mouvement rectiligne varié quelconque, on passe facilement de là, par des considérations géométriques, au cas d'un mouvement curviligne ; il y a donc lieu à s'attacher à démontrer le théorème dans ce premier cas, — c'est-à-dire dans le cas où la force motrice ayant une direction constante agit sur un point matériel animé d'une vitesse ayant aussi cette même direction.

D'ordinaire, jusqu'ici on s'est borné à vérifier d'abord le théorème dans le cas où la grandeur de la force est elle-même constante, en s'appuyant sur les formules qui régissent le mouvement dans ce cas, et à passer ensuite de là au cas d'une force dont la grandeur varie d'une manière continue, en considérant une telle force comme la limite vers laquelle tendrait une force discontinue, variant brusquement de quantités très petites à des instants très rapprochés, mais restant constante dans l'intervalle de temps qui sépare deux instants consécutifs.

M. Jamet a pensé avec raison que cette démonstration manquait de rigueur ; qu'elle ne pouvait laisser dans un esprit non habitué aux méthodes du calcul infinitésimal et aux précautions dont l'application de ces méthodes doit être entouré, qu'une conception vague et nuageuse ; qu'il y avait même un certain danger à habituer l'esprit des élèves à faire un tel usage de la méthode des limites, méthode féconde, mais qui peut entraîner à de graves erreurs, lorsqu'on l'emploie trop à la légère et sans l'astreindre à une justification rigoureuse.

Je n'entreprendrai pas d'analyser la démonstration présentée par M. Jamet, l'analyse serait plus longue que la démonstration elle-même. Je me bornerai à constater que cette démonstration n'exige pas, comme celle que je viens de critiquer, la connaissance préalable des formules du mouvement uniformément varié ; inutile de dire qu'elle est d'ailleurs absolument rigoureuse.

En conséquence, votre Commission est d'avis qu'il y a lieu d'aider à la vulgarisation de la démonstration du théorème des forces vives, telle que la donne M. Jamet, et elle vous propose de décider l'insertion, dans le Bulletin de la Société Académique, de la note qu'il vous a remise à ce sujet.

Nantes, le 16 octobre 1882.

---

# POÉSIES

PAR M. ROBINOT-BERTRAND.

---

## LE MEUNIER.

---

Je suis meunier : je tends ma voile  
Aux premiers souffles du matin,  
A l'heure où l'aurore dévoile  
Son visage encore incertain ;

La nuit même, je tends ma toile  
Quand le vent naît : libres du frein,  
Les vergues tournent sous l'étoile  
Et font se mouvoir le train-train ;

Le train-train se démène et lance,  
De la boîte qui se balance,  
Sous la meule un jaune froment ;

Et voilà, neige blanche et fine,  
Que sous mes regards doucement  
Par l'anche descend la farine.

---

## MARIE-MADELEINE.

---

Elle est debout auprès de sa fenêtre et rêve ;  
A travers le brouillard qui voile encor les champs  
Blanchissent les clartés de l'aube qui se lève,  
Et l'oiseau matinal la fête par ses chants.

Est-ce le jour nouveau qui vêt ainsi de rose  
Ces traits pensifs, et rend ce pâle front vermeil ?  
Non : la chaude lueur sur ce visage éclore,  
Reflet mystérieux, ne vient pas du soleil.

Elle vient du foyer brûlant dont étincelle  
Un sein ivre d'amour, qui, las d'avoir aimé,  
Voit la beauté divine et se tourne vers elle.

Des splendeurs du matin le monde est enflammé ;  
Mais, spectacle inouï ! la plus belle aube est celle  
Qui rayonne et jaillit de ce cœur transformé.

---

## D'APRÈS UN PORTRAIT.

---

La jeune fille aux traits délicats se recueille ;  
De ses doigts effilés, sur son sein palpitant,  
Elle presse un bouquet de pâle chèvrefeuille ;  
Elle rêve ; un grand parc autour d'elle s'étend.

Elle rêve et sourit : quel étrange sourire !  
Dans tous ses mouvements et jusqu'en sa beauté  
La désillusion douloureuse respire.  
Je la vois, son sourire en mes yeux est resté !

Ce n'est pas le sourire où la pâle Joconde,  
Le sphinx inquiétant de l'œuvre de Vinci,  
Met le dédain cruel et profond qui l'inonde ;  
Et pourtant ce sourire a du dédain aussi :

Le dédain attristé d'une âme virginale  
Qui, devinant la vie, a douté de l'amour,  
Et qui, telle qu'un lis, dans sa paix matinale,  
Semble frémir déjà des orages du jour.

Elle sourit, l'on sent à son esprit des ailes ;  
De divines splendeurs son front mystérieux  
S'illumine, et l'on craint que ces clartés trop belles,  
Comme un rapide éclair, ne rejoignent les cieux.



Jeune fille au tremblant sourire mêlé d'ombre,  
Un charme inexprimable enveloppe tes pas ;  
Autour de toi viendront des amoureux sans nombre,  
Et leurs yeux suppliants, tu ne les verras pas.

Mais, s'il est un cœur grand, généreux et sincère,  
Sachant dissimuler un désespoir hautain,  
Impatient du joug du monde qui l'enserre,  
Un cœur saignant, un cœur frappé par le destin ;

S'il admire ta grâce élégante et naïve  
Et cette émotion qui s'exhale de toi,  
S'il murmure : « ô fraîcheur bénie, ô source vive,  
O bonheur innocent qui n'es pas fait pour moi ! »

S'il est d'affection et d'idéal avide,  
Si, plongeant ses regards dans la brume du sort,  
Il aperçoit les maux d'une existence vide  
Et désire mourir d'une éternelle mort ;

Si cet homme que Dieu fit pour les hautes cimes,  
Près de tomber, t'implore et tend vers toi les bras,  
Tu marcheras vers lui jusqu'au bord des abîmes,  
Et, s'il te dit « je t'aime », ange, tu l'aimeras !

---

# ÉTUDE

SUR LE

LIVRE DE M. EDOUARD FLEURY

AYANT POUR TITRE

**ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS DE L'ART THÉATRAL**

DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE REIMS,

PAR M. C. MERLAND.

---

Quand l'avènement du Christianisme faisait, au profit de l'humanité, une grande révolution dans les âmes; quand, rompant complètement avec le passé, la société nouvelle poursuivait un idéal tout opposé; quand, par ses croyances, sa morale, tous ses actes et toutes ses aspirations, elle rompait avec la société païenne, il était impossible que, dans l'expression de la pensée, c'est-à-dire dans le discours, dans les lettres, dans les arts, il ne s'opérât pas également une révolution radicale. Aussi, lorsque les apôtres, bravant tous les dangers, prêchent la foi à Athènes et à Rome, les accents de la chaire ne sont plus les mêmes que ceux qui se faisaient entendre dans la tribune aux harangues; et lorsque les Pères de l'Eglise, s'inspirant des doctrines de l'Evangile, travaillent à la conversion des infidèles et à la moralisation de la société, les livres qu'ils écrivent n'ont rien de commun avec les lettres profanes de l'antiquité.

Seulement un si grand changement n'est pas l'œuvre d'un jour. En toute chose, entre les adorateurs des faux dieux et les adorateurs du Christ la lutte est longue. Les chrétiens marchent à la victoire par la voie de la douceur, par la persuasion, par le martyre, faisant toujours entendre des paroles de paix, priant pour leurs bourreaux, sans jamais se servir d'armes pour défendre leur vie, et les siècles s'écoulaient sans que l'enclume ait usé le marteau, sans que l'Eglise ait obtenu la liberté entière dans l'exercice de son culte, dans ses prédications, dans toutes ses manifestations religieuses. Il faut arriver à la conversion de l'empereur Constantin pour qu'il lui soit permis d'arborer fièrement sa bannière. Hélas ! un jour viendra où, maîtresse du monde, elle ne conservera plus l'esprit de douceur et de paix dont nous venons de la voir animée ; où, quand les armes spirituelles devraient lui suffire contre ses ennemis, elle aura recours à la hache ou au glaive et quelquefois même au bûcher.

C'est dans les arts que se manifeste la plus sublime expression de sa foi. Il ne faut pas croire en effet que, entraînés par des élans irrésistibles, ceux qui marchent à la conquête des âmes s'attachent plus à remuer les cœurs qu'à convaincre les esprits. Beaucoup s'adressent à la froide raison, discutent, argumentent ; ils sont plutôt des maîtres en logique et en théologie que de puissants orateurs. Un des plus grands pères de l'Eglise, saint Basile, déclare qu'entre l'écrivain et l'artiste il ne peut y avoir de comparaison ; que les œuvres du ciseau et du pinceau l'emportent de beaucoup sur celles de la plume ; et c'est devant le tableau représentant le martyre de saint Etienne, que saint Augustin éprouve ses plus vives émotions.

A l'appui de cette thèse, deux villes, qu'après bien des siècles on a exhumées de la terre, Pompéi, au nom du

paganisme, la Rome des catacombes, au nom du Christianisme, vont nous apporter de nombreux témoignages. Dans la première, on trouve de telles infamies que les regards s'en détournent, et que, pour les soustraire à la vue de ceux qui conservent encore quelque décence, on a été dans l'obligation de les enfermer dans un musée spécial dont l'entrée a été interdite au public. La seconde, au contraire, rayonnante de la foi la plus pure, est sublime dans son idéal et dans l'expression de sa pensée. Si, dans la rectitude des lignes et quelques autres détails, l'art chrétien conserve encore quelque chose de l'art gréco-romain, pour tout le reste, il s'en sépare complètement. A la vue de ses belles fresques et des débris de ses cryptes antiques, deux maîtres, MM. de Rossi et Vitet restent enthousiasmés, et le peintre de l'apothéose d'Homère, devant la tête du Christ que des fouilles récentes ont rendue à la lumière, jette un cri d'admiration.

Ceux qui n'ont fait qu'une étude superficielle de l'art à cette époque, peuvent croire, à la vue de sujets mixtes, de personnages mythologiques et de personnages chrétiens figurant dans le même monument, qu'à la pensée chrétienne, se mêlait quelque chose des croyances du paganisme. Il n'en est rien pourtant. Il n'y faut voir que des traditions ou plutôt des allégories et des emblèmes. Non seulement la pensée chrétienne y domine, elle y règne en souveraine. Que ceux qui veulent se faire une idée complète de l'art chrétien, lisent le beau livre de M. Grimouard de Saint-Laurent, sur lequel notre confrère, l'abbé Gaborit, a fait un travail si remarquable.

L'Orient nous devance dans la voie des Lettres et des Arts. Au moment où saint Basile écrit les beaux livres qui sont arrivés jusqu'à nous, où saint Chrysostôme trouve des accents d'éloquence si généreux, notre Gaule est loin

d'avoir pris le même essor. La conversion de Clovis n'a pas fait faire aux esprits les progrès qui se sont accomplis dans les âmes, et si, longtemps après, nous y trouvons un grand historien et un excellent biographe, Grégoire de Tours et Eginhard, c'est encore dans la langue latine qu'ils écriront leurs œuvres. La poésie la précède et fait entendre ses accents dans le chœur des églises. Les hymnes qui font retentir leurs voûtes, le *Magnificat*, le *Nunc dimittis*, le *Te Deum*, le *Vexilla Pegis*, le *Dies iræ*, bien d'autres encore appartiennent à l'époque la plus reculée de notre ère. Si Ausone compose des épigrammes, des églogues et des idylles dont quelques-unes rappellent les poésies érotiques d'Ovide, vous trouverez presque partout ailleurs le sentiment religieux exprimé en prose et en vers. Ce n'est pourtant point dans les chansons de geste et dans la chanson de Roland qu'il faut l'aller chercher ; rompre des lances, terrasser son ennemi sur le champ de bataille, voilà les exploits où la muse trouvera ses inspirations. Il faut arriver aux chants des Bardes et aux romans de la Table ronde, pour que, dans l'âme des chevaliers, se manifeste l'exaltation religieuse, en même temps que le respect et l'amour pur pour la châtelaine.

Lorsque le drame pénétrera en France, il fera sa première apparition dans nos églises. On doit l'envisager bien moins au point de vue religieux dont auteurs et acteurs ne s'occupaient guère qu'au point de vue littéraire et historique. Nous ne sommes plus aux jours de décadence de l'empire romain où la multitude avide seulement de plaisirs sensuels, ne demandait que la vie du corps et les jeux du cirque : *panem et circenses*. Mais à une époque de foi et d'austérité dans les mœurs, où le jeûne se prolongeait jusqu'à quatre heures, où les fidèles ne songeant ni aux honneurs ni aux richesses, ni

aux joies du monde, se réunissaient dans le sanctuaire de l'église pour y passer leurs plus doux instants. Les grandes cérémonies religieuses, avant toutes les autres, la naissance du Christ, sa mort, sa résurrection, faisaient battre les cœurs, et, dans les cathédrales, architecture, vitraux, chants liturgiques, représentation des mystères, tout appelait l'âme vers la céleste patrie. Je viens de parler de représentations théâtrales ; je m'arrête à ce mot, parce qu'elles ont été le sujet d'une récente publication dont vous avez voulu que je vous entretienne. Son auteur, M. Edouard Fleury, est un savant archéologue qui remplit de ses travaux les *Annales de la Société académique de Laon*. J'ai parcouru vingt et un bulletins de cette Société, je n'en ai pas trouvé un seul qui ne contînt des articles sortis de sa plume.

L'ouvrage, dont il nous a adressé un exemplaire, a pour titre : *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*. Bien qu'il s'éloigne un peu de ses travaux ordinaires, il ne lui en a pas moins demandé de longues et minutieuses recherches.

Avant de se concentrer dans sa province, M. Edouard Fleury en franchit les frontières pour jeter un coup-d'œil plus étendu sur l'introduction du théâtre en France. Contrairement à l'opinion de quelques écrivains qui semblent croire que ce n'est qu'au Moyen-Age qu'on en trouve les premiers vestiges, il établit, par des preuves incontestables, que, dès les temps mérovingiens, il attirait la foule dans les églises où se jouaient des pièces qui toutes avaient un sujet religieux. Tout d'abord, le clergé eut le monopole de la scène, et tous les rôles, ceux de femmes compris, furent remplis par des cleres. Mais bientôt l'élément laïque se glissa dans leurs rangs. Avec lui, les mots obscènes firent un singulier contraste avec la morale qui

restait toujours pure et religieuse. Les nouveaux arrivants devinrent un tel sujet de scandale qu'ils provoquèrent les foudres de l'Eglise. En 650, un concile convoqué par Clovis II, à Châlons-sur-Saône, promulguait un règlement où nous trouvons un article instructif dont M. Edouard Fleury nous a donné la traduction.

« Il arrive souvent que quand des fautes légères ne sont pas du tout corrigées, elles deviennent plus graves. Ainsi, *tous tiennent pour indécent* que, au cours des dédicaces d'églises ou des fêtes de martyrs, *des chœurs nombreux de femmes se permettent de chanter des cantiques pleins de choses honteuses et obscènes*, tandis qu'elles devraient prier ou écouter les psalmodies des clercs. Il convient que les prêtres du lieu chassent de telles (turpitudes) hors de la barrière (du chœur), les expulsent des portiques (nef) et même de l'atrium (porche extérieur). Si elles (les femmes) refusent de s'amender, qu'ils (les prêtres) leur fassent sentir l'aiguillon de la discipline ou qu'ils les excommunient. »

Les châtimens spirituels ne firent pas disparaître pour toujours ces désordres, En 813, le Concile tenu à Reims défendait *aux évêques et aux abbés de permettre de célébrer devant eux des jeux honteux*, et le Concile de Tours faisait comme celui de Reims. Il est bien vrai que dans les canons de ces deux Conciles, il n'est question que d'interdiction de spectacles devant les prêtres, et qu'il n'est pas dit que les représentations obscènes aient lieu dans le sanctuaire des églises. *Les processions sautantes et les ballets rythmiques* dont en 1380 et en 1408, les Conciles de Reims et de Soissons excommunièrent les acteurs, avaient-ils, dès cette époque, fait leur apparition dans les églises? M. Edouard Fleury paraît le croire sans pouvoir l'affirmer. Quant aux jeux scéniques, chassés

des temples du Seigneur, ils se réfugièrent quelquefois dans les cimetières, d'où, en 1310, le Synode cambraisien les expulsait.

Des pièces théâtrales antérieures au moyen-âge il ne nous est guère resté que la tradition. Dans la province ecclésiastique de Reims d'où ne sort plus M. Edouard Fleury, nous trouvons, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, les comédiens ambulants, histrions et jongleurs parcourant processionnellement les rues, se livrant à des farces ridicules d'idolâtrie, appelant encore sur leur tête les colères de l'église, ce qui n'empêche pas la foule d'accourir à leurs voix et de s'agenouiller devant leurs chandelles de cire auxquelles elle attribue des vertus miraculeuses. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, on signale des moralités complètement étrangères aux idées religieuses ; ce n'est que bien plus tard qu'elles pénétreront dans la province ecclésiastique de Reims. Dans la dernière moitié du XV<sup>e</sup> siècle, on les y rencontre, pour la première fois, avec le fameux *Vacher de Chauny* dont toutes les muses de la Picardie célèbrent les mérites. Voilà encore les femmes qui, *dans la fête de l'âne*, *dans la fête des fous*, *dans le patriarche des innocents*, dansent et gambadent avec les clercs, et appellent sur ce relâchement de mœurs de quelques membres du Clergé, l'attention d'un Concile réuni à Reims, où l'un des plus grands docteurs de l'Eglise, le chancelier Gerson, recommande au clergé de ne jamais s'écarter des devoirs du pasteur. De ce discours et de celui que prononce l'archevêque de Reims, il résulte qu'il arrivait quelquefois aux laïques et aux femmes de pénétrer dans le chœur, que le desservant *conduisait le chœur de danse dans les lieux saints, qu'il y menait la paroisse dans les ivresses, les (jeux) défendus et autres (choses)*. Ces griefs étaient des chefs d'accusation sur lesquels une enquête



devait faire le jour. Les coupables pouvaient être privés de traitement ou excommuniés, ce qui ne veut pourtant pas dire qu'il n'y eût plus de spectacles autorisés dans les églises. *Les jeux de Dieu et les mystères* s'y jouèrent encore quelque temps à la grande édification des fidèles. La danse et les mascarades n'en furent pas immédiatement proscrites, puisque ce ne fut que le 14 juillet 1453 qu'un Concile provincial se réunit, sous la présidence de Jean Juvenal des Ursins, pour interdire définitivement les *représentations de jeux avec masque, les chœurs de danse qui troublent le service divin et sa décence*, et pour édicter des peines contre les doyens et recteurs qui les tolèrent dans leurs paroisses. Il n'était point fait exception pour les mystères, et si *la passion, la tentation de Saint-Antoine, Geneviève de Brabant*, traversèrent encore bien des siècles, elles ne furent plus jouées qu'avec des marionnettes.

Quoique le XVI<sup>e</sup> siècle ne se montrât pas toujours bien soumis aux lois de l'Eglise, pendant sa durée, la représentation des mystères n'eut point lieu dans les temples du Seigneur ; elle tomba entre les mains des confréries religieuses qui jouèrent sur les places publiques en dehors de la participation du clergé. Dès le XIII<sup>e</sup>, sous l'inspiration de ses chefs, le clergé avait commencé à s'en détacher et les avait abandonnés à des comédiens laïques. Lors du sacre de Louis XI à Reims, lors du passage de François I<sup>er</sup> dans cette ville et plus tard à Bourges, il y avait eu des représentations théâtrales. A Reims, on joue *le Mystère sans parler*, dans lequel trois dames, personnages muets et symboliques, représentent l'amour, la paix et la vérité. A Bourges, c'est le *triomphant mystère des apôtres* qui a les honneurs de la scène, sans que le clergé s'en mêle autrement que pour constater qu'il ne doit contribuer en rien aux dépenses de représentations aux-

quelles il est resté complètement étranger. *Le Mystère sans parler* n'eut pas seulement un succès de vogue ; pendant plus d'un siècle, il fut représenté dans presque toutes les paroisses de la France.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est dans l'ancien testament qu'en Picardie on allait chercher les personnages de la scène ; on pourrait croire qu'ils y figuraient en grand nombre, puisque M. Edouard Fleury nous signale un mystère biblique où Abraham marchant à la délivrance de Loth, est suivi de trois cent trente-huit hommes. Mais il faut singulièrement réduire cette escorte. En réalité, elle se composait de deux acteurs dont l'un se nommait Trois-Cents, l'autre Trente-Huit.

Ce n'étaient pas des heures, ce n'était pas un jour qu'il fallait pour la représentation de certains mystères. On en jugera quand on saura que le mystère de la passion ne comprend pas moins de soixante mille vers. Il n'est pas besoin d'ajouter que les trois fameuses unités : unité de temps, unité de lieux, unité d'intérêt, n'y sont pas respectées, puisque les spectateurs assistent à la naissance du Christ et à son crucifiement.

Pour donner une représentation théâtrale, il fallait l'approbation de la municipalité qui la faisait surveiller par sa police. Ce n'était pas seulement le public qui en payait les frais, mais aussi les villes et les échevinages. Le personnel des acteurs se recrutait dans les confréries religieuses avec l'assentiment et l'aide du clergé qui, s'il ne tolérait plus les spectacles dans l'intérieur des églises, les favorisait au dehors et conservait encore sur eux de grands pouvoirs. C'est ainsi que la confrérie des apôtres de Laon était sous la direction d'un chanoine, et que ses acteurs, comme aussi ceux de la confrérie des apôtres de Soissons, étaient obligés de suivre la procession de la Fête-Dieu avec

le costume qu'ils portaient sur la scène. *Dans la vie du R. P. Moreau, premièrement avocat au Parlement de Paris, puis fondateur et religieux du couvent des Minimes de Soissons*, on trouve ce passage que reproduit M. Edouard Fleury : « L'évêque de Laon (Valentin Douglas, » de la grande maison écossaise de ce nom), fut au-devant » d'eux (des apôtres de la confrérie) avec toute sa suite. » Les apôtres furent traités dans la salle de l'évêché (de » Laon), et les bourgeois de la confrérie furent logés dans » diverses maisons de la ville. »

Mais bientôt les choses changent. D'une part la satire anti-religieuse envahit la scène, d'autre part les doctrines du protestantisme s'y font jour pour tourner en ridicule les dogmes de l'Eglise catholique. On sait quels désordres y pénétrèrent sous la seconde branche des Valois, puisque les clercs se mêlèrent aux laïques pour chanter des romances et des lais amoureux, pour prendre part à des danses *ubi obscuri motus corporum choreis et saltibus afferuntur* ; il faut enfin que le synode de Beauvais intervienne pour mettre fin à de telles hontes.

M. Edouard Fleury établit par des textes qu'au moment de la Renaissance, à cette époque de progrès dans les lettres et non dans les mœurs, les représentations théâtrales avaient reparu dans quelques églises et quelques cimetières de la province ecclésiastique de Reims.

Je passe sous silence *les charivaris, les maux profitens, les singes de Chauny* dont nous entretient M. Edouard Fleury, parce que l'on y trouve non pas des représentations théâtrales, mais des farces obscènes, des gestes et des grimaces lubriques, des cris plutôt que des chants qu'on ne peut pas dire assaisonnés du sel gaulois, encore qu'il ne fut pas le sel attique.

Devant les outrages que reçoit la morale, le haut clergé,

tantôt tolère, tantôt défend les représentations théâtrales. La censure est établie, et, avant d'être jouées, les pièces dramatiques doivent être soumises au Chapitre de Reims qui se montre un peu sévère, tandis que celui de Laon est plus que tolérant. Le *Mystère des innocents* qui, pendant si longtemps, a fait les délices de la province, finit par y être défendu, en vertu d'une décision du chapitre. Ce n'est qu'en 1852, qu'il est rayé pour n'y plus reparaître de la liste des pièces autorisées.

Pendant que les écoliers de l'Université de Paris, messieurs fort indisciplinés, montaient sur les planches et jouaient la comédie, les écoliers d'Amiens obtenaient l'autorisation de jouer le *Mystère de la Passion et une Moralité faisant mention de l'Annonciation de la Vierge Marie*.

Nous touchons au moment où l'art théâtral va passer du sacré au profane, où le mystère va faire place à la comédie et à la tragédie. Déjà l'avocat Patelin lui fait une rude concurrence. Il sera pourtant longtemps encore avant de disparaître complètement. Au temps de Corneille et de Molière, nous le rencontrerons quelquefois dans nos églises, bien modifié il est vrai et ayant perdu de sa saveur première. Il ne reste dans toute sa pureté que dans quelques provinces, dans celle du Midi particulièrement où même au XIX<sup>e</sup> siècle, les scènes de la pastorale se jouent quelquefois.

J'emprunte de nouveau une page à M. Edouard Fleury, pour faire connaître comment, au XVII<sup>e</sup> siècle, se célébrait la messe de minuit dans une paroisse de la province ecclésiastique de Reims.

« A la messe de minuit, quatre jeunes filles en blanc  
» remplaçaient les chantres au lutrin et chantaient après  
» l'épître un cantique dont voici deux des couplets :

- » Chantons l'heureuse naissance
- » Qu'on célèbre dans ce jour.
- » Un Dieu, malgré sa puissance,
- » Est vaincu par son amour.
  
- » Mortels, auriez-vous pu croire
- » Qu'une étable fut un lieu
- » Propre à renfermer la gloire
- » Et la majesté de Dieu !

» Après l'Introït, le Kyrie alternait avec un cantique  
» chanté par le chœur des filles :

- » Allez bergers, allez,
- » Allez lui rendre hommage,
- » Vous êtes appelés
- » A ce glorieux message.
- « Kyrie eleïson, etc. »

Et ainsi de suite.

» Nous nous souvenons, ajoute M. Edouard Fleury,  
» avoir vu courir par nos villes et campagnes, et aux  
» approches de la fête de Saint-Nicolas, les bandes *d'in-*  
» *nocents* dont l'un, *l'ancien Vesque des anes de Douai*  
» au XIV<sup>e</sup> siècle, l'ancien *patriarche* de Laon, l'ancien  
» *archevesque* de Reims, était habillé en évêque avec  
» chape et mitre en papier, crosse peinte en style de  
» mirliton, souliers barbouillés de rouge, et ces polissons  
» heurtaient et sonnaient aux portes en quêteant, avec  
» force piaulements et grimaces, des sous et des pommes,  
» pour leur collation de l'après-midi. De nos jours, il n'y  
» a plus d'innocents. »

Si les personnes de mon âge, dont les rangs s'éclair-  
cissent chaque jour, n'ont point vu jouer les charges dont  
parle M. Edouard Fleury, beaucoup d'entre elles ont  
assisté, dans leur jeunesse, à la représentation de mystères  
toujours joués avec la plus grande décence, en particulier

à la représentation de celui ayant pour titre : *la naissance du Christ et l'adoration des Mages*, auquel on avait donné le nom de pastorale. Il y a quelques jours, notre confrère, M. Delamare et moi, répétions ensemble les quatre premiers vers de la première scène, vers qui revenaient à notre mémoire :

On ne voit plus d'armée, on ne voit plus de guerre,  
La paix universelle est par toute la terre ;  
Le grand César Auguste a conquis par sa main,  
Toutes les nations à l'empire romain.

Ce qu'il nous était impossible de rendre, c'était le ton déclamatoire des acteurs et leurs gestes plus incroyables encore.

En même temps, je croyais me rappeler qu'au bourg de la Chaume, qui n'est séparé des Sables que par la largeur du port, il y avait eu d'autres représentations de pièces empruntées à des sujets religieux, celles-là dues à l'initiative du clergé auquel les principaux rôles étaient réservés. Pour me renseigner sur ce point, je me suis adressé à M. le docteur Petiteau des Sables dont j'ai reçu les détails curieux que je m'empresse de vous communiquer.

Au moment de la révolution, l'abbé Deau était curé de la Chaume. Adoré de ses paroissiens dont il était en même temps le concitoyen, il ne manquait jamais, après avoir donné la bénédiction nuptiale aux époux, de prendre part au repas de noces, auquel il était toujours invité et qu'il rendait bien joyeux par sa gaieté communicative et ses doux refrains. A part un goût prononcé pour la dive bouteille, il n'avait pourtant rien de commun avec le curé de Meudon, se montrait toujours réservé dans ses propos, et très respectueux des choses saintes. Obligé de quitter

la France pour refus de serment à la Constitution civile du clergé, il s'était réfugié en Espagne. Pendant que l'abbé Darneau était à la recherche de tableaux dont il se fit un petit musée, le curé Deau, préoccupé d'autres idées, ne songeait qu'à se procurer des décors et des costumes pour des cérémonies religieuses qu'il se proposait de rendre très émouvantes par des dispositions nouvelles. Lorsqu'il rentra en France, il rapporta de nombreuses marionnettes et des mannequins qui, maniés par lui, allaient faire la joie de ses paroissiens. Inutile de dire qu'il fut accueilli avec des transports d'allégresse. A la fête de Noël, la pastorale dont nous parlions tout à l'heure, fut jouée dans l'église trop petite pour contenir la foule qui accourait de tous côtés. « Dans la crèche, dit M. le docteur Petiteau, » l'âne et le bœuf avançaient leur douce figure près de » l'enfant. La Vierge et Saint-Joseph, entourés de bergers, » prosternaient leur adoration devant sa divinité, et les » vouîtes retentissaient du cantique :

» Il est né ce divin enfant.

» Sonnez hautbois, sonnez trompettes !

» Quelques jours après, le nombre des personnages » augmentait. Les mages sur leurs chameaux, suivaient » l'étoile merveilleuse et apportaient au Messie leurs » trésors et leurs adorations. »

Une autre cérémonie tout aussi excentrique que le curé Deau avait probablement rapportée d'Espagne pour l'importer dans sa paroisse, passionnait bien autrement encore toutes les âmes. Ici encore nous laissons la parole au docteur Petiteau :

« Ce n'était pas sur ces scènes initiales que le curé » Deau concentrait son attention ; appréciateur expérimenté » de l'admiration de ses paroissiens pour ce qui frappait

» leurs regards, il s'était surtout préoccupé du grand  
» drame de la Passion. Lorsqu'arrivait ce moment, rien  
» n'était négligé. Il avait recours à tous les moyens pour  
» obtenir le plus d'éclat possible. A la procession du  
» crucifiement, les marionnettes suivaient méthodiquement  
» et se prêtaient avec une absolue précision aux nécessités  
» de la circonstance. Saint-Jean, invariablement coiffé  
» d'une perruque d'étope, se tenait *juxta matrem la-*  
» *crymosam*, le Christ traînait sa croix, et, arrivé au  
» Calvaire, il était littéralement crucifié. Pour cela, un  
» homme montait sur les bras de la croix et soutenait  
» avec des cordes la victime que des Juifs-Chaumois lui  
» présentaient. Alors le curé prêchait, et, procédant par  
» poids et mesure, dans un langage mêlé de français et  
» de patois, il s'interrompait de temps en temps pour  
» donner aux juifs les ordres nécessaires. — Clouez son  
» divin bras, penchez un peu sa tête sacrée. — Et quand  
» la brise indiscreète folichonnait avec la tête de Saint-  
» Jean : — Redressez la perruque de Saint-Jean.

» Après cela le deuil était complet, le silence le plus  
» absolu possible ; mais des escouades d'enfants parcou-  
» raient les rues en agitant des crécelles, et les fidèles  
» se rendaient dévotement à l'église pour entendre les  
» sept paroles de Jésus mourant. Le groupe sacré pleurant  
» et abimé dans sa douleur, *stabat juxta crucem*. Alors  
» le maître-chantre s'exclamait :

» Tout était dans l'horreur, tout était dans la crainte ;  
» Quand Jésus du trépas allait subir l'atteinte.

» Aux ténèbres, un bruit formidable de dévastation rem-  
» plissait le temple ; les crécelles faisaient rage, des  
» marteaux frappaient sur les bancs, et soudain tout  
» rentrait dans le silence. *Consummatum erat !* »



N'allez pas croire que ces scènes burlesques provoquassent le sourire sur les lèvres des spectateurs. Dans leur foi naïve, les bons habitants de la Chaume n'y voyaient que l'image fidèle de la Passion du Christ et leur émotion s'épanchait en larmes et en sanglots.

Revenons à M. Edouard Fleury dont nous nous sommes un peu écartés.

Nous avons vu qu'en chassant les moralités, les jeux et les mystères du temple du Seigneur, l'Eglise, loin d'avoir voulu les proscrire, avait encouragé la formation de confréries religieuses qui donnaient des représentations théâtrales dans d'autres lieux. Quand, au XVII<sup>e</sup> siècle, le drame profane règnera presque exclusivement, elle lui fera quelquefois une guerre à outrance; elle refusera aux acteurs et actrices les secours de la religion, ne voudra pas les admettre au baptême comme parrains et marraines, ira jusqu'à les excommunier.

M. Edouard Fleury n'a pas dépassé cette époque. Dans l'étude qu'il a faite du livre de M. Georges Lecoq: *Histoire du théâtre en Picardie depuis son origine jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, livre qui a inspiré le sien, nous ne le suivrons que pour nous arrêter à Laon, sa ville natale, qui, pendant un siècle et demi, se montra, plus que toutes les autres villes de la province, prodigue de spectacles. Voici d'abord la *Royauté des Braies*, troupe d'une rare activité qui, à certains jours de l'année, convoquait tous les comédiens de la contrée pour donner au peuple des représentations gratuites. M. Edouard Fleury ne peut bien préciser l'époque de sa naissance ni l'époque de sa fin, mais il croit que son existence a été de longue durée. Il n'y faut point chercher une dynastie héréditaire. Cette royauté était annuelle, soumise au suffrage universel et son titulaire n'était pas rééligible. Malgré les mécomptes

que donne souvent ce mode d'élections, les votes ne s'égarèrent jamais sur le premier venu, ce fut toujours un des personnages les plus importants de la ville de Laon qui les obtint. Pas plus que le roi d'Yvetot, le roi des Braies n'était à charge à ses sujets, et si ceux-ci n'avaient pas cent raisons de le nommer leur père, au moins ne prélevait-il sur eux aucun impôt, se contentant de quelques tonnes de bon vin et de pièces de venaison, que lui-même offrait aux compagnies étrangères lorsque, avec un nombreux équipage, il allait les recevoir aux portes de la ville. Elles arrivaient de Péroune, de Compiègne, de Reims, de Chauny, de Saint-Quentin-en-Vermandois, de Bohain, de Ham, de Soissons, de Vailly, de Pinon, de Crepy-en-Laonnais, de Bruyère-sur-Loire, de Liesse, de Crepy-sur-Serre et de bien d'autres lieux. Celle de Pinon, peu respectueuse de l'épiscopat, portait sur son sceau un singe mitré et crossé. L'accueil que l'on se faisait mutuellement tenait du délire. Cleres et laïques poussaient des cris de joie et se donnaient des témoignages réciproques de grande sympathie.

Toute confrérie avait son nom particulier. C'étaient *les Joyeux de Reims*, ayant pour chef *Mausieux le cardinal*; *la Rhétorique de Soissons*, avec son chef *l'Abbé*; *les Compaignons aventuriers de Chauny*; *les trompettes jongleurs et singes de Chauny*; *les Enfants maltrissons de Vailly*; *la bande des practiciens de Soissons*; des Bourgeois de Saint-Quentin conduitz par *M. de Maizeteste*, et une infinité d'autres dont l'énumération serait trop longue.

La ville de Laon n'était point appauvrie par les sacrifices qu'elle faisait pour le roi des Braies. Si toutes les fêtes dont nous venons de parler l'entraînaient à de grands frais, elle en était bien dédommagée par l'argent que

l'affluence d'étrangers, accourus de tous côtés, laissait entre les mains de ses habitants.

Les pièces qui avaient la vogue à la fin du XV<sup>e</sup> siècle étaient des *pyeusetés*; le *jau par seignes* ou pantomime; la *monstrance* ou mystère sans parler; la *rhétorique*, jouée sans doute par des beaux esprits du temps; la *passion de Notre Seigneur*, jouée et montrée par *personnaiges aux Champs-Saint-Martin*.

Pour avoir la plus grande part dans les représentations théâtrales, Laon était loin d'en avoir le monopole. Dans d'autres villes de la province ecclésiastique de Reims, la passion des spectacles s'était également emparée des esprits. *Les enffans de la lune*, *les enffants sans soucis*, *les turlupinades*, *les bendes joyeuses de l'abbé Maugouverne*, *les vesques de fous*, *les innocents*, *les scinges*, *les trompettes jongleurs*, *les basteleurs* faisaient les délices de Montreuil-sur-Mer, d'Abbeville, de Chauny; la *liesseté d'Arras* allait donner des représentations à Cambrai, où elle se rencontrait avec *le prince de la jeunesse*; à Péronne, les apôtres, *les mariez de Péronne*, *les piedz de Saulx* avec leur capitaine, attiraient la foule; à Béthune, *le prince doré* et sa bande jouaient des mystères, des farces et des moralités.

M. Edouard Fleury a terminé son travail par l'analyse de quelques pièces qui furent jouées dans la province de Reims, pièces presque toutes sorties de la circulation; il y a ajouté des notes et des observations sur des sujets qui, jusqu'ici, avaient échappé à l'attention des esprits lettrés. Les pièces en question dont il a reproduit certains passages, ont pour titre: *li jus de Monseigneur de Saint-Estienne li baron*; *le mystère de Saint-Louis et les trois sergents*; *le vacher de Chauny* et *le Mystère de la Passion de M. Saint-Quentin*.

Du jeu de Monseigneur de Saint-Quentin il ne reste

que le prologue, sorte de complainte qui, au VI<sup>e</sup> siècle, aurait été composée par Saint-Leu, et dont le texte latin avait été emprunté, en grande partie, aux actes des apôtres ; il y en a plusieurs versions : celle que donne M. Edouard Fleury date du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le mystère de Saint-Louis a pour sujet un fait historique bien connu. Le sire de Coucy, jaloux au-delà de toute mesure de ses droits féodaux, avait fait pendre trois jeunes gens coupables d'avoir chassé sur ses terres. Pour expier son crime, Saint-Louis voulait que la peine de mort lui fût appliquée ; il fallut de bien puissantes interventions pour l'y soustraire. Touché des larmes des siens, le saint roi fut pris d'un sentiment de commisération et condamna le sire de Coucy à construire deux chapelles pour l'âme des deffunts, un hôpital pour les pauvres, à 10,000 fr. d'amende et à aller servir en Palestine. De ce mystère on ne connaît qu'une partie du premier acte. M. Edouard Fleury ne désespère point de le retrouver en entier et de pouvoir en donner une étude complète. *Le vacquier* de Chauny a été composé par Jean Destrées, poète de la province de Reims : la première représentation en fut donnée la nuit des rois de l'année 1472.

Des quatre pièces que nous venons de mentionner, le Mystère de la Passion de M. de Sainet-Quentin est celle qui, de beaucoup, a le plus d'étendue ; elle se divise en quatre actes, dont le dernier n'a pas moins de 127 scènes ; elle comprend, dans son ensemble, 18,646 vers. Son auteur est resté inconnu. Nous ne voulons point, dans la compagnie de M. Edouard Fleury, parcourir un aussi vaste terrain et nous livrer à l'appréciation de ses produits. Mieux que nous ne pourrions le faire, il a rempli cette tâche. Nous renvoyons le lecteur curieux de s'instruire aux pages qu'il lui a consacrées.

Terminons notre trop longue critique en disant que, pour être limitée à une province, l'œuvre de M. Edouard Fleury n'en offre pas moins un intérêt général. On y trouve le savant archiviste, l'esprit judicieux, l'écrivain consciencieux qui n'articule rien sans en fournir la preuve; à ces qualités il faut ajouter l'élégance et la correction du style. Un pareil livre devrait se trouver dans toutes les bibliothèques publiques. Il a sa place marquée à côté des meilleurs que possède la nôtre. Que M. Edouard Fleury reçoive l'expression de nos remerciements pour le gracieux envoi qu'il nous en a fait.

---

# LES CELTES ET LES GAULOIS

DE M. LEMIERE

PAR M. ALCIDE LEROUX.

---

Litré a défini l'homme un animal raisonnable qui se distingue par l'étendue de son intelligence et *par la faculté d'avoir une histoire....* Si cette définition a le défaut de n'être pas complète et de laisser dans l'ombre quelques-unes des facultés essentielles de l'homme, elle a du moins le mérite de mettre en évidence une des qualités les plus naturelles, une des tendances les plus invincibles de l'esprit humain.

Et en effet, tandis que nous voyons les animaux garder à peine un jour le souvenir de leurs semblables et abandonner sans regret leurs restes et le lieu témoin de leur destruction, l'homme s'attache avec une singulière énergie à tout ce qui lui rappelle son berceau, ses aïeux ; il recherche avec ardeur l'origine des races et des peuples dont il est descendu. Le sauvage des bords des grands lacs entoure de respect les ossements de ses pères, comme le faisaient les Celtes et les Gaulois des bords du Rhin et de l'Océan ; comme eux, il élève des monuments pour marquer le lieu de leur repos, rappeler leurs hauts faits et, en quelque sorte, éterniser leur mémoire.

Ce sentiment qui semble bien n'être, chez l'homme, qu'une manifestation du sentiment de son immortalité, se retrouve sous une forme à peine différente chez les peuples civilisés, et, comme ceux-ci moins croyants ou moins crédules, ont à leur disposition des moyens d'investigation plus nombreux et plus puissants, comme leur vue est plus étendue, ils se livrent avec une passion plus vive encore à ce culte du passé et à cette étude de leur origine ou de celle des races qui les ont précédés. Chose singulière! notre siècle malade de scepticisme et peut-être frappé d'anémie morale au point de rejeter les grandes études philosophiques, comme trop lourdes ou comme banales, notre siècle s'est précipité avec une véritable fièvre dans les études historiques et archéologiques, comme dans les études scientifiques. Il a accumulé, puis détruit, puis réédifié maintes erreurs; des savants ont montré à d'autres savants qu'ils s'étaient trompés et eux-mêmes ont été convaincus d'illusions graves par d'autres générations. N'importe, on a recommencé, on a rebâti avec les ruines, on a reconstruit des systèmes et des théories et aussi, il faut bien le dire, grâce à Dieu, on est arrivé, sur quelques points, à faire la lumière; et, parmi tant de monuments élevés à force de recherches, de veilles et de génie, il en est qui resteront et que la postérité contempera et vénèrera comme des phares lumineux destinés à éclairer au loin le ténébreux océan des siècles écoulés.

Qui le croirait? Le sol le moins exploré, celui sur lequel s'élèvent actuellement les discussions les plus ardentes, c'est celui de la vieille Europe. Oui, ce sont les nations qui marchent aujourd'hui à la tête de la civilisation et qui s'entourent de toutes les lumières de la science, celles qui ont en main les trésors du présent et les trésors du passé, ce sont ces nations qui trouvent le plus de voiles accu-

mulés devant leurs yeux, quand elles veulent rechercher leur berceau, leur origine et leur histoire. L'Égypte, la Grèce, l'Asie-Mineure et les peuplades qui errent sur les ruines de Ninive et de Balbek, la Chine remontent à des milliers d'années dans les temps disparus, tandis que la France, l'Angleterre et l'Allemagne, malgré les nombreux documents laissés par les anciens, savent à peine de quels éléments elles ont été formées; elles ignorent qui habitait, il y a deux mille ans, le sol où elles se sont développées, de quelles régions lointaines et en quels temps arrivèrent les races impétueuses dont elles sont issues. La vieille Europe est toute jeune au milieu de la grande famille humaine; comme l'enfant devenu homme, elle sent s'obscurcir ses souvenirs, dès qu'elle veut remonter au-delà de quinze ou vingt siècles dans sa tumultueuse et brillante existence.

Ce n'est pas faute d'une lutte acharnée contre les ténèbres qu'elle reste dans l'ignorance; jamais la guerre contre la nuit ne fut plus ardente. En France, surtout depuis que de nouvelles voies ouvertes ont déchiré en tous sens le sol si riche de notre patrie et mis au jour des trésors de médailles, de monnaies, d'armes d'acier, de bronze ou de pierre; depuis qu'on a fouillé les tumulus et les dolmens dont fourmillent nos départements bretons et plusieurs autres, de nouveaux champs d'exploration se sont ouverts, de nouveaux génies se sont éveillés, et aujourd'hui encore toute une armée de pionniers hardis est à l'œuvre. Les uns creusent la terre et lui arrachent ses richesses depuis longtemps enfouies : joyaux, colliers, bracelets, vases funéraires, *celta*, ossements, fragments de tous les âges; les autres coordonnent, rapprochent, comparent; découvertes modernes, travaux écrits laissés par l'antiquité, tout devient un flambeau dans leurs mains jusqu'à ce qu'ils parviennent



à tirer des déductions qui, chaque jour, dissipent quelque nuage et éclairent un peu l'horizon. Les Amédée Thierry, les Alexandre Bertrand, les Aurélien de Courson, les Henri Martin, les d'Arbois de Jubainville, les Roget de Belloguet, sont trop connus et trop célèbres pour que nous nous arrêtions à rappeler leurs travaux.

La Bretagne, la terre des monuments druidiques par excellence, la Bretagne qui, à elle seule, a depuis un siècle fourni presque autant de grands écrivains que la France tout entière, la Bretagne ne pouvait rester en arrière. Ses archéologues publient chaque jour le résultat de leurs recherches et de leurs études, et chaque année voit apparaître de nouvelles œuvres appelées à jeter plus de lumière sur ces questions posées pour exciter la curiosité sans jamais la satisfaire. De ce nombre est l'ouvrage de M. Lemièr intitulé : *Les Celtes et les Gaulois*, publié en 1881 par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Cette étude, une des plus complètes, à notre avis, qui aient été publiées sur ce sujet, a pour but d'établir une distinction fondamentale entre les Celtes et les Gaulois que tous les auteurs s'accordèrent longtemps à considérer comme une même grande famille humaine et que beaucoup d'érudits confondent encore.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien vaste est le champ d'exploration, combien intéressant est le problème à résoudre, surtout pour nous Bretons et Français, nous, placés là sur la frontière de l'ancienne Armorique, incertains si nous descendons des races belliqueuses qui furent à peine domptées par César ou de celles qui vinrent plus tard, par des émigrations successives, des contrées situées au-delà du Rhin ou de l'île de Bretagne. Le champ d'exploration, ce n'est pas seulement la France actuelle, ce n'est pas seulement la Gaule de César, c'est

l'Europe tout entière, avec une partie de l'Asie, c'est l'ancien monde tout entier, avec ses peuples parvenus à l'apogée de la civilisation, de l'art et de la poésie, et avec ses peuples rudes, fiers, indomptables et à demi sauvages, appelés barbares par les précédents ; c'est l'Europe avec ses Grecs artistes et avec ses Galates aventureux et intrépides, avec ses Pélasges et ses Etrusques et avec ses Germains et ses Bretons gouvernés par des druides ; ce n'est pas un siècle ni une époque, c'est la série des siècles obscurs écoulés depuis le jour où ces contrées reçurent leurs premiers habitants jusqu'au jour de la conquête complète par les Romains ; époque couverte de voiles épais, innombrable armée, mêlée immense où les races, les tribus, les familles se heurtent confondues, s'envahissent, se chassent, se repoussent, s'exterminent parfois, ailleurs se fondent ensemble, se renouvellent et se succèdent, comme d'énormes flots venant de mers inconnues. Pour l'auteur, il n'y a pas de distinction marquée entre la période historique et l'époque préhistorique ; il n'y a pas distinction fondamentale entre les peuples civilisés de l'antiquité et les peuples dits barbares ; ce n'est pas là qu'il faut chercher la ligne séparative, elle est basée sur des points caractéristiques tout différents, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Donc, établir la dualité des Celtes et des Gaulois, tel est le but de cet ouvrage. Cette idée, l'auteur le reconnaît, n'est pas nouvelle : elle avait été déjà exposée avant lui, mais il prétend la développer et l'appuyer de nouveaux arguments et de nouveaux témoignages. Sa théorie n'est point construite sur un sol sans fondement, elle n'est point bâtie en l'air, comme l'on dit ; non, elle repose en général sur des textes et sur des rapprochements de textes dont le sens est savamment discuté par

lui. Polybe, Strabon, Diodore de Sicile, Pythéas, voilà les autorités principales sur lesquelles s'appuie M. Lemière. Quant à César et Tite-Live, il les tient pour suspects, le premier comme ayant menti toutes les fois que son intérêt, son amour-propre et son ambition trouvaient leur profit dans ses mensonges, le second, comme ayant mêlé à plaisir à l'histoire « des contes invraisemblables, la plupart, sans doute, de son invention. »

Avant d'entrer dans la discussion, le savant auteur donne un aperçu chronologique des progrès faits par les Grecs et les Romains dans l'Europe occidentale. Il expose et démontre combien étaient incomplètes et mêlées d'erreurs les connaissances des anciens sur les contrées que nous habitons. Les navires étaient de si faibles dimensions que les navigateurs n'osaient guère s'éloigner des côtes ; les écrits des géographes les plus autorisés ne furent que le résumé, souvent inexact, de récits et de descriptions de voyageurs fort enclins à dénaturer la vérité ou peu aptes à la bien connaître. De là viennent les nombreuses erreurs au milieu desquelles les historiens se sont débattus pendant des siècles avant d'arriver à cette découverte de la dualité des Celtes et des Gaulois.

L'auteur passe ensuite en revue les différentes contrées de l'Europe où il rencontre des Celtes formant une partie importante, ou la plus importante des populations primitives. C'est ainsi qu'il trouve des Celtes dans la Narbonnaise, dans l'Ibérie, dans ces régions si anciennement florissantes de la Tartesside, dans la Celtibérie, sous le nom de Celtibères (Celtes de l'Iber), en Aquitaine, dans les îles de la Grande Bretagne, sous le nom de Silures, de Liguriens de l'île de Bretagne ; en Italie, sous les noms de Latins, de Pélasges de l'Italie, d'Arborigènes et d'OEnotriens nomades, etc., sous les noms de Sicanians ou Sicules,

d'Ombriens, de Tyrrhéniens, de Ligures ou Lygies, de Hénetes ou Venètes, de Celtes proprement dits.

Ici, le savant archéologue fait une digression remplie d'aperçus entièrement personnels, sur les peuples appelés Gaulois et notamment sur les peuples Gaulois-Cisalpins. M. Lemièrre établit que les Gaulois n'ont laissé aucune trace de leur séjour là où ils ont passé, et qu'il n'est pris aucune mesure pour repeupler le pays qu'on leur attribue, après leur expulsion.

Après avoir énuméré les peuples pouvant être désignés sous le nom de Celtes, proprement dits, M. Lemièrre désigne trois grands groupes de population se rattachant aux Celtes par la parenté. En première ligne, il cite les Illyriens, puis les Thraces divisés en Thraces de l'Europe, comprenant les Grecs, et en Thraces de l'Asie, comprenant les Troyens, Phrygiens, Liguriens d'Asie, etc., enfin, les Pélasges d'Europe et les Pélasges d'Asie divisés en Caucones, en Lélèges, en Cariens, en Lapithes, en Dolopes, etc. Dans cette catégorie des Pélasges, il faut encore faire rentrer les Arméniens, les Assyriens, les Ariens, les Arabes, ayant une origine commune, puis les Pélasges Thyrréniens, les Tuirshas des Egyptiens, les Khétas, groupe celtique de l'Asie occidentale indiqué sur les monuments des bords du Nil.

L'auteur nous fait assister, autant que possible, à ce mouvement incessant ou périodique des générations se soulevant tout-à-coup des profondeurs de l'Asie, leur berceau, comme les eaux de la mer aux époques de l'équinoxe, s'ébranlant lentement et se mettant en marche pour les régions européennes, s'établissant par couches successives, tantôt à la suite les unes des autres, tantôt sur les débris les unes des autres et quelquefois se fixant pendant de longs siècles à la place qu'elles venaient d'occuper. Il

n'y a pas de distinction bien marquée entre les nations civilisées et les nations barbares, au point de vue de leur origine. Les Grecs policés d'Athènes, ainsi que les Troyens de Priam, sont frères des Thraces presque sauvages ; ce sont des circonstances plus favorables de milieu, de climat et de situation qui les ont fait arriver plus tôt à la civilisation.

Ainsi donc, en résumé, le Sud de l'Europe et même une grande partie de l'Europe septentrionale, ont été peuplés à l'origine par des peuplades toutes désignées sous le nom de Celtes, venues des plateaux de l'Asie. A quelle époque ont eu lieu les premières migrations ? L'auteur paraît fixer vers le XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la date des premières migrations historiquement constatées. Quelles furent les premières peuplades qui arrivèrent et se fixèrent sur le sol européen ? Ce furent sans doute celles dont sont issus les Grecs, les Celtibériens, les Ligures, etc. Mais évidemment nous en sommes réduits aux conjectures le plus souvent sur ces différents points. Les écrivains latins et grecs, quoique plus rapprochés d'une vingtaine de siècles de ces époques couvertes de ténèbres, n'en savaient guère plus que nous sur la question et tombaient dans de perpétuelles contradictions.

C'est à côté, et quelquefois au milieu de l'élément celtique que vient s'établir l'élément scythe, avec ses immenses rameaux dont l'un est le rameau gaulois. Les Gaulois étaient donc des Scythes, et cette grande famille, qui s'étendait en Europe et en Asie, comprenait, outre les Gaulois, les Goths, les Sarmates, et aussi les Germains qui avaient ainsi la même origine que les Gaulois. Ce sont là des théories neuves et hardies dont nous laissons à l'auteur toute la responsabilité. Nous l'analysons en ce moment et ne le critiquons pas.

Les Gaulois de la Transalpine sortaient en totalité de l'Europe centrale ; mais, partout où on les rencontre, ils sont mêlés aux Celtes ; jamais ils ne forment d'état proprement dit. On reconnaît qu'ils sont venus comme des hordes errantes faire des trouées dans les nations celtiques antérieurement établies et se fixer au milieu d'elles. Leur vie, toute d'aventures, est celle du soldat qui se bat pour un salaire ou pour faire un riche butin, bien plus que du soldat, qui lutte pour défendre sa patrie. Intrépides et avides à la fois, ils se font tuer pour celui qui les paie ou qui leur promet une part du fruit de la victoire. Les Gaulois sont donc des peuples dont l'apparition, au milieu de l'Europe, est plus récente que celle des Celtes ; ils sont venus par étapes successives et à travers l'Europe centrale jusqu'au cœur du pays auquel ils ont donné leur nom, pays qu'ils n'ont occupé qu'en refoulant d'abord devant eux, puis à droite et à gauche, autrement dit sur les Alpes et sur l'Océan, les races qui l'occupaient avant leur arrivée.

Ce fut de ces parages, c'est-à-dire des environs des Alpes, qu'ils partirent ensuite pour aller sous le nom de Galates jeter l'épouvante et la ruine sur les nations déjà civilisées de l'Asie-Mineure, de la Grèce et de l'Italie.

Les derniers chapitres de ce vaste ouvrage sont consacrés à l'étude de questions variées pleines d'intérêt et présentées sous des aspects nouveaux, sinon sous des aspects tout à fait vrais. C'est ici surtout que l'auteur bat en brèche les *Commentaires* de César et les historiens qui se sont appuyés avec trop de confiance sur le récit de l'ambitieux conquérant. César, dit-il, a présenté les différentes nations du pays qu'il a appelé la Gaule, comme réunies par des liens beaucoup plus étroits qu'elles ne l'étaient réellement, et il l'a fait sans péril et à dessein pour s'attribuer le mérite d'avoir triomphé d'un ennemi plus puissant.

Le vainqueur ou plutôt « le bourreau de nos pères » parle trop de sa clémence et de sa grandeur d'âme, lui qui faisait trancher la tête à ses héroïques adversaires, ou leur faisait couper les mains après la victoire, lui qui faisait massacrer le sénat des Vénètes tout entier, et vendait comme esclaves tous les hommes valides qu'il n'avait pas fait passer au fil de l'épée. Que de lâches vengeances avouées par le vainqueur lui-même et que d'horreurs cachées surtout ! La cupidité de César surpassait son ambition ; ses victoires étaient invariablement couronnées par d'immenses pillages et le butin et l'or et l'argent étaient destinés à lui acheter des partisans à Rome et à faire taire ses rivaux, en un mot, à aplanir le sentier inavoué ou inavouable par lequel il voulait arriver au pouvoir.

A côté de cela, l'auteur place une peinture magnifique de l'ancienne Armorique, vaste état, dit-il, compris entre le Rhin, l'Océan et les pays voisins de la Garonne, état assis sur des bases déjà solides, confédération formée de nations celtiques, au caractère ardent mais ferme, arrivées presque à la civilisation, industrielles et commerçantes, trempées du reste comme les nations de l'île de Bretagne, leurs sœurs et, comme elles, gouvernées par les druides dont la religion ne fut réellement pratiquée que dans ces deux contrées. Nous citons en courant le paragraphe sur les monnaies armoricaines, question que l'auteur traitera sans doute tout au long dans un autre ouvrage qui sera le complément de celui-ci. Tandis que M. Lemièrte vante le génie industriel des Armoricains, il va jusqu'à dire que les Gaulois n'eurent jamais aucune industrie, qu'ils ne surent jamais fabriquer ni un bijou ni une arme, que le pillage fut leur seul moyen de se procurer les objets indispensables à la guerre ou à la vie. Il

ajoute que c'est à tort qu'on leur a attribué des chars de guerre.

Nous ne laisserons pas passer l'occasion de dire à l'auteur que si nous nous associons volontiers à lui quand il flétrit le conquérant de la Gaule et quand il exalte l'Armorique, avec de nombreuses autorités nous nous séparons de lui, quand il fait une peinture aussi amère qu'inexacte du caractère gaulois, qui nous semble avoir contenu en germe tout le génie français avec sa généreuse insouciance et avec sa noble témérité, comme avec son imagination impétueuse et ses inspirations artistiques. Nous attendons sans impatience que M. Lemièrè nous prouve que les Gaulois étaient incapables de fabriquer une arme ou un bracelet ; son assertion a contre elle le langage adopté de tous les temps et par tous les peuples qui parlent des Gaulois et l'opinion de tous les auteurs.

En résumé, l'œuvre de M. Lemièrè est une entreprise hardie. Pour trouver des Celtes dans les Ligures et des parents des Celtes dans les Athéniens et dans les Arabes, il a fallu rejeter bien des auteurs accrédités, rapprocher, renouer bien des textes étrangers les uns aux autres, tirer des déductions de principes ou de faits bien éloignés. Il n'était pas sans témérité non plus d'affirmer l'identité des Gaulois, des Germains et des Scythes. Quand on a groupé sous le nom de Celtes les Pélasges de Grèce et les Bretons insulaires, les Khétas et les Celtibères, on se demande pourquoi les Gaulois de la Celtique et les descendants des Cimbres ne seraient pas aussi des Celtes. Les profanes finissent par se dire que les noms ne sont plus que des désignations arbitraires sous lesquelles on groupe telles peuplades pour grouper les autres sous d'autres noms, par se dire qu'il serait plus simple d'appeler Celtes, tous les habitants de l'Europe d'avant l'ère chrétienne. Et puis on



semble reculer la difficulté et non point la résoudre ; car, eût-on établi la dualité des Celtes et des Gaulois, il faudrait se demander d'où venaient les Celtes et les Gaulois, et en cherchant bien on découvrirait peut-être que les uns et les autres partirent du même point et qu'ils eurent le même berceau ; somme toute, qu'ils descendent de Japhet, par une suite de générations plus ou moins facile à suivre.

Mais nous nous arrêtons. Nous ne voulons pas travailler à développer le scepticisme de notre époque ; nous ne voulons pas contribuer à décourager ceux qui travaillent ; l'esprit humain tend vers la vérité comme l'alouette vers le soleil. Honneur à tous ceux qui font des efforts pour arriver jusqu'à elle. Nous félicitons donc vivement M. Lemièrre. S'il n'a pas atteint son but, il a du moins la gloire d'avoir échoué dans une grande entreprise.

---

# RAPPORT

SUR LES

## MACHINES ET OUTILS

EXPOSÉS

AU CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE NANTES, EN 1882.

---

MEMBRES DE LA COMMISSION : MM. Poirier, ingénieur civil des mines ; Bonfante, ingénieur des arts et manufactures ; Maisonneuve, ingénieur des arts et manufactures.

RAPPORTEUR : M. Maisonneuve.

MESSIEURS ,

Choisi comme rapporteur par la Commission que la Société Académique avait nommée dans le but d'étudier les machines et outils exposés au Concours régional, je viens vous soumettre les impressions de la Commission à ce sujet.

Je ne retracerai pas devant vous l'histoire des concours régionaux, je ne vous rappellerai pas la part si active prise par la Société Académique à tous les essais tentés dans le but d'améliorer l'outillage agricole, je ne vous entretiendrai pas davantage de toutes les récompenses décernées à l'Agriculture par notre Société ; cette revue rétrospective

a déjà été faite devant vous, lors du Concours régional de 1874, avec une compétence que je ne saurais atteindre, par notre éminent collaborateur M. Poirier.

Le Concours régional de mai 1882 se composait de deux parties : l'une, consacrée tout entière à l'exposition des animaux, était située sur le cours Saint-Pierre et la place de la Duchesse-Anne ; l'autre, partant de la place Louis XVI, allait jusqu'à l'exposition industrielle et comprenait l'outillage agricole.

Sur la place Louis XVI s'élevait une vaste salle décorée avec goût et destinée aux conférences ; déjà, en 1874, on avait élevé une salle dans laquelle plusieurs membres très distingués de notre Société avaient traité avec autorité différents sujets intéressant l'agriculture.

Cette année les conférences, bien qu'organisées un peu hâtivement, ont été très remarquées, et si le nombre des auditeurs a été parfois un peu restreint, la cause en a été toute matérielle. Vous savez, Messieurs, qu'une consigne mal interprétée sans doute exigeait une rétribution de 1 fr. de toutes personnes venues pour entendre les conférences.

Quelques-unes de ces conférences ayant été faites par nos collègues, nous avons pensé qu'il serait agréable aux membres de la Société qui n'ont pu y assister d'en connaître le résumé.

M. Andouard, directeur du Laboratoire départemental de chimie agricole, a rendu un véritable service à la population bretonne en prenant comme sujet l'assimilation du phosphate de chaux par les plantes et les animaux. Après avoir payé un légitime tribut à notre éminent et regretté collègue M. Bobierre, qui pendant plus de 30 ans avait dirigé avec un si grand talent le Laboratoire départemental, M. Andouard nous expose d'une façon neuve la théorie

connue de la transformation du phosphate bi et tricalcique en phosphate acide par les acides carbonique, silicique, acétique, et les différents sels contenus normalement dans la terre arable ; il joint à cette théorie le résumé de ses expériences personnelles, qui lui permettent d'insister sur le rôle très actif de l'eau comme agent de transformation et d'osmose.

Des phénomènes identiques accompagnent le passage du phosphate dans l'organisme animal, le suc gastrique renferme de l'acide chlorhydrique qui transforme les phosphates bi et tricalciques en phosphate acide, celui-ci se rend ensuite dans le tube intestinal dont le milieu est alcalin, et revient en partie à l'état de sel bi et trimétallique dont la dissociation finale est faite à nouveau par l'eau et les sels ammoniacaux ; l'absorption sera ultérieurement effectuée par le mécanisme cité précédemment.

Le mardi, M. le Dr Lapeyre, professeur à l'École des sciences et chargé du cours d'hygiène à l'École de Médecine, nous entretient d'un sujet éminemment utile et pratique, l'hygiène rurale.

La population agricole forme les deux tiers de la population de la France, et il faut avouer que la mortalité y est la plus faible.

Prise dans son ensemble, la France est un pays salubre, mais elle contient environ 5 à 600,000 hectares de plaines marécageuses ; le département de la Loire-Inférieure est un des plus mal partagés à ce point de vue : il renferme en effet, entre Herbignac et l'embouchure de la Loire, le marais tourbeux de la Grande-Brière, au Sud le lac de Grand-Lieu, surface marécageuse de 7,000 hectares ; mais ici l'hygiène privée offre peu de ressources, c'est à l'Administration qu'il appartient d'y pourvoir par des mesures générales.

La mortalité, comme le disait M. le Dr Lapeyre, déjà plus faible chez les paysans, pourrait encore être diminuée, si l'habitant des campagnes consentait à habiter des maisons plus aérées, pourvues de plus de lumière, plus propres, éloignées de toutes les immondices : il éviterait ainsi les maladies parasitaires.

L'alimentation est souvent aussi une cause de maladie, qu'elle soit incomplète, insuffisamment substantielle ou de mauvaise qualité.

M. le Dr Lapeyre termine son intéressant exposé en expliquant la connexité qu'il y a entre les mauvaises conditions hygiéniques et l'ignorance ; en conséquence, il demande que l'instruction soit répandue de plus en plus.

Le jeudi, M. Bonfante, ingénieur des arts et manufactures, professeur de physique et de mécanique à l'École professionnelle de Nantes, nous a expliqué sans termes techniques toute la science électrique. Débutant d'une façon originale et audacieuse, il n'a pas craint d'affirmer la manifestation de l'électricité par la modification de l'état de présence des corps, et joignant les expériences à ses explications, il nous a successivement montré les piles électriques, les machines statiques de Hotz admirablement perfectionnées par M. Demoget, architecte de notre ville, et la machine de Grammes.

M. Bonfante a terminé son intéressante conférence en nous montrant que l'électricité avait rendu de grands services, et que d'éminents ingénieurs l'avaient appliquée avec succès au labourage, au battage des grains, à l'éclairage et même à la croissance hâtive des légumes et des fruits.

Le vendredi, M. Messine, prenant pour titre de sa conférence : *Etudes des insectes nuisibles à l'agriculture*,

commence par faire un résumé sur la constitution et la métamorphose des insectes.

Quant à la vigne, dont les ennemis sont si nombreux, il se voit dans l'impossibilité d'indiquer un moyen efficace contre le phylloxera qui enlace déjà de toutes parts notre ville de Nantes.

Il examine ensuite les ravageurs de forêts, puis arrive au doryphora, l'ennemi de la pomme de terre; on ne connaît pas encore le moyen de destruction de cet insecte, et le Gouvernement accorde un prix à qui trouvera ce moyen.

En terminant, M. Messine recommande aux agriculteurs de protéger les oiseaux chanteurs qui détruisent beaucoup de chenilles, de ne pas maltraiter les taupes et les hérissons qui, contrairement à la croyance générale, sont de bons auxiliaires de l'agriculture; d'avoir même une certaine considération pour une légion de coléoptères, ennemis jurés des chenilles, qu'ils détruisent en grande quantité.

Enfin, le samedi, M. Abadie, le savant vétérinaire bien connu, a pris pour objet de sa conférence : *le Cheval*.

Après avoir indiqué que c'est la première fois que l'espèce chevaline figure dans un concours régional au même titre que les autres produits, M. Abadie, avec de nombreux documents statistiques, nous démontre que la France possède environ 3,000,000 de chevaux : 1° les petits chevaux de campagne; 2° les chevaux de traits; 3° les chevaux de troupes, de demi luxe et de luxe.

L'orateur déclare ne vouloir s'occuper que de cette 3° classe, parce qu'il est d'un grand intérêt national de les produire en rapport avec nos besoins.

Ces besoins sont de 35,000 par année; la France en donne 20,000, l'étranger 15,000; pourquoi ce déficit? Est-

ce le manque d'étalons? Non, car l'Administration possède 2,500 sujets généralement parfaits; ces étalons saillissent 125,000 poulinières, dont 85,000 restent arides; le mal réside donc dans le choix des poulinières. Du reste, pour avoir un bon poulain, il faut trois conditions: 1° un bon étalon; 2° un bon éleveur; 3° une bonne poulinière.

Les 2,500 étalons peuvent être réduits à 1,500 sans inconvénients. Avec la somme ainsi économisée, améliorez la jument, car, avant de se procurer une semence aussi dispendieuse que celle des étalons du Gouvernement, on fera sagement de se pourvoir d'un champ assez fertile pour la faire fructifier.

D'autres personnes étrangères à la Société académique: MM. Lavallez, ingénieur des ponts et chaussées, Lezé, ingénieur des arts et manufactures, professeur à Grand-Jouan, ont fait aussi des conférences au concours. Mais le manque de documents ne nous permet pas d'analyser leurs travaux.

Après ce résumé trop écourté peut-être, il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil sur les machines du Concours régional. Bien des machines intéressantes figuraient aussi à l'Exposition industrielle; leur description ne rentre pas dans le cadre de notre travail, mais bien dans celui d'une autre Commission spéciale nommée à cet effet.

Pour plus de clarté, nous diviserons les machines en trois séries: 1° les moteurs à vapeur, à vent, à force animale; 2° les opérateurs intérieurs à la ferme; 3° les opérateurs extérieurs.

Dans la première série se trouvaient d'abord 80 locomobiles rangées de chaque côté du cours Saint-André.

Ces locomobiles possédaient une force variant de 1 à 20 chevaux vapeur; les unes spécialement applicables aux machines à battre, les autres à la manœuvre des pompes,

presses à paille, élévateurs, etc. ; une seule machine demi-fixe, exposée par M. Pilter, actionnait une presse à foin à entraînement conique.

La plupart des moteurs à vapeur étaient d'une exécution très soignée et comportaient tous les perfectionnements connus actuellement ; les constructeurs se sont attachés moins à parfaire les différents organes qu'à les simplifier de manière à rendre les machines plus robustes et plus économiques. Nous citerons M. Lanz qui a utilisé comme pompe d'alimentation la partie médiane de la tige de l'excentrique du tiroir ; de cette façon le corps de pompe remplace la coulisse de guidage et, en réalité, un organe se trouve supprimé ; cette amélioration nous a paru neuve et bien conçue.

La maison Voruz a exposé la machine que nous connaissons déjà tous : elle est toute en fonte et, par conséquent, son prix est très abordable pour les agriculteurs.

Nous n'insisterons pas davantage sur les machines à vapeur, toutes elles ont ce fini qui distingue d'habitude les maisons comme les Albert, les Besnard, Lotz, Nassivet, Pilter et Renaud.

À côté des moteurs à vapeur se trouvaient les manèges ; aucun ne nous a paru remarquable.

Les opérateurs intérieurs à la ferme, qui formaient la deuxième série, se trouvaient disposés sur les bas côtés du cours Saint-André et fonctionnaient sans cesse actionnés par les locomobiles et les chevaux.

Nous distinguerons dans les opérateurs, les machines à battre, les nettoyeurs de graines, les élévateurs, les presses à foin.

Il y avait une foule de machines à battre, en long, à travers, à petit ou grand travail, à un ou deux ventilateurs ; tous ces appareils ne diffèrent que par le fini



apporté à leur construction ; aucun détail ne nous a paru nouveau ; on paraît parvenu à la perfection dans ces machines qui reçoivent une gerbe de blé et rendent la paille intacte et toutes les graines séparées du blé et triées par espèce.

Deux machines mixtes ont attiré notre attention, nous disons mixtes, parce qu'elles portent avec elles leur moteur.

L'une est exposée par la Société française de matériel agricole de Vierzon : c'est une machine à battre en long, contenant, sur un train de 4 roues, une machine à vapeur verticale de 4 chevaux. Par un moyen simple, la machine à battre se rapproche de la machine à vapeur, et un cheval peut emporter le tout qui ne forme qu'un seul fardeau porté sur 4 roues.

Cet appareil est robuste, simple, bien construit, et rendra, croyons-nous, de bons services à la petite culture.

L'autre machine, dite batteuse à manège direct tout en fer, a été imaginée par M. Lotz fils de l'aîné : elle consiste essentiellement en un batteur en travers qui porte son manège en-dessus ; il n'y a ni courroie ni arbre de couche, les animaux tournant dans une circonférence de 30 mètres de diamètre ne sont pas étourdis. Cette machine est robuste et réellement pratique.

Pour les nettoyeurs et trieurs, nous n'avons qu'à enregistrer une fois de plus le succès du spécialiste bien connu, M. F. Chenel.

Parmi les opérateurs, nous avons remarqué pour la première fois les élévateurs de paille. MM. Piltet et Albaret en exposent plusieurs spécimens très bien construits et pour lesquels ils ont obtenu des médailles. Ainsi que leur nom l'indique, ces appareils reçoivent la paille à la sortie des batteurs et l'envoient sur le sommet d'une meule ; ils sont

dignes de remarque, parce qu'ils suppriment un personnel nombreux souvent difficile à rassembler au moment où ces travaux s'exécutent.

Les presses à foin étaient aussi en assez grand nombre : les unes, comme celles de MM. Pilter et Albaret, sont destinées aux grandes exploitations ; les autres, comme celles de MM. Guillon, Vohl et C<sup>ie</sup>, peuvent être maniées par deux hommes et fournissent 100 balles de 50 kilogrammes par 10 heures de travail, ce qui est suffisant pour nos fermes de Bretagne.

De nombreux appareils destinés à la préparation de la nourriture des animaux, à l'égrenage du maïs, à la confection du beurre, au couvage artificiel des œufs, à la réparation des outils, se trouvaient exposés derrière les appareils que nous venons de citer. Leur multiplicité est si grande que nous demandons à être dispensé d'en donner même une nomenclature ; disons seulement que tous ces appareils paraissent très bien appropriés au travail auquel ils étaient destinés.

Que dire de la troisième série, qui comprend les opérateurs extérieurs à la ferme : c'est par centaines qu'il faut compter les herses, les houes, les rouleaux, les râcloirs, les traînes à traîneau et à roue, les semoirs, les charrues ; ces derniers appareils ont été étudiés pour chaque culture particulière, les uns pour les défrichements, les terres légères, les autres pour l'extraction des pommes de terre, la culture de la vigne.

Nous montrerons l'importance de ces appareils en citant seulement les noms des exposants qui sont MM. Bartra, Garnier, le célèbre spécialiste de Redon, Decker et Mot, Fondeur, Candehir, veuve Bodin, Gaté, Henri et ses fils, Guérin, Lanz, Piogé, Renault-Goin, Souchet-Pinel.

Les faucheuses, moissonneuses, faneuses, sont en plus

grand nombre qu'au concours de 1874 et attestent ainsi l'importance que les machines ont prises dans l'exploitation agricole ; nous signalons avec plaisir une baisse considérable dans les prix.

Les pressoirs et leurs accessoires étaient aussi en grand nombre et exposés par des constructeurs dont la réputation n'est plus à faire, tels que MM. Terrolle, Lodé (Félix), Biton, Garnier de Redon, Mabilie.

Abordant la quatrième et dernière série, qui comprend les appareils divers, nous commencerons par vous signaler les appareils de pesage. Parmi eux, on pouvait en admirer un amovible, du système de M. Dayre-Nieto, permettant de faire servir une bascule ordinaire de 100 kilos à déterminer le poids d'un objet de 1,000 kilos et qui, par conséquent, peut servir dans une ferme à peser les bestiaux. Une bascule inversable de M. Bartra nous a paru bien conçue et répondre à un besoin réel, parce que, quelle que soit la place du corps sur la bascule, celle-ci ne vacille pas et donne le poids très exactement. Citons également la bascule de MM. Chameroy, qui dispense de toute lecture en donnant mécaniquement un ticket où se trouve imprimé le résultat de la pesée.

Les pompes sont représentées par deux spécimens intéressants : l'un, présenté par MM. Faivre frères, se compose de deux pompes conjuguées. Le mouvement est donné par un plateau tournant portant à sa circonférence une languette hélicoïdale alternativement montante et descendante qui s'engage entre deux galets fixés à chacune des tiges du piston.

Lorsque le plateau tourne actionné directement par un cheval, les deux pistons sont mis en mouvement.

La seconde pompe est présentée par M. Henri Lanz ; cet appareil, dit *Pompe fauler* est une pompe foulante à piston

plongeur, il se compose du corps de pompe en fonte, de tuyaux d'élévation également en fonte, munis de bagues en caoutchouc permettant un montage instantané, d'un piston en fonte relié à une tige en bois par un ressort d'acier.

Le bas du corps de pompe prolongé forme une lanterne qui contient deux soupapes à boulets. Cette pompe, d'une rusticité remarquable, est très commode, très puissante, et permet de pomper des liquides épais ou chargés de détritux assez volumineux.

Chacun de vous, Messieurs, a pu remarquer les spécimens variés de serres, ponts, clôtures, espaliers, placés en profusion près de l'entrée de l'Exposition industrielle ; l'examen de cette serrurerie d'art nous a prouvé que le fer était de plus en plus en faveur pour les constructions rurales.

C'est surtout pour les clôtures et les espaliers qui, en bois, sont si peu durables, que cette innovation nous a paru heureuse.

Les clôtures exposées par MM. Louet frères sont très fortes, bien suffisantes pour clore les prairies et reviennent à 1 fr. 90 cent. environ le mètre courant. Dans les espaliers exposés par la même maison, les fils de fer sont remplacés par des cordes en fils de fer galvanisés. Cette innovation est très intéressante pour deux raisons : la première, c'est que la tension se donne facilement ; la seconde, c'est que la dilatation ne relâche pas la corde comme un fil de fer rectiligne.

En résumé, le Concours régional de 1882 a marqué une étape de plus dans la voie du progrès et montré à tous combien les agriculteurs s'occupent d'améliorer non seulement leurs produits, mais encore leur outillage ; car vous le savez, Messieurs, l'offre est généralement proportionnelle

à la demande, et si nous voyons tant de machines et d'appareils si bien étudiés, c'est que les agriculteurs en font souvent la demande et l'acquisition.

L'agriculture de la Bretagne se développe sans cesse, les landes incultes disparaissent rapidement laissant à leur place des terres dont la culture intelligente augmente la valeur et, par suite, la richesse foncière de la France.

---

RAPPORT  
SUR  
L'EXPOSITION DES ANIMAUX  
AU CONCOURS AGRICOLE RÉGIONAL DE NANTES  
EN 1882

PAR Mr J.-B. LÉONARD.

---

Avant de passer en revue les divers groupes d'animaux exposés au Concours agricole régional de Nantes, signalons tout d'abord, dans la rédaction des catalogues de cette année, une innovation des plus heureuses, mais réclamée depuis longtemps par tous ceux qui s'occupent d'économie du bétail. Les concours régionaux n'ont toute leur utilité pratique qu'autant qu'ils présentent réunis tous les groupes naturels d'animaux exploités dans la région : tous les genres, et dans un même genre, toutes les espèces et leurs variétés ont un égal droit à figurer au concours. Que le nombre, que l'importance des prix soient proportionnés au nombre et à l'importance de la population dans chacun de ces groupes, c'est un principe de justice sur lequel tout le monde est à peu près d'accord ; mais par le seul fait qu'un de ces groupes joue un rôle plus ou moins impor-

tant dans la production agricole d'une région, pour lui, l'accès du Concours régional doit être libre, sinon le Concours perd de son utilité qui est de permettre aux divers producteurs, par l'exhibition de leurs produits, de s'instruire mutuellement, de constater, pour la région, le progrès réalisé dans toutes les branches de sa production animale. Ce n'est qu'en observant, comparant les modèles les mieux réussis, que chaque éleveur peut se rendre un compte exact du chemin parcouru par les autres, et mesurer, eu égard à sa situation, celui qu'il lui reste à parcourir. Jusqu'à présent, tout un groupe d'animaux domestiques, et non le moins intéressant, s'était vu, par suite de considérations que nous n'avons point à examiner ici, rigoureusement exclu de nos Concours régionaux. Cette mesure inconcevable, qui atteignait toute notre population chevaline, semble avoir fait son temps ; désormais, et au même titre que les autres animaux, les équidés auront leur place marquée dans ces grandes exhibitions de bétail ; déjà, ils l'occupent et sauront s'y maintenir. Cette petite conquête peut avoir de grandes conséquences et mérite tous nos applaudissements ; il est grand temps que le public soit mis à même de faire également son éducation dans cette importante branche de notre production nationale ; il est temps que, mieux éclairé et faisant preuve d'initiative, chaque éleveur soit à même de se diriger dans la voie qu'il a à suivre ; cette voie, il la connaîtra toujours mieux, lorsqu'on aura mis à sa portée les moyens de comparaison, son intérêt l'y pousse naturellement, l'émulation fera le reste.

Dans sa remarquable conférence, lors du Concours régional de Nantes, notre collègue, M. Abadie, faisant ressortir combien était précaire notre élevage en France, montrait à ses auditeurs que dans ces quatre dernières années, nous avons, pour la satisfaction de nos besoins, dû

recourir aux importations de l'étranger dans d'énormes proportions, puisque leur excédant sur les exportations ne s'élève pas à moins de 14,323 têtes en moyenne et par an.

En Bretagne, les équidés font l'objet d'un élevage des plus importants : depuis des siècles cette province se distingue par l'abondance et les mérites de sa production chevaline ; sa population actuelle, sans être aussi bien caractérisée, aussi homogène dans tous les groupes qui la composent qu'elle l'était autrefois, n'a point perdu pour cela de son antique renom ; bien au contraire, son élevage, qui s'est modifié avec les exigences de notre époque, prend de plus en plus d'extension.

Avant que l'on songeât à les modifier par le croisement, les chevaux bretons, au dire de M. Eug. Gayot, avaient tous commune origine, et s'il est vrai que dans cette province, l'on ait toujours rencontré des animaux de gros trait et des chevaux légers, c'est que la différenciation, sous des influences de milieu, se serait produite de bonne heure. En effet, selon que l'on envisageait la production et l'élevage sur les parties montagneuses et centrales de la région, ou bien au voisinage de la mer, sur les terres grasses et fraîches du littoral, on se trouvait en face de produits aussi différents entre eux que les milieux qui les avaient vus naître. Dans la première de ces deux situations extrêmes se serait fabriqué le petit cheval léger plus connu sous le nom de bidet ; l'autre milieu aurait donné naissance au cheval de gros trait. Telle n'est point l'opinion de M. A. Sanson. D'après ce savant, la Bretagne posséderait de temps immémorial deux races bien distinctes d'aspects et d'origine : l'une, la variété légère des landes de Bretagne se rattacherait indubitablement à la race orientale dont elle ne serait qu'un démembrement ; l'autre, la grosse



variété du littoral breton, appartiendrait à la race irlandaise, au même titre que les poneys des îles Britanniques. Aujourd'hui, ces deux groupes, envisagés dans toute leur pureté, sont loin de constituer la majeure partie de la population chevaline de notre région ; la petite race des landes a été croisée en divers lieux ; on l'a mariée également avec l'arabe et l'anglaise, notamment dans les environs de Carhaix, Loudéac et en Cornouaille ; la race de gros trait a été également travaillée par les croisements, d'où est résultée une population de métis peu homogène, quant aux caractères spécifiques, mais aptes aux services les plus divers et toujours très recherchés.

« Les chevaux exposés au Concours régional de Nantes, nous dit M. Abadie, étaient partagés en quatre catégories : la première comprenait deux sous-catégories ; celles-ci ont pour résultat de faire une place à part aux races bretonnes ; notre avis est qu'il y a les plus graves difficultés pratiques à vouloir isoler les races de chevaux, à moins qu'il ne s'agisse de celles de pur sang. Pour ne parler que de la bretonne, elle a reçu d'autres, ou elle leur a fourni tant d'éléments de mélange, qu'on la retrouve très souvent parmi la plupart des races de trait, ou qu'elle offre elle-même une teinte de l'intrusion des autres races dans un grand nombre de ses représentants. Au point où nous en sommes, il ne peut exister d'autre élément sérieux de division dans l'espèce chevaline, que celui qui s'appuie sur les aptitudes propres aux diverses individualités. »

Il est certain que pour le producteur aussi bien que pour le consommateur, les animaux qui font l'objet de l'exploitation agricole sont avant tout des machines à services et à produits ; le genre des services, la nature des produits varient avec les aptitudes naturelles propres à chaque machine animée ; aussi, peut-on n'envisager nos animaux

domestiques qu'au point de vue de la fonction économique qu'ils remplissent auprès de nous, et, par suite, les classer d'après leurs aptitudes prédominantes d'où dérivent ces mêmes fonctions économiques. On arrive ainsi, sans tenir compte de la notion de race, et pour ne parler que des équidés, à la classification suivante que M. Abadie voudrait voir seule admise :

Chevaux.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{de trait...} \\ \text{carrossiers.} \end{array} \right\} \begin{array}{l} \text{gros.} \\ \text{légers.} \\ \text{gros.} \\ \text{légers (et parmi eux les chevaux de selle).} \end{array}$

Ce mode de classification d'ordre purement économique et tout artificiel pourrait également bien être appliqué à tous nos animaux domestiques ; il en faciliterait le groupement ; à certains points de vue, nous ne voyons point d'inconvénient à confondre et mêler ensemble des animaux de races différentes et les produits de leurs croisements. Qu'importe au consommateur son origine pure ou métisse, si tel carrossier léger est parfaitement adapté au service spécial qu'il attend de lui.

Pourtant, et abstraction faite du principe de pureté de race, laissant de côté la question encore controversée de savoir s'il est indifférent de baser la reproduction des animaux qui font l'objet de l'exploitation agricole, sur des générateurs purs ou métis, ou si ces derniers doivent être rigoureusement exclus, lorsque faire se peut, comme le voudrait l'école zootechnique nouvelle, il est probable, sur l'ensemble de notre population chevaline en France, et malgré les éléments de mélange dont parle M. Abadie, que les sujets encore indemnes de sang étranger à leur race ne font point défaut ; aussi tant qu'ils n'auront point été absorbés par le croisement, il pourra peut-être y avoir quelque intérêt à les mettre en relief par une bonne clas-

sification naturelle basée sur les caractères spécifiques de chaque race, si ces caractères existent réellement comme l'enseigne M. A. Sanson, et s'ils sont aussi faciles à distinguer sur le vivant qu'à constater dans les recherches de laboratoire.

Quant à ces animaux, de mérite ou non, mais sans caractéristique de race, sans type spécifique, et qui, à l'heure présente, au dire de M. Abadie dont l'autorité en la matière est incontestable, forment un fond important au sein de notre population de chevaux, nous ne voyons guère en effet quelle classification autre que celle proposée par notre savant collègue pourrait bien leur être appliquée. Cette classification elle-même, au moins c'est notre opinion personnelle, devrait s'étendre à tous les animaux de même race ; une telle division faciliterait la comparaison des diverses aptitudes qui, dans chaque race, ont été poussées plus ou moins loin et à des degrés différents, chez les variétés qu'elle renferme. De là, découle l'utilité réelle de ces grandes exhibitions d'animaux qui, sans cela, n'auraient guère leur raison d'être.

La première catégorie de chevaux comprenait, dans une de ses deux sous-divisions, les produits de Lamballe, Morlaix, Paimpol, Landerneau, Saint-Pol et analogues. On y rencontrait, fait observer M. Abadie, parmi les poulains, aussi bien que dans la section des étalons, des animaux de réels mérites, mais point tous à leur place dans une section de camionneurs : un notamment, superbe animal, croisement de sang fourvoyé au milieu de vrais bretons dont quelques-uns très corrects. Mêmes observations pour les pouliches et juments de cette catégorie, toutes carrossières, quelques-unes demi-sang. « A l'avenir, ajoute excellemment notre collègue, il y aura lieu de rectifier de pareils classements, afin d'indiquer au producteur le chemin

dans lequel il devra s'engager, selon l'aptitude de ses animaux. »

L'autre sous-division de cette première catégorie était ouverte aux chevaux de Corlay, Carhaix et analogues, animaux légers ou plus aptes à la selle qu'à la voiture ; et pourtant, parmi les chevaux primés, tout à côté de rares bêtes de selle répondant aux termes du programme, se voyaient des chevaux de carrosse et même de gros trait. C'est dans cette catégorie, à une belle pouliche de trois ans, qu'a été décerné le prix d'honneur.

Dans la deuxième catégorie sont rangés les animaux de trait autres que ceux de la race bretonne ; ici, un bel étalon et des juments carrossières dignes d'être distingués.

Les catégories suivantes comprenaient les animaux propres à l'attelage de luxe et à la selle. « C'est là, nous dit M. Abadie, que notre département s'est particulièrement distingué ; il y a longtemps que ses succès dans les concours les plus importants ont sanctionné les progrès de son élevage. Mais depuis une vingtaine d'années, la basse Bretagne s'est lancée dans la même voie, elle y a marché d'un pas si rapide, ainsi que l'attestent les produits exposés par elle, que sous peu elle aura atteint, sinon dépassé les contrées les plus florissantes. Cependant, la grande proportion des primes est restée aux éleveurs de notre département qui ont présenté des pouliches et des poulinières de grande distinction, et ayant de sérieuses qualités : nous n'avons que des éloges à leur adresser. » Voici, Messieurs, ce que nous avons à vous dire sur l'exposition chevaline : passons aux bovidés.

Par son importance, l'espèce bovine occupe le premier rang dans les spéculations animales de la région. C'est qu'elle n'a pas, pour son élevage, son éducation, les exigences qui seront toujours un obstacle à la vulgari-

sation de la production chevaline. Deux races, tout spécialement, se partagent le territoire de notre ancienne province : à part quelques exceptions, elles y sont exploitées dans toute leur pureté ; et, pourtant, la race bretonne n'a pas toujours su, comme la race vendéenne, se défendre contre l'envahissement des races étrangères, en repoussant toute alliance avec elles. Dans la race vendéenne, on a voulu faire autant de races particulières qu'il y a de grands centres de production et d'élevage ; on aurait ainsi les races nantaise, choletaise, marchoise, parthenaise, maraîchine, sauf, peut-être, pour cette dernière, que M. Abadie se refuse à rattacher à la race vendéenne ; il est inutile d'ajouter que ces prétendues races identiques entre elles, par leurs caractères spécifiques, ne se distinguent guère les unes des autres que par quelques caractères très secondaires, voire même par des aptitudes plus ou moins accusées. C'est que le bétail vendéen sait, aussi bien que pas un, s'adapter au milieu ; la taille relativement réduite aux confins de son aire géographique, dans le département de la Creuse, croît à mesure qu'il s'approche du littoral, jusqu'à l'embouchure de la Loire, où elle atteint son plus grand développement, et le bétail, son maximum de force. Examinée dans les variétés qui sont l'objet d'une attention plus éclairée, la race se présente à nous avec une conformation générale assez satisfaisante, les membres, peut-être un peu gros, avec des articulations larges comme chez les animaux travailleurs. Elle réunit en elle, dans une juste mesure, les trois aptitudes de l'espèce bovine : production de travail, de viande et de lait ; cette dernière aptitude se trouve chez certains individus de la race portés à un degré de développement tel que dans nombre de situations agricoles de notre département, ils sont entretenus tout spécialement, en vue de la

production laitière ; c'est également en vue de cette unique fonction qu'ils sont utilisés dans certaines parties de la Charente, Haute-Vienne et départements voisins. Leur lait n'est point fourni avec l'abondance qu'on est habitué à rencontrer dans certaines races, la race hollandaise notamment, mais en revanche il est riche et crémeux ; aussi, dans les fermes du département où sont entretenues des vaches laitières, la majeure partie du lait passe dans la fabrication du beurre qui vient approvisionner nos marchés. Il est aisé de se convaincre de l'excellence de ce produit lorsqu'il est frais et bien fabriqué, mais il est non moins facile d'y constater la présence de beurres absolument inférieurs. Depuis longtemps et considérée dans son ensemble, l'industrie laitière n'est guère en progrès dans la Bretagne. Pour ne parler que de la production beurrière et malgré le renom si bien acquis aux beurres de la Préalais, nos produits sont trop souvent incapables de rivaliser avec ceux de la Normandie, par exemple. Sans nous étendre ici sur les causes multiples auxquelles il faut rattacher cette infériorité des beurres bretons, disons que le baratage s'effectue souvent sans grands soins de propreté avec de la crème trop vieille de plusieurs jours. Le délaitage à sec, de règle générale, est toujours insuffisant, au point qu'il n'est pas rare d'enlever au beurre par un délaitage ultérieur exécuté à l'eau froide, un déchet de plus de 10 %. Un tel beurre pour être conservé quelque temps doit être assez fortement salé, ce qui le déprécie d'autant auprès des nombreux consommateurs qui réclament du beurre doux. Joignez à cela l'habitude de ne livrer au marché que du beurre de plusieurs semaines lorsque la quantité à transporter semble suffisante ou le prix de vente assez élevé. Telles sont à notre avis les principales causes qui font déprécier nos beurres bretons sur les marchés des grandes

villes, au point qu'il n'est point rare de leur voir préférer certains beurres artificiels à la margarine. Voilà, sans doute, de bien dures vérités, mais vérités qu'il faut savoir reconnaître et dénoncer hautement si on veut porter remède à un si pénible état de choses ; il est grand temps qu'on songe à prendre des mesures tendant à modifier la déplorable situation faite à l'industrie beurrière de toute une région. Nous savons bien que notre département est un de ceux où la fabrication est la moins mauvaise, mais là encore il y a beaucoup à faire ; la majeure partie des petits fermiers producteurs de beurre vise bien plus à la quantité qu'à la qualité du produit. Cet objectif, toujours présent à leur esprit, y atteignent-ils ? Savent-ils toujours employer les meilleurs procédés pour retirer d'une quantité de lait donnée le maximum de beurre et en laisser le moins possible dans les résidus de la fabrication ? Il est permis d'en douter ; les exemples à fournir ne manqueraient pas ; en voici un qui nous semble concluant. Un fermier de l'arrondissement de Saint-Nazaire remettait à notre laboratoire de chimie, il y a déjà quelques mois, un litre de lait moyen prélevé sur toutes les vaches de son étable, un échantillon de l'eau où s'abreuvait journellement le bétail du village et un flacon vide, nous priant d'examiner tout cela. Ce fermier, qui nourrissait une dizaine de vaches de race vendéenne, en vue de la production beurrière, pouvait fabriquer dans le premier temps qui suit le vélage une quantité de beurre ne s'élevant pas à moins de 14 kilos en moyenne et par semaine ; mais bientôt pour le même nombre de litres de lait la quantité de beurre qu'il en obtenait, loin de rester, elle aussi, à peu près stationnaire, décroissait assez rapidement d'autant plus qu'on s'éloignait plus du part et cela jusqu'à tomber un mois ou deux après cette époque au rendement dérisoire de 6 kilos par semaine.

Ce fait, d'autant plus étrange qu'il se reproduisait avec une régularité désespérante depuis quatre ans, conduisait tout doucement le fermier à une ruine certaine. Ce n'est pas sans avoir consulté les sorciers, batteurs de campagne, tous gens vivant aux dépens de la crédulité de nos trop naïfs villageois, essayé leurs remèdes, sinon infallibles, du moins saugrenus, que le pauvre diable ne sachant à quel saint se vouer, s'est vu obliger, l'an dernier, de vendre une partie de son cheptel. Cette liquidation partielle a été tout aussi impuissante à conjurer le mal, qui s'est, comme les années précédentes, reproduit dans les mêmes conditions désastreuses. C'est alors que le fermier, conseillé par un vétérinaire de ses voisins, nous adressait les échantillons d'eau et de lait mentionnés plus haut ; quant au flacon vide joint à ces deux échantillons, il avait été découvert, caché dans un coin de l'étable, et témoignait tout simplement chez le fermier de la ténacité de ses croyances aux sortilèges.

L'eau de l'abreuvoir examinée avec soin n'était ni meilleure ni pire que celle de la plupart des mares où vont se désaltérer, dans nos campagnes, les animaux de la ferme. Quant au lait, voici les résultats pour cent qu'il fournissait à l'analyse :

Beurre.....	4,76
Caséine.....	3,02
Lactine.....	3,80

Un lait, vous le savez, dont la richesse en beurre dépasse 4,50, peut être qualifié de bon. Mis à crémier, il a fourni au bout de vingt-quatre heures, 120 grammes d'une crème épaisse, et s'il faut, comme le prétendent quelques auteurs, 3 à 4 kilos de crème pour faire un kilo de beurre marchand, on arrive au chiffre moyen de 34 à 35 grammes par litre de lait, soit un peu plus de 14 kilos pour 420 litres de lait,



provenant des traites de la semaine. Ce résultat, qui concorde assez exactement avec le chiffre de 14 kilos mentionné plus haut et fourni par le bétail du fermier dans sa période d'abondance, est encore corroboré par l'expérimentation ; la crème recueillie sur un litre de lait nous a donné après un baratage très sommaire, 32 grammes d'un excellent beurre marchand.

Mais alors, si avec le même lait on n'obtient pas chez le fermier la moitié de cette quantité, c'est évidemment que le procédé mis en pratique y est défectueux en quelque point. Ce procédé ne diffère en rien de celui généralement suivi dans nos campagnes ; le lait tiré est distribué dans des récipients en grès, de près de deux litres de capacité et beaucoup plus hauts que larges, ce qui est une condition peu favorable à la montée de la crème, cette montée étant d'autant plus rapide que, toutes choses égales d'ailleurs, le lait est en couche moins épaisse. Les vases de grès et leur contenu encore chaud sont enfermés aussitôt dans un coffre en bois placé dans un coin de la cuisine. Le lait abandonné à lui-même pendant quarante-huit heures, est toujours coagulé au bout de ce temps, et c'est alors seulement qu'on procède à l'écémage. Dans les premiers jours de la fabrication, tout va bien, coffre et ustensiles sont dans un état de propreté à peu près satisfaisant, mais bientôt le lait, la crème répandus dans le coffre lors des manipulations précédentes ne tardent pas à fermenter, à se putréfier, l'atmosphère confinée du coffre est si bien viciée qu'il s'en dégage, lorsqu'on en soulève le couvercle, une odeur infecte et repoussante. Il est aisé de comprendre que du lait, si frais soit-il, enfermé au sein de ce milieu chaud et putride, doit se coaguler assez rapidement et bien avant la parfaite montée de la crème dont la majeure partie demeure emprisonnée au sein du coagulum, le reste

ne fournissant qu'un beurre des plus médiocres. Cette manière d'interpréter les faits a été de tous points confirmée par la pratique du fermier lui-même ; après quelques recommandations de propreté et modifications apportées au *modus faciendi* et aux ustensiles de fabrication, le rendement en beurre s'est élevé brusquement pour passer de 14 grammes à celui de 31<sup>g</sup>,25 par litre de lait. Nous mentionnons ce fait parce qu'il est loin d'être isolé ; dans beaucoup de fermes de la région les produits de la laiterie ne sont guère traités avec plus de soin et de savoir ; là, on fait ce qu'on a toujours vu faire autour de soi ; véritablement, on ne peut demander autre chose et pourtant le consommateur se montre de plus en plus exigeant sur la qualité des produits qu'on lui livre. Le Comice agricole central de la Loire-Inférieure se préoccupant déjà, l'an dernier, de cette importante question, portait à son ordre du jour l'étude d'un projet de création d'une école de laiterie pour le département. N'ayant pu assister à cette séance, nous ignorons les arguments qu'on a pu faire valoir pour ou contre le projet ; ce que nous venons de dire semble donner gain de cause à ceux qui pensent qu'une telle création serait des plus opportunes et pourrait, bien dirigée, rendre de réels services à toute notre région. Mais il nous semble que nous nous éloignons un peu du Concours régional, revenons-y donc. Je vous disais que les animaux de la race parthenaise possèdent à un degré assez satisfaisant la triple fonction de l'espèce bovine. Mais dans la race toutes les variétés ne sont pas également bien douées, quelques-unes même trop hautes sur jambes, trop minces, la poitrine resserrée, sont franchement défectueuses, et pourtant toujours robustes au travail. Quoi qu'il en soit, et prise dans son ensemble, la race est bien douée, de telle sorte qu'il y aurait lieu de se demander ce qu'on pourrait

bien souhaiter en elle qu'elle ne possède déjà, si le progrès, en tout et pour tout, ne devait pas être incessant : Qui reste stationnaire sera bien vite dépassé.

Le mode d'élevage et d'exploitation généralement adopté pour le bétail vendéen, est basé sur le principe économique de la division du travail ; c'est lui qui s'adapte le mieux aux conditions de milieu essentiellement variables pour la région que nous considérons, et, par suite, c'est encore lui qui est le plus lucratif. Rares sont les situations où les animaux engraisés, là où ils sont nés, ne passent point par plusieurs mains avant d'atteindre au terme de leur existence, avant d'être conduits à l'abattoir, ceci n'arrive guère avant la cinquième année maintenant, rarement plus tard. Il est pourtant assez commun de voir des animaux vendéens livrés à la boucherie dès l'âge de trente mois, dans un état de développement très satisfaisant, et cela au plus grand profit de l'éleveur ; de telle sorte que si, dans un âge plus avancé, les animaux continuaient à être l'objet de soins aussi intelligents, on se demande ce qu'il adviendrait de cette race ? Vous n'ignorez pas que la précocité du développement n'est que la conséquence de l'aptitude à utiliser les aliments, aptitude qui existe sûrement dans quelques variétés, qu'on peut développer par une gymnastique fonctionnelle bien entendue et transmettre par le choix judicieux des reproducteurs. Il faudrait donc veiller à ce que le bœuf arrivât à l'abattoir de meilleure heure : la période de cinq à six ans d'existence est trop longue ; le bœuf vendéen est adulte d'assez bonne heure, avant il a donné du croît et fourni un peu de travail, à présent, et jusqu'au moment où il sera livré à l'engraisseur, il ne fournira plus guère que du travail, et toutes choses égales d'ailleurs, l'engraissement sera d'autant plus difficile, plus long, et par suite, plus

coûteux, que l'animal aura travaillé plus longtemps. N'allons pourtant pas, dans cette voie de la précocité, assez avant pour porter atteinte à l'aptitude au travail qu'il sera nécessaire de conserver et de maintenir dans les limites exigées par les systèmes de culture de la région. Tout est bien qui est à sa place. Mais, sans porter atteinte à cette aptitude, il est permis d'avoir toujours en vue le but final; sans poursuivre la spécialisation, de longtemps irréalisable, d'animal de boucherie, on peut, à mesure que le milieu cultural se modifie, que l'intensité de travail à demander à chaque moteur est moindre, que la production des fourrages est accrue, on doit chercher à donner plus de relief à la principale fonction économique du bœuf. Dans ces conditions, et loin de lui être nuisible, le travail, fonction secondaire, ne peut que lui venir en aide, en temps que gymnastique fonctionnelle. Envisagée dans son ensemble, l'agriculture de notre région comporte certainement une telle modification dans l'exploitation du bœuf vendéen. Voyons donc si, parmi les animaux exposés au Concours régional de Nantes, nous constaterons cette tendance en avant.

Ceux de la première section, taureaux de un à trois ans, envoyés presque tous par des éleveurs de notre département, étaient, pour la plupart, encore trop loin de la perfection; mais hâtons-nous d'ajouter qu'ils formaient un ensemble aussi bien et peut-être mieux réussi que les mêmes groupes d'animaux qu'on a pu rencontrer dans les Concours antérieurs. Les femelles, réparties dans trois sections, sont moins satisfaisantes: on y rencontre encore trop d'animaux défectueux, côtes plates, culotte courte, cimier élevé, colonne dorsale infléchie, cornage peu régulier. Là et à part, quelques animaux réussis, rien de bien remarquable comme ensemble; et si, par cet aperçu, on

voulait conclure au progrès réalisé par notre élevage, il faudrait bien reconnaître que s'il n'est pas resté tout à fait stationnaire, pour lui il n'est guère permis de constater le progrès qu'on rencontre autre part et qui, pour certaines races moins favorisées que la nôtre, notamment pour la race limousine, marche avec une rapidité qu'on était encore loin de prévoir il y a quelques années. La deuxième catégorie, animaux de la race de durham, mâles et femelles, était aussi fournie que la catégorie précédente, une centaine de têtes environ. Presque tous les sujets exposés nous venaient de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de l'Ille-et-Vilaine et de la Sarthe. Pour cette catégorie notre exposé sera rendu facile par l'uniformité même des sujets présentés : ici tout, ou presque tout, est réussi, tous plus ou moins préparés pour concours, quelques-uns même trop bien préparés ; les beaux animaux ne manquaient pas. Et pourtant, malgré ces éloges bien mérités, remarquons en passant que chez bon nombre de ces animaux, pour ne pas dire plus, la culotte n'était pas suffisamment descendue, pas assez fournie. Ajoutons enfin que, sur le nombre des animaux exposés, près d'un tiers avait déjà été primé dans divers Concours régionaux.

Laissons pour un moment le croisement durham-breton et passons immédiatement aux divers croisements durham autres que lui. A ne voir que les sujets exposés, cette catégorie pourrait s'appeler celle des durham-manceaux ou plus exactement encore celle des durham élevés dans le Maine et l'Anjou. Le bétail qui occupait, il y a une quarantaine d'années, la majeure partie des départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine-et-Loire, et qualifiée de race mancelle, résultait, pense-t-on généralement, de la rencontre du taureau vendéen avec la vache normande ou bretonne et peut-être les deux. Quoi qu'il en soit de leur

origine, c'étaient d'assez mauvais animaux, point laitiers, très médiocres travailleurs et peu précoces, mais pourtant d'un engraissement assez facile, non pas dans le pays même de leur naissance, qui assez généralement disposait de ressources alimentaires insuffisantes, mais dans les gras herbages de la Normandie où ce bétail avait un débouché tout trouvé. A la suite du progrès réalisé dans l'exploitation du sol, sous la vive impulsion du chaulage, la race du pays s'est vue rapidement distancée par les améliorations foncières et s'est ainsi trouvée, par ses aptitudes, bien au-dessous de celles que comportait le nouveau milieu. C'est alors pour lui faire acquérir tout d'un coup ce qui lui manquait qu'on songea au croisement avec les animaux les plus précoces de la race durham. Le résultat fut immédiat et tel qu'on l'espérait, si bien que les éleveurs du Maine purent livrer dès l'âge de trois ans leurs métis aux engraisseurs de la Normandie, alors qu'avant le croisement il leur fallait attendre jusqu'à cinq ans et souvent au-delà. Mais en toutes choses le mieux est souvent l'ennemi du bien; ce qu'on a trop souvent occasion d'observer dans les applications de la zootechnie, science toute d'opportunité lorsqu'on ne tient pas assez compte, dans ses opérations, de l'étroit rapport qui doit toujours exister entre la production animale et celle des fourrages. Et c'est précisément ce qui est arrivé à bon nombre d'éleveurs du Maine et de l'Anjou. Chez eux, on n'a pas toujours tenu compte de cette notion d'opportunité économique, trop souvent on y a dépassé le but, usant et abusant du croisement continu, si bien que la race mancelle a complètement disparu, absorbée par la race croisante qui, à ce jour et par voie d'élimination successive, s'est complètement substituée à elle. Beaucoup de bons esprits sont d'avis que pour la généralité des situations, cette marche en avant a été poussée

trop loin, eu égard aux ressources alimentaires disponibles pendant la morte saison. « La population bovine de la Mayenne, écrivait en 1875 M. A. Sanson, telle que nous l'avons trouvée dans son ensemble, est de 25 % au moins pour le volume et le poids au-dessous de la population générale de la variété à laquelle elle se rattache. Dans la comparaison, on ne fait pas entrer l'état de maigreur déplorable constaté partout ailleurs que dans les étables des éleveurs renommés qui produisent des reproducteurs. Cet état aurait pu être considéré comme exceptionnel et attribué aux circonstances défavorables de l'année 1874 qui n'ont pas permis pour l'hiver dernier des approvisionnements suffisants, mais il a été assuré sur les lieux par des observateurs désintéressés et dignes de foi qu'il n'était qu'une simple exagération de l'état ordinaire à la fin de l'hiver. » Voilà donc ce qu'étaient, il y a quelques années, ces descendants du croisement durham-manceau. Revenons à la section affectée à ces animaux au Concours régional de Nantes; il n'est pas douteux que s'il était permis, par une généralisation peu légitime, de juger du progrès accompli dans le Maine et l'Anjou d'après les spécimens d'animaux exposés par des éleveurs de premier ordre, il y aurait lieu de se montrer satisfait; sans entrer dans un détail descriptif, qui serait pour le moins fastidieux, nous reconnaissons que la plupart des durham-manceaux auraient pu figurer avec honneur dans la catégorie précédente ouverte à la race pure.

Les animaux de la race bretonne, qui vient immédiatement après le croisement manceau dans les divisions du catalogue, provenaient tous des départements du Morbihan et du Finistère. Inutile de s'étendre plus longuement sur cette excellente petite race; tous connaissent ses petites vaches, car elles sont l'objet d'un commerce d'exportation des plus actifs. On les retrouve jusque dans le département

des Landes ; qui a visité les marchés de Dax, de Mugron, de Montfort, a pu voir des lots de ces génisses importées directement. C'est la vache de luxe, la vache des parcs et des châteaux dont elle utilise sans les détériorer le gazon des pelouses, mieux que ne saurait le faire un animal plus puissant. En raison de la modicité de son prix d'acquisition et surtout par son aptitude merveilleuse à tirer parti des plus mauvaises situations, c'est également la vache du pauvre.

Il n'est point rare de rencontrer dans quelque chemin enherbé, sur le bord des fossés engazonnés de nos grandes routes, la mignonne petite vache au pelage pie noir, sous la conduite de quelque bonne femme ou gardée par de tout jeunes enfants. Là, en effet, la nourriture ne coûte rien, le logement guère plus, le temps consacré à la garde est sans valeur, et cependant l'excellent animal rentre le soir à l'étable apportant à la famille son contingent journalier de cinq à six litres de lait, d'une richesse en principes alibiles véritablement exceptionnelle. De cette quantité de lait, il n'est pas rare de retirer près d'une demi-livre de beurre et cela indépendamment du lait écrémé qui peut entrer, lui aussi, dans l'alimentation du ménage pauvre. Dans de telles conditions, la vache fournissant cinq kilos de lait par jour équivaut pour la famille, eu égard à la constitution du lait, à un apport de plus de deux kilos de viande. Et cependant, pour arriver à ce résultat, qu'a-t-il fallu à l'animal breton ? L'équivalent de dix à douze kilos de foin recueillis sur le bord d'un fossé ! Cette race, on le voit, est précieuse à plus d'un titre, aussi, pour bien des situations agricoles, mérite-t-elle encore d'être conservée, ce qui n'exclut point son amélioration en elle-même par les procédés ordinaires de la zootechnie, de façon à modifier sa conformation qui pèche généralement par un poitrail trop étroit, des côtes serrées aux épaules,



une croupe courte, étroite et relevée, un dos pas assez large, trop en lame de couteau. Si maintenant nous cherchons, parmi les animaux exposés au Concours régional, des types améliorateurs ou simplement améliorés dans le sens que nous venons d'indiquer, leur absence est aisée à constater. Parmi les taureaux exposés, quelques animaux plus remarquables par leur développement précoce que par la perfection de leurs formes ; chez les femelles, quelques spécimens dignes de remarque, mais l'ensemble assez défectueux. Revenons au croisement durham-breton. Les mêmes causes qui, dans le Maine et l'Anjou, ont motivé l'introduction d'un bétail plus amélioré que celui qui y était exploité, en Bretagne, ces mêmes causes agissant dans le même sens devaient amener des effets semblables. Le mouvement imprimé par M. Jules Rieffel et ceux de son école vers les défrichements et la pratique des engrais commerciaux se généralisa promptement. Ces défrichements, appliqués à d'immenses surfaces qui jusque-là n'avaient guère été aptes qu'à fournir une maigre pâture au petit bétail breton, prirent en peu d'années une extension telle que ce bétail, si bien adapté au milieu primitif, si bien fait aux conditions mauvaises, habitué de longue date à disputer à la lande une nourriture peu abondante, peu substantielle, que ce bétail, disons-nous, s'est trouvé tout d'un coup très en retard sur les améliorations foncières réalisées. Dès lors, médiocre instrument de transformation en matières alimentaires d'un fourrage plus riche, plus abondant, l'animal breton a dû, pour bien des situations nouvelles, être croisé avec des races plus perfectionnées. Nous ne dirons rien des croisements tentés avec diverses races, notamment avec la race ayrshire. Tous ont bien vite cédé le pas aux croisements avec les taureaux de durham choisis dans les familles les plus laitières

de cette race. Ce dernier croisement, dont l'extension toujours envahissante menace la race bretonne, à mesure que se réalise le progrès agricole, se substituera sans doute complètement à elle dans un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné. Quoi qu'il en soit, les produits de ce croisement sont livrés à la boucherie dès l'âge de trente mois, trois ans au plus tard, alors qu'à cet âge les animaux de la race bretonne étaient encore bien chétifs.

Les représentants issus de ce croisement durham-breton étaient peu nombreux au Concours de Nantes : une vingtaine environ et généralement bien réussis. Quelques-uns exposés par un éleveur de notre département bien connu par ses succès dans les concours étaient véritablement remarquables.

Les animaux laitiers des diverses races françaises ou étrangères que le catalogue embrasse sous la dénomination vicieuse de races laitières, cette fonction n'étant le propre d'aucune race, sont répartis dans les sections de la sixième catégorie. Les reproducteurs mâles peu nombreux appartenaient aux races normande, ayrshire et hollandaise pures ou croisées entre elles. Pour eux, peu de choses à signaler; quant aux vaches plus nombreuses, les normandes et hollandaises dominent de beaucoup. Le premier prix de la première section est accordé à une génisse hollandaise de treize mois tellement poussée au gras qu'il est à craindre qu'elle ne devienne jamais excellente laitière. Le deuxième prix, assez belle génisse, ne mérite guère de nous arrêter autrement que par le bizarre mélange des trois races ayrshire, charolaise, bretonne. Dans la deuxième section, le premier prix est accordé à une jeune vache d'Ayr, très fine, bien faite, toute mignonne, tandis que le deuxième prix est décerné à une grosse vache hollandaise; et à ce propos, ne semble-t-il pas étrange de voir con-

courir ensemble des animaux de races si différentes, qui n'ont véritablement rien de comparable. De semblables rapprochements qui, dans un concours, peuvent mettre en parallèle des vaches hollandaises remarquables tant par l'abondance de leur lait, trente-cinq et quarante litres, que par sa pauvreté en beurre, et les vaches bretonnes dont le principal mérite réside bien plus dans la richesse de leur lait en beurre que dans sa quantité qui ne dépasse guère cinq à six litres, ces rapprochements sont-ils bien légitimes? Dans la section des vaches de trois ans, de beaucoup la plus nombreuse et la mieux composée, on distingue tout d'abord une belle hollandaise (premier prix) remarquable par sa belle conformation aussi bien que par la beauté et le développement de son pis. Nous en dirons autant du deuxième prix, belle vache normande; tout à côté un joli lot de prétendues hollandaises-normandes, dans tous les cas, ayant fait un retour complet au type hollandais pur. Ajoutons, pour terminer, que nos éleveurs nantais se sont tout particulièrement distingués dans cette belle exhibition de vaches laitières.

Pour le genre des ovidés une soixantaine de moutons sont exposés : le département de la Loire-Inférieure se fait particulièrement remarquer par son absence, et cela ne doit guère nous surprendre eu égard au peu d'importance qu'on attache à l'exploitation du mouton. Une catégorie peu fournie est ouverte aux diverses races françaises; les béliers, au nombre de deux et de race bretonne, se disputaient le prix de 125 fr., certainement supérieur à la valeur des deux moutons réunis dont la conformation générale est des plus médiocres. Nous en dirons presque autant de deux lots de brebis qualifiées choletaises. Voici pour le bilan de nos moutons indigènes. Passons aux races étrangères partagées en races à longue laine et races à

laine courte ; le premier de ces groupes était représenté par des dishley. Tous ces animaux ne se valaient certainement pas ; mais encore parmi les meilleurs, à quelques exceptions près, ne trouvait-on guère que du bon ordinaire : les uns pointus du derrière, les autres étroits du devant, d'autres mal gigotés, hauts sur jambes ; enfin chez certains toutes ces défauts réunies. Certes il y a loin de tels animaux à ces admirables bêtes chez qui le génie de Backewel a su porter l'amélioration jusqu'à ces dernières limites ; ajoutons cependant que bon nombre d'entre eux étaient véritablement remarquables par la précocité de leur développement. Enfin nous ferons observer que tous les animaux de cette race si exigeante, si peu à sa place dans des situations médiocres, tous étaient de provenance étrangère à la Bretagne.

L'emplacement réservé aux races à laine courte était occupé par une race unique, celle des southdown, et de même que pour le groupe précédent aussi nombreux mais généralement mieux réussis, quelques spécimens véritablement très beaux.

Les produits de croisement pour lesquels est effectuée la quatrième catégorie, sont issus de southdown avec dishley et berrichon, voire même de dishley et normand, ce qui n'est point un contresens zootechnique. Les southdown-berrichon ne sont pas aussi bien réussis qu'on pourrait le souhaiter, certains d'entre eux un peu minces. Quant au croisement southdown-dishley qui nous montre de magnifiques animaux de boucherie, nous ne voyons guère quels avantages économiques on peut bien espérer d'un pareil croisement, avantages que ne procurerait pas, selon les divers milieux, l'une ou l'autre des deux races croissantes.

Ne quittons pas l'espèce ovine sans faire mention d'une lacune signalée par notre collègue M. Herbelin. Ne semble-t-il pas étrange, en effet, de ne point voir figurer au

Concours régional de Nantes, tout à côté des animaux qu'il a mission de garder, cet être si remarquablement intelligent, le chien ? Sans parler du chien de chasse, ce compagnon obligé de nos loisirs champêtres, le chien de berger est bien autrement utile, indispensable même à la conduite du troupeau pour y maintenir l'ordre, prévenir par sa présence les écarts possibles, réprimer les tendances vagabondes, châtier les délinquants endurcis.

Le genre des suidés était bien représenté au Concours de Nantes. On peut voir mieux à n'en pas douter, et pourtant il y a lieu d'être satisfait. Le catalogue a réparti les diverses races de porcs dans trois catégories : la première est affectée à nos races indigènes et à leurs croisements ; là on ne rencontre que le porc celtique de la variété craonnaise. Sur cinq mâles exposés, quatre sont primés. Pour les femelles plus nombreuses, notre département remporte bien par ci par là quelques prix et mentions, mais tous les premiers prix sont enlevés par les éleveurs de la Mayenne. Cette région, vous le savez, s'est toujours distinguée entre toutes dans ce genre de production.

Dans la deuxième catégorie (races étrangères ou croisées entre elles), nous ne voyons guère que des new-leicesters, berkshires, hampshires, purs ou croisés entre eux. Le mot pur ne saurait être employé ici que dans un sens très relatif, toutes ces prétendues races n'étant elles-mêmes que des métis à divers degrés, toutes issues du croisement napolitain et asiatique, croisés eux-mêmes avec les porcs indigènes pour ce qui est de l'hampshire. Ceux-ci, de même que les berkshire, bien qu'avec des formes un peu moins régulières que chez les new-leicesters, étaient pourtant très beaux ; tout en n'étant guère moins précoces que ces derniers, ils se recommandent pour beaucoup de situations agricoles par un degré de rusticité plus accusé.

Au reste, tous les premiers prix ont été remportés par les berkshire et leurs croisements.

Quant aux croisements entre races françaises et étrangères, on a pu voir dans cette catégorie de très beaux animaux dits berkshire craonnais, mais qui auraient également pu figurer dans l'une ou l'autre des catégories précédentes.

Nous terminerons notre revue par la cinquième et dernière classe, qui comprend, tout à la fois, les petits animaux domestiques à plumes et à poil : coqs, dindons, oies, canards, pigeons, lapins et léporides. Pour les coqs et poules, une section à part est ouverte à la race de la Flèche ; cette division arbitraire a, ce nous semble, d'autant moins de raison d'être que la prétendue race de la Flèche, malgré tous ses mérites, n'est qu'une des nombreuses variétés plus ou moins fines de l'espèce indigène. Elles ne se distinguent, les unes des autres, que par des caractères très secondaires tout à fait superficiels, accidentels ou voulus, tels que plumage, taille, développement corporel dans son ensemble ou dans l'une ou l'autre de ses parties, enfin et surtout par des différences d'aptitude qui sont, comme vous le savez, sous la dépendance du milieu. La race de la Flèche, puisque race il est dit, est relativement tardive, mais fournit des pièces énormes d'une viande délicate. A part quelques rares spécimens trop pattus, tout était remarquablement beau parmi les sujets exposés, si bien que le jury, sur les seize lots, n'a pas décerné moins de quatre prix. Les autres variétés françaises sont rangées pêle-mêle dans la deuxième section, composée surtout de crève-cœur et de houdan. Nous regrettons de n'y point voir figurer la poule commune, cette variété si rustique, si active, une des meilleures pondenses, excellente couveuse, la seule qui soit véritablement adaptée au mode d'élevage le plus généralement

suivi dans nos campagnes. Le défaut qu'on s'accorde assez ordinairement à lui attribuer tient à son humeur vagabonde; on l'accuse d'être coureuse et pillarde, mais ce défaut ne doit-il pas être plutôt imputé au mode d'élevage adopté pour elle? Il le faut bien qu'elle soit vagabonde et pillarde, la pauvrete, puisqu'à la ferme tout lui est refusé et que pour vivre elle n'a à compter que sur son activité. Il n'est pas rare de rencontrer dans nos campagnes des familles de cette variété dont les formes générales ont été perfectionnées autant qu'il est nécessaire sans porter atteinte à ses précieuses qualités. Peut-être les exposants ont-ils pensé que cette rustique paysanne ferait triste figure à côté et en lutte avec les variétés si perfectionnées, si précoces, mais, en revanche, si coûteuses d'entretien, de crève-cœur et de hondon. C'est qu'en effet pour celles-ci leur entretien n'est véritablement avantageux qu'autant que l'élevage devenant en quelque sorte industriel, l'éleveur dispose des moyens nécessaires, indispensables même à une production intensive. Là et sans conteste c'est la variété de crève-cœur qui remporte les premiers prix.

Une section est affectée aux races étrangères, c'est elle qui est la mieux fournie et de beaucoup la plus visitée. Le premier prix est décerné à un lot de dorking parfaitement composé. Cette variété étrangère, qui est l'égale de notre crève-cœur, mais sans lui être supérieure, est encore moins rustique qu'elle et plus exigeante s'il est possible. Nous avons compté jusqu'à six lots de cette détestable race cochinchinoise dont la qualité incontestable de pondreuse ne rachète nullement sa mauvaise conformation véritablement faite à l'envers. Nous voulons dire par là, qu'à l'encontre des animaux bien conformés chez qui le plus grand développement se montre là où la viande est la meilleure, aux filets et à l'aile, les cochinchinois

offrent ce plus grand développement au pilon et à l'arrière, alors que les parties antérieures, toujours aussi osseuses, sont proportionnellement peu couvertes de chair. La grande race de brabma qui, à la conformation près, beaucoup plus régulière, présente les plus grandes affinités avec la précédente et dont la chair est des plus médiocres, était assez bien représentée. Après ceci il ne nous reste pas grand chose à voir dans cette section: quelques andalouses beaucoup trop sveltes et serrées de corsage, des bentam, des padoue et autres, n'offrent qu'un intérêt de curiosité. Nous ne vous parlerons pas de la section ouverte aux croisements divers, ce *refugium peccatorum* ne présente rien de réussi. Passons également, sans nous arrêter, devant les dindons, canards, pigeons, lapins et léporides. Encore un mot à propos de ces derniers: le seul lot de léporides exposés et que nous avons eu occasion d'examiner M. Herbelin et moi, a décroché le premier prix de la section. A-t-il été primé comme lapins ou léporides? C'est ce que nous ne saurions dire, tant ces hybrides offraient de ressemblance avec certains lapins exposés tout à côté. Nous n'avons nulle envie de suspecter l'origine de ces produits, issus, sans doute, du croisement lièvre et lapin, à quel degré? Nous l'ignorons, mais il est facile de reconnaître chez ces léporides, très beaux du reste, que le retour au type lapin est des plus manifestes. Inutile d'ajouter qu'il n'est pas besoin d'un exemple de plus pour acquérir la certitude du peu de fixité des métis reproduits entre eux, la preuve, d'autre part, est faite et parfaite. Voilà, Messieurs, tout ce que nous avons à vous dire, MM. Abadie, Herbelin et moi, au sujet de l'exposition des animaux au Concours régional de Nantes.

---



# RAPPORT

SUR

## L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE NANTES

EN JUIN 1882

AU POINT DE VUE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT,

PAR M. CH. MOREL.

---

Des difficultés imprévues m'ont, plus d'une fois, inspiré le regret d'avoir accepté la tâche de faire un rapport sur l'Exposition industrielle de Nantes au point de vue de l'éducation et de l'enseignement. Plusieurs de ces difficultés sont dues à mon incompétence : je suis le premier à le reconnaître.

J'ai passé outre, parce que j'ai considéré l'honneur de la Société académique. Elle avait à tenir des engagements ; elle avait à prouver qu'elle ne reste jamais indifférente, jamais étrangère aux progrès qui s'accomplissent sous ses yeux, alors même qu'elle ne les a pas provoqués.

Le Concours régional agricole de Nantes et l'exposition industrielle et horticole ont obtenu un véritable succès. Que quelques critiques se soient produites, que quelques-unes aient été même plus ou moins fondées ; il ne faut point

s'en étonner. Critiquer est chose si naturelle, chose si facile, ce semble, qu'il serait étrange qu'on ne mît pas partout un peu de critique. Honneur à M. le Maire de Nantes, à M. P. Renaud, président de la Commission d'organisation, et à tous leurs collaborateurs !

Je rappellerai, pour mémoire seulement, que d'intéressantes conférences ont eu lieu à l'occasion du Concours régional ; que la Société académique y a pris la part la plus large. Elle peut dire comme le héros de Virgile :

*Et quorum pars magna fui.*

Vous avez encore présente à la mémoire l'analyse consciencieuse que nous en a faite notre intelligent collègue, M. Maisonneuve, ingénieur civil.

Qu'il me soit permis de rappeler aussi que la Société académique a rencontré l'empressement le plus bienveillant près de notre collègue, M. Colombel, maire de Nantes, et du représentant du Ministre de l'agriculture. Ils ont octroyé à vos délégués toute facilité de voir et d'étudier, afin de leur permettre de vous rendre compte, les uns du Concours agricole, les autres de l'Exposition départementale. Je crois interpréter vos sentiments en leur en exprimant ici notre reconnaissance.

Ce qui concerne l'éducation et l'enseignement, tel est l'objet du rapport dont j'ai l'honneur de vous donner lecture un peu tardivement pour cause d'absence prolongée.

Education et enseignement ! Culture du cœur et de l'esprit ! Que de bonté et de dévouement ! Que d'habileté et de savoir il faut pour obtenir dans cette culture de bons produits ! Les éducateurs de l'enfance vraiment dignes de ce nom le savent. Pourquoi quelques pères et quelques mères paraissent-ils l'ignorer encore ?

J'eusse désiré trouver à l'exposition de beaux livres,

surtout de bons livres, des images, des tableaux parlant aux cœurs honnêtes des enfants. Ces moyens d'éducation ne s'y rencontraient pas. C'est un vœu que l'avenir satisfera, je l'espère, dans quelques années.

En réalité, nous n'avons pas eu d'exposition scolaire. A certaines exceptions près, et je reviendrai sur ces exceptions, je n'ai eu à étudier que l'exposition de trois écoles qui jouissent d'une juste renommée. Pourquoi l'institution des Frères de la rue de Bel-Air, qui passe pour donner un enseignement commercial et industriel assez développé, s'est-elle tenue à l'écart ? Je l'ignore. Son abstention m'a semblé regrettable.

### **Ecole de la Société industrielle.**

C'est de l'école de la Société industrielle, autrement dite Ecole des apprentis, que je vous parlerai d'abord, parce qu'elle est la première en date. Sa création remonte à 1830.

Cette école, Messieurs, a droit à des sympathies particulières. Vous connaissez ce vers si noble d'un poète latin, Térence :

*Homo sum et nil humani a me alienum puto.*

traduit ainsi sur la scène française et si vivement applaudi :

Je suis homme et tout homme est un ami pour moi.

Eh bien, cette école, s'inspirant d'un sentiment si beau, tend la main aux enfants du pauvre, du prolétaire, comme l'on dit, pour en faire des ouvriers probes et intelligents, pour leur donner un bon rang dans la société. Voilà pourquoi, je le répète, elle a droit à des sympathies particulières. Elles ne lui sont pas refusées, généralement du

moins. Elle est placée sous la direction si dévouée de M. E. Halgan et d'administrateurs qui rivalisent de zèle pour maintenir sa prospérité. MM. les Ministres de l'Instruction publique, du Commerce, de la Marine, et à Nantes, le Conseil général, le Conseil municipal, la Chambre de Commerce, la Société des Beaux-Arts, je regrette ne pouvoir ajouter la Société académique dont les ressources sont trop limitées, le comte de Paris, M. Voruz et bien d'autres sont au nombre de ses bienfaiteurs.

Le Maire de Nantes est le président-né du Conseil d'administration où l'on compte des hommes qui occupent dans notre ville une haute situation.

Cependant cette œuvre toute philanthropique ne me semble point assez connue. Voyez cet enfant, il a 12 ans. Il entre en apprentissage; le plus souvent il est désormais privé de s'instruire, à l'âge même où s'ouvre son intelligence. Il a de grandes dispositions naturelles, néanmoins les portes de l'avenir sont closes devant lui; il travaille de la main, ce fils de l'ouvrier, mais le savoir, ce flambeau propre à éclairer son intelligence et guider sa main vers des œuvres supérieures, sinon parfaites, lui fait défaut.

Les fondateurs de l'École des apprentis ont bien compris cette situation; ils l'ont étudiée; ils ont créé leur institution si éminemment utile. Ont-ils réussi dans une si louable entreprise? Oui, assurément. Les personnes qui ont étudié les travaux divers exposés par ses élèves ont dû, pour la plupart, partager mon avis.

Chaque matin, pendant deux heures et demie, avant de se rendre à l'atelier, les élèves apprentis se groupent autour de leurs professeurs pour apprendre le dessin linéaire, le dessin artistique, l'arithmétique, la géométrie, la langue française, avec les éléments de la physique, de la chimie et de la mécanique. De là, ils se rendent dans

les ateliers où la bonté des administrateurs les suit et les patronne.

Ce serait une œuvre intéressante que de rechercher les résultats de l'École depuis sa fondation. Dans cette étude, nous découvririons des ouvriers d'élite, de bons mécaniciens dans la marine, des contre maîtres, des chefs d'ateliers, des industriels de premier ordre qui doivent leur élévation et leur fortune à l'École des apprentis. Ils honorent l'École, ils s'honorent eux-mêmes en le reconnaissant. Bon nombre des élèves actuels marcheront sur les traces de pareils devanciers, c'est une espérance motivée par leur exposition. En effet, elle présente des travaux qui, pour la plupart, promettent des succès à leurs auteurs, s'ils persévèrent dans leurs efforts.

Ici, c'est une machine à vapeur fort belle, de la puissance de trois chevaux, œuvre de Bachelier (Abel), et des glissières avec un plateau de machine à vapeur de Brosaud (Félix).

Là, une bielle motrice d'une autre machine à vapeur de Cornu (Clément), une autre de Boivin ; une machine à vapeur verticale, qui a aussi figuré au Concours régional, de David (Emile), tous apprentis chez M. Renaud.

Plus loin, une bielle et des glissières de machine à vapeur de Tindy, apprenti chez M. Lotz ; une armoire à glace, d'un travail soigné et réussi de Louis Tual, apprenti chez M. Maurice-Leglas ; une commode-secrétaire de Poulet (Claude), apprenti ébéniste chez son père. Vous avez admiré ce gracieux canot sur l'un des bassins du jardin créé pour l'exposition. C'est un ouvrage vraiment remarquable du jeune Malivet (Félix) qui, comme Claude Poulet, est apprenti chez son père. Cette situation d'apprentis dans l'atelier paternel a, si je ne me trompe, des avantages

réels qui mériteraient d'être pris un peu plus en considération par les enfants et les familles.

En effet, encore tout jeunes, les enfants y voient, y touchent ces objets qui seront leurs instruments de travail. Avant l'âge et sans peine, ils arrivent à connaître le nom, la place, l'usage de chacun ; ils se familiarisent vite avec leur maniement, avec l'exercice de la main et, deux ans après, ils font des travaux auxquels n'arrivent pas toujours au bout de quatre ans, des apprentis dans d'autres conditions. Mon observation peut s'appliquer aussi à Lannezval (Louis) qui débute chez son père et expose une serrure fort bien conditionnée.

Impossible de nommer tous les jeunes exposants bien méritants. Je dois citer cependant certaines œuvres particulières à l'Ecole des apprentis, par exemple, les vitraux de Lamothe (Hippolyte) et de Robin (Georges), élèves de M. Meuret ; une peinture décorative de Siloret, etc..... Je note de nombreux dessins d'une valeur inégale et diverses autres œuvres qui ne sont pas sans mérite assurément.

Une médaille d'or a été la récompense décernée par le Jury de l'Exposition à l'Ecole des apprentis.

Ajouterai-je que les plus honorables patrons se félicitent du concours des administrateurs de cette Ecole, de ce concours qui les aide à diriger dans les voies de la bonne conduite et du travail persévérant, double voie du succès, des jeunes gens qui, comme les Guériu, les Bachelier, les David, les Tual, les Poulet, les Lamothe, les Pineau, les Robin et autres, qui leur donnent la plus grande satisfaction et les plus belles espérances.

### **Ecole professionnelle municipale.**

En suivant l'ordre que je me suis tracé, l'ordre de

fondation, j'arrive à l'École professionnelle de la rue des Coulées. C'est, vous le savez, l'École supérieure municipale de la ville de Nantes. Elle a été fondée en 1833. A sa création se rattachent plus particulièrement trois noms, ceux de M. Favre, alors maire de Nantes, de M. Billault, rapporteur de la Commission chargée de l'étude de cette institution, et de M. Leloup, qui en fut le premier directeur.

Dans le programme d'études furent embrassées toutes les connaissances nécessaires au but qu'on se proposait, et naturellement l'instruction morale et religieuse qui doit faire partie de toute éducation, quoi qu'en disent de nos jours certains esprits ombrageux, livrés à une aberration honteuse.

Depuis M. Leloup jusqu'à M. Bouhier, la maison a vu plusieurs directeurs qui ont vécu plus ou moins longtemps dans cet enclavement si triste. J'y suis descendu naguère, tout affligé d'un tel spectacle. Est-ce que l'enfance et la jeunesse n'ont pas besoin de plus d'air et de lumière, de plus larges espaces, me disais-je en moi-même. J'y constatai du moins beaucoup d'ordre et j'eus la chance d'y rencontrer un homme aimable et intelligent qui me donna avec empressement les renseignements que je désirais sur son école et des explications sur l'exposition de ses élèves. Il me fit oublier un peu l'impression première que j'avais ressentie à la vue des bâtiments. Il aspirait à fuir au plus tôt son humide et étroite prison, satisfaction trop légitime et trop longtemps attendue, qui enfin va lui être accordée (1).

On travaillait néanmoins beaucoup, il le faut croire, à

(1) Au mois d'octobre l'École professionnelle a été transférée dans l'avenue de Launay.

cette vieille Ecole professionnelle. Que d'élèves y ont fait leurs études à peu près complètes ! Que d'élèves ont acquis plus tard des positions honorables et même lucratives ! Vous en voyez parmi les conducteurs des ponts et chaussées, les agents-voyers, les comptables, les dessinateurs, les constructeurs, les commerçants, les capitaines au long-cours, et aussi parmi les anciens élèves des Arts et Métiers, des Beaux-Arts, de l'Ecole centrale, ou bien encore dans les douanes, les contributions, etc.

Avec son directeur actuel et avec des bâtiments spacieux, aérés, des aménagements confortables, des collections suffisantes et une bonne organisation, l'Ecole professionnelle doit prétendre à de nouveaux succès. Elle en compte aujourd'hui un de plus à son avoir, celui qu'elle vient d'obtenir à l'Exposition départementale, puisque le Jury lui a décerné un diplôme d'honneur. MM. Bouhier, Leretz, Potel, Boufante, Moussier, Masson, Monnois, ont le droit d'être fiers des travaux de leurs élèves.

Ces travaux comprennent des dessins linéaires, genre architecture et genre mécanique.

En architecture, des études élémentaires de mosaïque, un projet de maison d'école, élaboré par l'élève sur les données du professeur, des façades de monuments publics (bibliothèque municipale, temple protestant), dont les croquis ont été relevés et cotés sur place par les élèves, par conséquent, dans des conditions assez difficiles pour leur inexpérience, ce qui donne plus de mérite à leur succès.

En mécanique, des organes de machines, des pompes, des appareils à gaz, une machine à vapeur horizontale, un moulin à cannes, un moteur Otto, le tout d'après croquis encore, pris dans les ateliers et les usines. Ces travaux prouvent la bonne direction donnée par le maître, ainsi



que le goût et l'intelligence des élèves Trichard, Vincent, Guillemé, Babonneau (Louis) et autres.

Toutefois, dans ces dessins, la ligne n'est pas toujours très pure, ni très correcte, les teintes ne sont pas toujours suffisamment fondues, la perspective n'est point parfaite. Ces imperfections n'ôtent point une valeur réelle aux œuvres de cette catégorie, non plus qu'aux dessins artistiques à l'estompe, aux deux crayons, ou encore à la plume, exposés par les élèves Fauchoux, Floudrois, Audureau, Babonneau, Laubis, etc.

Si, dans les cartes géographiques, je m'arrêtais à celle de l'Afrique de l'élève Laubis, carte enrichie d'attributs empruntés aux divers règnes de cette partie du monde, si je faisais des réserves sur la tête et la trompe de son éléphant ; si, dans la carte scientifique du Congrès de Nantes, en 1875, carte relativement fort belle, je critiquais un peu l'écriture des noms, la teinte des eaux, etc., je n'en reconnaitrais pas moins la valeur. La carte de Bretagne de l'élève Harel offre un encadrement composé de jolis dessins à la plume : Nantes et son château, Rennes, Ancenis, Guérande, la tour d'Oudon, etc. Il ne serait pas juste de passer sous silence un plan de la ville de Nantes, à une grande échelle ; il fait honneur à l'élève qui l'a exécuté.

L'exposition de l'École professionnelle comprenait en outre une collection d'épures pour la plupart très satisfaisantes, se rattachant à la géométrie descriptive, au levé des plans, au nivellement, même à la trigonométrie, et aussi une collection de produits chimiques, résultant des travaux exécutés au laboratoire de l'École, sous la direction du professeur. Quelle est au juste la part du maître ? Quelle est la part des élèves dans ces produits ? Je ne puis le dire. Le sulfure de potassium, l'éther sulfurique, l'éther oxalique,

le baryte, l'acide azotique ont semblé plus particulièrement réussis. Me serait-il permis de dire à la charge des deux établissements qui ont exposé des produits chimiques que leur eau de javelle semblait laisser à désirer, que leur acide chlorhydrique eût été dans de meilleures conditions, si les flacons avaient été tenus constamment pleins. Peut-être ces observations sont des témérités de ma part.

Je ne dois pas oublier de signaler une série d'outils en fer forgé, filières, étaux à la main, clefs anglaises, équerres, compas, engrenages, etc., des élèves Aïn, Gehors, Doré, Bourgeon, Bretonnière, Clément et autres, qui ont exposé aussi une série remarquable d'assemblages de menuiserie. Enfin, je ne saurais omettre des modelages en terre, des échantillons de coupes de pierres, et surtout un pont biais, œuvre difficile, mais bien réussie. Les lignes et les jointures de ses pierres disposées avec symétrie étaient vraiment d'une correction remarquable.

### **Institution Livet.**

La création de l'institution de M. Livet est postérieure à celle des deux écoles dont je viens de parler. Elle remonte cependant à 1846. Son fondateur est l'un de nos plus honorables collègues, un homme si connu, et qui, d'abord étranger dans la ville de Nantes, y a si bien conquis le droit de cité que je suis dispensé de faire son éloge.

Qu'elle était triste son étroite école primaire de 1846 ! Bientôt, néanmoins, la confiance des familles s'attachait à son directeur. Cette confiance, vous le savez, Messieurs, l'a suivi partout et toujours. Elle s'est accrue ; elle a doublé les forces de cet éducateur, habile et dévoué, qui a doté sa ville d'adoption d'un établissement secondaire spécial et technique qui rappelle l'École professionnelle

d'Ivry, près Paris, et celle de cette riche et industrielle cité, violemment séparée de la patrie française, Mulhouse, que nous regrettons toujours.

Je ne m'arrêterai ni à la description des vastes bâtiments, ni à l'étude de l'organisation et des programmes, ni aux succès multiples de l'institution Livet. Veuillez la visiter, et vos suffrages, je n'en doute pas, viendront s'ajouter à ceux des Ministères de l'Instruction publique, de la Marine, du Commerce, à ceux du Conseil général, du Congrès de Nantes, en 1875, enfin, du Jury de l'Exposition départementale qui vient de lui décerner le grand diplôme d'honneur. Vous verrez, dans cet établissement, une préparation sérieuse et efficace pour les élèves destinés au commerce, à l'industrie, à la marine, à diverses écoles et administrations. L'exposition des travaux de ses élèves le prouve surabondamment. Ces travaux étaient nombreux, trop nombreux, vu l'exiguité de l'emplacement qui leur était réservé.

Ils comprenaient une série importante de dessins linéaires qui, malgré des mérites inégaux, étaient dignes de l'attention du public. De ce nombre, un petit cheval-vapeur, destiné aux chantiers de la Loire, œuvre de Leguer, élève de 15 ans, des paliers d'une machine de vingt chevaux, de Babouneau (Paul), élève de 14 ans 1/2, et dont le nom semble privilégié dans l'industrie nautaise; un projet de chemin de fer de Nantes à Segré, dessiné par Chaigneau (Pierre), un tracé pratique des vices et écrous, des feuilles de croquis à main-levée, un ponceau, une épure, une bielle de locomobile, etc.

Dans le dessin artistique les sujets étaient moins nombreux. Ce dessin, il est vrai, n'a pas, dans une école industrielle, la même utilité pratique que le dessin linéaire. Le groupe des deux grandes académies, par Adam (Alexandre),

le Laocoon étreint par le serpent, une tête de Ménélas au grand casque, deux Brutus, ont semblé les œuvres les meilleures.

Je ne dirai pas que la perfection est atteinte dans l'un et l'autre genre de dessin. On trouve parfois des tons un peu durs, des teintes mal fondues, des lignes qui manquent de correction, des perspectives qui auraient pu être plus accusées ou mieux saisies. Il serait étrange qu'il en fût autrement. On découvrirait alors souvent la main d'excellents maîtres qu'il faudrait blâmer de se substituer un peu trop à celle de leurs jeunes élèves.

En fait de travaux d'ajustage, la machine de vingt chevaux, construite pour le compte de M. Oriolle, est un travail d'un ensemble remarquable et dont les parties sont bien soignées ; c'est l'œuvre particulière des élèves Moyon, Geffroy, Le Pennec et autres, sous l'habile direction de M. Devillepoix. Dans ce genre de travail on pourrait citer encore des filières, des compas, des équerres, etc.

Notons dans le modelage comme échantillons assez bien réussis : un vieux cheval, de Paul Herfroy, qui expose aussi une tête de lion ; un tigre, bien traité, par l'élève Andersch.

Il n'est pas jusqu'à la fonderie et la menuiserie qui ne soient représentées par quelques bons échantillons.

J'en dirai autant de l'horlogerie, partie toute spéciale que M. Livet a introduite dans son institution. Trois montres sorties des mains des élèves Galipaud et Louérat, diverses pièces faites par quelques-uns de leurs condisciples, sont des résultats pleins de promesses.

Il est, Messieurs, encore une autre partie ; je serais coupable si je ne la signalais pas ; les résultats en sont certainement supérieurs, bien qu'ils aient été peut-être généralement moins remarqués. Je veux parler des produits

chimiques. On y distinguait de l'alun de chrôme qui s'obtient difficilement, un arbre de Saturne, du soufre cristallisé, trois produits vraiment remarquables ; puis, en second ordre, du prussiate rouge de potasse cristallisé, du sulfate de cuivre, de l'acide sulfureux, de l'acide sulfhydrique. Dirais-je que je crains que le professeur n'ait une trop large part dans de si beaux produits. Si j'avais eu l'honneur de rencontrer notre collègue, M. Dufour, sa réponse eût probablement effacé mes soupçons.

J'en ai fini, Messieurs, avec les trois écoles si recommandables, qu'il m'a semblé convenable de vous faire mieux connaître, à l'occasion de mon étude sur leur exposition. Veuillez ne pas trop m'en vouloir d'être ainsi sorti de mon sujet.

Il me reste à vous entretenir de plusieurs exposants en dehors desdites écoles, exposants dont les travaux, bien que dispersés, pour la plupart, dans des groupes divers, se rattachent néanmoins à l'éducation et à l'enseignement. Il est juste de s'y arrêter quelques instants et de les signaler à votre attention éclairée.

C'est d'abord le lapsomètre de M. Desbois, l'un des Frères, je crois, du pensionnat de Notre-Dame de Toutes-Aides. Cet instrument simple, peu coûteux, remplace avantageusement la machine d'Atwood pour démontrer la loi de la chute des corps. Il a valu à son auteur une médaille d'or ; c'est une récompense bien méritée.

Les lithographies de M. Guéneux et les travaux d'imprimerie de M. Bellinger ont été distingués avec raison.

M. Salières, imprimeur, excitait la curiosité publique en faisant fonctionner une presse mue par un moteur à gaz du système Otto. Sur ce système, notre savant collègue, M. Bonfante, pourrait nous donner tout particulièrement d'intéressants détails. La construction en est assez simple,

bien qu'il puisse s'appliquer à toutes les industries. A la grande imprimerie Lahure, de Paris, un moteur de ce système met quatre presses en mouvement. M. Salières s'en montre satisfait. Sa presse n'avait rien de particulier, si ce n'est de présenter en dessus la feuille imprimée au lieu de la laisser tomber au-dessous, comme la plupart des autres presses. Je n'y ai pas vu de compteur ; il serait facile d'en adapter un.

Je dois citer le pérégraphe de M. Lévêque, œuvre ingénieuse et propre à faciliter le tracé des figures géométriques ; la carte de M. Doby, celle de M. Vidiani, les tableaux de lecture de M. Damy, les travaux de M. J. Lasnet, jeune graveur lithographe.

M. P. Grèlier, de Nantes, avait exposé un encrier fort commode et propre à prévenir bien des accidents sur le papier et surtout sur les doigts des enfants.

M. Morice, instituteur à Saint-Julien-de-Concelles, mérite une mention particulière. Il avait exposé une caisse contenant plus de 140,000 têtes de hannetons, rendues inodores ; pareille destruction est un véritable service. Il avait exposé aussi des cahiers, d'une écriture fort soignée. Ces cahiers contenaient un rapport sur les moyens d'assurer la fréquentation des écoles, un autre sur l'enseignement et l'éducation dans la classe élémentaire, un troisième sur la direction d'une école et les rapports extérieurs de l'instituteur. Il m'est impossible d'entrer ici dans les détails ; mais je tiens à dire que M. Morice y donne aux maîtres et aux familles de très bons conseils, je l'en loue hautement. Le Jury de l'Exposition départementale ne l'a pas récompensé, probablement parce qu'il venait de l'être au Concours régional où il avait reçu une médaille d'argent.

Puisque je parle d'enseignement au Concours régional, il me faut rappeler la récompense, médaille d'or, obtenue

par l'Ecole normale de Savenay pour le mérite de ses rédactions sur l'agriculture. M. Arnault, notre collègue, est chargé de cet enseignement, vous le félicitez avec moi du succès obtenu par ses élèves.

Il serait injuste de taire le nom d'un instituteur adjoint honoré d'une médaille d'argent dans la catégorie des expositions scolaires au Concours régional, celui de M. Bouhier (Théophile), de Legé, attaché à l'école de la rue Beaumanoir, à Nantes. Je suis allé le voir. Qu'ai-je rencontré ? Un jeune maître intelligent et travailleur, passionné pour la botanique, mais manquant des ressources nécessaires pour acheter les ouvrages les plus utiles à ses études. Heureusement, il a reçu des encouragements et des conseils plus autorisés que les miens, de la part de maîtres, tels que M. Lloyd, M. Gadeceau, notre collègue, et autres.

Ce modeste instituteur m'a présenté deux énormes volumes de plantes dicotylédones, un autre de plantes monocotylédones et acotylédones. Le tout classé, étiqueté avec soin. Son travail, commencé en 1876, se continue et se continuera dans la limite de ses ressources que je voudrais voir s'augmenter.

Je dois citer enfin MM. les instituteurs Guihéneuc (Paul), Douand (Pierre), Macé, Rolland, Pigné, Couraud, récompensés pour divers travaux et objets d'enseignement agricole.

Je termine, Messieurs, en adressant de sincères remerciements à nos honorables collègues, M. le docteur Delamare et M. Messine, qui ont bien voulu mettre quelques-unes de leurs notes à ma disposition et me venir ainsi en aide de la façon la plus obligeante.

Nantes, juillet 1882.

---

# RAPPORT

SUR

## L'EXPOSITION HORTICOLE

### DU CONCOURS RÉGIONAL

OUVERT A NANTES, LE 13 MAI 1882,

Par M. le D<sup>r</sup> DELAMARE.

---

MESSIEURS,

Vous avez confié à une Commission, composée de M. Goullin et des D<sup>rs</sup> Blanchet et Delamare, le soin de vous rendre compte de l'Exposition horticole annexée au Concours régional; nous venons nous acquitter de notre mission.

Cette Exposition, placée au bas du cours Saint-André, occupe une superficie comprenant la petite place du même nom et le square qui en dépendait. Deux entrées principales, l'une dans l'axe du quai Ceineray, l'autre au bas de la rue Sully, en rendent les abords faciles.

L'ensemble du jardin offre un coup d'œil qui efface complètement les souvenirs de l'ancienne localité.

Combinées avec les plantations de l'ancien square, les nouvelles dispositions offrent des détails aussi bien entendus que réussis, que favorise la pente douce et naturelle du terrain.

Les marches du Cours, entre les statues d'Ollivier de



Clisson et de Bertrand Duguesclin, ainsi que la voie charretière qui fait communiquer le quai Ceineray avec le quartier Saint-André, disparaissent sous des constructions rocailleuses animées par une cascade qui vient se déverser, par un ruisseau accidenté, dans un petit lac entouré de massifs d'arbres et de plantations diverses.

Tous ces nombreux sujets qui ont été transplantés en pleine végétation, par leur fraîcheur et leur bon état de reprise, attestent l'habileté et les soins bien entendus des jardiniers qui ont dirigé cette difficile opération.

Sur le bord opposé du lac s'élève un kiosque dont les belles dimensions et l'exécution soignée font honneur à M. Guibal, dans les ateliers duquel cette gracieuse construction a été exécutée.

Le lac, aux contours ainsi décorés, déverse son trop plein dans un canal qui, en serpentant, va passer sous un petit pont d'une forme élégante et finit par réunir ses eaux, venant de la Loire, à celles de l'Erdre.

On doit donc féliciter notre Société nantaise d'horticulture des heureuses dispositions de ce jardin créé de toutes pièces, et du parti qui a été tiré des plantations anciennes qui s'harmonisent si bien avec les nouvelles. Aussi, le Jury du Concours régional a-t-il décerné une médaille d'or à notre Société d'horticulture, pour expositions collectives faites par les Administrations publiques les Sociétés et Comices agricoles et horticoles.

Nous ne devons pas oublier, dans nos félicitations, l'habile architecte qui a dessiné avec autant de goût et coordonné avec une entente aussi heureuse, les diverses parties de ce jardin, dans un terrain malheureusement trop restreint, eu égard à l'importance qu'aurait pu avoir l'Exposition horticole de 1882.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le contenant, passons en revue le contenu, sujet principal de notre mission.

Nous ne suivrons point l'ordre numérique des concours inscrits au programme de la Société nantaise d'horticulture.

La marche que nous avons adoptée, tout en conservant les différents groupes dans leurs spécialités respectives, rappelle mieux au souvenir la place qu'occupe chacune de ces catégories.

Nous examinerons donc, successivement : 1<sup>o</sup> Les collections placées dans les différents massifs constituant le jardin, plantes qui peuvent être, la plupart, cultivées en pleine terre.

2<sup>o</sup> Les collections abritées dans les deux galeries latérales, légumes et géraniacées. Ces dernières nécessitant la serre froide pendant l'hiver.

3<sup>o</sup> Les collections les plus précieuses de serres tempérées et surtout de serres chaudes, qui sont renfermées dans la grande tente élevée au fond du jardin.

Dans la première de ces catégories, nous trouvons, tout d'abord, dès l'entrée par le quai Ceineray, dans une grande serre bien installée, confectionnée par M. Blandin, menuisier, et ornée par M. François Richard, horticulteur praticien, une collection répondant à l'énoncé du 10<sup>e</sup> concours, la plus remarquable et la plus nombreuse collection de Calladium.

Ces aroïdées ornementales, par leurs feuilles aux jaspures de couleurs vives, variées et souvent bizarres, au nombre d'une centaine de sujets environ, dont quelques-uns de semis, présentent, par leur ensemble, un coup d'œil très remarquable.

Cette collection a valu à son propriétaire une médaille de vermeil.

Pénétrant dans le jardin, nous trouvons d'abord, du côté gauche, un lot assez intéressant de Bambous. Ces graminées, des régions les plus chaudes du globe, regardées pendant longtemps comme ne pouvant être cultivées qu'en serre, nous offrent plusieurs espèces parfaitement acclimatées dans nos régions et utilisées pour plusieurs usages. Puissions-nous un jour conquérir les grandes espèces industrielles si utiles dans les pays qui les possèdent. *M. Emile Caillé*, horticulteur praticien, rue Coulmiers, a obtenu une médaille de bronze pour son exposition. (34<sup>e</sup> concours.)

Pour un lot de même nature, mais moins important, *M. Douaud*, praticien à Pornic, mention honorable.

Une collection non prévue au programme, mais curieuse par le nombre et la variété, et placée au voisinage des précédentes, est celle de lierres cultivés en pots par *M. Heurtin*, praticien, côte Saint-Sébastien. Ce genre de plantes, peu fait pour frapper l'attention du public, n'en a pas moins été apprécié, et avec juste raison, par le Jury, qui lui a décerné une médaille d'argent.

Vers le côté opposé du jardin, et près de l'entrée de la grande tente, un massif très important, de plus de 200 sujets, de plantes grasses, se rangeant dans le 21<sup>e</sup> concours, a valu à *M. René Bahuard* une médaille de vermeil. On remarque, dans cette intéressante collection, de nombreux représentants des genres Aloès, Agave, Yucca, Margaritifera, Gasteria et Cactus dans un bel état de culture.

*M. Emile Caillé*, pour un lot d'*Yucca aloifolia*, a reçu une médaille de bronze.

Des autres collections primées, exposées dans le jardin, nous citerons : les Pensées aussi brillantes que variées de

*M. Guihéneuf*, marchand grainetier, rue d'Orléans, Nantes, médaille d'argent petit module. Concours imprévu.

Les conifères de *M. Douaud*, horticulteur praticien à Pornic. Médaille de bronze. (33<sup>e</sup> concours.)

Les arbustes d'ornement, de pleine terre, fleuris ou non, du même exposant. Mention honorable. (30<sup>e</sup> concours.)

Enfin, le même horticulteur praticien a reçu, pour sa collection de Rosiers en pots, bien étiquetés, et dans un bel état de floraison, un 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent petit module (31<sup>e</sup> concours).

Quittant le jardin, nous pénétrons dans la galerie couverte longeant parallèlement le quai de l'Erdre. Là se trouvent réunis les lots de Fruits et Légumes exposés par les jardiniers maraîchers, les jardiniers d'amateurs et les amateurs cultivateurs.

Le 2<sup>e</sup> concours du programme a pour sujet : Le plus beau, le plus nombreux lot d'ensemble de légumes de la saison.

*M. Louis Letessier*, jardinier chez M. Lelasseur, au château de la Sauzinière, médaille de vermeil.

*M. J.-M. Chesneau*, jardinier chez les Frères de Toutes-Aides, médaille d'argent.

Le 3<sup>e</sup> concours comprend les plus beaux lots d'au moins 10 pièces différentes de légumes de la saison. Ces lots sont répartis en trois séries.

1<sup>re</sup> série : Horticulteurs praticiens. — *MM. Douillard frères*, rue des Hauts-Pavés, médaille de vermeil.

*M. David*, rue des Hauts-Pavés, médaille d'argent.

2<sup>e</sup> série : Jardiniers d'amateurs. — Sans application.

3<sup>e</sup> série : Horticulteurs amateurs. — *M. Prosper Muller*, rue Saint-Donatien, mention honorable.

4<sup>e</sup> Concours. — La plus belle et la plus nombreuse

collection de Pommes de terre précoces cultivées par l'exposant.

*M. Louis Fougères*, jardinier chez M<sup>me</sup> de la Ferronnays, à Saint-Mars-la-Jaille, médaille de bronze.

5<sup>e</sup> Concours. — La plus belle collection d'Asperges.

1<sup>re</sup> série : Horticulteurs praticiens. — *M. Guihéneuf*, rue d'Orléans, médaille d'argent.

2<sup>e</sup> série : Jardiniers d'amateurs. — *M. Ninoret*, à la Bernerie, médaille de bronze.

3<sup>e</sup> série : Horticulteurs amateurs. — *M. Honoré Pétard*, aux Sorinières, médaille d'argent grand module.

*M. Jean Verset*, à Nantes, rue des Carmélites, médaille d'argent petit module.

Tous ces lots d'asperges étaient remarquables par le volume de leurs sujets.

6<sup>e</sup> Concours. — Le plus beau lot de Fruits forcés.

2<sup>e</sup> série : Jardiniers d'amateurs. — *M. Letessier*, déjà primé au 2<sup>e</sup> concours, médaille de vermeil. Son lot était représenté par un Pêcher en pot, à fruits bien développés, dont un à un état de maturité presque complète, un pied de Chasselas à grappes en pareil état, des Tomates à point pour les conserves, enfin des Melons d'un beau développement.

*M. L. Fougères*, déjà nommé au Concours n<sup>o</sup> 4, a reçu une médaille de bronze pour ses Fruits conservés.

Même concours, une médaille de vermeil a été accordée à *M. Arnaud Lescomer*, horticulteur amateur, pour des Cerisiers, Pruniers, Pêchers, Vignes, cultivés en pots ; tous ces sujets chargés de fruits bien développés et à divers états de maturité.

Nous devons ici manifester nos regrets de trouver un nombre aussi réduit de concurrents pour cette série si importante de produits maraîchers dans une localité qui,

comme la nôtre, renferme tant de cultures légumières si variées et dont la qualité est si justement appréciée. Beaucoup d'autres praticiens et amateurs auraient pu prendre part à ces concours dans lesquels on doit rechercher moins la valeur vénale de la récompense accordée que la notoriété qui en rehausse l'importance et assure aux obtenteurs l'intérêt et l'estime de leurs concitoyens. Ces regrets s'adressent aussi à certains horticulteurs praticiens et amateurs dont les riches collections auraient donné à notre Exposition un relief beaucoup plus considérable. Honneur donc à tous ceux qui y ont pris part.

Dans la même galerie, au 34<sup>e</sup> concours, pour belle et nombreuse collection de Renoncules en pots, une médaille de bronze a été décernée à *M. Méchineau*, praticien à Chantenay.

Entrons maintenant dans la vaste tente qui termine le jardin de l'Exposition. Ici, le botaniste et l'amateur de plantes exotiques trouveront de véritables jouissances au milieu de ces nombreux et curieux végétaux.

Nous examinerons, en premier ordre d'importance, le 12<sup>e</sup> concours, la plus belle collection de plantes de serre froide ou tempérée, fleuries ou non fleuries.

1<sup>re</sup> série : Horticulteurs praticiens. — Une médaille d'or à *M. Richard* déjà primé pour ses *Calladium*.

Dans cette importante collection, on doit citer plusieurs beaux types de Palmiers et de Fongères arborescentes, une nombreuse série de Broméliacées appartenant aux genres *Bromelia*, *Gusmannia*, *Nidularia*, *Tillandsia*, *Hoplophytum* ; des Aroïdées remarquables dont un *Phylodendron pertusum* et un *Anthurium augustinianum* offrant tous les deux leur singulier mode de floraison en plein développement.

Un 2<sup>e</sup> prix, médaille de vermeil, *M. Jean Heurtin*,

côte Saint-Sébastien, déjà primé pour sa collection de Lierres.

Son apport, un peu moins considérable que le précédent, renferme plusieurs beaux types de Fougères arborescentes, de Palmiers dont un *Corypha Australis*, d'un beau développement, et un certain nombre de Broméliacées et d'Aroïdées :

Un 3<sup>e</sup> prix à *M. René Bahuaud*, médaille de bronze. Moins important que les précédents, son lot de plantes offre cependant quelques beaux spécimens de Fougères, quelques Palmiers, un *Phormium variegatum* en fleur. Nous avons surtout noté une collection fort remarquable, par ses variétés, son bel état de floraison, de *Nerion oliander*, vulgairement Laurier rose. Cette collection, encore peu répandue dans le commerce horticole, paraît n'avoir pas été aussi appréciée qu'elle nous semble le mériter. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été primée au chapitre des concours imprévus.

Dans ce même concours, nous voyons *M. Fougères*, déjà nommé, primé d'une médaille de bronze pour son lot de *Dracæna*, *Bilbergia*, *Pourretia*.

Une collection splendide par la luxuriante végétation de ses sujets occupe le fond de la tente et y forme un des plus heureux effets. Nous avons noté parmi les plus remarquables sujets : Palmier *Phœnix dactylifera*, Bananier, *Musa ensete*, Latanier, *Latania Borbonica*, Dragonnier, *Dracæna cannæfolia*, plusieurs Fougères arborescentes, enfin un *Phormium tenax*, vulgairement Lin de la Nouvelle-Zélande, dans un complet état de floraison.

Une médaille de vermeil a été décernée à *M. Dominique Caillé*, l'un de nos horticulteurs amateurs les plus distingués.

De nombreuses collections spéciales répondent à divers

numéros du programme des concours. Nous allons passer rapidement en revue celles qui ont été primées.

Le concours n° 1 porte pour indication : Au plus beau gain, dans un genre quelconque, d'un véritable mérite, non encore couronné, obtenu dans le département par l'exposant.

*M. Pierre Douaud*, horticulteur praticien à Pornic, déjà nommé trois fois, a présenté plusieurs Rhododendrons de semis. Mais ces sujets n'ayant présenté aucun gain d'un mérite notable n'ont obtenu qu'une médaille de bronze. Le Jury a sans doute, par cette récompense, voulu encourager cet intéressant horticulteur et l'engager à persister dans cette voie qui exige beaucoup de patience, de discernement et même souvent de frais.

Nous émettrons à ce sujet un vœu : c'est que nos horticulteurs tant praticiens qu'amateurs suivent l'exemple de *M. Douaud*. L'expérience et l'habileté ne leur manquent pas ; qu'ils mettent ces qualités en pratique et leurs efforts pourront enrichir notre horticulture nantaise de gains importants, profits pour les uns, honneur pour les autres.

Le concours n° 11, pour le plus beau lot de *Coleus*. Ce genre de la famille des Labiées, à fleurs insignifiantes, est cultivé pour l'aspect si remarquable de ses feuilles dont les jaspures aussi vives que variées font un des plus beaux ornements de nos serres.

Pour ce concours, une médaille d'argent grand module a été accordée à *M. Guichard*, praticien, rue des Hauts-Pavés.

Une médaille d'argent petit module à *M. Chagnas*, jardinier de *M. Caillé*, rue de Courson.

Une mention honorable à *M. Louis David*, jardinier chez *M. du Sel-des-Monts*, à Frossay.



Concours n° 13. — La plus belle et la plus nombreuse collection de *Begonias*.

Deux séries de *Begonias* sont cultivées : les unes pour leurs fleurs assez variées, mais peu ornementales, les autres pour le développement et la beauté de leurs feuilles dont les couleurs vives et variées peuvent rivaliser, pour la richesse et la singularité des panachures, avec celles des *Calladiums* et des *Coleus*. Ce sont les *Begonias* de la 2<sup>e</sup> série qui sont mis au concours.

*M. Guichard*, nommé pour la 2<sup>e</sup> fois, a obtenu une médaille d'argent.

*M. Gouleau* a reçu une médaille de bronze pour son lot de *Begonia rex discolor*.

20<sup>e</sup> Concours. — La plus belle collection de Calcéolaires en fleurs. — Ces plantes annuelles, à fleurs d'une conformation toute particulière qui a valu au type le nom vulgaire de Sabot de Vénus, se reproduisent principalement de graines ; ce qui donne lieu à de nombreuses variétés très intéressantes pour leurs obtenteurs.

A fond d'une couleur généralement douce et tendre, ces fleurs s'accidentent de ponctuations vives et variées qui donnent à l'ensemble de ces collections un relief très agréable à la vue.

*M. Chesneau* a reçu une médaille d'argent.

*M. Chagnas* une médaille de bronze.

22<sup>e</sup> Concours. — La plus belle collection d'Azalées en fleurs.

Au milieu de la tente, un massif d'un nombre très important de ces arbustes, jeunes encore, mais couverts d'une brillante et abondante floraison, attire tous les regards. Le choix des espèces, la culture soignée et bien entendue des sujets, la fraîcheur et la variété des couleurs,

font de cette collection une des plus remarquées de l'Exposition.

Aussi, une médaille d'or a-t-elle été décernée à *M. Guichard*, nommé pour la 3<sup>e</sup> fois.

23<sup>e</sup> Concours. — La plus belle collection de Rhododendrons en fleurs.

Les nombreuses espèces de ces splendides arbrisseaux, si facilement cultivés en pleine terre de bruyère dans nos régions, l'abondance et la variété de coloris de leurs fleurs, la beauté de leur port, la persistance de leur feuillage, en font, sans contredit, le plus bel ornement de nos parterres.

C'est donc avec un vif intérêt qu'on s'arrête devant l'Exposition de *M. Guichard*, qui a pu, jusqu'à cette époque, conserver, dans un parfait état de floraison, ses nombreux spécimens. Il en est plusieurs que nous pourrions signaler pour l'abondance, le développement et le coloris de leurs corolles. C'est donc avec une juste appréciation qu'une médaille de vermeil a été attribuée à cet exposant, primé pour la 4<sup>e</sup> fois.

27<sup>e</sup> Concours.— La plus belle collection de *Pelargonium* à grandes fleurs.

Les soins qu'exige la culture de ces plantes sont peut-être la cause qui les a fait un peu trop négliger par nos horticulteurs amateurs ; et cependant elles font le plus bel ornement de nos serres tempérées. Nous voyons donc avec satisfaction cette culture prendre faveur.

*M. Guichard*, nommé pour la 5<sup>e</sup> fois, a obtenu une médaille d'argent grand module pour sa belle et nombreuse collection, dont le choix des espèces, la forme et le beau développement des fleurs ne laissent rien à désirer. — Dans les rangs suivants viennent :

*M. Douaud*, avec une médaille d'argent petit module, puis :

*M. Picot*, avenue Allard, médaille de bronze. Ces trois lauréats, horticulteurs praticiens.

Dans une 2<sup>e</sup> série : Jardiniers d'amateurs, figure *M. Chesneau*, avec médaille d'argent.

28<sup>e</sup> Concours. — La plus belle collection de *Geranium* en tous genres comprenant aussi les *Pelargonium*.

Répondant à ce concours, nous trouvons, toujours sous la tente, un lot aussi varié que remarquable de *Geranium* simples, doubles et à fleurs ornementales, exposé par *M. Guichard*, qui, ayant par prudence retiré sa belle collection d'Azalées, l'a remplacée par ce nouveau lot. Le beau choix de ses sujets et la richesse de leur développement ont valu à cet habile praticien une 6<sup>e</sup> récompense, d'une médaille d'argent grand module. — Non loin de cette brillante collection, nous devons signaler, sous le n<sup>o</sup> 40, un lot très remarquable de *Petunia* en fleurs et en pots.

Ce genre, primitivement insignifiant et borné à quelques variétés peu intéressantes, sous les efforts de culture et d'hybridations intelligentes et suivies, est arrivé à une transformation complète qui laisse bien loin derrière elle les formes et les couleurs primitives. Deux formes surtout sont à noter. La simple, à corolle très large, à couleurs variées et régulièrement disposées ; les doubles, véritables monstruosités par le développement irrégulier des divisions de la corolle et l'agencement bizarre des couleurs.

L'obteneur de ces singuliers végétaux est le sieur *Guichard* qui, pour 7<sup>e</sup> nomination, a reçu une médaille d'argent grand module.

Pour en terminer avec *M. Guichard*, le plus heureux lauréat du Concours, nous le voyons figurer dans le 39<sup>e</sup>

avec sa collection de verveines, dont plusieurs de semis, recevant une médaille d'argent grand module; nous ne dirons rien de la libéralité du Jury pour ce 39<sup>e</sup> concours.

Pour le même sujet, *M. Douaud* a reçu une mention honorable.

Sans quitter la tente, nous avons encore à citer dans la floriculture :

31<sup>e</sup> Concours. — La collection la plus riche et la mieux étiquetée de Rosiers fleuris en pots, cultivés par l'exposant.

Nous avons vu déjà, dans un des massifs du jardin, un lot de Rosiers remplissant les conditions du concours, et son possesseur, *M. Douaud*, de Pornic, obtenir une médaille d'argent petit module. Mais cette collection, quoique satisfaisante sous bien des points de vue, se trouve distancée par une exposition plus nombreuse et plus brillante, placée au côté gauche en entrant dans la tente.

Un premier prix, médaille d'argent grand module, a été décerné à *M. René Bahuaud*, primé pour la 3<sup>e</sup> fois.

En 3<sup>e</sup> ordre d'importance vient l'apport de *M. Picot* qui a reçu une médaille de bronze.

32<sup>e</sup> Concours. — Pour la collection de Roses coupées, la plus belle, la plus nombreuse et la mieux étiquetée.

Nous devons nécessairement voir rentrer dans ce concours et avec succès, *M. René Bahuaud*, premier lauréat du précédent. Il était plus à même que ses concurrents de remplir les exigences du n<sup>o</sup> 32, en présentant coupés les produits de ses cultures dont les doubles étaient primés dans le 31<sup>e</sup> concours.

Quelques mots ici sur les innombrables variétés mises dans le commerce par les horticulteurs producteurs, non seulement dans le genre rose, mais aussi dans tous les autres genres horticoles.

Un semeur, parmi les nombreux résultats, la plupart

insignifiants de ses semis, trouve-t-il un sujet qui ressorte un peu de la vulgarité ; il le lance dans le commerce sous un nom plus ou moins pompeux, alors que des espèces tout à fait identiques se retrouvent sous des noms différents dans les catalogues ; c'est ce que nous avons constaté trop souvent dans les nombreuses collections diverses qui nous ont passé sous les yeux, et dont les collectionneurs doivent se défier, sous peine de fréquentes déceptions.

Nous arrivons maintenant à une des parties industrielles de l'Exposition horticole.

Un 43<sup>e</sup> concours a été ouvert pour le lot le plus gracieux de bouquets entièrement de fleurs naturelles, pour surtout de table, fêtes, mariages, etc. Tous ces bouquets, artistiquement montés, font honneur à l'adresse et au bon goût des exposantes.

*M<sup>lle</sup> Mouraud*, fleuriste, rue Crébillon, médaille de vermeil.

*M<sup>lle</sup> Lizé*, rue Racine, médaille d'argent grand module.

*M<sup>lle</sup> Soulard*, rue de Miséricorde, médaille d'argent petit module.

*M<sup>lle</sup> Mesion-Vary*, Haute-Grande-Rue, médaille de bronze.

Un 44<sup>e</sup> concours se rapporte à la plus belle exposition de fleurs artificielles.

Une vitrine renfermant une grande corbeille remplie de diverses fleurs, Roses, Lilas, Violettes, etc., copiées sur le vif, sont exécutées avec une vérité frappante. *M. Labé*, rue d'Orléans, s'est inspiré de ses modèles ; il les a rendus avec un art si près de la nature, que l'illusion est parfaite. Une simple médaille d'argent petit module lui a été attribuée.

Après cette longue énumération des diverses collections renfermées sous la tente, il ne nous reste plus qu'à vous

rendre compte de celles déposées sous la galerie qui longe la rue Saint-Félix. Malgré le long développement que présente cette partie de l'exposition, nous serons brefs à son égard, car, si cette partie renferme un nombre considérable de sujets, on y trouve certaines espèces trop souvent répétées, et qui, réduites à de justes proportions, auraient notablement diminué l'importance numérique de cette exposition.

Sous le n° 28 du concours, nous trouvons réunis les *Geranium* de tous genres, simples, doubles, à feuilles de lierre, à feuillages variés.

Ces plantes, de propagation très facile, sont très recherchées pour l'ornementation de nos jardins : elles y forment d'agréables massifs ; aussi leur culture se fait sur une très large échelle. Ne soyons donc pas étonnés si autant de concurrents de diverses séries y ont pris part.

Déjà nous avons vu sous la tente une de ces collections valoir à *M. Guichard* une médaille d'argent grand module. Les autres lauréats sont : 1<sup>re</sup> série, horticulteurs praticiens :

*M. René Bahuaud*, médaille de vermeil grand module.

*M. Joseph Gouleau*, médaille de vermeil petit module.

*M. Méchineau*, médaille d'argent petit module.

2<sup>e</sup> série, jardiniers d'amateurs :

*M. Bregeon*, jardinier chez *M. Guillon* à Chantenay, médaille d'argent grand module.

*M. Chagnas*, jardinier chez *M. Dominique Caillé*, médaille d'argent petit module.

Nous ne dirons rien de la partie purement industrielle de l'Exposition, se rattachant plus ou moins à la pratique horticole ; elle nous a paru très peu importante. Un grand nombre de ces articles : pompes, serres, appareils de chauffage, etc., figuraient dans l'Exposition régionale.

Cependant nous ne devons pas passer sous silence les

meubles sculptés et les jardinières si artistement ornées de M. Poinson, sculpteur, boulevard Delorme, dont les travaux ont plusieurs fois déjà été primés dans des Expositions précédentes et qui, pour celle de cette année, a reçu une médaille d'argent.

Les outils de taillanderie, à l'usage de l'horticulture, exposés par M. Maillard, de Vertou, ont aussi été primés d'une médaille de bronze.

Différentes sommes d'argent, conformément à l'art. 19 du règlement, ont été attribuées par la Commission d'organisation aux exposants qui ont le mieux contribué, par des apports réitérés, à l'ornementation et à l'entretien de leurs apports, pendant la longue durée de l'Exposition.

M. René Bahuaud, 100 fr. pour ses plantes et fleurs 15 fois renouvelées, ses fournitures d'arbustes pour le jardin et de fleurs pour les jardinières.

M. Félix David, 50 fr. pour ses lots de légumes 3 fois renouvelés.

M. Letessier, 25 fr. pour renouvellement de ses légumes et fruits forcés.

M<sup>lle</sup> Mouraud, 30 fr. pour ses bouquets et couronnes remplacés, 3 fois.

M<sup>lle</sup> Soulard, pour mêmes renouvellements.

15 fr. enfin ont été accordés individuellement à MM. Gouleau, Chagnas, Méchineau, Richard, Heurtin, Guichard, Douaud, pour les indemniser des soins incessants qu'ils ont dû donner à l'entretien de leurs sujets exposés.

Les attributions de ces sommes sont d'autant plus justement méritées qu'elles ne sont qu'un faible dédommagement des sacrifices faits par les exposants pour remplacer leurs premiers apports entièrement détériorés.

Ces sacrifices ont été faits, il faut le dire, à la louange

de ces honorables exposants, avec autant de spontanéité que de désintéressement.

La ville de Nantes, sur l'invitation faite à M. le Maire par M. le Commissaire général du Concours régional, a décerné deux médailles de vermeil : l'une à M. Dominique Caillé, horticulteur amateur, et l'autre à M. François Richard, horticulteur praticien, pour l'ensemble de leurs expositions.

Des médailles d'argent, provenant de la même demande et pour le même motif, ont été accordées à *MM. Bahuaud, Goulaud et Picot*.

En résumé, l'Exposition horticole de 1882 est très satisfaisante. Cependant nous devons l'avouer, nous en avons eu de plus considérables, au point de vue numérique.

Si nous devons nous en rapporter à ce que nous avons entendu dire, l'exiguïté du terrain en serait la principale cause.

Il est certain que, quoique disposé avec autant d'entente que de ménagement du terrain, l'espace disponible était aussi rempli que possible ; plus aurait été de l'encombrement.

C'est aussi, et très probablement à cette cause qu'on doit rapporter l'absence de plusieurs de nos horticulteurs praticiens et amateurs.

Leurs apports, joints aux collections qui ont été exposées, auraient donné une plus juste appréciation des progrès et de l'importance réelle de l'horticulture nantaise.

---



# RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION D'AGRICULTURE, COMMERCE,  
INDUSTRIE, SCIENCES ÉCONOMIQUES,

PAR M. MAISONNEUVE, SECRÉTAIRE.

---

MESSIEURS ,

Dans sa séance du 11 janvier 1882, la Section d'agriculture, du commerce, de l'industrie et des sciences économiques, constitue ainsi son bureau :

Président. . . . MM. Abadie.

Vice-Président. . . . Caillard.

Secrétaire. . . . Maisonneuve.

Depuis bien des années cette Section ne se réunissait plus ; ses travaux étaient nuls et le bulletin de la Société Académique ne mentionnait même plus le rapport de fin d'année.

Grâce au zèle du président de la Société, M. Linyer, la Section a été convoquée, réorganisée et a pu coopérer à l'étude du Concours régional qui a eu lieu cette année dans notre ville.

Plusieurs membres de la Section ont été désignés par

le Comité central pour faire partie des Commissions chargées de l'examen des objets exposés au Concours régional.

D'autres ont fait des conférences sur différents sujets intéressant à divers titres les agriculteurs.

M. le Rapporteur de la Commission chargée de l'examen des machines du Concours régional a lu en séance publique un rapport dans lequel il a pu affirmer le rôle très actif de la Société Académique dans le développement et l'amélioration de l'outillage et de la culture dans nos contrées.

Les machines agricoles exposées étaient nombreuses et particulièrement soignées ; un progrès pratique était à constater au sujet des battentes à manège et à vapeur bien ramassées sur leur châssis pour le transport et cependant très bien assises sur le terrain au moment du fonctionnement.

Les charrues en quantité innombrable étaient très remarquables, leurs formes ayant été sérieusement étudiées pour chaque espèce de culture.

Des presses à foin de modèle nouveau étaient signalées ainsi que des appareils destinés à former mécaniquement les meules de paille à côté des machines à battre.

Tout l'ensemble du Concours démontrait un pas réel dans la voie du progrès et des solutions économiques et pratiques.

M. Abadie, vice-président de notre Section, bien que chargé de diverses fonctions dans le Jury du Concours, a bien voulu faire une conférence sur la question chevaline; il nous a révélé avec de nombreux documents à l'appui les causes de l'insuffisance de la production chevaline en France, et à côté du mal il nous a nettement indiqué le remède.

M. Bonfante a développé également devant un public d'élite une théorie nouvelle des phénomènes électriques et leur application à l'industrie et à l'agriculture.

L'électricité, Messieurs, est à l'ordre du jour, et malgré ses progrès immenses et incessants on lui reproche de ne point résoudre tous les problèmes physiques et mécaniques.

On s'étonne de ne lui point voir encore éclairer nos rues, nos maisons, labourer nos champs, battre nos grains, traîner nos chemins de fer, transmettre au loin la force motrice alors que déjà elle transmet nos pensées, nos paroles et même nos images.

Sans doute l'électricité est une force encore peu connue ; mais comme vous avez pu vous en convaincre en écoutant M. Bonfante, les voiles mystérieux qui l'entourent tombent un à un et bientôt nous posséderons tous les secrets de sa constitution intime et de ses manifestations multiples.

M. Linyer avait commencé un travail très intéressant sur le bimétallisme ; mais pendant la lecture de la 1<sup>re</sup> partie de ce travail, les conditions monétaires ont changé de telle sorte que l'auteur a craint de voir ses conclusions infirmer par les faits. Dans son activité, M. Linyer ne s'est pas contenté de ce travail, il a entrepris, sous les auspices de la Société Académique la formation d'une Société de géographie commerciale.

Ses efforts ont été couronnés de succès et la Société de géographie est maintenant constituée.

Cette institution, patronée par la Société Académique, est appelée à rendre de grands services à des cités comme Nantes et Saint-Nazaire.

Ces deux villes, dont le commerce extérieur va grandissant chaque jour, Nantes surtout, dans son rôle de cité

industrielle, ont besoin de débouchés nouveaux pour leurs produits.

Il est donc indispensable qu'une Société sérieuse suive de près, patronne au besoin les expéditions lointaines et fournisse aux commerçants des renseignements précieux sur les contrées nouvellement explorées, leurs besoins, leurs ressources et leur population.

Comme vous le voyez, Messieurs, notre Section n'est point restée inactive pendant cette première période de sa réorganisation, et j'aurais beaucoup d'autres travaux à vous citer, si nous n'avions tous été absorbés par le Concours régional de 1882.

En effet, je remarque sur notre ordre du jour plusieurs rapports importants qui me font espérer pour l'année prochaine une récolte scientifique plus abondante.

---

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1882,

PAR M. LE D<sup>r</sup> L. GRIMAUD, SECRÉTAIRE.

---

MESSIEURS ,

A la suite des élections qui ont eu lieu dans la séance du 6 janvier 1882, le bureau se trouve ainsi composé :

Président. . . . .	MM. Barthélemy.
Vice-Président. . . . .	Le Grand de la Liraye.
Secrétaire. . . . .	Grimaud.
Secrétaire adjoint . . . . .	Porson.

M. Porson n'ayant pas cru devoir accepter, M. Hervouët est nommé à la suite de nouvelles élections.

Par acclamation, MM. Delamare et Lefevre sont maintenus, le premier, dans ses fonctions de bibliothécaire, et le second, dans celles de trésorier. M. Le Grand de la Liraye est également maintenu dans ses fonctions de bibliothécaire adjoint.

Le Comité de rédaction est maintenu en fonctions.

Il se compose de MM. Malherbe, Montfort, Andouard, Raingeard, Mahot; le Comité d'administration de MM. Abadie et Ménier.

M. le D<sup>r</sup> Dupas et M. le D<sup>r</sup> Vignard adressent leur démission à M. le Président de la Société académique.

Dans la séance qui a précédé notre réunion publique de l'année dernière, M. Simoneau, secrétaire adjoint du Comité central, pria la Section de vouloir bien renouveler les questions soumises au concours pour les prix de 1882.

Après discussion, les propositions suivantes furent agréées et adressées à la Commission des prix.

1<sup>o</sup> *Emploi de la pilocarpine en thérapeutique et spécialement dans la diphthérie.*

2<sup>o</sup> *Des meilleures méthodes de pansement des plaies.*

3<sup>o</sup> *De l'insalubrité du canal de l'Erdre dans la traversée de la ville de Nantes.*

La nomination d'un gérant pour le journal de notre Section étant devenue indispensable par suite des nouvelles lois sur la presse, M. Lefevre, qui remplit déjà avec tant de dévouement les fonctions de trésorier, est porté par acclamation à cette charge nouvelle.

Je vais suivre, dans l'analyse des travaux de la Section, l'ordre chronologique des séances. Cette façon d'agir, qui aurait occasionné une grande confusion si les travaux eussent été très nombreux, pourra être suivi sans inconvénient.

*Empoisonnement par le phosphore.* — Les empoisonnements par le phosphore sont devenus fréquents depuis que l'usage des allumettes phosphoriques s'est si généralement répandu. M. Malherbe père, au nom de son interne, M. Boiffin, lit une observation sur ce sujet.

Voici quelles sont les réflexions que ce travail suggère à M. Boiffin. La mort est arrivée dans le cas présent sept

jours après l'ingestion du poison ; elle est souvent bien plus précoce ; elle peut arriver beaucoup plus tard. Selon M. Tardieu, la moyenne de la durée de la vie, après l'ingestion du phosphore, serait de cinq jours. Dans une de ses observations, la mort arriva au bout de 48 heures, une fois au bout de huit mois : la guérison n'a été observée que très exceptionnellement.

On ne connaît pas de contre-poison à cette énergique substance ; l'essence de térébenthine, préconisée par M. Personne, n'a pas donné les résultats annoncés. Introduit dans l'économie, le phosphore se transforme en acide phosphorique qui détermine les lésions observées sur le cadavre. M. Personne pensait que pour subir cette transformation il désoxydait les globules du sang, ce qu'il prétendait empêcher par l'administration de l'essence de térébenthine.

M. Boiffin, rappelant les travaux de M. Lecorché sur l'étude du phosphore, dit en terminant son intéressant travail : L'auteur établit que cette substance, au contact des matières organiques, se transforme en hydrogène phosphoré et en acide phosphoreux. Dans ses expériences sur les animaux, il a pu constater que c'était surtout la première transformation qui se produisait quand le phosphore était introduit dans l'estomac à l'état de vacuité : les symptômes de l'empoisonnement affectaient alors la forme nerveuse. Lorsqu'au contraire le poison était ingéré au moment des repas, il se produisait rapidement de l'acide phosphorique, cause de tous les accidents de la forme gastro-intestinale, ictère, hémorrhagie, stéatose, qui manquent ou n'existent qu'à un faible degré dans la forme nerveuse.

*De l'emploi de l'iodoforme dans la thérapeutique oculaire*, par le D<sup>r</sup> Teillais. — L'iodoforme fut utilisé comme

agent thérapeutique peu de temps après sa découverte, qui eut lieu en 1824.

Il contient une proportion considérable d'iode : les 9/10 de son poids. Cette richesse indiquait naturellement son emploi dans un grand nombre de diathèses et leurs manifestations.

M. Teillais, rappelant ses souvenirs de l'hôpital Saint-Louis, rapporte l'observation d'une femme atteinte de syphilis maligne dont les manifestations avaient pour siège le cuir chevelu et qui présentait des ulcérations profondes provoquant des douleurs intolérables.

L'iodoforme employé dans cette circonstance eut un succès complet. Rien n'était mieux fait pour mettre en lumière la double action anti-diathésique et cicatrisante de cette substance.

Elle est en outre calmante et antiseptique. C'est en s'appuyant sur ces propriétés que M. Teillais a été amené à instituer des expériences sur son action dans les affections oculaires.

Il passe en revue les différentes maladies traitées à sa clinique par l'iodoforme et en donne les résultats.

Il a employé l'iodoforme en poudre, en pommade à base de vaseline diversement dosée (0<sup>gr</sup>,25, 0<sup>gr</sup>,50 et 1<sup>gr</sup> pour 5 grammes de vaseline) et en émulsion saponinée. Il a associé, selon les besoins, ces différentes préparations.

Il a traité à l'aide de cette méthode 30 conjonctivites catarrhales et 6 ophthalmies purulentes. Mais il n'obtint pas le résultat qu'il espérait : les succès furent en petit nombre. En revanche, deux ophthalmies purulentes des nouveau-nés guérèrent rapidement sous l'influence de ce traitement.

Dans la conjonctivite phlycténulaire, la puissance cura-



tive de l'iodoforme s'est montrée d'une façon plus éclatante encore.

Il a obtenu la guérison dans un cas de catarrhe conjonctivale folliculeux, mais aucune amélioration dans huit cas d'ophtalmie granuleuse.

Dans les affections de la cornée, l'iodoforme fut largement employé par M. Teillais et lui rendit de réels services.

Cinq kératites phlycténulaires traitées par la pommade, huit pannus serofuleux, par la pommade et la poudre, furent rapidement guéris. Sur trois kératites interstitielles, une seule fut améliorée sensiblement par l'emploi de la poudre.

Cinq kératites ulcéreuses simples furent également guéries par l'usage de la pommade, mais il n'en fut pas de même de deux kératites ulcéreuses compliquées d'iritis.

Une récurrence d'ulcère serpiginéux à hypopion a été promptement guéri par l'usage de la pommade à 1 gramme et de compresses imbibées d'une émulsion saponinée d'iodoforme.

M. Teillais termine son travail en notant l'application heureuse qu'il a faite de l'émulsion saponinée d'iodoforme dans la blépharite à forme ulcéreuse.

*Observation d'un cas de fièvre typhoïde avec complication et mort par tétanos*, par M. le D<sup>r</sup> Simoneau. — Dans cette intéressante observation, minutieusement détaillée, un malade de 66 ans, chez qui l'affection débute par des accès de fièvre intermittente quotidienne, voit survenir une fièvre typhoïde parfaitement caractérisée. Tout à coup apparaissent des symptômes de tétanos débutant par les muscles droits de l'abdomen et qui amène rapidement la mort du malade.

Cette terminaison par tétanos d'une fièvre typhoïde est

un fait exceptionnel, et M. Simoneau a pensé, à juste titre, qu'il était utile et intéressant de ne point laisser passer sans la noter cette exception pathologique.

*De l'ophthalmie purulente comme moyen thérapeutique.*  
— Gøger, à la suite de l'inoculation accidentelle du pus blennorrhagique, vit se produire la guérison complète d'un pannus granuleux. Il conçut l'idée d'en faire un moyen de traitement et obtint des guérisons dans des cas véritablement désespérés.

M. Dianoux, partisan de cette méthode hardie pour en avoir tiré un excellent profit, lit cinq observations d'inoculations provoquées ou accidentelles, toutes heureuses dans leurs résultats.

Cette méthode a eu jusqu'ici contre elle, en France, la routine, les soins incessants et minutieux qu'elle exige, la peur et aussi la répugnance qu'elle provoque chez le patient.

L'important travail de M. Dianoux aura certainement pour résultat de mieux faire connaître ce mode précieux de traitement, il rassurera les chirurgiens sur son innocuité, en un mot, il le répandra comme il mérite de l'être.

*Du danger de supprimer trop brusquement les affections cutanées chroniques,* par M. le Dr Ch. Rouxau. — Un homme d'une cinquantaine d'années ayant commis de nombreux excès alcooliques, est, depuis dix ans, couvert d'un énorme eczéma qui disparaît une première fois sous l'influence d'un traitement général et local persévérant.

Après un an environ de guérison apparente, le mal revient avec la même intensité, et cette fois, une médication intempestive en supprimant brusquement l'éruption, enferme, comme on dit vulgairement, le loup dans la bergerie. L'équilibre maintenu par l'éruption est troublé profondément. Sur quels organes viendra se fourvoyer

cette sécrétion dépaylée ? Sur la muqueuse bronchique probablement altérée par des rhumes fréquents, sur la séreuse cardio-aortique, presque certainement athéromateuse et sur les reins qui ont, comme cette séreuse, été tristement prédisposés par les excès alcooliques.

Il n'est pas besoin, dit M. Rouxeau, de faire ressortir deux faits qui se détachent en lumière de cette observation : 1° la ténacité désespérante avec laquelle les affections herpétiques s'éternisent sur les organes internes, siège de la répercussion ; 2° la difficulté également décourageante que l'on éprouve à rappeler l'affection à la peau, lors même que cette membrane a été couverte pendant de longues années d'éruptions passées à l'état constitutionnel ; qu'en un mot, elle ne sait plus vivre *qu'herpétiquement*, si je puis ainsi parler.

*Note sur un cas de paralysie ascendante aiguë*; par M. le Dr Hervouët. — M. X..., âgé de 29 ans, atteint depuis quelque temps de syphilis, entre à l'Hôtel-Dieu. Mais ce n'est pas cette affection qui l'amène à l'hôpital. Cinq jours avant son entrée, M. X... s'est aperçu d'un état semi-paralytique du bras droit. Le lendemain, la paralysie de ce bras devenait complète.

C'est l'état dans lequel il se trouve au moment où M. Hervouët l'examine. Mais l'affection fait des progrès rapides, le bras gauche se paralyse à son tour le lendemain de son entrée dans le service et l'immobilité du corps devient presque complète.

On assiste à un envahissement presque foudroyant de tout le corps par la paralysie ; les sens cependant restent presque intacts et l'intelligence entière ; enfin, le malade succombe trois jours après son admission à l'Hôtel-Dieu. L'autopsie n'a pu être faite.

M. Hervouët, en analysant cet intéressant fait clinique,

établit qu'il a eu affaire à la maladie de Landry, c'est-à-dire à la paralysie ascendante aiguë.

M. Hervouët se demande si, dans ce cas, la syphilis peut être incriminée et sans vouloir émettre une affirmation absolue, il croit la chose probable. Il a administré à son malade l'iodure de potassium à haute dose et le sirop de Gibert. L'insuccès du traitement n'est pas un critérium infaillible capable à lui seul de faire rejeter l'influence de la syphilis comme rôle étiologique dans la paralysie ascendante.

*Fracture du crâne occasionnée par un coup violent porté par un instrument contondant. — Rapport médico-légal, au sujet d'un individu trouvé mort dans l'allée d'une maison, par M. le Dr Laënnec. —* A l'autopsie, on constate une fracture du pariétal, du temporal et du rocher droits, avec un épanchement de sang considérable, logé entre l'os et la dure-mère et comprimant le lobe pariétal droit. La cause de la mort a été la fracture du crâne qui a déterminé l'hémorragie, comprimant l'encéphale ; elle a été singulièrement facilitée par la minceur remarquable des os du crâne et paraît avoir été produite par un corps contondant de petite dimension.

La pièce préparée offre en effet des os d'une minceur tout à fait insolite.

*Note sur un cas de cirrhose atrophique du foie à évolution latente, par M. le Dr Hervouët. —* Un jeune soldat, imbécile au point de vue médical, envoyé en observation à l'Hôtel-Dieu, jouit en apparence d'une bonne santé, quand au bout d'un mois de séjour dans les salles, se déclare un ictère grave qui l'emporte en huit jours. A l'autopsie, on reconnaît une cirrhose atrophique du foie, du type anatomique le plus classique.

Cette évolution latente de la cirrhose est chose rare, dit

M. Hervouët. On en trouve cependant quelques exemples. Est-il possible d'en donner une explication satisfaisante? On trouve dans les observations de Frérichs trois cas de cirrhose dont l'existence n'avait pu être soupçonnée pendant la vie. En analysant ces observations, on a constaté un fait qui a tout spécialement attiré l'attention de M. Hervouët : deux des malades en question étaient atteints de névropathies graves. Ce qui établit entre ces faits et celui observé par M. Hervouët une coïncidence remarquable, ce qui attire encore l'attention, c'est la terminaison, fait très rare, de la sclérose par l'ictère grave.

*L'hoàng-nàn et la rage*, par M. le Dr Barthélemy. — Ce travail comprend quatre parties :

Dans la première, l'auteur résume les travaux et les communications qui ont eu l'hoàng-nàn pour objet depuis le mois d'août 1881, date de sa dernière communication sur ce sujet.

Dans la deuxième, il passe rapidement en revue les médications tentées ou prônées depuis un an contre la rage.

Dans la troisième, il établit la nécessité de soumettre à un traitement préventif énergique toutes les personnes mordues par un chien enragé.

Enfin, dans la quatrième, il pose ses conclusions. Il rappelle quelles sont les indications d'un traitement rationnel complet de la rage. Le hoàng-nàn répond parfaitement à ses indications ; mais d'autres médications tels que les traitements russe ou océanien peuvent aussi vraisemblablement donner de bons résultats.

Voici, Messieurs, l'énumération rapide des travaux de notre Section pendant l'année 1882. Toutes ces questions ont donné lieu à des observations, à des souvenirs, à des réflexions qui ont rempli et animé nos séances.

En outre, un certain nombre de communications verbales

sont venues s'ajouter aux lectures dont je viens de parler. Je citerai, entre autres, l'exposé de M. Rouxeau fils, sur la création d'un nouveau journal de médecine, à Nantes, par un groupe de médecins. M. Rouxeau en expose le programme à la Section et dit dans quelles conditions la rédaction accepterait la fusion du nouvel organe avec le *Journal de médecine de l'Ouest*. Mais la majorité des membres présents désirant conserver au *Journal de l'Ouest* son entière indépendance, n'a pas cru devoir agréer la proposition.

Je n'ajouterai pas les réflexions devenues malheureusement traditionnelles et qui passent à l'état de lieu commun, inspirées tous les ans au Secrétaire par le petit nombre de membres présents à nos séances. Que les fidèles qui les fréquentent assidûment y apportent de nombreux travaux et l'on verra cette indifférence plus apparente que réelle cesser promptement. On n'apporte pas de travaux à la Section, parce qu'on sait qu'on les lira devant des places inoccupées et les sièges demeurent vides parce que l'ordre du jour se réduit trop souvent à néant.

Quand nous le voudrons bien, cet état de choses changera, car chez nous c'est le fonds qui manque le moins.

---

# RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1882

PAR M. HERVOUET.

---

MESSIEURS,

La maladie retenant votre Secrétaire loin de vous, à votre grand détriment, l'honneur me revient de vous présenter cette année le compte rendu de vos travaux.

Mais avant de vous en faire l'énumération, je dois vous rappeler le deuil dont la Section des Lettres a été affligée par la mort de M. Gautret. Votre président, M. J. Merland, dans son allocution du 13 février, a su apprécier, comme elle devait l'être, la perte que nous éprouvions, et l'éloge qu'il a fait du caractère éminent de notre regretté collègue a été l'expression fidèle de vos propres impressions.

Si cette cruelle séparation a été vivement sentie, de nouvelles et précieuses recrues sont venues, en revanche, s'unir à vous : M. Bon, proviseur du Lycée de Nantes, M. l'abbé Heurtin, professeur au collège des Couëts, M. Larocque, directeur de l'École des Sciences, MM. Jamet

et Roques, professeurs au Lycée, vous ont apporté le prestige de leur caractère et l'appoint de leur talent.

Au mois de décembre, vous avez élu président M. Julien Merland ; vice-président, M. A. Leroux ; secrétaire, M. Benoist. Ultérieurement, vous m'avez confié les fonctions de secrétaire adjoint.

La plupart des séances de l'année ont été remplies par des communications d'une réelle importance ; quelques-unes de celles-ci constituent même ce qu'on peut appeler des œuvres de longue haleine. A ce titre, il faut mentionner particulièrement la suite du beau travail de M. Maître sur l'*Instruction publique dans les villes et dans les campagnes du comté nantais, avant 1789*. La quatrième partie de cette étude, lue dans la séance du 17 avril, a trait à l'*enseignement professionnel* dans notre pays. Dans un premier paragraphe, l'auteur nous apprend comment l'enseignement de l'*hydrographie* fut fondé chez nous dès 1671, combien il éprouva de difficultés d'organisation à ses débuts, quels professeurs le dirigèrent successivement et surtout quelle importance et quel éclat il eut, enfin quels résultats pratiques remarquables il réalisa. Dans un second chapitre, l'auteur raconte la naissance de l'*enseignement de la chirurgie* : il nous indique comment cet enseignement fut engendré par la métamorphose des barbiers en hommes de science et par leur louable initiative, laquelle se traduisit par la création du collège Saint-Cosme. De même enfin l'histoire nous est retracée de l'enseignement du *dessin* qui existait depuis 1756.

Ce que cette courte analyse ne peut reproduire, ce sont les innombrables détails, à la fois curieux et précis, qui ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux que touche l'histoire nantaise.

Notre collègue, M. Morel, a continué en quelque sorte



l'œuvre de M. Maître en faisant l'histoire de l'*Ecole centrale de Nantes* sous la Révolution. Cet ouvrage, dont la valeur n'a échappé à aucun de vous, est composé de faits et d'indications exactes. Tout ce qui se rapporte à l'organisation et à l'administration de l'Ecole est exposé avec une clarté et une méthode qui ont mérité vos suffrages. L'Ecole centrale, fondée en l'an IV, eut à subir toutes sortes de vicissitudes dans sa première organisation : difficultés dans le choix d'un local, difficultés dans l'établissement matériel, pénurie de bons professeurs et abondance de candidats médiocres, manque d'argent pour indemniser le personnel, manque d'instruments pour les laboratoires, tout cela est exposé avec beaucoup d'intérêt. En outre, M. Morel a su allier l'agréable à l'utile et vos séances ont été égayées à plusieurs reprises par des citations de discours ou même de couplets patriotiques écrits dans un style dont l'emphase est, pour ainsi dire, une caractéristique de l'époque.

A cet égard, le travail de notre collègue constitue un curieux document de critique et d'histoire littéraires.

M. Morel ne se contente pas de nous exposer des faits et des dates, son travail se termine par une appréciation judicieuse de la valeur et des résultats pratiques de l'Ecole centrale. Si ces résultats ne furent pas très brillants, nous apprend-il, il ne faut pas s'en prendre uniquement au Gouvernement ou aux professeurs : le zèle et la bonne volonté des maîtres et du jury de l'Instruction publique sont inattaquables. Il est donc plus juste et plus rationnel de s'en prendre aux événements, aux circonstances, aux troubles exceptionnels dont fut agitée cette époque de transition.

Vous devez, Messieurs, à l'érudition de M. Merland une biographie très complète de Réaumur, biographie riche de

faits curieux et de détails inédits, grâce auxquels nous voyons se dérouler sous nos yeux l'existence tout entière de l'illustre savant, existence marquée presque uniquement par des succès et des triomphes qui lui permirent d'assister lui-même à sa gloire, avantage dont les savants de l'ancien temps avaient coutume de se passer, la société estimant trop souvent que la gloire posthume devait leur être suffisamment agréable. Cette biographie, intéressante pour tout le monde, est bien faite pour surprendre ceux qui s'imagineraient que le mérite de Réaumur réside tout entier dans la graduation d'un thermomètre.

C'est encore à la plume féconde de M. Merland que nous devons un rapport critique sur l'ouvrage de M. Edouard Fleury intitulé : *Origines de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*. Ce travail nous apprend quelle fut jadis l'influence de l'Eglise sur les œuvres et les exécutions théâtrales ; quelle fut l'immixtion directe du clergé dans ces productions littéraires et dramatiques dont l'élément profane ne tarda pas à évincer l'élément sacré. Après nous avoir montré les pièces de théâtre (dramas liturgiques, jeux, mystères, farces et moralités) représentées dans l'enceinte même des églises, l'auteur nous relate les révoltes du haut clergé contre ces indécences. Il nous démontre enfin que la rupture de l'Eglise avec le théâtre n'eut lieu qu'après un fort long temps, après des interdictions itératives prononcées par les évêques ou les conciles. M. Merland, qui connaît si bien la Vendée et qui en a fait l'objet favori de ses études, prend occasion du travail de M. Fleury pour nous indiquer quelles furent les mœurs vendéennes, quant au théâtre ecclésiastique, à une époque encore très rapprochée de nous, et, dans un récit original, il nous raconte la représentation dramatique des mystères

dans certaines paroisses, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

M. l'abbé Heurtin, à peine entré dans vos rangs, a bien voulu s'associer immédiatement à vos travaux et il vous a lu une *Notice historique sur le château de Nantes*, lecture que vous avez écoutée avec la plus vive attention et qui a été l'objet d'une intéressante discussion entre quelques-uns des plus érudits de nos collègues.

Vous voyez, Messieurs, quelle place importante a tenu dans vos séances notre histoire régionale et locale. On ne saurait trop féliciter les différents auteurs que je viens de nommer de s'attacher ainsi à l'étude sérieuse de l'histoire du pays nantais. C'est là véritablement le domaine qui appartient en propre à la Société académique. Qui pourrait, en effet, scruter et approfondir les derniers replis de l'histoire, sinon les écrivains qui honorent une Société locale ? Ne sont-ils pas à la meilleure place pour recueillir et colliger les documents multiples sur lesquels doit s'appuyer l'histoire générale ?

La poésie n'a pas été représentée par de nombreuses productions. Elle n'a cependant pas été absente, car l'un de vos poètes préférés, M. Robinot-Bertrand, vous a fait hommage de quatre pièces gracieuses, pleines de sentiment et d'émotion, ayant pour titre :

- 1° *Le Meunier* ;
- 2° *La vieille chanson* ;
- 3° *Marie-Madeleine* (sonnet) ;
- 4° *D'après un portrait*.

Je n'essaierai point de vous en rendre compte. Des œuvres de cette nature échappent à l'analyse brutale d'un rapport sommaire.

Je rangerai parmi les communications relatives à la poésie une étude de M. Biou sur les *Poésies bretonnes* de

M. J. Rousse, étude écrite avec un charme très digne du sujet.

Enfin, Messieurs, je terminerai en constatant l'heureuse apparition des mathématiques dans vos séances de cette année. Cette *rara avis*, vous l'avez accueillie comme elle méritait de l'être, j'entends comme une bonne fortune. Une première communication de M. Jamet, professeur de mathématiques au Lycée, a traité à l'étude analytique d'un réseau de courbes planes répondant à des conditions déterminées. Une deuxième communication du même auteur, plus importante que la précédente, a pour objet de présenter sous une forme élémentaire et peut-être destinée à entrer dans l'enseignement secondaire le théorème des forces vives qu'on n'enseigne encore aujourd'hui que sous une forme assez savante dans les chaires de facultés.

C'est cette réduction à l'enseignement élémentaire qui fait l'originalité et l'importance pratique de l'idée de l'auteur. Vous avez pensé, avec raison, qu'une Commission spéciale devait être nommée pour examiner avec le soin qu'elle réclame la communication de M. Jamet.

---

# RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES NATURELLES

PENDANT L'ANNÉE 1881-1882

PAR M. MARCEL MESSINE, SECRÉTAIRE.

---

MESSIEURS,

Dans la séance du 30 novembre 1881, MM. les membres de la Section des Sciences naturelles procédaient au renouvellement de leur Bureau.

A la suite d'un vote unanime furent nommés :

MM. Rouxau, *président*.  
Rauturau, *vice-président*.  
Messine, *secrétaire*.  
Léonard, *secrétaire adjoint*.  
Dufour, *trésorier*.  
Delamare, *bibliothécaire*.

J'ai le regret, Messieurs, de constater dans ce rapport que les réunions de notre Section ont été peu fréquentées, mais cependant si nos séances n'ont pas été nombreuses,

il est juste de reconnaître que celles qui ont eu lieu ont été très intéressantes.

Nos collègues, MM. le D<sup>r</sup> Rouxeau, Ménier et Gadeceau, ont enrichi nos Annales de plusieurs travaux particulièrement intéressants et d'une utilité incontestable.

M. le D<sup>r</sup> Rouxeau père nous a montré une série d'aquarelles représentant plusieurs espèces de champignons de notre département.

Vous connaissez, Messieurs, le talent de notre honorable collègue en cette matière où il est passé maître ; il me suffit de vous dire que ces aquarelles sont les images frappantes des champignons qu'il a voulu représenter, et que, par la préparation des couleurs jointe à la combinaison artistique, il est arrivé à une copie exacte de la nature.

M. le D<sup>r</sup> Rouxeau donne à ses œuvres un éclat et une richesse de tons vraiment extraordinaires. Il sait tirer un très bon parti des avantages que donne l'aquarelle pour produire d'un seul jet la fraîcheur et la franchise de ton qui rendent ce genre de peinture particulièrement avantageux pour reproduire des études d'après nature et pour saisir une impression fugitive.

La série de planches, que notre honorable collègue nous a montrées, viennent enrichir la charmante collection qu'il fait et qu'il augmente tous les ans.

Dans cette même séance, M. le D<sup>r</sup> Rouxeau propose un nouveau mode de détermination d'un genre de champignons, les russules, genre qui, jusqu'à ce jour, a présenté de grandes difficultés pour les déterminer.

Ce genre, Messieurs, est composé d'espèces remarquables par leur riche couleur.

Nous trouvons, en effet, des russules dont le chapeau est diversement coloré : tantôt il est vert, tantôt rouge,

tantôt violet ; mais ces couleurs sont peu stables et ne sont que d'un faible secours pour le botaniste, à cause de leur peu de persistance. Il faut même constater que sous l'influence de la pluie, de la lumière ou de tout autre agent extérieur, ces teintes peuvent se modifier et transformer même l'aspect du champignon que l'on veut déterminer.

Aussi sommes-nous heureux de trouver de bons mycologues, auteurs de moyens de détermination faciles et sûrs comme celui que nous a montré M. le Dr Rouxeau.

M. Ménier nous a communiqué une note sur une falsification de l'*Arnica montana* par l'*Inula britannica*.

Notre collègue nous a montré que les caractères différentiels de ces deux fleurs sont basés sur les capitules qui sont plus grands dans l'arnica et sur la ligule qui y est aussi plus longue. Enfin l'*Inula* a le réceptacle glabre, tandis que celui de l'arnica est velu.

Nous avons à mentionner un travail de M. Gadeceau sur le genre *Mentha*. Dans ce travail, notre collègue décrit plusieurs menthes nouvelles, entre autres le *Mentha Mauponii*.

M. Baret a adressé une lettre à M. le Président de la Section des Sciences naturelles pour répondre à la communication de M. le Dr Rouxeau sur les Pratelles de la Loire-Inférieure.

M. Baret expose les raisons qui ne lui permettent pas d'accepter le nom de *Pratella albo flavescens* que M. Rouxeau donne à un champignon du genre Pratelle.

D'après lui la description de ce champignon est celle du *Pratella sylvicola* de Vittadini. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire de donner un nouveau nom à un champignon connu et dont plusieurs mycologues se sont occupés. Il reconnaît que le *Pratella arvensis* de Schœffer n'est

pas le *Sylvicola*, parce que le premier n'a pas la peau jaunissant sous le plus léger frottement.

Gillet, dans son ouvrage, *les Champignons*, donne une description du *Pratella sylvicola* à laquelle M. Baret se range entièrement.

M. le Dr Rouxeau, répondant à cette lettre, dit que la Pratelle qu'il a désignée par *albo flavescens* ou *xanthodermus*, d'après Genevier, si commun en Angleterre, n'est pas mentionnée dans l'ouvrage de Cooke; que M. Gillet a accepté et reproduit dans son atlas l'*A. xanthodermus* de Genevier, donc il lui a reconnu une physionomie spéciale. M. le Dr Rouxeau rappelle les caractères de ce champignon décrit par Genevier pour faire remarquer la grande différence qui existe entre ce dernier et le *Prat. sylvicola*.

L'*Agarius sylvicola* de Vittadini, dessiné par Paulet, rappelle l'*A. xanthodermus*; mais Paulet dit qu'il n'est pas rare, quand on le froisse, de voir ce champignon prendre une légère teinte jaune, qu'il est aussi agréable au goût que le champignon rose ordinaire, que son odeur est plus pénétrante et qu'il lui arrive quelquefois d'avoir un goût d'âcreté si prononcé que ce n'est plus un bon aliment.

Ce sont ces hésitations dans l'exposé des caractères de cet agaric, qui ont certainement entraîné MM. Genevier et Rouxeau à l'éloigner du *Pratella sylvicola* et à en faire une espèce nouvelle.

L'*Agaricus xanthodermus*, d'après Genevier, *albo flavescens*, d'après M. Rouxeau, constitue donc une espèce toute différente. Son chapeau très blanc, globuleux et lobulé, son pied long et flexible, son goût spécial, l'épiderme qui a la propriété de jaunir quand on le froisse, sont, en effet, des preuves certaines et suffisantes pour le distinguer des autres espèces.

Genevier a constaté que cette couleur jaune se fonce



sous l'influence de l'ammoniaque, de la potasse, de la soude. L'acide acétique fait disparaître instantanément cette coloration, tandis que l'acide azotique ne décolore que les bords de la tache. Le corps qui produit ces diverses réactions est soluble dans l'eau, puisque dans une décoction de ce champignon, M. Genevier a obtenu les mêmes réactions que sur les taches jaunes du chapeau.

La question nous paraît donc entièrement tranchée. Nous devons donner à ce champignon une dénomination spéciale et ne plus le confondre avec l'*A. sylvicola* dont il s'éloigne entièrement.

Genevier, dans le travail qu'il a publié en 1875 à la Société botanique de France, a désigné ce champignon par le nom d'*A. xanthodermus*, mais antérieurement notre collègue, M. Roux, lui avait donné le nom d'*Agaricus albo flavescens*.

M. Gaston Vasseur, docteur ès sciences naturelles, a envoyé à notre Section un remarquable ouvrage sur la géologie de la Bretagne. M. le Dr Bureau est chargé de faire un rapport sur ce travail.

Messieurs, en terminant ce compte rendu, j'ai le regret d'enregistrer la perte d'un des membres les plus dévoués à la Section des Sciences naturelles. M. Dufour était trésorier de notre Section et enrichissait nos Annales de communications diverses.

---

# DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1882

PAR M. LOUIS LINYER,

PRÉSIDENT

de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

---

MESSIEURS,

Bien des fois, depuis sa fondation, la Société Académique a vu se renouveler la solennité à laquelle nous assistons aujourd'hui ; et, pour répondre à votre appel, vos présidents ont successivement traité les sujets les plus intéressants de la littérature, de la science et de la philosophie.

La tâche est devenue difficile pour leurs successeurs qui n'auront désormais d'autre ressource que d'utiliser leurs études spéciales. Ces sujets spéciaux auront peut-être l'inconvénient de ne pas se prêter, comme les thèses générales, au développement harmonieux du style académique ; mais ils offriront l'avantage d'éviter de fâcheuses répétitions.

Il n'a fallu rien moins que cet embarras, pour m'amener à vous parler de l'Economie politique.

Il faut, en effet, un certain courage, pour oser prononcer le nom de cette science dans une assemblée comme celle-ci, alors qu'on sait les préjugés qui pèsent sur elle. En dépit des efforts faits pendant ces dernières années, l'Economie politique est une science dont la masse du public méconnaît encore la nature et l'importance. Prenant texte des deux mots qui composent son nom, des esprits fort distingués ont conçu pour elle la répugnance qu'inspire souvent la politique; pour beaucoup, c'est une science obscure, mal définie, dont les déductions paraissent au moins problématiques; et les plus indulgents répètent complaisamment cette plaisanterie d'un goût contestable, d'après laquelle l'Economie politique n'est que de la « *littérature du genre ennuyeux.* »

L'on doit avouer que ces critiques trouvent souvent leur excuse dans les procédés de certains économistes qui, comme les alchimistes du moyen-âge, affectent de ne pouvoir enseigner qu'à l'aide de formules cabalistiques. Un grand économiste anglais, Ricardo, se vantait, paraît-il, de n'avoir été compris, en Angleterre, que par vingt-cinq personnes.

Il ne faudrait pas beaucoup de provocations comme celle-là, pour autoriser les railleries de ceux qui prétendent que les économistes ne se comprennent pas eux-mêmes. Hâtons-nous de le dire : cette voie dangereuse a été promptement abandonnée; l'école française, notamment, a su prendre l'habitude de traiter les matières les plus épineuses, avec cette clarté et cette simplicité qui sont le propre de notre génie national. Il est donc possible d'aborder les questions économiques, même devant un public qui n'en fait pas l'objet de ses études; et, si l'on échoue dans cette

tentative, ce n'est pas à l'aridité du sujet qu'il faut s'en prendre, mais à l'insuffisance de celui qui le met en œuvre.

Aussi bien n'ai-je pas la prétention de faire de la science pure ; je veux simplement dire un mot de l'importance de l'Economie politique, et démontrer que si, jusqu'ici, on a pu la négliger sans péril, son étude est devenue désormais indispensable.

Comment en pourrait-il être autrement, étant donné le but et l'origine de l'Economie politique ?

Cette science, aussi vieille que les autres sciences, a pris naissance le jour où l'on a compris que s'il était utile de former le cœur et l'esprit, il n'était pas moins utile de se préoccuper des besoins matériels. Sans doute, il pouvait paraître moins noble de s'attacher à l'amélioration de la condition physique des peuples, qu'à l'amélioration de leur condition intellectuelle. Mais la solution de ce problème, d'un ordre apparemment inférieur, n'en était pas moins indispensable : avant de penser, il faut vivre. *Primo vivere, deinde philosophari.*

Il est manifeste, qu'au début, l'Economie politique n'a pu former une science distincte des autres et nettement circonscrite. Comme toutes les sciences expérimentales, l'Economie politique ne se développe qu'avec le temps qui multiplie les observations et avec la civilisation qui donne naissance à des phénomènes nouveaux. C'est dire, qu'à l'origine, elle n'a point été dégagée de la philosophie, de la politique et de la science administrative, avec lesquelles d'ailleurs elle a des relations si étroites. Ajoutons que les idées fausses de l'antiquité sur le travail, l'esclavage et la dignité humaine, n'ont pas permis aux meilleurs esprits de percevoir clairement les notions économiques les plus simples. Si, au début de l'ère moderne, la pensée chré-

tienne vint apporter un germe fécond qui sembla destiné à régénérer les conditions économiques du monde, son développement fut entravé par l'isolement des communications, le bruit des armes et les invasions successives.

En réalité, pour que l'Economie politique prît son rang dans la hiérarchie scientifique, il fallut les efforts du XVIII<sup>e</sup> siècle, duquel datent ces sciences que les Allemands appellent les *sciences camérales*, et que nous appelons les sciences morales et politiques.

On comprit dès lors, qu'en dehors de la politique et de l'administration, il y a une science dont l'objet ne peut être confondu avec l'objet des sciences qui la côtoient. Il apparut désormais que la prospérité matérielle des peuples est assujettie aux variations de certains phénomènes de l'ordre positif, sur lesquels la volonté des gouvernements a une action directe ; il y a des conditions favorables au développement de cette prospérité ; il y en a d'autres qui l'entravent. En somme, cette science du bien-être social a pour bases des phénomènes économiques assujettis à des lois et par conséquent susceptibles d'une étude critique et raisonnée.

Sans doute, ces lois n'ont rien de la fixité des lois qui président aux évolutions des corps célestes ; réglant le fonctionnement de faits qui sont le résultat de l'activité humaine, elles empruntent à la nature contingente de leur sujet quelque chose de sa variabilité. Les circonstances, les milieux, les époques, apportent, dans leur mécanisme, une flexibilité et une incertitude que l'expérience contient et corrige. Mais, malgré leur mobilité, ces lois n'en sont pas moins des lois, sous l'influence desquelles croît ou décroît la richesse publique ; et cela suffit pour que leur étude constitue une science à laquelle on a donné le nom, assez critiquable d'ailleurs, d'Economie politique.

L'Economie politique étant ainsi la science des lois qui président aux évolutions de la richesse, son importance résulte de sa définition même, et sa connaissance sera d'autant plus nécessaire que les phénomènes économiques deviendront plus nombreux et plus variés.

On admettra facilement qu'aux premiers jours de la civilisation son étude eût été superflue. Quand, aux époques de disette, les fils de Jacob se rendaient au pays des Pharaons pour y acheter du blé, ou que, sur leurs vaisseaux rapides, les Phéniciens se hasardaient dans la mer Erythrée pour se procurer les épices et les parfums des contrées lointaines, ils n'avaient que faire de la théorie du libre-échange ou de la balance du commerce. Non pas que l'Economie politique fût absente de leurs opérations ; mais il n'était pas nécessaire qu'elle fût formulée scientifiquement ; et ils pouvaient se borner à faire de l'Economie politique sans le savoir, précisément comme M. Jourdain faisait de la prose.

La simplicité des phénomènes économiques s'est perpétuée pendant un grand nombre de siècles, excluant par suite la nécessité de l'enseignement scientifique, et permettant de négliger l'étude de problèmes délicats dont l'épée d'ailleurs se chargeait de fournir la solution.

Mais depuis le commencement du siècle, et surtout depuis trente ans, il s'est produit un changement prodigieux dans la physionomie des faits qui alimentent la richesse publique. La multiplicité des relations commerciales, la facilité des communications, la rapidité des transports, ont amené la complication des échanges. Il semble que l'outillage économique ait subi la transformation qui s'est opérée dans l'outillage industriel et commercial, et son mécanisme est devenu si délicat que sa direction n'est plus possible sans des connaissances spéciales.

Ce changement a principalement pour cause l'action, de plus en plus puissante, que l'homme sait exercer sur les agents naturels. Pendant bien des siècles il a lutté contre les forces vives de la nature sans pouvoir les soumettre à son empire ; son triomphe est aujourd'hui complet. Après avoir utilisé le vent pour gonfler la voile du navire et la chute d'eau pour faire mouvoir la meule, il en est arrivé à se servir de la vapeur pour accélérer sa marche, de l'électricité pour transmettre la pensée, l'écriture et la parole, et même des rayons du soleil pour cuire ses aliments dans ces ingénieux appareils qui, à l'exposition philomathique de Bordeaux, fonctionnaient sans combustible d'aucune espèce.

Ces étonnants résultats de l'activité humaine ne sont pas cependant les plus merveilleux qu'elle présente à l'admiration de nos contemporains. On pourrait croire que nous avons enfin trouvé ce point d'appui qui manquait à Archimède pour redresser l'axe du globe ; non seulement nous utilisons les agents naturels, il semble que nous puissions en modifier la nature que jusqu'ici nous avons pu croire incommutable.

Depuis longtemps déjà, on sait transformer l'air d'une contrée malsaine, en desséchant les marécages ou en reboisant les coteaux dénudés. Nous en avons une preuve frappante dans notre grande colonie africaine, où des plantations d'Eucalyptus ont assaini des localités que les Européens ne pouvaient habiter auparavant.

D'autre part, on a reconnu l'influence des nappes d'eau sur la formation des nuages et la production de la pluie ; et, profitant des enseignements qu'a fournis le percement de l'isthme de Suez, le commandant Roudaire a proposé l'établissement, dans le golfe de Gabès, d'une immense mer intérieure. Ce projet, qui compte encore de chaleu-

reux partisans, malgré son échec devant la Commission extra-parlementaire, n'aurait pas seulement pour résultat d'ouvrir au commerce une route sûre et facile, il rendrait encore à l'agriculture d'inappréciables services, en transformant en oasis des déserts arides.

Lancés sur cette pente, il y a des gens qui ne s'arrêtent plus ; et l'on n'a peut-être pas oublié l'aventureuse conception d'un savant de grand mérite, mort il y a quelques années, M. Babinet. Il n'avait songé à rien moins qu'à remplacer par un printemps éternel l'hiver et l'automne qui font sentir leurs rigueurs sur la France et l'Angleterre. Son procédé, dont l'application lui paraissait élémentaire, consistait à détourner le cours du Gulf-Stream, ce grand fleuve d'eau chaude qui traverse l'Atlantique, et à le diriger tout le long de nos côtes, qu'il ne fait qu'effleurer du côté de Roscoff. Pour obtenir ce résultat, il suffisait de construire, à la hauteur des Açores, une digue immense, dont le pic de Ténériffe, précipité dans la mer, devait fournir la base principale. M. Babinet avait tout prévu, jusqu'à la sécheresse de ce printemps perpétuel, et il se proposait de la combattre, en envoyant nos flottes remorquer dans les mers septentrionales d'immenses glaçons, dont l'évaporation produirait des pluies abondantes.

Il est sage de ne pas escompter, sans réserves, le bénéfice de ces gigantesques projets, qui font venir à l'esprit l'exemple de Garo et la morale de la fable du Gland et de la Citrouille. Mais il n'en est pas moins certain que nous assistons à d'étranges spectacles ; et quand on songe que les grandes découvertes scientifiques n'ont pas en moyenne un siècle d'âge, on n'envisage pas sans éblouissement l'aspect qu'offrira le monde dans quelques générations.

Cette transformation ne s'accomplit pas sans faire des victimes ; elle frappe au cœur les poètes et les rêveurs,



qui voient disparaître successivement les éléments dont la réunion formait le charme de la nature d'autrefois. Il a fallu dire adieu à ces vastes landes, qui déroulaient, jusqu'aux limites de l'horizon, leur perspective de bruyères roses et de genêts d'or ; à ces immenses marais, si riants au printemps, quand leurs eaux tranquilles réfléchissaient les rayons du soleil, si mélancoliques à l'automne, quand la brise agitait leurs roseaux desséchés, et se mariait au cri plaintif des oiseaux aquatiques. La hache abat en quelques instants ces grands arbres qu'avaient respectés les siècles. Les vieux dolmens alimentent le macadam de nos routes, et les paysans se taillent des murs de clôture et des maisons dans les pierres druidiques de Carnac.

Il est clair que l'utile tue le pittoresque, et l'on ne doit pas être surpris de voir Alfred de Musset venger cruellement la poésie, en décrivant, par la voix de Dupont et de Durand, le spectacle que présentera la nature utilitaire :

- « Ce ne seront partout que houilles et bitumes,
- » Trottoirs, masure, champs plantés de bons légumes.
- » ..... Les hommes stupéfaits
- » Ne verront qu'une mer de choux et de navets.
- » Le monde sera propre et net comme une écuelle ;
- » L'humanitaierie en fera sa gamelle,
- » Et le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
- » Comme un grand potiron roulera dans les cieux. »

Il ne faut pas que la marche en avant soit arrêtée par ces sarcasmes, bien naturels dans la bouche d'un poète. Certes, autant que personne je déplore la disparition du pittoresque, mais je n'oublie pas que s'il disparaît, c'est pour faire place à l'utile ; et j'estime qu'on ne doit pas regretter la perte de quelques sensations poétiques, si l'on peut apaiser la faim et sécher les larmes.

L'humanité continuera donc à suivre sa voie, en accu-

mulant par son travail tous les produits qu'exige sa prospérité croissante. Mais, on le conçoit, la complication des phénomènes économiques rend aujourd'hui fort préjudiciable l'ignorance des vrais principes que nos pères ont pu négliger sans en trop souffrir. Actuellement, la notion fautive d'une vérité économique, une taxe imprudemment frappée, un impôt mal assis, des tarifs mal équilibrés, peuvent entraîner un désastre ; et l'on peut affirmer que presque toutes les crises du siècle dans lequel nous sommes ont eu pour cause une erreur économique. .

Il en résulte que la connaissance de l'Économie politique est devenue indispensable, et que cette science doit être familière désormais aussi bien à ceux qui s'occupent des choses spéculatives qu'à ceux qui se tiennent dans une sphère plus matérielle. Personne ne peut s'en désintéresser ; et nous la voyons prendre une influence croissante sur la tournure des événements comme sur la direction des études scientifiques.

Voyez l'historien : comme son rôle s'est modifié depuis le commencement du siècle ! Sans doute les chroniqueurs du moyen-âge, Froissart, Joinville, Philippe de Commines, ont conservé le don de nous charmer par leurs naïfs récits, dans lesquels nous retrouvons le parfum des vieilles légendes ; mais nous sommes devenus plus exigeants pour les historiens contemporains, auxquels nous demandons autre chose que des faits et des dates. Ce qui nous intéresse surtout aujourd'hui, c'est la description des mœurs, des coutumes, des relations commerciales, c'est la détermination précise des conditions matérielles de l'existence d'autrefois, c'est, en somme, le côté économique de l'histoire. Ces procédés nouveaux, judicieusement employés par les Thiers, les Michelet, les Henri Martin, ont modifié nos opinions, et nous ont permis d'apprécier à leur juste

valeur l'origine et la conséquence de faits historiques dont nous n'avions pas jusqu'ici la notion exacte.

C'est ainsi que les croisades ne nous apparaissent pas seulement comme une éclatante manifestation de la foi religieuse qui animait nos ancêtres ; nous comprenons en outre les services qu'elles ont rendus à notre industrie et à notre commerce, en leur faisant connaître les produits perfectionnés de la civilisation orientale. Dans la révocation de l'Edit de Nantes, nous ne regrettons pas seulement un acte d'intolérance, nous déplorons l'exil de milliers d'ouvriers habiles contraints d'aller porter les secrets de notre fabrication et de nous créer une concurrence redoutable en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, et jusque dans l'Afrique australe.

La géographie, autant que l'histoire, est tributaire de l'Economie politique, sans laquelle elle n'est plus qu'une étude superficielle, dont le seul mérite est de piquer notre curiosité par les lointains mystérieux qu'elle nous fait entrevoir. Ce qui donne aujourd'hui à la science géographique cette importance particulière dont les manifestations éclatent partout, c'est qu'elle est le plus puissant auxiliaire de la richesse des nations, par l'aliment qu'elle fournit au commerce et les débouchés qu'elle ouvre à l'industrie.

Quand le docteur Crevaux, après avoir plusieurs fois exploré la Guyane, entreprenait, dans les vallées des Andes, cette dernière expédition d'où il ne devait pas revenir ; quand le lieutenant Garnier s'emparait avec une poignée d'hommes de la citadelle d'Hanoï et défendait, jusqu'à la mort, cette clef du Tonquin, que nous sommes obligés de reprendre aujourd'hui à grands frais, après l'avoir si maladroitement abandonnée ; quand Savorgnan de Brazza déployait l'étendart national à travers l'Ogoué, des bords de l'Atlantique aux rives du Congo, et le faisait

respecter par la seule force de l'ascendant moral, pourquoi suivions-nous, avec un intérêt si marqué, ces audacieuses entreprises? Était-ce seulement dans l'espoir de voir éclaircir quelques-uns de ces problèmes que tant de siècles n'ont pu résoudre : ces Pygmées dont nous parlent les géographes antiques et dont Stanley affirme avoir retrouvé la trace ; ce Nil mystérieux dont les sources impénétrables ont su dérober leur secret aux explorateurs de toutes les époques?

Non, nous étions animés surtout du désir de voir s'ouvrir à notre production les marchés de ces contrées immenses, objet de la convoitise de toutes les nations européennes ; et nous voyions revivre dans notre imagination, ce magnifique empire colonial que tant de fautes nous ont fait perdre, et qu'il serait aujourd'hui possible de reconstituer à si peu de frais.

Je pourrais continuer cette étude comparée de l'Économie politique avec les autres sciences : avec la morale, dont loin d'être l'antagoniste, comme on l'a prétendu, elle est le plus sûr auxiliaire ; avec la politique qui, sans elle, commet des fautes que notre pays a souvent payées chèrement ; avec la statistique, dont on a dit justement qu'elle était la philosophie. Je ne m'attarderai pas à cet examen, dont l'étendue m'amènerait à dépasser les limites que l'usage m'impose.

Je ne résisterai pas cependant au désir de vous rappeler brièvement qu'il n'est pas de science, plus que le droit, qui ait avec l'Économie politique des relations étroites. Cette intimité résulte clairement de leur définition réciproque. Si l'Économie politique consiste dans l'étude des lois qui président à la prospérité générale, et si le Droit consiste dans l'étude des lois positives, comment voulez-vous qu'on les sépare? Comprendrait-on des lois conçues dans un

esprit hostile aux principes économiques ? Et n'est-il pas clair au contraire que les législateurs les font et les remanient en s'inspirant des variations qui se produisent dans les exigences de la fortune publique ? Dès lors, comment voulez-vous que le magistrat applique sainement les lois ou que le jurisconsulte les interprète judiciairement, s'ils ne sont pas au courant des nécessités économiques qui les ont fait naître, ou des modifications qui les rendent surannées ? Sans entrer dans les détails, et en demeurant dans les limites du Droit civil seul, il me suffira de citer des noms pour faire toucher du doigt la prodigieuse connexité du Droit et de l'Economie politique : l'organisation de la famille, la puissance paternelle, les conventions matrimoniales, le régime successoral, la liberté testamentaire, l'organisation de la propriété, le régime hypothécaire, autant de sujets dont les conditions légales ont, sur le développement de la richesse, une action que personne n'essaiera de contester.

Et non seulement c'est l'Economie politique qui permet de pénétrer le sens véritable des lois, c'est elle encore qui, comme une sentinelle vigilante, note les variations qui se produisent dans le monde économique et nécessitent le remaniement de nos Codes.

C'est elle qui, depuis longtemps déjà, appelle l'attention des législateurs sur la situation inégale faite à la fortune mobilière et à la fortune immobilière, et qui démontre que, juste autrefois, quand la richesse mobilière se bornait à l'argent comptant, aux bijoux et aux meubles meublants, l'axiome : *Res mobilis vilis* n'a plus sa raison d'être, depuis que la mobilisation des charges et des rentes, et surtout le développement des valeurs de bourse, ont mis sur le même pied la richesse mobilière et la richesse immobilière du pays, évaluées chacune à plus de cent milliards.

C'est elle qui, après avoir lutté pendant des siècles, pour obtenir de l'Eglise et de l'Etat la reconnaissance de la légitimité de l'intérêt, fait observer que l'argent est une marchandise comme les autres, ayant son cours que les circonstances font varier, et dont la loi est impuissante à immobiliser le chiffre ; qu'il est donc urgent de faire disparaître de notre Code pénal le délit d'usure, comme, de fait, il disparaît progressivement dans la pratique, par la mesure avec laquelle la justice le poursuit.

C'est enfin l'Economie politique qui nous démontre que notre système d'impôts est défectueux, et que, s'il est téméraire d'y vouloir remédier par la taxe unique sur le revenu, impossible dans la pratique, ou par l'impôt progressif, tentative déguisée du communisme, il faut au moins remanier l'économie de nos taxes, et notamment arriver à la péréquation de l'impôt foncier, par une prompte revision du cadastre.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est seulement pour l'étude théorique des questions générales que l'Economie politique est devenue nécessaire ; le monde économique nous enveloppe à ce point, que sa connaissance est obligatoire pour ceux-là mêmes qui s'agitent dans un milieu moins spéculatif.

Elle est indispensable pour le commerçant, qui trouvera, dans son étude approfondie, le secret de fluctuations dans les échanges et dans les prix, inexplicables sans elle ; pour l'industriel qui, après l'avoir étudiée, appréciera plus sainement le jeu des traités de commerce et le mécanisme des tarifs ; pour le propriétaire enfin qui, se rendant compte des lois nécessaires auxquelles sont soumis les rapports internationaux, comprendra mieux les révolutions que l'avenir ménage à la production agricole, et prendra ses mesures pour n'être pas surpris par les événements.

Enfin l'Economie politique est indispensable à tous les degrés de l'échelle sociale, surtout dans les pays dont les institutions démocratiques ont pour base le suffrage universel. On ne peut contester, en effet, que dans les diverses fonctions publiques, on n'ait à compter avec la science dont j'essaie de noter l'importance. Les conseillers municipaux, ne fût-ce qu'au point de vue de l'octroi, ont à résoudre les problèmes les plus délicats de l'Economie politique ; les conseillers généraux ont en maniant les fonds du département et, par leur emploi plus ou moins judicieux, influent directement sur sa situation économique ; enfin, les députés et les sénateurs sont les véritables dispensateurs de la richesse publique, par la manière dont ils établissent les voies ferrées, améliorent les cours d'eau et les ports, modifient l'assiette des impôts ou concèdent des traités de commerce. Si la science économique est nécessaire pour ceux qui dirigent les affaires publiques, l'on ne concevrait pas qu'elle fût ignorée par ceux qui sont chargés de les nommer ; c'est sa connaissance seule qui leur permettra d'apprécier la valeur des promesses qui s'étalent sur les programmes électoraux et qui souvent, disons-le tout bas, sont juste aussi réalisables que la quadrature du cercle.

L'Economie politique présente même ce caractère particulier, c'est que sa connaissance est d'autant plus nécessaire que la condition sociale est moins élevée et que c'est surtout aux travailleurs qu'elle profite. Non seulement elle les mettra à même d'employer sagement l'association et la grève, ces instruments si dangereux en des mains inhabiles, mais elle leur permettra de faire le cas qu'elles méritent des excitations auxquelles ils sont exposés.

A toutes les époques, les misères de la société ont préoccupé l'esprit des penseurs qui ont tenté d'y porter

remède ; mais, dans la recherche de ce problème délicat, il s'est produit une divergence profonde.

Sans nier que la souffrance et l'inégalité ne soient un mal, les gens sensés n'ont pas la prétention folle de les faire disparaître ; ils savent qu'elles résultent de notre origine même et qu'il y aura toujours des inégalités de fortune et de situation, comme il y aura toujours des inégalités de santé, de talent et de beauté. Mais s'ils n'essaient pas d'extirper le germe même du mal social, ils s'efforcent au moins de réduire ses ravages, et ils estiment que le meilleur moyen consiste à améliorer les individus par une éducation plus solide et les institutions par des lois mieux raisonnées, puis à laisser librement fonctionner l'activité humaine, la liberté étant encore le remède le plus efficace contre les maux qui affligent la société.

Il en est qui pensent différemment ; d'après eux, le mal venant, non de la nature même de l'homme, mais de l'organisation sociale, il faut commencer par détruire les institutions qui ont soutenu l'humanité depuis le commencement du monde. Puis, sur les ruines de la société, ils édifient une société nouvelle, sortie tout organisée des profondeurs de leur cerveau et dont le signe caractéristique est l'abolition de la propriété et de la famille.

Ces dangereux utopistes, qui changent de nom suivant les époques, afin de dérouter la critique, mais qui sont tous au fond des partisans du plus pur communisme, ne s'en tiennent pas à la théorie : ils essaient de recruter des adhérents parmi les déshérités de la fortune. Le bon sens des ouvriers français suffit généralement pour faire échouer ces tentatives, mais elles ne sont pas toujours stériles, tant leurs auteurs sont habiles à profiter des circonstances. Il y a dans la vie de l'ouvrier des moments où il est plus facile d'altérer sa probité native. Quand, après



une journée sans travail, il rentre au logis les mains vides, que la femme pleure silencieusement et que les enfants demandent du pain, son cœur s'aigrit à la pensée de l'opulence des autres et il lui faut du courage pour résister, s'il rencontre sur sa route quelqu'un qui lui souffle à l'oreille que sa misère vient de l'organisation sociale, de la propriété faite à ses dépens, du capital qui l'exploite, et qu'il est bien fou de n'y pas remédier puisqu'il a le droit et la force.

Ces détestables conseils portent parfois leurs fruits, et, si l'on veut éviter le retour de sanglantes répressions, il n'est pas de meilleur moyen que la diffusion de l'Economie politique.

C'est cette science qui démontrera à l'ouvrier que la propriété n'a d'autres sources que le travail et que si parfois, grossie par l'épargne ou les héritages, elle prend un développement qui semble donner le change sur son caractère, son origine n'en est pas moins toujours la même ; que, par conséquent, il est aussi criminel de porter la main sur les biens du millionnaire que sur l'humble mobilier de l'artisan ou sur le modeste champ du petit propriétaire rural.

C'est elle qui lui fera comprendre que la propriété n'est pas seulement légitime, mais indispensable ; qu'elle est la base nécessaire de toute société et que, pour supposer son absence possible, il faut ignorer les éléments essentiels du cœur humain ; que l'homme, auquel l'effort répugne, ne se décide à l'effectuer que dans l'espoir d'une satisfaction, et que cette satisfaction revêt toujours dans son esprit la forme de la propriété. Supposez la propriété abolie par un décret : immédiatement, sans transition, comme au son de la cloche dans un vaste atelier, le travail cesse, la fabrication, le commerce, l'agriculture, tout est suspendu ; et l'homme ramené à sa condition primitive reprend sa course

vagabonde dans l'immense forêt qui va recouvrir la terre désormais inculte, n'ayant plus même son arc, ses flèches, son carquois, ne pouvant plus s'approprier les choses autrement que par la consommation instantanée, buvant l'eau du torrent, mangeant les fruits sauvages et n'osant pas même les garder en réserve, de peur de s'en voir disputer la détention au nom de l'abolition de la propriété.

Les utopistes l'ont bien compris ; et que n'ont-ils pas tenté pour substituer un nouveau mobile du travail au mobile qu'ils avaient supprimé ; depuis Fourier, prétendant profiter de la variété des goûts pour supprimer l'effort et faire exécuter avec plaisir, même les besognes les plus répugnantes, jusqu'à celui qui, en 1848, transportant dans la société l'usage du bonnet d'âne employé dans les écoles, proposait gravement de consigner les oisifs au pied de poteaux dressés dans chaque commune et surmontés d'un écriteau sur lequel serait écrit le mot : *Paresseux*.

Cette pénurie de moyens est significative ; et tant que les Utopistes n'auront pas trouvé quelque chose de mieux pour remplacer la propriété, ils nous permettront de conserver une institution dont tous les âges et tous les pays ont apprécié les avantages.

Est-il juste d'ailleurs de prétendre que l'organisation sociale soit hostile aux intérêts des classes ouvrières, et que l'accroissement général du bien-être ne leur ait pas profité ?

Ici encore l'intervention de l'Economie politique sera décisive, et, empruntant à l'histoire ses enseignements, elle fera promptement justice de ces affirmations téméraires.

Jetant un rapide coup d'œil sur l'antiquité, elle montrera les travailleurs presque tous réduits à l'esclavage, soumis à tous les caprices, flagellés, mis en croix, jetés aux murènes ; puis, quand ils sont trop vieux pour plaire

ou pour travailler, relégués dans les îles désertes du Tibre, où ils mourront de faim sans que leur agonie trouble le repos de leurs maîtres. Quant aux rares travailleurs libres, ils sont déconsidérés, et les plus grands philosophes les écrasent de leur mépris; Platon écrit que « la nature n'a fait ni forgerons ni cordonniers, et que de pareilles occupations dégradent. » Xénophon dit que « les arts manuels sont infâmes et indignes d'un citoyen; » et Cicéron se demande « ce qui peut sortir d'honorable d'une boutique. »

Soudain, une grande voix se fait entendre, qui proclame que les hommes sont frères et que le travail est leur condition naturelle; et, pour donner plus de poids à ces paroles, celui qui les a prononcées a voulu naître dans une étable, a passé sa jeunesse dans l'atelier d'un artisan, et a fait sa compagnie de pauvres pêcheurs. Ces paroles du Christ opèrent dans les idées antiques une révolution soudaine; désormais les vrais principes sont posés, mais leur application se fera bien attendre.

Sans doute, au moyen-âge, les travailleurs ne sont plus esclaves, cependant leur situation ne s'est guère améliorée. Attachés à la glèbe, soumis au régime du bon plaisir, victimes des guerres civiles, écrasés de taxes arbitraires, mal nourris, à peine vêtus, ils n'ont de refuge qu'autour des monastères qui les abritent sous la croix, et dans les villes, où les corporations les protègent.

Avec le temps, leur condition devient meilleure; et cependant, même au siècle de Louis XIV, elle attriste l'économiste et l'historien. Rappelons-nous ce portrait ineffaçable des habitants de la campagne, que Labruyère nous peint comme des animaux sauvages, réduits à brouter l'herbe des champs pour apaiser la faim qui les dévore; et si, dans les villes, l'ouvrier semble moins à

plaindre, que de progrès à faire, ne fût-ce qu'au point de vue de la liberté du travail ! Apprenti pendant dix ans, et soumis pendant ce temps à toutes les exigences, le titre de compagnon est généralement pour lui l'étape finale, car, dans beaucoup de villes, il n'est permis de devenir patron qu'à ceux qui sont fils de patron ou qui consentent à épouser leurs veuves. En supposant cet obstacle surmonté, en supposant payés les droits énormes qu'exige la maîtrise, le nouveau patron ne sera pas sorti d'embarras. Il se heurtera chaque jour aux inextricables difficultés qu'a fait naître la réglementation excessive : fabricant de manches de couteaux, il n'aura pas le droit d'en faire les lames ; serrurier, il n'aura pas le droit de faire des clous ; savetier, il n'aura pas le droit de réparer plus du quart de la chaussure ; si bien que les procès naissent à chaque pas, et que, lorsque sur les instances de Turgot, Louis XVI abolit les Jurandes et les Maîtrises, les fripiers et les tailleurs plaidaient depuis deux cents ans sur la différence d'un vieil habit à un habit neuf.

Quel contraste avec la situation du travailleur de notre époque !

Pendant que nos lois politiques rehaussaient sa dignité, en lui attribuant, par son droit de vote, une part de la puissance publique, l'augmentation des salaires et la diminution correspondante du prix du pain assuraient sa subsistance. Profitant, plus que personne, de l'emploi des machines, il voit à sa disposition des objets de consommation dont les plus riches d'autrefois n'usaient qu'avec une extrême réserve. Le sucre, classé au moyen-âge, en raison de sa rareté, au rang des produits pharmaceutiques, est employé fréquemment par les classes les plus humbles ; le coton, que nos ancêtres considéraient comme une étoffe de luxe, est le vêtement habituel des habitants de la cam-

pagne ; et les ouvriers sourient quand on leur affirme que les seigneurs de la cour d'Henri II ne connaissaient pas l'usage du mouchoir, et que c'est pour avoir, la première, porté des chemises, que la reine Isabeau de Bavière fut taxée de folle prodigalité.

Ce progrès du bien-être moral et physique le suit et l'enveloppe sous toutes les formes ; jeune, l'école lui dispense gratuitement l'instruction ; malade, les sociétés de secours mutuel le soulagent, et les hôpitaux, merveilleusement aménagés, le recueillent ; âgé, les caisses de retraite, avec leur mécanisme ingénieux, assurent la tranquillité de ses vieux jours. Si l'on veut ajouter que la liberté du travail est devenue complète, qu'avec l'ordre et l'épargne l'ouvrier de la veille est le patron du lendemain, et que, dans une réunion d'hommes aisés, il est rare que la moitié n'aient pas connu le travail manuel par eux-mêmes ou par leurs pères, on aura le droit d'affirmer que jamais la situation des classes ouvrières n'a été plus prospère qu'à notre époque ; on aura, sous les yeux, une manifestation nouvelle de cette loi constante, en vertu de laquelle la distance tend à s'effacer entre les rangs de la Société, non pas, comme le demandent les utopistes, par l'abaissement des classes supérieures, ce qui serait le recul, mais par l'élévation des classes inférieures, ce qui est le progrès.

Ce tableau des transformations qu'a subies l'organisation sociale suffirait pour faire comprendre que le régime n'est pas si défectueux qu'on se plaît à le dire ; et cependant il n'est qu'une esquisse bien imparfaite de celui que présentera la Société, quand quelques siècles de plus lui auront donné une physionomie nouvelle.

Vous connaissez ces îles de l'Océanie qui se sont formées de madrépores. Pendant des centaines d'années

des milliers d'animaux microscopiques ont entassé leurs cellules les unes sur les autres. Ce travail d'accumulation imperceptible a fini par former un récif. Puis un peu de terre est venue, on ne sait d'où ; le vent a semé quelques graines empruntées aux rives lointaines, elles ont germé et mûri sous l'action du soleil, et le navigateur qui passe est tout surpris de voir une île pleine de fleurs et d'oiseaux, à l'endroit où, pendant si longtemps, la mer australe avait roulé ses flots bleus.

La formation du progrès est la même. Les générations succèdent aux générations, comme des points dans l'espace, et chacune apporte à l'œuvre commune son contingent de labeur patient, insaisissable en apparence. Mais pour être imperceptible, leur action n'en est pas moins continue, et d'un mouvement lent, mais régulier, elles élèvent l'humanité vers les régions de la vérité et de la justice.

---

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1881-1882

PAR M. LE D<sup>r</sup> SIMONEAU,

Secrétaire général.

---

MESSIEURS,

Avant de vous présenter le compte-rendu fidèle des travaux qui ont affirmé la vitalité de la Société académique, pendant l'année qui vient de s'écouler, laissez-moi me reporter à votre dernière séance générale.

Il y a un an, vous teniez votre séance publique dans la grande salle de la Bourse. Votre président, M. Maître, prononçait un discours sur la science historique. Vous vous souvenez tous du style élégant et de l'attrait avec lequel le savant archiviste de notre département a su vous dépeindre les ressources renfermées dans les archives : vous l'entendez encore vous exposer la nécessité, pour compléter l'histoire, de consulter les chartes, les mémoires et la correspondance originale des contemporains, pour démêler la

vérité à travers les contradictions, les incertitudes et les ambiguïtés qui l'enveloppent dans beaucoup d'ouvrages imprimés. Puis votre secrétaire général, M. Leroux, vous lisait son rapport sur les travaux de la Société ; en l'entendant, le charme de son style vous faisait oublier la monotonie que présente toujours un rapport. Enfin, moi-même, comme secrétaire adjoint, j'avais l'honneur de vous lire un rapport sur les ouvrages présentés au concours des prix que vous organisez tous les ans. Je commettrais un grave oubli si je ne vous parlais du gracieux concours que des amateurs et artistes distingués de notre ville ont bien voulu prêter à cette solennité.

Le lendemain, suivant l'usage, vous vous réunissiez dans le local habituel de vos réunions, pour procéder au renouvellement de votre bureau.

Vous avez nommé : Président, M. Linyer ; Vice-président, M. Ménier. J'eus l'honneur d'être nommé Secrétaire général, et vous avez choisi M. Arnault comme Secrétaire adjoint.

Vous mainteniez, par acclamation, MM. Doucin et Delamarre dans leurs fonctions : le premier, de Trésorier, et le second, de Bibliothécaire, qu'ils remplissent avec autant de zèle que de talent. Puis, procédant à l'élection d'un Bibliothécaire adjoint, vous nommiez M. Manchon.

Vous avez, suivant l'usage, apporté quelques modifications à la composition du Comité central qui se trouva alors constitué de la façon suivante :

Section d'Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques : MM. F. Caillard, Goullin, Maisonneuve.

Section de Médecine : MM. Guillemet, Laënnec, Herbelin.

Section des Lettres, Sciences et Arts : MM. Morel, Merland fils, Biou.



Section des Sciences naturelles : MM. Gadeceau, Messine, Rouxeau père.

J'ai encore un pieux, mais triste devoir à remplir. La mort implacable est venue encore cette année faire des vides irréparables dans notre famille, car MM. Gautret, Dufour et Thomas ne comptent plus parmi nous.

M. Gautret, décédé le 28 janvier, figura pendant plus de vingt années au barreau de notre ville où il occupa les fonctions de juge suppléant. Depuis 1852, M. Gautret était membre de la Société académique, et malgré son excessive modestie qui le faisait s'abstenir de mettre en lumière ses qualités naturelles, vous n'avez pas été sans apprécier sa valeur intellectuelle.

Bien que depuis longtemps la maladie l'eût contraint de ne plus fréquenter nos réunions, il n'en conserva pas moins sa place dans le souvenir de ceux qui l'ont connu.

La tombe à peine fermée de notre collègue regretté M. Dufour doit encore vous remplir plus que personne d'une profonde émotion. N'avez-vous pas encore présente à la pensée la fin prématurée de ce travailleur intrépide, de ce père victime de son amour pour un fils au chevet duquel il contracta la maladie qui vient de l'enlever à ses parents, à ses amis. Vous avez, dans une de vos dernières séances, entendu M. Linyer vous lire une biographie de M. Dufour. Après cette lecture, il serait bien téméraire de ma part d'essayer d'ajouter quelque chose à cette notice courte, mais si précise. Laissez-moi plutôt y puiser : Toutes les branches des sciences, vous a dit M. Linyer, lui étaient familières : la botanique, la minéralogie, la géologie, l'histoire naturelle, lui ont donné tour à tour l'occasion d'enrichir nos séances et nos Annales d'observations nombreuses et marquées par une exactitude que rien ne rebutait.

M. Dufour avait été nommé Président de votre Société en 1867, faible récompense toutefois d'une aussi infatigable activité. Et je dirai encore, avec M. Linyer, on peut dire justement que M. Dufour n'a goûté le repos que dans la tombe. Son souvenir restera pour rappeler aux nouveaux membres que vous avez reçus cette année dans votre Société, ce que peut le sentiment du devoir soutenu par une volonté énergique.

Là, cependant, ne se sont pas bornées vos pertes ; cette semaine vous venez de conduire à sa dernière demeure M. Thomas.

Entré à la Société académique en 1847, M. Thomas, suivant son penchant irrésistible, s'était fait inscrire dans la section des Sciences naturelles. La botanique et surtout la zoologie étaient le passe-temps préféré de M. Thomas. On ne peut que regretter que ce travailleur intelligent et perspicace n'ait pas eu la patience de réunir les nombreuses notes qu'il avait recueillies, et qui auraient été si utiles pour vos Annales. On ne peut pas dire de M. Thomas que s'il n'a pas écrit il n'a pas travaillé et découvert, il n'y a eu que la patience, comme je viens de le dire, qui lui a manqué.

Deux démissions sont encore venues accroître nos vides : MM. les Drs Vignard et Dupas vous ont, pour raison de santé, adressé tous les deux leur démission.

M. Limon, par suite de son changement de résidence, a échangé le titre de membre résidant, contre celui de membre correspondant.

Les admissions ont été nombreuses cette année, et les noms de neuf nouveaux membres me font présager une ample moisson de travaux pour l'année prochaine. Je vais suivre l'ordre chronologique des présentations :

M. Larocque, directeur de l'École des Sciences ;

M. Bon, proviseur au Lycée de Nantes ;

M. Bonfante, ingénieur des Arts et Manufactures ;

M. Jamet, professeur de mathématiques au Lycée de Nantes ;

M. Roques, professeur de Rhétorique au même Lycée ;

M. l'abbé Heurtin, professeur de Rhétorique au collège des Couëts ;

M. Gatusse, Préfet de la Loire-Inférieure, tous au titre de membres résidants.

Vous avez ensuite décerné le titre de membres correspondants à M. Bourgault-Ducondray, professeur du cours d'histoire de la musique au Conservatoire national de Paris ; puis à M. Elie Ganguet, libraire éditeur à Paris. C'est ici le lieu de vous signaler les distinctions honorifiques dont les membres de votre Société ont été l'objet. M. Lapeyre a été honoré du titre d'Officier de l'Instruction publique ; MM. Dolmetsch et Viaud-Grand-Marais ont reçu les palmes d'Officier d'Académie ; enfin, M. Alfred Rouxeau a vu sa thèse, ayant pour titre : *De l'hémorrhagie dans l'opération de la taille*, couronnée d'une médaille d'argent par la Faculté de Médecine de Paris.

Avant d'aborder le compte-rendu de vos œuvres, je veux vous parler de la part que vous avez prise à la création, à Nantes, d'une Société de géographie commerciale. Votre Président vous avait bien promis, dans son discours d'installation, de nous donner l'appoint de son activité. Vous l'avez vu, en effet, venir immédiatement vous offrir de patroner une idée qu'il avait déjà longuement mûrie et étudiée. Je crois être l'interprète des sentiments de tous en adressant ici à M. Linyer de publics remerciements pour la déférence avec laquelle il vous a fait l'hommage de ses labeurs, n'ayant d'autre souci que de vous faire recueillir les fruits de l'empressement que vous avez mis à accepter

le patronage de cette œuvre, qui ne devait pas manquer de faire son chemin dans une ville industrielle et commerçante comme Nantes. La Société de géographie est en effet fondée et compte actuellement près de 150 membres, et a pour président M. Linyer, qui lui a donné naissance. Vous avez eu encore une occasion d'affirmer votre vitalité et votre amour pour tout ce qui est travail et progrès. L'Exposition industrielle et le Concours régional qui se sont tenus cette année à Nantes vous ont vus à l'œuvre.

Vous avez organisé des conférences faites par les membres de votre Société et vous avez entendu les rapports détaillés et très intéressants : de M. Delamare, sur l'Exposition horticole ; de M. Léonard, sur le Concours régional (section des animaux) ; de M. Maisonneuve (section des machines) et compte rendu des conférences faites par M. Andouard, sur l'assimilation du phosphate de chaux par les plantes et les animaux ; par M. Lapeyre, sur l'hygiène rurale ; par M. Bonfante, sur la science électrique et ses applications ; par M. Messine, sur les insectes nuisibles à l'agriculture ; par M. Abadie, qui avait pris pour thèse de sa conférence : Etude sur le cheval.

M. Morel était aussi chargé de vous faire un rapport sur l'Exposition industrielle, au point de vue de l'enseignement et de l'éducation. Le meilleur moyen pour éviter la confusion en vous rendant compte de vos travaux, est de les rattacher à la Section qui leur a donné naissance, et pour être logique avec moi-même, je vais, malgré mon incompetence, essayer d'analyser les travaux de la Section des lettres, sciences et arts. La plupart des séances de cette Section ont été remplies par des communications d'une réelle importance ; quelques-unes sont ce que l'on peut appeler des œuvres de longue haleine. Je trouve tout

d'abord la fin de l'intéressant voyage en Orient, de M. Leroux, dont on vous a déjà rendu compte.

Puis, M. Maître vous a achevé son remarquable travail ayant pour titre : *l'Instruction publique dans les villes et dans les campagnes du Comté nantais avant 1789*.

La quatrième partie de cette étude que je vais avoir à vous analyser a trait à l'enseignement professionnel dans notre pays.

Cette partie comprend trois chapitres : le premier a pour titre : *Ecole de chirurgie ou collège Saint-Cosme*.

M. Maître nous fait assister à l'union de la médecine et de la chirurgie, qui, par suite de la suppression des corporations à la Révolution de 1789, s'enseignent dans le même amphithéâtre ; il nous indique comment les barbiers chirurgiens se transformèrent en hommes de science et organisèrent par leur louable initiative le collège Saint-Cosme. Ce chapitre est terminé par le récit d'un examen, qu'un aspirant à la maîtrise, nommé Huet, eut à subir. Ce récit, qu'il serait trop long d'insérer ici, montre ce qu'était l'instruction d'un chirurgien au temps de Louis XIV.

Le deuxième chapitre est consacré au cours d'hydrographie. Nous voyons comment, en 1671, ce cours fut fondé chez nous, et quelles furent les difficultés de toutes sortes contre lesquelles eurent à lutter au début les religieux qui s'occupaient de cette institution. M. Maître nous donne les noms des différents professeurs qui se succédèrent, et rend compte avec beaucoup de précision des services que les cours d'hydrographie ont rendus à la navigation.

Le dernier chapitre est consacré aux cours de dessin qui existent depuis 1756.

Il est à regretter que le cadre trop restreint de mon rapport ne me permette pas de faire une analyse plus

détaillée de cet ouvrage renfermant tant de choses curieuses pour tous ceux que touche l'histoire de Nantes.

M. Rousse vous a lu un rapport sur deux ouvrages dont M. Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de Paris, a fait hommage à votre Société.

Ces deux publications étaient intitulées : l'une, *Conférence sur la modalité dans la musique grecque* ; l'autre, *Souvenir d'une mission musicale en Grèce et en Orient*.

Peut-on parler de M. Rousse sans avoir à la pensée ce charme qui, dans ses poésies, vous touche si naturellement. C'est ce que M. Biou a voulu faire ressortir dans la notice qu'il vous a lue sur les poésies bretonnes de M. Rousse.

L'ouvrage, dont M. Biou vous rend compte, se compose de quatre parties :

1° *Au pays de Retz*, dont la première publication remonte à 1866 ;

2° *Les poèmes italiens et bretons*, parus en 1869 ;

3° *Les Cantilènes*, datées de 1880 ;

4° *Les souvenirs et légendes*.

Dans cet ouvrage, l'inspiration se meut dans des milieux à peu près semblables, tout en se produisant sous des formes variées.

Comme exemple, M. Biou détache du recueil deux pièces dont je ne puis résister au désir d'en reproduire une.

## SOUS LES NOYERS D'ÉVIAN

DÉDIÉ A MA PETITE MADELEINE.

Sous les noyers d'Évian, aux feuillages dorés,  
Je regarde pâlir le lac bleu de Genève ;  
Les barques aux grands mâts de vert d'eau colorés  
Près des quais de granit se rangent sur la grève.

Un cygne revenant du château de Chillon  
Vers celui de Coppée s'en va comme un poète.  
Il nage mollement sur l'eau qui le reflète,  
Derrière lui laissant à peine un blanc sillon.

La lune argente au loin les monts de la Savoie ;  
Un phare sur le lac fait trembler ses lueurs ;  
L'horizon du Jura dans la brume se noie ;  
Au bord du môle assis causent les vieux pêcheurs.

Et moi je pense à toi, petite Madeleine,  
Que ta mère en chantant couche dans ton berceau.  
C'est l'heure où j'allais voir à travers ton rideau  
Tes yeux bleus se fermer, écoutant ton haleine.

M. Biou, plus loin, nous fait part d'un rêve que M. Rousse aurait formé de voir élever sur une des places de Nantes, une statue à Brizeux, le chantre par excellence de la Bretagne et dont on ne saurait mieux comparer le nom qu'en le rapprochant de ceux de Lamartine et de Victor Hugo.

Nantes ne dois-tu pas au poète breton  
Qui mit toute sa gloire à chanter sa patrie,  
Les Bretons et Primel, la fleur d'or et Marie,  
Un monument durable et digne de son nom.

Nous nous associons à ce vœu du poète, car l'idée est juste. Certes, la Bretagne a pu donner aux lettres françaises des illustrations plus éclatantes, mais aucune n'est plus pure, plus sympathique. Brizeux, avec sa sensibilité pénétrante et discrète, sa délicatesse de conscience et de goût, son attachement aux vieilles mœurs, son agreste élégance, résume bien l'ensemble de la nature bretonne. Il la représente par ses sentiments envers la France, aux besoins de laquelle il a su s'associer. Il est l'un des premiers à avoir marié l'esprit religieux avec

l'esprit démocratique, le culte des traditions avec l'amour du progrès, et le pieux souvenir du passé avec la foi dans l'avenir.

La muse de M. Leroux lui a inspiré une pièce de vers intitulée *Voyage à Arzano*, pays de Brizeux. Nous y retrouvons tout au long l'esprit de rêverie et les sentiments mélancoliques du poète.

Nous devons à l'esprit de recherche de M. Morel un travail qui est le complément, si je puis m'exprimer ainsi, de celui dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, publié par M. Maître. Avant d'aborder son sujet, qui a pour titre : *Etude sur l'Ecole centrale de Nantes*, M. Morel a jugé à propos de dire quelques mots sur les autres établissements de sciences et arts qui existaient alors dans notre cité.

Cet ouvrage, dont vous avez tous constaté la valeur, est rempli de faits et d'indications utiles. Dans la façon dont sont exposés les faits relatifs à l'organisation et à l'administration de l'école, vous avez, une fois de plus, admiré l'esprit méthodique de l'auteur. M. Morel vous dépeint les ennuis sans nombre qui accablèrent cette Ecole dont la fondation remonte à l'an IV.

Il vous la fait voir tour à tour sans professeurs, puis avec un nombre considérable de candidats médiocres, et enfin sans argent pour payer le personnel et acheter des instruments pour les laboratoires.

M. Morel ne s'est pas contenté de vous donner les faits avec leurs dates précises, il a tenu encore, en terminant, à vous donner une appréciation judicieuse de la valeur et des résultats pratiques de l'Ecole centrale.

Sachant trouver une note gaie au milieu des travaux sévères de l'histoire et de la littérature, M. Morel vous a lu, à plusieurs séances, des citations de dis-



cours et des couplets patriotiques remarquables par leur emphase.

M. Merland, dont le zèle est infatigable quand il s'agit d'études historiques, vous a lu une biographie très complète de Réaumur. Ce travail, riche en détails inédits, vous met sous les yeux la vie entière de ce savant illustre dont les succès lui valurent l'avantage rare d'assister lui-même au spectacle de sa gloire. Je ne saurais mieux apprécier ce travail qu'en reproduisant les dernières lignes du rapport de M. Hervouët, le secrétaire de la Section des Lettres, quand il dit : « Cette biographie intéressante pour » tout le monde, est bien faite pour surprendre ceux qui » s'imaginaient que le mérite de Réaumur réside tout » entier dans la graduation d'un thermomètre. »

Nous devons encore à M. Merland un rapport critique sur l'ouvrage de M. Fleury, intitulé : *Origines de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*. Ce rapport a fourni à M. Merland, qui connaît si bien la Vendée et ses mœurs, l'occasion de vous dire ce qui se passait dans ce pays, quant au théâtre ecclésiastique, à une époque très rapprochée, et il vous raconte la représentation dramatique des mystères dans certaines paroisses, à la fin du siècle dernier et même au commencement de celui-ci.

M. l'abbé Heurtin, à peine entré dans votre Société, a voulu pour ainsi dire payer sa bienvenue en vous lisant une intéressante notice historique sur le château de Nantes. Cette lecture n'est que le prélude de travaux plus considérables que l'auteur se promet de vous communiquer.

Une heureuse apparition a été celle des mathématiques qui, avec M. Jamet, ont pris droit de cité dans vos séances.

Une première communication de M. Jamet, professeur de mathématiques au Lycée, a pour titre : *Application*

*des équations aux dérivées partielles linéaires et de premier ordre.* La question que l'auteur a cherché à résoudre est la suivante : Existe-t-il, dans un plan, deux familles de courbes telles que si l'on prend deux courbes dans l'une des deux familles et deux courbes dans l'autre, les côtés opposés du quadrilatère ainsi formé soient égaux ?

Après un exposé très clair des moyens employés pour définir deux systèmes de courbes, M. Jamet arrive à la conclusion suivante : Un pareil système s'obtient en imprimant à une courbe, choisie arbitrairement, un mouvement de translation : l'ensemble des positions qu'elle occupe constitue la première famille de courbes ; d'ailleurs, tous ses points décrivant des courbes égales, ce sont celles de la deuxième famille.

A propos de M. Jamet et de ses œuvres, vous avez écouté avec beaucoup d'attention le rapport de M. Larocque sur une note concernant le théorème des forces vives que M. Jamet vous a exposé dans une de vos dernières séances.

Il résulte de ce rapport que le travail de M. Jamet a pour but de donner une démonstration élémentaire, sans avoir besoin de recourir au calcul différentiel et intégral.

Le théorème des forces vives faisant partie des connaissances exigées par le nouveau programme pour l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, M. Jamet a été porté à chercher une démonstration rigoureuse de ce théorème pour la donner à ses élèves et leur faire ainsi éviter les écueils dans lesquels l'ancienne méthode les exposait à tomber, par suite des justifications rigoureuses qu'elle nécessite pour arriver à un résultat exact.

Voilà donc, à mon avis, un grand service rendu à la jeunesse qui suit l'enseignement secondaire, aussi avez-vous adressé tous vos éloges et vos remerciements à M. Jamet, pour cette intéressante communication.

M. Leroux s'est acquitté avec son discernement et son esprit habituel du rapport critique que la Section des Lettres l'avait chargé de faire de l'ouvrage de M. Lemièrè, intitulé : *les Celtes et les Gaulois*.

Notre collègue, après avoir analysé l'ouvrage aussi consciencieusement que possible, termine en combattant les vues de l'auteur, qui voudrait établir une distinction et une dualité entre les Celtes et les Gaulois.

Il n'est en effet pas admissible d'aller chercher chez les Ligures, les Athéniens et les Arabes, l'origine des Celtes, pas plus que d'établir une identité absolue entre les Gaulois, les Germains et les Scythes.

Voici le résumé, aussi succinct que possible, des travaux de la Section des Lettres, Sciences et Arts. Vous voyez que les travailleurs n'ont pas manqué, et vous devez être heureux du résultat obtenu.

J'arrive maintenant à la Section de Médecine, dont les travaux, s'ils n'ont pas été très nombreux, ont au moins l'avantage d'avoir présenté un intérêt très considérable.

M. Guénel vous a lu un travail de longue haleine intitulé : *Découvertes scientifiques de M. Pasteur*. L'auteur met en relief les services innombrables que les recherches de ce savant ont rendus à l'humanité et à la France.

C'est à M. Pasteur que nous devons la théorie des fermentations, résultat de plusieurs années d'études et d'expériences sans cesse renouvelées.

M. Guénel expose ses recherches relativement aux fermentations alcoolique, acétique, lactique et butyrique.

Dans un deuxième paragraphe, M. Guénel retrace tous les travaux de M. Pasteur pour arriver à détruire la théorie de l'hétérogénie ; il dit en terminant ce paragraphe que si M. Pasteur n'a pas absolument convaincu tous ses contradicteurs, cela tient à ce que quelques esprits se

laissent entraîner par le désir de voir concorder les faits avec certains systèmes philosophiques auxquels la constatation des générations spontanées serait très utile, et que d'autres ne peuvent renoncer à des théories dont le succès est dû à leurs travaux.

Le troisième paragraphe est consacré à l'étude des microbes et au moyen dont s'est servi M. Pasteur pour cultiver les microbes et les reproduire.

Dans le quatrième et le cinquième paragraphe, M. Guénel rend compte de l'action des microbes sur l'organisme vivant, c'est-à-dire au point de vue des maladies qui atteignent l'homme et les animaux.

Qui n'a, en effet, entendu parler du charbon et du choléra des poules, fléaux si terribles pour l'agriculture qui chiffre par millions les pertes que lui occasionnent ces maladies.

Dans le dernier paragraphe, M. Guénel fait ressortir les avantages qui peuvent résulter de ces importantes découvertes. Connaissant la cause du mal, ne sera-t-il pas en effet plus facile de lui appliquer un remède efficace. L'auteur nous fait voir comment la chirurgie a bénéficié des travaux de M. Pasteur, en trouvant contre des maladies, telles que l'infection purulente, l'érysipèle et la fièvre puerpérale, des moyens d'atténuer et même d'anéantir ces terribles affections qui, autrefois, avaient pour ainsi dire élu domicile dans les salles des hôpitaux parisiens.

C'est la facilité avec laquelle, par des cultures successives, on peut atténuer la virulence des bactéries, qui a amené M. Pasteur à appliquer la vaccination charbonneuse pour empêcher la propagation de la maladie. Aujourd'hui que ces expériences se sont vulgarisées, vous en connaissez tous la valeur et l'importance.

Sous ce titre : *Empoisonnement par le phosphore,*

M. Malherbe père, au nom de son interne, M. Boiffin, vous a lu une intéressante observation. La mort survenue dans ce cas sept jours après l'ingestion du poison a fourni à l'auteur l'occasion de citer différents exemples dans lesquels la durée de la vie après l'empoisonnement avait varié depuis 48 heures jusqu'à 8 mois. Puis suit une intéressante discussion des diverses théories sur lesquelles sont basés les traitements employés contre ce poison qui, presque toujours, fait des victimes.

Suivant le moment auquel le phosphore est ingéré dans l'estomac, on voit se produire la mort sous des formes différentes; c'est ainsi que, pris au moment des repas, le phosphore produit rapidement de l'acide phosphorique amenant les accidents de la forme gastro intestinale; ictère, hémorrhagie, stéatose; à l'état de vacuité de l'estomac, il se produisait au contact des matières organiques de l'hydrogène phosphoré, et l'empoisonnement affecte alors la forme dite nerveuse.

Nous devons à M. Teillais une communication sur l'emploi de l'iodoforme dans la thérapeutique oculaire.

L'iodoforme contenant une grande proportion d'iode devait trouver son emploi dans un grand nombre de diathèses; il est, en outre, calmant et anti-septique. Connaissant toutes ces propriétés, M. le Dr Teillais a été amené tout naturellement à essayer son action dans les affections oculaires. Voulant donner plus de précision à ses expériences, M. Teillais a varié la forme sous laquelle il administrait le médicament.

Grâce à ce traitement, deux ophthalmies purulentes de nouveau-nés sont guéries rapidement. Mais dans la conjonctivite phlycténulaire, la puissance curative de l'iodoforme s'est montrée d'une façon plus éclatante encore. Dans les affections de la cornée, l'iodoforme rendit encore

de réels services à son expérimentateur. C'est ainsi qu'il put guérir rapidement: 5 kératites phlycténulaires; 8 pannus scrofuleux; 5 kératites ulcéreuses simples; mais il n'en fut pas ainsi pour 2 kératites ulcéreuses compliquées d'iritis. Sur 3 kératites interstitielles, une seule fut améliorée sensiblement. On voit que de pareils résultats doivent engager à continuer le traitement par l'iodoforme.

M. Dianoux vous fit part d'un procédé qui, employé dans des cas véritablement désespérés, lui a donné les meilleurs résultats. Le titre de ce travail est : *De l'ophtalmie purulente comme moyen thérapeutique*. M. Dianoux se base sur cinq observations d'inoculations provoquées ou accidentelles, toutes heureuses, pour préconiser l'emploi de ce mode de traitement.

Cet important travail, attaquant de front la routine qui, en France, a empêché d'adopter cette méthode, soit par peur, soit par suite des soins incessants qu'elle exige, aura pour résultat de mieux faire connaître un mode de traitement si précieux, de rassurer les chirurgiens sur son innocuité, en un mot, de le répandre comme il le mérite.

M. Charles Rouxeau vous a fait voir le danger de supprimer trop brusquement les affections cutanées chroniques.

Un homme de 50 ans, fortement alcoolisé, est, depuis 10 ans, couvert d'un eczéma qui disparaît sous l'influence d'un traitement rationnel. Puis le mal revient un an après, mais cette fois une médication intempestive, en supprimant brusquement l'éruption, vint troubler l'équilibre et conduire le malade à deux doigts de la tombe, en lui déterminant successivement des lésions de la muqueuse pulmonaire, de la séreuse cardio-aortique et enfin une néphrite albumineuse.

M. le Dr Hervouët a eu occasion de constater dans son

service des pensionnaires hommes, à l'Hôtel-Dieu, un cas très curieux de paralysie ascendante aiguë qu'il a lu à une des séances de la Section de Médecine.

Du bras droit, la paralysie gagne rapidement le bras gauche et bientôt tout le corps devint immobile, envahi par la paralysie.

Les sens sont presque intacts, l'intelligence complète. Malgré le défaut de contrôle anatomique, ce qui vient diminuer l'intérêt théorique de ce fait clinique, M. Hervouët discute le diagnostic qu'il a porté et rejette rapidement la myélite aiguë diffuse pour ne voir que la maladie connue sous le nom de paralysie ascendante aiguë ou de Landry.

L'ensemble des faits essentiels qu'il a pu observer chez le malade, tels que apyréxie, absence de troubles sérieux de la sensibilité, fonctionnement normal de la vessie, absence de troubles raphiques, tels que escharre au sacrum, sont autant de témoins affirmant l'exactitude du diagnostic de notre confrère.

M. le Dr Laënnec vous a parlé d'une fracture du crâne occasionnée par un coup violent porté avec un instrument contondant. Il avait été chargé de faire un rapport médico-légal au sujet d'un individu trouvé mort dans l'allée d'une maison.

M. Laënnec vous a fait voir que la cause de la mort était les fractures du pariétal, du temporal et du rocher, qui avaient donné naissance à un épanchement sanguin comprimant l'encéphale ; cette fracture, au dire du médecin légiste, a été singulièrement facilitée par la minceur des os du crâne que vous avez pu constater sur la pièce préparée que vous avez eue sous les yeux.

M. Hervouët vous a encore lu une note très intéressante sur un cas de cirrhose atrophique du foie à évolution latente.

Un jeune soldat, imbécile au point de vue médical, est envoyé à l'hôpital en observation, quand, au bout d'un mois, il est pris tout à coup d'ictère grave qui l'emporte en huit jours. L'autopsie décèle une sclérose du foie du type anatomique le plus classique. Cette évolution latente de la cirrhose est chose rare, dit M. Hervouët, mais on en trouve des exemples. Frerichs cite trois cas de cirrhose dont l'existence n'avait pu être soupçonnée pendant la vie. En analysant ces observations, M. Hervouët a tout spécialement constaté que deux des malades en question étaient atteints de névropathies graves, ce qui établit entre ces faits une corrélation importante. Une autre remarque intéressante, c'est la terminaison brusque de la maladie par le syndrome ictère grave.

M. le Dr Barthélemy a voulu, dans un travail sur l'hoàng-nàn et la rage, compléter une première note lue l'année dernière.

Ce travail comprend quatre parties.

Dans la première sont résumés tous les travaux et les communications relatives à l'hoàng-nàn, depuis le mois d'août 1881.

La deuxième est une revue rapide des médications tentées ou prônées contre la rage depuis un an.

Dans la troisième, M. Barthélemy établit la nécessité de soumettre à un traitement préventif toutes les personnes mordues par un chien enragé.

La quatrième n'est autre chose que les conclusions de l'auteur tendant à prouver que l'hoàng-nàn répond parfaitement à toutes les indications du traitement rationnel et complet de la rage.

Enfin, Messieurs, j'ai lu à la Section de Médecine l'observation d'un cas de fièvre typhoïde avec complications et se terminant par le tétanos et la mort.



L'âge du malade atteint de fièvre typhoïde, 66 ans, les quelques anomalies présentées au cours de cette maladie, et enfin la mort survenue par suite d'une complication exceptionnelle, telles sont les raisons qui m'ont conduit à publier cette observation qui m'a paru intéressante.

Voilà, Messieurs, le résumé aussi succinct que possible des travaux de la Section de Médecine ; beaucoup de ces intéressantes communications eussent mérité une analyse plus détaillée et plus minutieuse, mais qui ne pouvait s'allier avec les exigences d'un rapport sommaire. La Section des Sciences naturelles n'a pas été tout-à-fait inactive, les procès-verbaux de quelques-unes de ses séances contiennent les traces de travaux importants. C'est ainsi que M. le Dr Charles Rouxeau, président de la Section, a montré une série d'aquarelles représentant plusieurs espèces de champignons de notre département. La fidélité avec laquelle sont représentées les couleurs et les formes des champignons en question, nous a permis une fois de plus de constater le talent de notre honorable collègue. On peut dire qu'il est passé maître en l'art de copier la nature. Après avoir vu les planches de M. Rouxeau, on ne peut s'empêcher de dire que l'aquarelle est le seul moyen de reproduire la fraîcheur et la franchise des tons dans les études d'après nature.

Dans la même séance, M. Rouxeau propose un nouveau mode de détermination d'un genre de champignon, les Russules. Chacun sait que ce genre, en raison du peu de stabilité de ses couleurs qui se dénaturent avec une grande facilité, offre le plus souvent beaucoup d'obstacles à une détermination exacte.

M. Ménier n'a pas voulu laisser passer sans la signaler une falsification de l'*Arnica montana* par l'*Inula Britannica*. Mais ce n'était pas assez d'avoir signalé la fraude,

il fallait donner le moyen de la reconnaître. Aussi M. Ménier vous donne-t-il les caractères différentiels des deux fleurs. Dans l'*Arnica*, les capitules sont plus grands et la ligule plus longue. Le réceptacle de l'*Arnica* est velu, tandis que celui de l'*Inula* est glabre.

Sous ce titre : *Matériaux pour l'étude des menthes de la Loire-Inférieure*, M. Gadeceau vous a lu une monographie des menthes de notre pays que vous avez accueillie dans vos Annales avec tout l'empressement qu'un pareil travail méritait.

Frappé des difficultés que le genre *Mentha* offrait à une étude systématique, et des lacunes qui restaient encore à combler malgré les nombreux travaux publiés sur ce sujet, M. Gadeceau a entrepris d'élucider un point encore très controversé, la fixation des espèces.

Quoique familiarisé avec la flore de notre région, M. Gadeceau s'est heurté, au début, à des difficultés très grandes, et ce n'est qu'après six années d'exploration dans la campagne, qu'il a pu connaître suffisamment ces plantes et arriver aux résultats qu'il vous a exposés.

Pour le savant botaniste, le nombre des espèces véritables est très restreint dans le genre *Mentha*. De nombreuses formes gravitent autour de quelques types mieux caractérisés, et s'enchaînent par une innombrable série d'intermédiaires, tandis que beaucoup d'autres, et en particulier le groupe *Sativa*, tout entier, présentent toutes les apparences de l'hybridité.

A cette monographie des Menthes de notre pays, classée d'après le système de M. Malinvaud, est annexé un tableau synoptique de classification. La synonymie est soigneusement notée, et l'auteur fournit des observations faisant connaître son opinion sur les points controversés.

Je citerai parmi les nouveautés, pour notre région, que

M. Gadeceau a fait connaître : *Mentha rotundifolia*, var. *Glabrescens* (Timbal-Lagrave), trouvée à Couëron.

*Mentha viridis*, var. *rugosa* (Gadeceau), cultivée à Piriac sous le nom de Menthe aux berniques, car elle sert à l'assaisonnement de ce coquillage.

*Mentha Mauponii* (Gadeceau), qui, suivant l'auteur, est un hybride non décrit de *M. aquatica* et *rotundifolia*, découvert à Pornic par le Dr Maupon.

*Mentha citrata*, var. *villosa* (Gadeceau), trouvée à Blain.

Enfin le rare *Mentha arvensis*, var. *micrantha* (F. Schultz), à Clermont-sur-Loire, qui, d'après M. Gadeceau, serait une hybride de *M. rotundifolia* et *arvensis*.

Ce travail, en tant que botanique locale, est l'un des travaux les mieux équilibrés qui aient été écrits sur la matière. Les observations originales dont il abonde seront d'un précieux secours pour ceux qui voudront étudier ce genre botanique.

M. Messine vous a lu une note sur la culture des champignons de couche : *Agaricus campestris*.

Cette note comprend les préparatifs et les soins à donner aux couches.

Je vous disais, en commençant, la part que votre Président avait prise à la formation d'une Société de Géographie commerciale; c'est encore grâce à son zèle que la Section d'Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques a revu le jour. Depuis bien des années, la Section ne se réunissait plus, les Annales de la Société académique ne mentionnaient même plus le rapport de fin d'année.

M. Linyer réorganisa les séances, convoqua les membres, et la Section put prendre part à l'étude du Concours régional; vous avez entendu le rapport fait sur les machines du concours.

Pour ne pas rester le dernier à animer les séances, M. Linyer avait commencé un intéressant travail sur le bimétallisme ; mais, pendant la lecture de la première partie de ce travail, les conditions monétaires ont été changées, de telle sorte que l'auteur, craignant voir ses conclusions infirmées par les faits, fut obligé d'interrompre son œuvre.

Ayant terminé l'exposé des travaux de votre Compagnie, je ne crois pas pouvoir m'asseoir sans remercier la Société des Beaux-Arts de l'empressement avec lequel la salle et le personnel ont été mis à la disposition de notre Président pour tenir aujourd'hui notre séance publique.

---

# R A P P O R T

DE

## LA COMMISSION DES PRIX

SUR LE

### CONCOURS DE L'ANNÉE 1882

PAR M<sup>r</sup> P. ARNAULT,

SECRETÁIRE ADJOINT.

---

MESSIEURS ,

La Commission des prix est heureuse de pouvoir, cette année, décerner des récompenses d'un ordre élevé à plusieurs des ouvrages présentés au concours. L'importance des mémoires, la diversité des sujets traités, rendent assez difficile à votre Secrétaire adjoint la tâche de rapporteur ; aussi compte-t-il sur toute votre indulgence, et vient-il vous prier de ne point oublier, qu'avant tout il est un homme des champs, plus habitué à manier les instruments agricoles que la plume.

Les auteurs qui ont présenté leurs œuvres au concours sont au nombre de six.

Le premier ouvrage porte pour épigraphe : « La ruine mesme est glorieuse et enflée. Montaigne, *Essais*. » Il a

pour titre : *Coup d'œil rapide sur les origines de Cahors*. Ce travail, que nous n'analyserons pas, présente un certain intérêt ; il a nécessité des recherches assez longues, assez patientes, mais la Commission ne croit pas devoir le récompenser, attendu qu'il s'écarte du programme des prix. Du reste, cet opuscule manque de clarté, et le style en est parfois négligé.

*L'Excursion à Clisson*, poème en deux chants, avec cette épigraphe : « Par les récits d'autrefois, mère abrégez nos veilles, Béranger » renferme quelques belles strophes ; mais, en général, les vers sont faibles, d'une consonnance peu harmonieuse, et dénotent de la part de leur auteur une inexpérience que je ne saurais taire ; aussi la Commission n'accorde-t-elle aucune récompense à ce poème.

Le troisième manuscrit se rapporte à un fait historique et rentre tout à fait dans la première question du programme des prix : « *Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.* » Il nous fait connaître l'histoire d'un marin, qui, à la bataille de la Hougue, sauva vingt vaisseaux de la flotte française. Ce marin, du nom d'Hervé Rielle, était originaire du Croisic.

La Société Académique aime à mettre en lumière ses illustrations locales, aussi serait-ce avec une véritable satisfaction que je vous raconterais la vie de cet homme de cœur, si ce manuscrit n'avait déjà été présenté sous la devise : « *Domestica facta* » au concours de 1876, et analysé de la manière la plus intéressante et la plus complète par le rapporteur, M. le docteur Marcé.

Les défauts signalés à cette époque, faiblesse du style, manque de méthode, digressions nombreuses et inutiles, qui avaient empêché de récompenser ce mémoire, existent encore ; en outre, l'auteur a signé cette fois son

manuscrit, et de ce fait se trouve de plein droit hors de concours.

Sous la devise : « *Sit transit gloria mundi* » est présentée une étude historique sur le marquis Duplex, gouverneur général des Indes.

Cette étude biographique est faite par une personne liée de parenté et d'amitié avec plusieurs des collatéraux de Duplex ; elle cherche à faire rendre justice au caractère et au désintéressement de celui-ci ; mais il est bien certain que c'est plutôt un panégyrique qu'une œuvre de critique historique, ce qui se comprend dans une certaine mesure, étant donnée la situation particulière d'alliance ou d'affinité du biographe avec son héros.

Joseph-François Duplex, né en 1697, à Landrecies, était le fils d'un des directeurs de la Compagnie des Indes, ancien fermier général. Embarqué à dix huit ans, il fit plusieurs voyages en Amérique et aux Indes sur des navires de Saint-Malo et donna une haute idée de ses capacités.

Nommé à vingt-trois ans premier conseiller et commissaire militaire du conseil supérieur à Pondichéry, il s'appliqua à étudier les ressources du pays, pour les faire servir aux intérêts de la Compagnie.

Suspendu de ses fonctions en 1726 par Lenoir, pour des raisons qui n'ont jamais été bien connues, à la suite de cette disgrâce temporaire, il fut promu en 1730 aux fonctions de gouverneur de Chandernagor. Il amena ce comptoir à un haut degré de prospérité : aussi malgré ses détracteurs et grâce à l'immense fortune gagnée dans ses opérations commerciales, se fit-il nommer, en 1742, gouverneur général des Indes.

Ce fut à cette époque qu'il épousa Jeanne de Castro, plus connue sous le nom de *La Bégoum* Jeanne. Cette

femme, qu'on a représentée bien à tort comme une aventurière, fut pour Dupleix une épouse dévouée, une compagne fidèle, aussi bien aux jours de sa gloire et de sa puissance qu'aux heures de l'adversité.

Dupleix chercha à faire de la Compagnie des Indes une puissance territoriale, mais il eut à lutter contre de nombreux ennemis, Indigènes, Anglais, Hollandais. Cependant, il agrandit nos comptoirs, équipa des navires, construisit des fortifications. La Bourdonnais, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, lui fut d'abord d'un puissant secours; mais bientôt à la suite de dissentiments, il s'embarqua pour l'Europe et le laissa livré à ses seules ressources. Pondichéry fut assiégé, en 1748, par une flotte et une armée anglaise, mais après quarante-deux jours de tranchée ouverte, l'ennemi fut obligé de se retirer avec des pertes énormes.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, qui rendait aux Anglais Madras, obligea Dupleix à restituer une conquête sur laquelle reposait la réalisation de ses rêves. Il chercha alors à intervenir dans toutes les querelles des souverains indiens et sut tirer parti de leurs dissensions, pour augmenter les possessions territoriales de la Compagnie. Dans ces guerres, il eut à lutter contre les intrigues des Anglais.

Ne recevant plus de secours ni de subsides de la métropole, il dut soutenir la guerre désastreuse du Carnate et dépenser son immense fortune pour armer et équiper de nouvelles troupes.

Pendant ce temps, La Bourdonnais usait à Paris d'une influence hostile et obtenait le remplacement de Dupleix et son rappel en France.

Le nouveau gouverneur Godehen mit une insigne mauvaise foi dans ses rapports avec Dupleix et refusa



d'approuver ses comptes, et pourtant la Compagnie lui devait plus de sept millions de roupies.

Peu de jours après son arrivée en France, Duplex apprenait la signature du traité de 1754, qui renversait d'un trait de plume l'édifice élevé au prix de tant de labeurs.

Il chercha pendant plus de huit années à se faire rendre justice et à rentrer dans les avances qu'il avait faites à la Compagnie, mais ce fut en vain, et il mourut en 1764, abreuvé de dégoût et dans une profonde misère, après avoir toutefois lutté jusqu'à la fin, ainsi qu'en témoigne le passage suivant d'une lettre écrite trois jours avant sa mort :

« J'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune, ma vie, pour  
» enrichir ma nation en Asie. D'infortunés amis, de trop  
» faibles parents, consacrèrent leurs biens au succès de  
» mes projets. Ils sont maintenant dans la misère et le  
» besoin. Je me suis soumis à toutes les formes judiciaires.  
» J'ai demandé comme le dernier des créanciers ce qui  
» m'est dû, mes services sont traités de fables, ma demande  
» est dénoncée comme ridicule. Je suis traité comme  
» l'être le plus vil du genre humain. Je suis dans la plus  
» déplorable indigence ; la petite propriété qui me restait  
» vient d'être saisie, je suis contraint de demander un  
» délai pour éviter d'être traîné en prison. »

Cette biographie de Duplex se termine par la généalogie de la famille qui descend d'un gentilhomme écossais venu en France à la suite de Marie Stuart, en 1558.

Cette dernière partie du travail paraît fort complète et a dû nécessiter de longues et laborieuses recherches.

La branche aînée compte encore des représentants, mais la branche cadette à laquelle appartenait Joseph-François marquis Duplex, s'est éteinte.

Le mémoire contient copie de quatre actes authentiques, entre autres, la copie de l'acte de mariage de Duplex avec Jeanne de Castro, en 1741, et celle d'une procuration adressée par le marquis Duplex à son parent Aimé-François aux Sables-d'Olonne, en 1756.

En résumé, l'étude biographique sur Duplex est une œuvre de mérite ; l'auteur a cherché à réhabiliter la mémoire de cet homme désintéressé, courageux, entreprenant. Il est allé puiser ses arguments aux sources les plus autorisées. Le style sévère, mais non dénué d'une certaine élégance, est bien celui qui convient pour un semblable mémoire et la Commission des prix décerne, à l'unanimité, une médaille d'argent grand module à ce travail.

De tous les ouvrages présentés pour le concours de 1882, celui dont l'examen a été de plus longue haleine, est un manuscrit de 630 pages, petit in-4°, qui porte ce titre : *Plus haut*, essai de roman spiritualiste (inédit) et pour épigraphe : « A ma vie. »

Un membre de votre Section des Lettres a annoncé l'intention de vous faire prochainement, dans une des séances mensuelles, comme communication en quelque sorte privée au sein de la société, la lecture d'une analyse détaillée de cet ouvrage.

En attendant que vous ayez le plaisir de goûter l'appréciation émanant d'une plume aussi autorisée, j'aurais peut-être entrepris ici une tâche analogue, sans me laisser arrêter par l'appréhension des résultats inévitablement défavorables d'un parallèle, si je n'avais éprouvé la crainte encore plus sérieuse d'être entraîné beaucoup au-delà des limites dans lesquelles je dois aujourd'hui me renfermer. Je me bornerai donc, en groupant et m'appropriant des opinions émises par plusieurs de mes collègues, à signaler les plus remarquables des multiples facettes du livre, et à

rappeler sommairement les motifs pris en considération par votre Commission, à l'appui de sa décision, concernant cet essai de roman inédit.

Dans son essence, permettez-moi cette expression familière à l'agronome, *Plus haut* est une protestation parfois énergique, souvent émouvante, toujours empreinte d'un accent de profonde conviction contre les tristes fruits des théories décevantes du scepticisme, du matérialisme, du sensualisme, et aussi des déplorables audaces de l'école naturaliste dont les écarts, en la forme non moins qu'au fond, détourneraient un de nos meilleurs classiques, s'il vivait de nos jours, de répéter en un sens exclusif ce vers bien connu :

« Le latin dans les mots brave l'honnêteté. »

La pensée dominante de l'auteur a pour but de démontrer que ceux-là seuls approcheraient du bonheur et de la perfection qui, dans la direction de leur âme, suivent une ligne concordante avec la marche tracée par l'éducation donnée dans divers établissements, objets de ses vives prédilections, aux femmes, pour qu'elles possèdent et les trésors de la pureté et de la croyance et la noblesse de tous les dévouements ; aux hommes, pour qu'en eux soient étroitement unis la sincérité d'une foi éclairée et l'inaltérable sentiment de l'honneur.

En abordant les développements de sa thèse, le romancier spiritualiste utilise amplement toutes les ressources que fournissent à sa féconde imagination, à son style élégant et ému, les richesses du bagage acquis dans le cours de sa vie : son savoir étendu, la fréquentation du monde, une étude persévérante du cœur humain, le souvenir de ses lectures, notamment de récits de voyage, peut-être les impressions conservées de pérégrinations personnelles, des

observations fines et délicates, les plus consciencieuses méditations inspirées par un ardent amour du bon, du bien, du beau et de toutes les gloires de la patrie.

Aussi, qu'on se garde de supposer que l'auteur se soit livré à aucune manifestation hostile au Gouvernement que la nation s'est librement donné. Ce livre est purement et simplement œuvre indépendante de prosélytisme.

Toutes les aspirations qui le personnifient tendent à nous persuader que dans le domaine de l'immatériel et des choses de l'âme, l'homme bien doué doit toujours s'efforcer d'aller de plus haut en plus haut. *Sursum corda*, haut les cœurs, comme il l'exprime et le répète dans sa conclusion que nombre de lecteurs ne trouveront probablement pas assez exempte de mysticisme.

La donnée n'est pas absolument neuve, elle est toutefois pleine d'intérêt, conçue et conduite avec art, quoiqu'on puisse s'étonner de ce que le récit ne commence pas par celle des trois parties qui n'est que la seconde, tout en étant consacrée à la relation des événements antérieurs. C'est, au demeurant, un renversement par imitation inconsciente peut-être de la méthode d'exposition de certains auteurs contemporains, dans des productions littéraires ou dramatiques qui ont obtenu une vogue plus ou moins éphémère.

En vue de parer aux inconvénients de monotonie d'un très long récit, le romancier spiritualiste déroule les périodes et les péripéties de l'action en nous transportant successivement dans les salons de Paris, au milieu des sites enchanteurs des Hautes-Pyrénées françaises et espagnoles, sur la côte armoricaine, puis aux Etats-Unis d'Amérique, et enfin sur le champ de bataille de Gravelotte où la France eut la consolation de remporter une victoire incontestée.

Ces migrations en compagnie de ses lecteurs lui four-

nissent l'occasion de faire apprécier tout le brillant de son coloris dans des descriptions très variées.

Citons par exemple ce passage de l'entretien d'un fils avec sa mère dont il ne croit être que le jeune frère. Leurs souvenirs les reportent à Loc-Melaine, sur le littoral de la Bretagne :

« Et ainsi le frère et la sœur prolongeaient leur intime  
» causerie, effleurant tous sujets, retrouvant des joies nou-  
» velles dans le souvenir de chacune de leurs joies passées,  
» joies pures et douces comme l'amitié qui les rendait  
» communes, simples et rustiques, comme les lieux qui en  
» avaient été témoins, joies graves et solitaires, comme  
» l'horizon que l'œil aperçoit au-delà de la colline qui  
» appuie le vieux donjon de Loc-Melaine. Là, gronde  
» l'Océan et sur la côte déserte se dressent seuls les noirs  
» rochers qui brisent les vagues écumantes avec le fracas  
» du tonnerre ; de l'autre côté, c'est la forêt sombre ; au  
» midi s'étendent les champs fertiles et les *Nos* fraîches  
» du vallon.

» Dans cette région bénie habite la paix que la croix  
» donne ; les empreintes de la foi se trouvent partout, sur  
» le sol et dans l'âme de ceux qui le fécondent de leurs  
» sueurs.

» Bretagne, terre de granit, patrie des chênes, aux  
» vieilles cités et aux cœurs forts, au ciel mélancolique et  
» aux sévères aspects, aux annales héroïques et aux  
» poétiques légendes ; Bretagne, noble mère, puissent tes  
» enfants redire toujours la fière devise de ton vieux  
» blason : *Potius mori quam fœdari.* »

Ailleurs son pinceau nous fait ce tableau ravissant de Bagnères de Luchon :

« Luchon, la cité reine des Pyrénées, la jolie fée des  
» montagnes, travestie en pimpante parisienne, au milieu

» de sa cour austère de hauts sommets, de roches  
» abruptes et de glaciers éternels, réservait à ses visiteurs  
» des beautés nouvelles et des contrastes saisissants.

» Là, sont en effet des monts de premier ordre qui se  
» pressent, se heurtent, se confondent, se succèdent,  
» s'allient dans un désordre sublime. Ils ceignent la vallée  
» de remparts titanesques, inclinent leurs grandes ombres  
» sur son délicieux paysage et des lointaines harmonies  
» de leurs solitudes accompagnent ses bruits mondains. »

Nous trouvons ensuite la description de la vallée du Lys, de la cascade d'Enfer :

« Quand on pénètre dans la vallée du Lys, à la fois  
» pastorale et sauvage, et sans contredit une des plus  
» remarquables des Pyrénées, le regard s'arrête tout  
» d'abord sur le bloc sombre qui la ferme au fond,  
» rocher géant qui plonge ses pieds dans l'abîme et élève  
» droite et fière sa tête dans la nue. De ses flancs  
» escarpés tombe la cascade d'Enfer avec le sourd fracas  
» du tonnerre et le rejaillissement d'une pluie d'orage : la  
» chute est effroyablement belle. »

Et plus loin : « A la suite de son père, Isabelle s'engage  
» sur les pierres étroites et disjointes, dépourvues de  
» garde-fou. Légère comme la bergeronnette, elle s'avance  
» en sautillant comme elle. Elle regarde en haut.

» Il lui semble que la colonne d'eau qui roule, emportée  
» et hurlante comme une ronde de derviches, arrive droit  
» à elle pour l'entraîner dans son mouvement terrible.  
» Le sol tremble sous ses pieds. Elle se détourne avec  
» effroi et penche sa tête curieuse vers l'abîme.

» Mais ce ressac perpétuel, cette force toute puissante,  
» cet aspect convulsionné, produisent l'effet d'un horrible  
» cauchemar. Une sensation étrange envahit la frêle  
» enfant ; quelque chose comme un étau de fer lui serre

» les tempes, son front mouillé par les étincelles liquides  
» distille une sueur glacée, son estomac se soulève comme  
» si la mer lui envoyait son mal, ses jambes flageollent,  
» ses bras s'entr'ouvrent, ses yeux dilatés fixent les verti-  
» gineuses profondeurs.

» Le cri d'appel expire sur ses lèvres blanches.

» Soudain une main vigoureuse et douce la saisit et la  
» dépose défaillante entre les bras de son père qui n'a  
» rien vu.

— » Bravo Sénor, vous avez l'œil vif et le pied sûr,  
» s'écrie le guide Pédro qui, seul, a compris le danger  
» auquel Maurice vient d'arracher la jeune fille. »

En mettant le pied sur le sol du nouveau monde, l'enthousiaste écrivain lui rend hommage en ces termes :

« C'est une belle et intéressante contrée que la Louisiane,  
» avec sa variété d'aspects et de climats, sa richesse de  
» production et sa diversité de types humains.

» Noble terre demeurée française de cœur, malgré les  
» vicissitudes de son existence politique.

» Sur son littoral, baigné par les flots de l'Océan,  
» s'éparpillent des cités riches et populeuses, en dépit des  
» maladies pestilentielles qui viennent les décimer. La  
» Nouvelle-Orléans, entre toutes, n'a rien à envier aux  
» plus grandes villes Européennes, et elle soutient digne-  
» ment son titre orgueilleux de Reine du Sud. Un air  
» salubre et une température délicieuse sont le partage du  
» magnifique territoire encadré par l'Arkansas, le Missis-  
» sipi et la Rivière Rouge. Là s'échelonnent, dans des  
» plaines fertiles, les villas des planteurs aristocratiques ;  
» là s'étend un ciel profond, azuré, radieux et pur, où  
» l'Orient et l'Occident mêlent leurs parfums et unissent  
» leurs couleurs dans l'épanouissement d'une végétation  
» luxuriante. »

Au cours du récit entremêlé d'une quantité, j'ose dire surabondante, de digressions, de discussions offrant quelques aperçus ingénieux, notamment sur l'art et la musique, de controverses sur la philosophie, la religion, la foi et l'amour, et au milieu de scènes variées dont quelques-unes bien touchantes rendent en traits des plus heureux et presque élégiaques l'expansion de la tendresse maternelle et filiale, on voit figurer successivement des personnages en bien grand nombre, on pourrait ajouter en trop grand nombre, classés et caractérisés par la diversité des mobiles qui les guident dans la vie.

Ce sont, pour ne s'en tenir qu'aux principaux types :

Une créole, mère presque marâtre, irascible, perfide, jalouse, hypocrite, succombant à 40 ans, sous l'étreinte d'une passion inassouvie dans l'impénitence finale.

Le gentilhomme dont eile porte le nom, fonctionnaire instruit, dérogeant à tous ses devoirs dans ses débordements de joueur effréné, puis se livrant à la science, aux entreprises sérieuses sans succès, et amené par toutes sortes de déceptions à terminer pieusement une existence longtemps dévoyée.

Une aventurière du très grand monde atteignant dans ses désordres les dernières limites du scandale et ne s'humiliant même pas sous l'imputation d'avoir empoisonné son premier mari.

Un capitaine de spahis réduit, par les suites d'une blessure reçue en un duel pour prétexte des plus frivoles, à renoncer à l'état militaire et à chercher dans la salubre sérénité de la Grande-Chartreuse l'oubli du chagrin dont l'accablait son avenir brisé.

Une princesse du Nord, excellente nature, toute vouée au culte de l'idéologie, du syllogisme, prenant ensuite la résolution de se convertir au catholicisme.



Au premier plan, se place la figure mâle et imposante d'un brillant général, grand seigneur, aux généreux élans, aux passions irrésistibles, aux chevaleresques témérités, torturé pendant vingt ans par le remords d'une infraction aux lois divines et humaines, et conduit par la prière d'un fils agonisant, après avoir été éloigné de lui depuis son enfance, à reconnaître le néant du scepticisme et à accomplir une virile expiation.

Viennent ensuite, pour former contraste, des femmes de la haute société se dépensant en dévoûments sans bornes pour l'établissement d'ambulances, pour la création d'institutions charitables, et admirables d'assiduité et d'abnégation dans les soins et exhortations qu'elles prodiguent aux blessés, aux malades et aux pauvres.

Un ancien magistrat, devenu directeur de consciences, modèle de mansuétude, de tolérance et de lucidité d'esprit, détournant une mère tendre jusqu'à l'exaltation de certaines erreurs de son amour maternel et lui disant par exemple :

« J'ai confiance pour votre fils Paul dans les diversions  
» puissantes du noble métier des armes, laissez-le faire  
» campagne, si l'occasion s'en présente (on était au mois  
» de juillet 1870), cela secoue la mollesse, cela retrempe  
» les âmes, les fait sortir du terre à terre égoïste et frivole,  
» les occupe d'héroïsme, de vaillance, de souffrance et de  
» sacrifice. »

Cette mère, encore jeune, dont tous les sentiments, toutes les actions, toutes les courageuses résolutions concentrées vingt années durant sur l'enfant auquel elle a laissé croire qu'elle n'était que sa sœur aînée, supportant avec une résignation à nulle autre pareille le poids de la situation que lui a infligée une machination coupable où sa trop confiante ingénuité n'a fait d'elle qu'une victime innocente.

Enfin le type le plus accompli, Paul, sous-lieutenant de dragons, dont tous les avantages et toutes les qualités sont résumés dans le portrait que trace de lui, avec une incomparable expansion de douleurs et de regrets, sa mère agenouillée près d'un tombeau à Lóc-Melaine.

« Il est là.

» Lui si beau, si fort, si bon, si brave, si doux, si fièrement audacieux, si tendre, si aimant, si aimé.

» Il est là.

» Ce n'est plus son pas sonore qui fait retentir les  
» planchers de l'antique manoir, ce n'est plus sa voix  
» fraîche et vibrante qui jette aux échos de la grève le  
» naïf refrain du pêcheur, ce n'est plus sa main joyeuse  
» qui se tend à l'arrivée sur le seuil hospitalier. Ce cher  
» logis qu'il emplissait de mouvement et de bruit, ces lieux  
» qu'animait sa radieuse jeunesse, ne le verront plus. Il  
» est là, silencieux et immobile dans le tombeau. »

La pauvre mère a en effet ramené sur la côte de Bretagne les restes de cet enfant adoré qu'elle a trouvé blessé sans espoir sur le champ de bataille de Gravelotte, où le digne et vaillant jeune homme, portant comme officier d'ordonnance du général, qui naguère lui a révélé sa paternité, un ordre, qu'il faut immédiatement remettre sous le feu de l'ennemi, au commandant de l'artillerie placée sur un lointain plateau, est atteint d'un coup de feu au côté, chancelle, et entouré de uhlands qui cherchent à l'arrêter, brandit son sabre de son bras valide, et pousse en voyant la mort, ce cri « Vive la France ! » que répète près de lui d'une voix vibrante son frère d'armes le plus intime accouru comme l'éclair à son secours, et qui meurt aussitôt frappé d'une balle au cœur.

Quelques instants plus tard, Paul est violemment atteint à la jambe par un éclat d'obus, et « rassemblant ses

» forces expirantes, il lève sa main ensanglantée et trace  
» avec peine un grand signe de croix.

» Mon Dieu, je vous remets mon âme, balbutie-t-il,  
» avec l'amour confiant de l'enfant qui s'endort sur le  
» sein maternel.»

Cependant, retrouvé par sa mère, au milieu de cadavres rangés sous un hangar, il doit à ses incomparables soins de respirer encore pendant huit jours, non sans avoir échangé un dernier adieu accompagné d'une solennelle promesse avec son père, qui lui procure une ineffable consolation en lui affirmant que Gravelotte était pour la France une victoire, puisque l'armée française avait couché sur le champ de bataille, et en ajoutant à l'aide d'un bien pardonnable mensonge, que dans les journées suivantes nos armes avaient encore été victorieuses.

Tels sont les sentiments dont le pur éclat se reflète, en maintes pages, de ce livre. La lecture en sera assurément attachante, si, comme il faut l'espérer, il est livré à la publicité.

La franchise avec laquelle j'ai signalé à l'auteur diverses imperfections, m'autorise, ce me semble, à lui conseiller quelques coupures, quelques retouches, destinées à le faire rentrer plus spécialement dans le cadre ordinaire du roman.

Malgré ces critiques, il y a dans *Plus haut*, un tel accent de sincérité et de conviction, une telle élévation de principes, tant de pages empreintes d'une émotion communicative, tant d'attachement inaltérable au devoir, un parfum si pénétrant de bonne compagnie, le tout couronné par une si vive sympathie pour les malheurs et par un espoir si ardent, si pur et si noble pour la grandeur de la France, que désireuse d'encourager ce que l'auteur lui-même appelle un essai qui ne peut manquer d'être suivi d'œuvres

d'un mérite au moins égal, la Société académique est heureuse de décerner au romancier spiritualiste, éminemment Français, une médaille d'argent grand module.

M. Pître de Lisle, secrétaire général de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, présente à la Société académique cinq brochures ayant pour titre :

*Une arme historique en pierre polie.*

*Découvertes de haches en plomb* (Bretagne).

*Fouilles du Tumulus de la Roche* (Donges).

*La Bretagne primitive.* — Etudes archéologiques.

*Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, arrondissement de Châteaubriant.

Le premier de ces mémoires : *Une arme historique en pierre polie*, nous donne la description d'une hache néo-calédolienne, rapportée en France par M. le Dr Canolle ; cette hache a beaucoup d'analogie avec nos armes préhistoriques.

La deuxième brochure nous fait connaître la découverte de haches en plomb à Donges, à Brauru (Morbihan), à Saint-Nom, dans la presqu'île guérandaise, et à Moellan (Finistère), près de Quimperlé.

L'analyse chimique du métal de ces armes, faite par notre savant collègue M. Andouard, a montré que de certaines proportions de cuivre, de fer, d'étain, avaient été alliées au plomb.

Ces armes proviennent de nos anciennes fonderies bretonnes, mais sont d'une époque plus récente que les haches de bronze.

Le troisième opuscule nous donne la description du dolmen de la Roche, près Donges, connu dans le pays sous le nom de Galoche de Gargantua.

Des fouilles exécutées sous la direction de M. Pître de Lisle, ont amené à la découverte d'une crypte ou caveau recouvert d'une vaste pierre plate, et mesurant 4<sup>m</sup>,10 sur

3<sup>m</sup>,20. Dans cette chambre, on a trouvé une pendeloque triangulaire, en agate, un couteau en silex, un vase en terre noire, de forme très bizarre.

A la suite de cette chambre était une galerie étroite, assez longue, dans laquelle on a découvert une belle coupe en forme de calice, d'une terre rouge et lustrée, ornée de cinq bandes de dessins alternés, de conservation parfaite. Des fragments d'un vase épais portant des rayures profondes, horizontalement tracées, enfin des débris de charbon.

Ce tumulus était probablement une sépulture de famille : il date de l'âge de la pierre polie.

La *Bretagne primitive* est un ouvrage d'une haute érudition, écrit dans un style simple et correct. Il appartient aux archéologues de discuter la valeur des arguments présentés dans les trois mémoires qui le composent, et qui ont pour titre : *La Bretagne avant et pendant la période Dolménique. Les Celtes et les monuments mégalithiques de l'Angleterre. Projet de restauration du Menhir géant de Locmariaker.*

Je me contenterai de citer un passage de ce dernier mémoire, et vous pourrez juger de l'éloquence du plaidoyer de M. de Lisle, en faveur de la conservation de nos vieux dolmens et de nos vieux menhirs :

« Depuis des années déjà vous entendez discuter,  
» discerner, conjecturer, délibérer sur les moyens à prendre  
» pour sauver nos mégalithes bretons. Bien des défen-  
» seurs sont entrés dans la lice ; mais s'il s'est rompu  
» quelques lances, nous ne voyons pas que le but ait  
» souvent été atteint. Malgré nos énergiques protesta-  
» tions, les dolmens s'écroulent, les menhirs s'abattent  
» comme par le passé, ou peu s'en faut.

» Il serait peut-être à propos de modifier nos plans de  
» défense ; les corps d'élite ont donné, et cela n'a pas  
» suffi. Appelons à notre aide de nouveaux auxiliaires.

» Uniquement préoccupés du but scientifique de notre  
» œuvre, nous avons négligé d'intéresser à nos entre-  
» prises la masse énorme de ceux qui sont étrangers à  
» nos études, cette foule indifférente qui écoute en riant  
» nos élégies, mais qui cependant se détourne très volontiers  
» de sa route pour aller admirer nos géants de pierre.

» Il eût été facile et surtout avantageux de gagner tout  
» ce public à notre cause, en lui montrant en pleine  
» clarté le côté grandiose et saisissant de ces étranges  
» monuments. Notre action protectrice demeure sans  
» effet, parce que ses résultats ne sont pas assez sensibles  
» pour tous. Qu'un dolmen en partie ruiné, un menhir  
» abattu, soit ou non classé et surveillé par des commissions  
» spéciales, cela ne lui donne pas le moindre mérite aux  
» yeux des populations environnantes. Pour la plupart ce  
» n'est toujours qu'une masse plus ou moins encombrante  
» et représentant un certain nombre de mètres cubes en  
» moëllons ou en pierres de taille. Mais si, poussant plus  
» loin l'œuvre de préservation, on entourait ce monument  
» de plantations ou de certains aménagements qui lui  
» ôteraient son aspect d'abandon et de ruine, si surtout  
» on allait jusqu'à redresser certaines pierres hors  
» d'aplomb, ou à relever un de ces colosses abattus, oh !  
» alors, la brèche serait fermée à l'ennemi, et le salut  
» assuré pour longtemps.

» C'est là le seul moyen efficace, vous le savez par des  
» exemples sans nombre. Combien de donjons, d'églises,  
» de délicieuses chapelles, classés naguère dans la caté-  
» gorie privilégiée des monuments historiques, ont cepen-  
» dant été renversés par le caprice du premier venu. Seuls  
» les édifices *restaurés* ont échappé à cette manie du neuf,  
» qui depuis vingt ans a dévoré tant de chefs-d'œuvre.

» Servons-nous donc du même procédé pour nos mé-  
» galithes, montrons-les dans toute leur beauté. Faisons

» comprendre par de grands exemples qu'il est de l'intérêt  
» de tous, des communes et des particuliers, de ne pas  
» supprimer ces prodiges des vieux temps.

» Sans doute ce que je vous demande, c'est de faire  
» une assez large part au goût un peu banal de la foule,  
» mais c'est là une nécessité. Nous sommes l'exception,  
» et puisqu'il faut céder à la force du nombre, le mieux  
» est de le faire adroitement, en la dirigeant du côté qui  
» nous convient le mieux.

» Lorsqu'en 1835 on fit venir de Thèbes à Paris, cette  
» énorme pierre de 500,000 livres pesant, qui s'appelle  
» l'obélisque de Louqsor, sa véritable place eût été dans  
» quelque cour de musée, où nos savants égyptologues  
» eussent pu tout à loisir étudier et palper ces hiéroglyphes ; car c'est là le côté le plus intéressant de  
» cette pièce archéologique.

» Mais, voyez-vous, comme dès lors l'entreprise devenait impopulaire et combien elle eût révolté l'immense  
» majorité des contribuables pour qui la langue des  
» Pharaons est un peu plus que de l'hébreu.

» Cédons, puisqu'il le faut, au sentiment général, si  
» dédaigneux pour nos pauvres pierres tombées, et en  
» même temps si facilement séduit par la haute stature  
» ou le mystérieux aspect de nos vieux monuments. Qu'il  
» y ait des comités organisés pour les mesures préser-  
» vatrices, cela est bien ; qu'il y en ait d'autres pour la  
» restauration de ces monuments, lorsqu'elle peut s'effectuer  
» sans nuire à leur intérêt scientifique, cela est très  
» bien également. Les deux ne sont pas de trop. »

Le *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, dont la première partie, arrondissement de Châteaubriant, nous est présentée, est fort bien compris.

M. de Lisle a dressé une liste alphabétique des communes et indiqué, pour chacune d'elles, les monuments, les trou-

vailles, les retranchements en terre de l'époque primitive. Il a cité les antiquités gallo-romaines, stations, voies castrum, les objets et monuments de cette époque au moyen de signes conventionnels qui, plus tard, serviront à dresser la carte archéologique du département.

Dans l'arrondissement de Châteaubriant, M. Pître de Lisle a trouvé vingt-trois mégalithes qui n'étaient pas encore connus. Cependant il faut constater une certaine rareté d'antiquités primitives dans la contrée ; cela tient probablement à ce qu'elle est éloignée de la Loire et de la mer et aussi à ce que sa configuration géologique diffère de celle du reste du département.

Les oppida et les fortifications en terre sont les principales ressources archéologiques de l'arrondissement.

La Société académique reconnaît à l'œuvre de M. Pître de Lisle une réelle valeur, aussi lui accorde-t-elle sa plus haute récompense, une médaille d'or.

Cette dérogation, du reste permise par ses règlements à l'article qui, en général, prohibe l'admission des ouvrages imprimés, est surabondamment justifiée par l'accueil de haute estime que l'archéologue breton a déjà reçu dans le monde savant, des juges les plus compétents, à l'opinion desquels la Société est heureuse de donner la plus chaleureuse adhésion, en même temps qu'elle aime à espérer qu'en retour de ses encouragements elle obtiendra de la bonne grâce du nouveau Directeur du Musée archéologique la primeur de quelques-unes de ses communications.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues de la Commission des prix de l'aide qu'ils ont bien voulu me prêter et des conseils qu'ils ont bien voulu me donner, aide et conseils qui m'ont puissamment facilité la tâche que j'avais à remplir.

---



# CONCOURS DE 1882.

---

## RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

---

### Médailles d'argent

(GRAND MODULE)

1° A M. Gallet, vérificateur des douanes à Saint-Nazaire, pour sa *biographie de Joseph-François Duplex*, (marquis), gouverneur général des établissements français dans l'Inde.

2° A M<sup>lle</sup> Eudoxie des Buttes, pour son *Essai de roman spiritualiste*.

### Médaille d'or

A M. Pître de Lisle, archéologue, pour cinq brochures sur les *Antiquités de la Bretagne* et un *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, arrondissement de Châteaubriant.

---

# PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1883.

---

**1<sup>re</sup> Question.** — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

**2<sup>e</sup> Question.** — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

*(Bretagne et Poitou.)*

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

**3<sup>e</sup> Question.** — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

**4<sup>e</sup> Question.** — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

Nous possédons déjà les catalogues des oiseaux, des mollusques et des coléoptères de notre région, ainsi que

la flore phanérogamique, un catalogue des cryptogames et un catalogue des minéraux.

**5<sup>e</sup> Question.** — **Emploi de la pilocarpine en thérapeutique et spécialement dans la diphthérie.**

**6<sup>e</sup> Question.** — **Des meilleures méthodes de pansement des plaies.**

**7<sup>e</sup> Question.** — **De l'insalubrité du canal de l'Érdre dans la traversée de la ville de Nantes.**

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage :

*De morale,*  
*De littérature,*  
*D'histoire,*  
*D'économie politique,*  
*De législation,*  
*De science,*  
*D'agriculture.*

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1883, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins, une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, de vermeil et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1883.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, novembre 1882.

*Le Président,*

LINYER.

*Le Secrétaire général,*

D<sup>r</sup> SIMONEAU.

---

# BULLETINS

DES

## SÉANCES PUBLIQUES ET GÉNÉRALES

de l'année 1881 - 1882.

---

*Séance du 7 décembre 1881.*

Allocution de M. Maître, président sortant.

Allocution de M. Linyer, président nouveau.

Lecture du travail de M. Gadeceau, sur les *Menthes de la Loire-Inférieure*.

Fin du travail de M. Leroux, intitulé : *Voyage en Orient*.

*Note sur la culture des champignons de couche*, par M. Messine.

*Séance du 4 janvier 1882.*

M. le Président annonce la nomination de M. Lapeyre au titre d'Officier de l'Instruction publique.

M. Limou demande à échanger son titre de membre résidant contre celui de membre correspondant.

M. Vignard donne sa démission.

Lecture du rapport de M. Andouard sur la candidature

de M. Larocque, professeur de physique, au titre de membre résidant. M. Larocque est admis.

Lecture, par M. Morel, de son rapport sur la candidature de M. Bon, proviseur du Lycée, au titre de membre résidant. M. Bon est admis.

Rapport de M. Rousse, sur les deux ouvrages de M. Bourgault-Ducoudray.

*Séance du 1<sup>er</sup> février 1882.*

M. Dupas donne sa démission.

M. Rouxeau père est élu membre du Comité central pour la Section des sciences naturelles.

M. Malherbe donne lecture de son rapport sur la candidature du Dr Rouxeau fils, au titre de membre résidant. M. Rouxeau est élu.

M. Linyer annonce la mort de M. Gautret.

La nomination de M. Dolmetsch au titre d'Officier d'Académie est ensuite annoncée.

Lecture du rapport de M. Messine sur la candidature de M. Bonfante, ingénieur des Arts et Manufactures, au titre de membre résidant. M. Bonfante est élu.

Lecture de M. Morel sur l'Ecole centrale de Nantes.

M. Guénel commence un travail sur les *Recherches scientifiques de M. Pasteur*.

Rapport de M. Rousse sur la candidature de M. Bourgault-Ducoudray, au titre de membre correspondant.

*Séance du 1<sup>er</sup> mars 1882.*

Notice biographique sur M. Gautret.

Rapport de M. Larocque sur la candidature de M. Jamet, au titre de membre résidant. M. Jamet est élu.

Rapport de M. Morel, sur la candidature de M. Roques, au titre de membre résidant. M. Roques est admis.

Suite de la lecture du travail de M. Guénel.

*Séance du 5 avril 1882.*

Note de M. le Président relative à la création d'une Société de géographie commerciale.

M. Morel continue son travail sur l'Ecole centrale.

*Séance du 3 mai 1882.*

M. le Président annonce que le D<sup>r</sup> Rouxeau fils vient d'obtenir une médaille d'argent comme récompense de sa thèse.

Rapport de M. Messine, sur la candidature de l'abbé Heurtin au titre de membre résidant. M. Heurtin est admis.

Démonstration de M. Jamet, sur une application des équations aux dérivées partielles linéaires et de premier ordre.

M. Maître achève son travail sur l'enseignement professionnel à Nantes avant 1796.

*Séance du 7 juin 1882.*

Notice sur les *Poésies bretonnes de M. Rousse*, par M. Biou.

Fin du travail de M. Guénel sur les *Recherches scientifiques de M. Pasteur*.

M. Morel termine son étude sur l'Ecole centrale de Nantes.

*Séance du 5 juillet 1882.*

Rapport de M. Morel sur la candidature de M. Elie Gauguet au titre de membre correspondant. M. Gauguet est admis.

Lecture de plusieurs pièces de vers de M. Robinot-Bertrand.

Lecture par M. Delamare de son rapport sur l'*Exposition horticole de Nantes*.

*Séance du 2 août 1882.*

Lecture du rapport de M. Léonard, sur le concours régional de Nantes, section des animaux.

*Séance du 6 septembre 1882.*

Lecture, par M. Manchon, du rapport de M. Linyer sur la candidature de M. Catusse, préfet de la Loire-Inférieure, au titre de membre résidant.

Lecture du rapport de M. Maisonneuve sur le concours régional de Nantes, section des machines et compte rendu des conférences.

*Séance du 4 octobre 1882.*

Lecture du rapport de M. Morel sur l'Exposition industrielle de Nantes au point de vue de l'éducation et de l'enseignement en France.

Rapport de M. Hervouët, sur les travaux de la Section des Lettres, Sciences et Arts.



*Séance du 8 novembre 1882.*

Notice nécrologique sur M. Dufour.

Rapport de M. Maisonneuve sur les travaux de la Section d'Agriculture.

Etude critique de M. Leroux sur l'ouvrage de M. Lemièr intitulé *les Celtes et les Gaulois*.

Rapport de M. Messine sur les travaux de la Section des Sciences naturelles.

Lecture d'une pièce de vers de M. Leroux, intitulée : *Voyage à Arzano*.

*Séance publique du 19 novembre 1882.*

La séance s'est tenue dans la grande salle des Beaux-Arts.

Lecture du discours du Président.

Compte rendu des travaux de la Société Académique, par le Secrétaire général.

Rapport sur le Concours des prix par le Secrétaire adjoint.

Pendant la séance, MM. Weingaertner, Moufort, Parme, se sont fait entendre ainsi que l'Orphéon.

*Séance du 20 novembre 1882.*

Elections de MM. Chartier, *président*.

Morel, *vice-président*.

Arnault, *secrétaire général*.

Hervouët, *secrétaire adjoint*.

MM. Doucin, Delamare et Manchon sont maintenus par acclamation.

Le Comité central est renouvelé ainsi qu'il suit :

Section d'agriculture.....	MM. Poirier.
— de médecine.....	Montfort.
— des lettres.....	Leroux.
— des sciences naturelles.	Rauturau.

M. Bertin adresse sa démission.

*Séance du 6 décembre 1882.*

Election d'un Président en remplacement de M. Chartier, qui n'a pas accepté. M. Lapeyre est élu.

Lecture d'une notice nécrologique sur M. Thomas, par M. Linyer.

M. Touchy adresse sa démission.

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS D'AUTEURS

AVEC INDICATION

DU VOLUME <sup>(1)</sup> ET DES PAGES <sup>(2)</sup>

	Volumes.	Pages.
ARNAULT (P.), prof. départal d'agriculture, m. résid.	1882	481- 500
BIOU (O.), juge de paix, m. résid.....	—	114- 119
BONFANTE, ingénieur des Arts et Manufactures, m. résid.	—	303- 305
DELAMARE (F.-A.), docteur-médecin, m. résid.....	—	396- 412
GRIMAUD (Léon), docteur-médecin, m. résid.....	—	417- 426
GUÉNEL, docteur-médecin, m. résid.....	—	180- 217
HERVOUET, docteur-médecin, m. résid.....	—	427- 432
JANET (V.), prof. de mathématiques au Lycée, m. résid. {	—	290- 295
	—	296- 302
LÉONARD (J.-B.), pharmacien, m. résid.....	—	354- 380
LEROUX (Alcide), avocat, m. résid.....	—	330- 341
	—	8- 10
	—	105- 106
LINER (Louis), avocat, m. résid..... } {	—	120- 128
	—	285- 287
	—	288- 289
	—	438- 458
MAISONNEUVE, ingénr des Arts et Manufactures, m. résid. {	—	342- 353
	—	413- 416

(1) Le volume est indiqué par la date des années.

(2) Les pages sont indiquées par deux nombres : le premier pour le commencement, le second pour la fin de chaque morceau.

	Volumes.	Pages:
MAÎTRE (Léon), archiviste départemental, m. résid... )	1882	5- 7
	—	11-104
MERLAND (C.), docteur-médecin, m. résid.....	—	310-329
MESSINE (Marcel), pharmacien, m. résid.....	—	433-437
MOBEL (Charles), ancien principal de collège, m. résid. )	—	129-179
	—	381-395
ROBINOT-BERTRAND (Ch.), avocat, m. résid.....	—	306-309
ROCAUD, employé d'adon des hospes, lauréat de la Société.	—	218-283
ROUSSE (Joseph), littérateur, m. résid.....	—	107-113
SIMONEAU (Aristide), docteur-médecin, m. résid....	—	459-480

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

---

	Volumes.	Pages.
<i>Allocution</i> de Maître, président sortant.....	1882	5- 7
— de Linyer, président entrant.....	—	8- 10
<i>Art théâtral</i> (origines et développements de l') dans la province ecclésiastique de Reims, par Edouard Fleury ; étude par le Dr C. Merland .....	—	310-329
<i>Bulletins</i> des séances publiques et générales.....	—	505-510
<i>Bureau</i> de la Société (composition du).....	—	509
— de la Section d'agriculture, commerce, industrie, sciences économiques .....	—	413
— de la Section de Médecine et Pharmacie.....	—	417
— de la Section des Lettres, Sciences et Arts.....	—	428
— de la Section des Sciences naturelles.....	—	433
<i>Celtes</i> (les) et les <i>Gaulois</i> , ouvrage de Lemièrè ; rapport par <i>Leroux</i> .....	—	330-341
<i>Comité central</i> (composition du).....	—	510
<i>Concours des prix</i> (rapport sur le), par <i>Aruault</i> .....	—	481-500
<i>Concours régional agricole</i> de Nantes, en 1882 :		
1 <sup>o</sup> Machines et outils ; rapport par <i>Maisonneuve</i> .....	—	342-353
2 <sup>o</sup> Animaux ; rapport par <i>J.-B. Léouard</i> ..	—	354-380
3 <sup>o</sup> Exposition industrielle au point de vue de l'éducation et de l'enseignement ; rapport par <i>Ch. Morel</i> .....	—	381-395
4 <sup>o</sup> Exposition horticole ; rapport par le Dr <i>Delamare</i> .....	—	396-412
<i>Discours</i> sur l'économie politique, par <i>Louis Linyer</i> .....	—	438-458
<i>Ecole centrale</i> de Nantes (étude sur l'), par <i>Ch. Morel</i> ..	—	129-179
<i>Equations</i> (sur une application des) aux dérivées partielles linéaires, par <i>V. Jamet</i> .....	—	290-295

<i>Instruction</i> (1 <sup>e</sup> ) publique dans les villes et les campagnes du Comté Nantais avant 1789, 3 <sup>e</sup> partie, par <i>Maître</i> .....	1882	11-104
<i>Lauréats</i> du concours de 1882.....	—	501
<i>Membres</i> de la Société (admission de nouveaux).....	—	462-463
<i>Mendicité</i> à Nantes avant la Révolution (quelques mots sur la), par <i>Rouand</i> .....	—	218-283
<i>Notice</i> sur Gautret, juge suppléant, m. résid.....	—	105-106
— sur Dufour (Charles), directeur du Muséum, m. résid.....	—	285-287
— sur Thomas (Alcide), naturaliste, m. résid.....	—	288-289
<i>Ouvrages</i> (deux) d'Albert Bourgault-Ducoudray, m. corresp. :		
1 <sup>o</sup> Conférence sur la modalité dans la musique grecque ;		
2 <sup>o</sup> Souvenir d'une mission musicale en Grèce et en Orient ; rapport par <i>Rousse</i> .	—	107-113
<i>Pasteur</i> et ses découvertes scientifiques, par le Dr <i>Guénel</i> .	—	180-217
<i>Poésies</i> bretonnes par <i>Rousse</i> ; notice par <i>Biou</i> .....	—	114-119
— par <i>Robinot-Bertrand</i> : le Meunier ; d'après un Portrait ; Marie Madeleine.....	—	306-309
<i>Programme</i> des prix à décerner en 1883 .....	—	502-504
<i>Rapport</i> sur les travaux de la Société académique, en 1882, par <i>Simeneau</i> , secrétaire général..	—	459-480
<i>Société</i> de géographie commerciale (projet de création à Nantes d'une), par <i>Linyer</i> .....	—	120-128
<i>Tables</i> des noms d'auteurs et des matières.....	—	511-514
<i>Théorème</i> des forces vives (note sur le), par V. Jamet ; rapport sur cette note, par <i>Boufante</i> ....	—	303-305
<i>Travaux</i> de la Section d'agriculture, commerce, industrie, sciences économiques ; compte rendu par <i>Maisonneuve</i> .....	—	413-416
— de la Section de Médecine et Pharmacie, par le Dr <i>Grimaud</i> .....	—	417-426
— de la Section des Lettres, Sciences et Arts, par le Dr <i>Hervouët</i> .....	—	427-432
— de la Section des Sciences naturelles, par <i>Messine</i> .	—	433-437







## JOURNAL DE MÉDECINE DE L'OUEST,

*publié par la Section de Médecine de la Société Académique de Nantes.*

---

Le *Journal de Médecine de l'Ouest* paraît par trimestre.

Le prix de l'abonnement est fixé à 8 fr. pour toute la France.

Les demandes et réclamations relatives à ce journal, les différents ouvrages, lettres, observations et mémoires imprimés ou manuscrits, doivent être adressés francs de port, au Secrétaire de la rédaction, rue Suffren, 1, à Nantes.

Le Secrétaire de la rédaction se charge, si on lui en fait la demande affranchie, de faire tirer à part des exemplaires des mémoires insérés et de les expédier à leurs auteurs, le tout aux frais de ces derniers.

Tout ouvrage dont on enverra à la Société un exemplaire sera analysé dans le journal.

---

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT

## DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

---

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

---

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à M<sup>me</sup> v<sup>o</sup> Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilon, 5.

---









GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00621 8289

